PIERRE QUI ROULE

CINQUIÈME PARTIE (1).

SUITE DE L'HISTOIRE DU BEAU LAURENCE.

A l'extrémité de la seconde cour, dans une salle basse et sombre, nous trouvâmes le commandant couché sur une natte et fumant sa longue chibouque avec une majesté paisible. Il n'était nullement gardé. Nous considérant comme de vils saltimbanques, il ne lui était pas venu à l'esprit que nous pussions lui demander des comptes.

— Est-ce vous qui avez assassiné notre camarade? lui dit Bellamare en italien.

— Je n'ai jamais assassiné personne, répondit le vieillard avec une douceur imposante qui nous ébranla un instant, et, sans quitter sa nonchalante attitude, il tira une bouffée de tabac de sa pipe et regarda d'un autre côté.

— Ne jouons pas sur les mots, reprit Bellamare. C'est par votre ordre qu'on a égorgé les deux jeunes gens?

— Oui, répliqua Nikanor avec le même sang-froid, c'est par mon ordre. Si vous n'êtes pas contens, adressez-vous au prince, et, s'il me blâme, c'est que je l'aurai mérité; mais je n'ai de comptes à rendre qu'à lui. Soyez prudens et laissez-moi tranquille.

— Nous ne sommes pas venus pour respecter votre repos, reprit Bellamare. Nous vous interrogeons, il faut répondre, que la

(1) Voyez la *Revue* du 15 juin, des 1er et 15 juillet, et du 1er août.

chose vous plaise ou non. Pourquoi avez-vous condamné ces malheureux?

Nikanor hésita un instant, puis, accentuant la lenteur prétentieuse avec laquelle il parlait italien, il répondit : — C'est pour une offense personnelle au prince.

— Quelle offense?

— Le prince seul le saura.

— Nous voulons le savoir et nous le saurons! s'écria Moranbois de sa voix enrouée, qui devint terrible, et, en un clin d'œil, saisissant Nikanor par la barbe, il lui retourna la face sur le pavé et lui mit son genou sur la nuque.

Le vieillard crut que son heure était venue, il n'avait pas daigné songer à se défendre; il se dit sans doute qu'il était trop tard, et qu'il allait subir la peine du talion; il garda le silence et ne donna aucun signe d'espoir ou de frayeur.

— Je te défends de le tuer, dit Bellamare à Moranbois, qui était véritablement hors de lui. Je veux qu'il se confesse.

Il nous fit signe, nous fermâmes les portes derrière nous, en poussant la lourde gâchette d'une serrure très primitive. Le moine nous avait suivis par curiosité ou pour appeler au secours, s'il était nécessaire. Lambesc, avisant des cordes et des bâillons qui étaient là en permanence, le garrotta et le bâillonna lestement. Nous avions dépouillé le commandant de ses armes, et, comme il y avait à une sorte de râtelier une demi-douzaine des longs fusils de la garnison, nous étions en état de soutenir un siége.

— A présent, dit Bellamare, qui avait relevé Nikanor et qui lui tenait un pistolet sur la gorge, vous parlerez.

— Jamais, répondit le montagnard inflexible sans quitter son accent prétentieux et glacé.

— Je vais te tuer! lui dit Moranbois.

— Tuez, reprit-il; je suis prêt.

Que faire? Nous étions désarmés par ce stoïque mépris de la vie. La vengeance était d'ailleurs trop facile. — Tu nous diras au moins, reprit Moranbois, le nom du bourreau?

— Il n'y a pas de bourreau, répondit le commandant. J'ai tué moi-même les coupables avec ce sabre que vous tenez. Si vous vous en servez contre moi, vous ferez un crime. Moi, j'ai fait mon devoir.

— Je ne te tuerai pas, reprit Moranbois; mais je veux te battre comme un chien, et je te battrai. Mets-toi en défense, tu es l'homme le plus fort du pays, je t'ai vu à l'œuvre dans les exercices. Allons, défends-toi. Je veux te renverser et te cracher au visage. Seulement pas un cri, pas un signal à tes gens, ou je te fais sauter la cervelle comme à un lâche.

Nikanor accepta le défi avec un sourire dédaigneux. Moranbois le saisit à la ceinture, et tous deux restèrent embrassés un instant et comme pétrifiés dans la tension de leurs muscles; mais au bout de cet instant rapide Nikanor était encore une fois sous les pieds de l'hercule qui lui crachait au visage, et lui coupait les moustaches avec le damas qui avait tranché la tête de Marco.

Nous assistions immobiles à ce châtiment, le sang de notre camarade était entre nous et tout sentiment de pitié; mais nous ne pouvions pas tuer un ennemi désarmé et nous nous tenions prêts à empêcher Moranbois de s'enivrer trop de sa propre colère. Tout à coup nous fûmes enveloppés d'un nuage de fumée, et les balles parties de la fenêtre du rez-de-chaussée crépitèrent autour de nous. Par je ne sais quel miracle, elles ne frappèrent que le malheureux moine, qui eut un bras cassé. Avant que les soldats qui venaient au secours de leur chef pussent recommencer l'attaque, nous avions poussé devant la fenêtre étroite et longue le long et étroit divan du capitaine. Nous étions assiégés, et nous étions ravis d'avoir quelque chose à faire. On battait la porte, mais elle tenait bon. Le commandant évanoui ne bougeait plus, le moine se tordait en vain. Vous pensez bien qu'aucun de nous ne songeait à lui. Nous nous ménageâmes une fente entre le divan et la fenêtre, et nous fîmes une décharge qui éloigna l'ennemi; mais il revint, il fallut se renfermer de nouveau et recommencer. Je crois qu'il y eut un homme blessé. On jugea que nous étions inexpugnables de ce côté-là, on réunit tous les efforts contre la porte, qui céda, mais que Moranbois soutint de manière à ne laisser passage que pour un homme à la fois. Bellamare saisit le premier qui se présenta, il l'étreignit au cou et le jeta sous ses pieds; les autres en se précipitant l'étouffèrent presque en lui marchant sur le corps. Je m'emparai du second. Il nous était facile de saisir le canon de leurs fusils aussitôt qu'ils se présentaient, de détourner le coup et d'attirer l'homme à nous. Cette lutte corps à corps n'était nullement prévue par eux. Ils ne nous croyaient pas capables de résister ainsi. Ils ne se faisaient pas la moindre idée de cette force d'élan spontané qui rend le Français invincible à un moment donné; ils étaient neuf contre nous quatre, mais nous avions l'avantage de la position. Ils vinrent dix, ils vinrent douze, ils étaient tous là; mais trois ou quatre étaient hors de combat, et ils reculèrent... Ils nous prenaient pour des démons.

Ils revinrent, ils croyaient que nous avions tué leur commandant, et ils voulaient le venger, dussent-ils périr un à un. Vraiment ils étaient braves, et en les terrassant nous ne pouvions nous résoudre à les égorger. Nous l'aurions pu. A peine étaient-ils dans nos mains que leurs figures exprimaient non la crainte, mais la stu-

peur, je ne sais quelle horreur superstitieuse, et tout aussitôt la résignation du fatalisme devant une mort qu'ils croyaient inévitable. Nous les laissions étendus par terre, et ils ne bougeaient plus, craignant d'avoir l'air de demander grâce.

Je ne sais combien dura cette lutte insensée. Aucun de nous n'en eut conscience. Autant que je pus saisir par quelques mots que j'avais appris de leur langue, ils dirent que nous étions sorciers et parlèrent d'aller chercher de la paille pour nous enfumer, mais ils n'en eurent pas le temps : une exclamation du dehors et le son d'une voix bien connue arrêta le combat et termina le siége. Le prince arrivait. Il imposa silence, fit mettre bas les armes et se présenta en criant : — C'est moi! qu'y a-t-il? expliquez-vous!

Nous étions trop essoufflés pour répondre. Ruisselans de sueur, noirs de poudre, les yeux hors de la tête, nous étions tous bègues.

Bellamare, qui s'était battu comme un lion, fut le plus vite remis, et, imposant silence à Moranbois, qui voulait parler, il conduisit le prince auprès du commandant, qui avait repris connaissance, comme si l'apparition inespérée de son maître l'eût rappelé à la vie et à la consigne. — Monseigneur, dit Bellamare, cet homme a coupé de sa propre main la tête à notre camarade Marco et à votre domestique Méta, deux Français, deux enfans, pour une faute, peut-être une espièglerie qu'il n'a pas voulu nous dire, et qu'il a juré de ne dire qu'à vous. Nous étions fous, nous étions ivres, nous étions enragés, et pourtant un seul de nous l'a défié, renversé par terre et lui a coupé la moustache... en lui crachant au visage, je dois et je veux tout dire : s'il n'est pas content, nous sommes prêts à nous battre en duel avec lui, tous, les uns après les autres. Voilà toute la vengeance que nous avons tirée de lui, et, si vous ne la trouvez pas douce, vous en demandez trop à des Français qui ont horreur de la lâcheté féroce et qui regardent comme un infâme le meurtrier de sang-froid. Vos soldats sont venus au secours de leur chef; je ne dis pas qu'ils aient eu tort; ils ont tiré sur nous sans sommation, ce n'est peut-être pas la coutume chez vous, nous nous sommes défendus. Ils ont blessé votre cuisinier en voulant nous tuer. Nous n'y sommes pour rien, il vous le dira lui-même. Nous aurions pu tuer nos prisonniers, nous ne les avons pas même frappés de nos armes, mais nous avons joué des poings et des bras. S'il leur en cuit, c'est tant pis pour eux! Vous ne nous trouvez pas disposés au repentir, et nous périrons tous ici avant de dire que vos usages sont humains et que les actes de rigueur commis en votre nom sont justes. Voilà, j'ai dit.

— Et nous t'approuvons, ajouta Moranbois en enfonçant sa casquette de loutre sur son crâne.

Le prince avait écouté sans manifester la moindre surprise, la moindre émotion. Il était devant son escorte, devant Nikanor, qui écoutait impassible et muet aussi. Il jouait son rôle d'homme supérieur; mais il était pâle, et son œil fixe semblait chercher une solution qui satisfît l'orgueil de ses barbares et les exigences de notre civilisation.

Il se renferma encore un instant dans cette méditation silencieuse avant de répondre, puis il donna rapidement quelques ordres en langue slavone. On emporta aussitôt le moine, on versa un verre d'eau-de-vie à Nikanor, qui avait peine à se tenir debout, et à qui le prince ne voulait pas permettre de s'asseoir devant lui; puis tout le monde sortit, et le prince, s'adressant au commandant, lui dit en italien, d'un ton sec et glacé : — Avez-vous tué Méta et Marco? Répondez dans la langue dont je me sers pour vous interroger.

— Je les ai tués, répondit Nikanor.

— Pourquoi avez-vous fait cela?

Nikanor répondit en esclavon.

— Je vous ai ordonné, reprit le prince, de répondre en italien.

— Dirai-je cette chose devant des étrangers? répondit le montagnard ému, embarrassé et rougissant presque.

— Vous la direz, je le veux.

— Eh bien! maître, le valet et le comédien ont vu tes femmes dans le bain.

— Est-ce tout? dit le prince froidement.

— C'est tout.

— Et tu les as tués par colère, en les prenant sur le fait?

— Non, j'étais averti que cela durait depuis quelques jours. Je les ai guettés et saisis dans le couloir de ton appartement, hier, à deux heures après midi. Je les ai menés sans bruit au cachot, et cette nuit, en présence de tes femmes, j'ai fait tomber leurs têtes, qui sont maintenant sur la tour. Nul autre homme que le moine n'a su la cause de leur mort. Ton honneur n'a pas été souillé; j'ai fait ce que tu avais ordonné, ce que tout homme doit faire, ou commander à son serviteur, ou attendre de son ami.

Le prince devint pâle. Il ne pouvait plus nous cacher la similitude de ses mœurs chrétiennes avec les mœurs turques, et il en était profondément humilié. Il essaya pourtant de les justifier à nos yeux. — Monsieur Bellamare, dit-il en français, si vous étiez marié, et qu'un débauché cynique vînt regarder votre femme nue à travers une porte, lui pardonneriez-vous cet outrage?

— Non, dit Bellamare. Dans mon premier mouvement, je le jetterais probablement par la fenêtre, ou je le précipiterais la tête en

avant dans les escaliers; mais je ferais cela moi-même, et si j'avais affaire à deux enfans, je me contenterais de les chasser à coups de pied au derrière. Dans tous les cas, fussé-je encore plus outragé, eût-on déshonoré ma femme ou ma maîtresse, je ne chargerais aucun de mes amis de couper froidement la tête à mon rival et de la planter en triomphe sur le toit de ma maison.

Le prince se mordit la lèvre, et se tournant vers Nikanor : — Vous n'avez jamais compris votre consigne, lui dit-il, et, comme une brute que vous êtes, vous avez interprété à la mode turque les lois et usages de notre nation. Il y a peine de mort contre ceux qui pénètrent dans notre gynécée et qui établissent des rapports coupables avec nos femmes; mais ici le cas était différent, vous n'avez surpris personne dans mon gynécée, et vous avez puni du dernier supplice deux étrangers affranchis de notre autorité et coupables seulement envers leur propre honneur. Allez vous mettre aux arrêts, monsieur, en attendant que votre punition soit décrétée. — Il ajouta d'un ton ferme : — Justice sera faite! — mais je crus saisir un regard d'intelligence qui disait au commandant : Sois tranquille, tu en seras quitte pour quelques jours de prison.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions exiger davantage, et aucune satisfaction à notre dignité ne pouvait rendre la vie à notre pauvre petit camarade. Nous demandâmes seulement au prince, et sur un ton assez raide, que ses restes nous fussent rendus et ensevelis avec décence. — C'est trop juste, répondit-il, évidemment contrarié et troublé de cette demande; mais je ne puis permettre que l'inhumation ait lieu ostensiblement; attendez la nuit.

— Et pourquoi donc? dit Moranbois indigné. Une infamie a été commise chez vous, et vous ne voulez pas que la réparation soit franche? Ça nous est égal, nous n'avons besoin de personne pour enterrer nos morts; mais nous voulons le corps de notre pauvre enfant, nous le voulons tout de suite, et si on nous le cache, nous le chercherons partout, et si on veut nous empêcher de le soustraire aux outrages... eh bien! nous voilà reposés, nous recommencerons à houspiller vos janissaires.

Le prince fit semblant de n'avoir pas entendu cette harangue, dont le dernier mot, qui le comparait à un sultan, dut le blesser beaucoup. Il se promenait dans la salle du corps de garde d'un air préoccupé. — Pardon, dit-il, comme s'il sortait d'une profonde rêverie, et en s'adressant à Bellamare : — Que me demandez-vous?

— Le cadavre de notre camarade, répondit Bellamare. Votre altesse disposera de celui de son malheureux domestique comme elle l'entendra.

— Pauvre enfant! dit le prince avec un profond soupir vrai ou simulé.

Et il sortit en nous disant d'attendre un instant. Il ne revint pas; mais, au bout de dix minutes, deux hommes de son escorte nous apportèrent roulé dans une natte le corps mutilé de l'infortuné Marco. Moranbois le prit dans ses bras, et, tandis qu'il l'emportait, Lambesc et moi nous allâmes chercher la pauvre tête livide sur la tour. Nous portâmes ces tristes restes sur notre théâtre, on les enveloppa dans la robe blanche que le jeune artiste avait portée quelques jours auparavant lorsqu'il avait joué le rôle du lévite Zacharie dans *Athalie*. Nous lui mîmes une couronne de feuillage sur la tête, et brûlâmes des parfums autour de lui. Moranbois sortit pour lui faire creuser une fosse dans le cimetière du village, et Bellamare se rendit auprès de nos actrices pour les informer de ce qu'elles ne devaient plus ignorer. Il était encore de bonne heure; nous en étions surpris, nous avions vécu dix ans depuis le lever du soleil.

Léon avait été en proie à une vive inquiétude jusqu'au moment où il avait vu rentrer le prince. Il avait entendu des coups de fusil; mais on faisait si souvent l'exercice à feu dans les cours du manoir, qu'il n'avait pas vu là un indice certain de notre danger, et, comme il avait donné sa parole de ne pas quitter les femmes, il était resté à son poste.

Il vint nous rejoindre avec elles sur ce théâtre de tragédie à façade byzantine, dont nous avions fait une chapelle funéraire. Si vous voulez vous représenter une scène dramatique rendue comme on ne la joue jamais pour le public, figurez-vous le tableau que composaient à leur insu mes camarades des deux sexes. Épuisé de fatigue morale et physique, je m'étais laissé tomber dans un coin sur l'estrade, et je les regardais; les femmes avaient toutes pris le deuil. Impéria, debout, déposait un pieux baiser sur le front de marbre du pauvre enfant. Les autres femmes, agenouillées, priaient autour de lui. Bellamare, assis sur le bord du théâtre, était morne et immobile. Je ne l'avais vu ainsi qu'une seule fois sur l'écueil. Léon sanglotait, appuyé sur un fût de colonne du décor. Lambesc, véritablement affecté, entretenait les parfums sur un beau trépied que le prince nous avait prêté pour figurer dans la tragédie, puis il allait de l'un à l'autre comme pour leur parler, et il ne disait rien. Il se reprochait sa longue inimitié contre Marco, et semblait éprouver le besoin de s'en accuser tout haut; mais tout le monde la lui pardonnait intérieurement. Il s'était vraiment bien conduit dans notre campagne de la matinée, et nous n'avions plus aucune amertume contre un homme qui voulait se réhabiliter.

Moranbois revint nous annoncer que la fosse était prête. Nous

trouvions que c'était nous séparer trop vite de notre pauvre camarade, comme si nous étions pressés de nous débarrasser d'un spectacle douloureux. Nous voulions passer la nuit à le veiller. Moranbois partageait nos idées; mais il nous avertit que nous n'avions pas de temps à perdre pour plier bagage. Le secret du harem n'avait pas transpiré au dehors; mais, bien que Nikanor ne l'eût pas révélé, les gardiens du dedans l'avaient deviné, et commençaient à le faire pressentir aux habitans de la vallée. Le meurtre des deux enfans ne pouvait manquer d'être regardé comme une chose très juste, et leur faute comme exécrable. Plus d'une famille professait à la fois le christianisme et l'islamisme. Dans cet étrange pays, la guerre patriotique fait qu'on oublie les dissidences religieuses. On commençait à savoir aussi que les ambitions du prince étaient déçues, que les chefs des montagnes avaient repoussé l'idée de se donner un maître, et que ses soldats, après s'être flattés d'être les premiers dans la confédération, étaient humiliés de son échec. Ils l'attribuaient à ses idées françaises et commençaient à prendre ses histrions en horreur. Voilà ce que le prince avait fait entendre clairement à Moranbois, à qui il venait de parler. Il lui avait donné le conseil d'ensevelir Marco dans un petit bois de cyprès qui faisait partie de son domaine particulier, et non dans le cimetière, où il y avait un coin de rebut pour les suppliciés et pour les ennemis de la religion. Laquelle ?

Moranbois n'avait pas cru devoir résister. Sachant fort bien que, si nous blessions les croyances du pays, les restes de notre camarade seraient outragés dès que nous aurions le dos tourné, il avait accepté l'offre du prince et creusé lui-même la fosse au lieu que celui-ci lui avait indiqué.

C'était un massif très touffu où l'on pénétrait par la porte de derrière de la chapelle, en suivant une sinueuse allée de lauriers et de marasques. Nous pûmes donc, en plein jour, et sans être vus du dehors, transporter notre pauvre mort sous cet impénétrable ombrage. Le prince avait à dessein éloigné tous ses gens de ce point de ses dépendances, et de la partie du manoir qu'il nous fallait traverser. Nous pûmes déposer quelques instans le corps dans la chapelle grecque; nous voulûmes même qu'il en fût ainsi, non qu'aucun de nous, sauf Régine et Anna, fût très bon chrétien; mais nous voulions rendre à la victime d'une coutume barbare tous les honneurs dont la barbarie peut disposer.

Quand nous eûmes couché le mort dans son dernier lit, nivelé la terre avec soin, et recouvert la place avec de la mousse et des feuilles sèches, Léon, pâle et la tête découverte, prit la parole :

« Adieu, Marco, dit-il, adieu, toi, la jeunesse, l'espoir, le rire,

la flamme de notre famille errante, le doux et filial compagnon de nos travaux et de nos misères successives, de nos joies imprévoyantes et de nos amers désastres! Voici le plus cruel de nos revers, et nous allons te laisser ici, seul, sur une terre ennemie, où il nous faut cacher tes restes comme ceux d'un être maudit, sans qu'il nous soit permis de laisser une pierre, un nom, une pauvre fleur sur la place où tu reposes.

« Pauvre cher enfant, ton père, un brave ouvrier, ne pouvant s'opposer à ta brûlante espérance, t'avait confié à nous comme à d'honnêtes gens, et parmi nous tu as trouvé des pères, des oncles, des frères et des sœurs, car nous t'avions tous adopté, et nous devions te protéger et te guider longtemps dans la carrière et dans la vie. Tu méritais notre affection, tu avais les plus généreux instincts et les plus charmantes aptitudes. Perdu avec nous sur un écueil au milieu des vagues furieuses, tu as été, malgré ton jeune âge, un des plus courageux, un des plus dévoués. Une mauvaise influence, un entraînement fatal de la puberté, t'ont livré à un péril que tu as voulu braver, à une folie que tu as expiée effroyablement, mais avec vaillance et résolution, j'en suis certain, puisque nul cri de détresse, nul appel désespéré à tes camarades n'a rompu l'horrible silence de la nuit maudite qui vient de nous séparer pour jamais.

« Pauvre cher Marco, nous t'avons bien aimé, et nous te garderons un souvenir ineffaçable, une bénédiction toujours tendre! Arbres des tombeaux, gardez le secret de son dernier sommeil sous votre ombre. Soyez son linceul, neiges de l'hiver et sauvages fleurs du printemps! Oiseaux qui traversez le ciel sur nos têtes, voyageurs ailés plus heureux que nous, vous êtes les seuls témoins que nous puissions invoquer! La nature, indifférente à nos larmes, rouvrira du moins son sein maternel à ce qui fut un corps, et reportera à Dieu, principe de la vie, ce qui fut une âme. Esprits de la terre, essences mystérieuses, souffles et parfums, forces indéfinissables, recueillez la parcelle de généreuse vitalité que laisse ici cet enfant immolé par la férocité des hommes, et si quelque malheureux exilé comme nous vient par hasard fouler sa tombe, dites-lui bien bas : — Ici repose Pierre Avenel, dit Marco, égorgé à dix-huit ans loin de sa patrie, mais béni et arrosé des larmes de sa famille adoptive. »

Impéria nous donna l'exemple, et nous baisâmes tous la terre à la place qui cachait le front du pauvre enfant. Nous trouvâmes le prince qui nous attendait dans la chapelle. Il était triste, et je crois qu'il nous parla sincèrement cette fois.

— Mes amis, nous dit-il, je suis navré de ce double meurtre, et, accompli dans de telles conditions, je le regarde comme un

crime. Vous allez emporter de nous une triste opinion; mais faites la part de chacun. J'ai voulu introduire quelque civilisation dans ce pays sauvage. J'ai cru qu'il était possible de faire entrer la notion du progrès dans des têtes héroïques, mais étroites et dures. J'ai échoué. Prendrai-je ma revanche? Je l'ignore. Peut-être remporterai-je la palme au moment où la balle d'un musulman me couchera par terre. Peut-être me reverrez-vous en France, rassasié de périls et de déceptions, me consolant au foyer des arts et des lettres. Quel que soit l'avenir, gardez-moi un peu d'estime. Je ne regrette pas de vous avoir associés à une tentative généreuse. Que Rachel soit ici ou ailleurs, l'artiste qui m'a charmé doit garder en toute sécurité de conscience l'hommage de ma satisfaction et de ma gratitude. Il faut que désormais je me prive de plaisirs élevés, et je comprends que ma résidence vous soit devenue odieuse. N'attendons pas qu'elle soit impossible, car, vous le voyez, je ne suis pas toujours un maître aussi absolu que j'ai l'air de l'être. Je vais donner des ordres pour que demain, à la pointe du jour, votre départ s'effectue sans bruit et sans obstacle. Je vous donnerai une escorte aussi sûre que possible, mais soyez armés à tout événement. Je ne puis vous accompagner, ma présence serait une cause d'irritation de plus contre vous. Je sais que vous êtes braves, terribles même, car vous avez gravement maltraité quelques-uns de mes hommes qui se croyaient invincibles. Ceux-là ne sont point à redouter pour le moment; mais ils ont des parens au dehors, et la *vendetta* est autrement redoutable dans nos montagnes que dans celles de la Corse. Soyez prudens, et si vous entendez sur votre passage quelque insulte ou quelque menace, faites ce que je fais souvent, ayez l'air de ne pas l'entendre.

Il nous demanda ensuite où nous voulions aller; nous n'en savions rien, mais notre parti fut pris à l'instant de retourner en Italie. Nous avions horreur de l'Orient, et dans ce premier moment de consternation et d'indignation il nous semblait que nous y aurions toujours à trembler les uns pour les autres.

— Si vous retournez à Gravosa, dit le prince, ma petite villa est toujours à votre disposition pour tout le temps que vous voudrez. N'emportez pas les décors et les costumes qui pourraient embarrasser et retarder votre marche dans la montagne; je vous les enverrai après-demain.

Nous fîmes nos paquets dans la soirée même, et le lendemain nous nous présentâmes dès le jour au pont-levis. Les mules, les chevaux et les hommes d'escorte étaient prêts sur le revers du fossé; mais, par une lenteur qui nous parut volontaire, on nous fit attendre longtemps le pont. Enfin nous franchîmes la vallée sans voir per-

sonne, et nous entrâmes dans le défilé qui s'enfonçait dans la montagne. Nous n'étions pas sans appréhension ; si nous avions des ennemis, ils devaient nous attendre là. Nos guides, au nombre de quatre, marchaient en avant avec insouciance, leurs chevaux allaient plus vite que nos mules, et, quand ils avaient de l'avance, ils ne se retournaient pas pour voir si nous pouvions les suivre ; ils continuaient à augmenter la distance entre eux et nous. Si nous eussions été attaqués, ils ne se seraient probablement pas retournés davantage.

Pourtant nous ne fûmes pas inquiétés, nous ne rencontrâmes aucune figure hostile, et nous étions vers trois heures de l'après-midi aux deux tiers du chemin, assez près de la plaine pour nous croire hors de danger. Nous ne savions pas que le danger était précisément à la sortie des états du prince.

Il faisait beaucoup plus chaud qu'à notre première traversée dans ces montagnes, et nos bêtes firent mine de refuser le service. Notre escorte s'arrêta enfin en nous voyant forcément arrêtés, et un des cavaliers nous fit entendre par signes que, si nous voulions boire et faire boire les animaux, il y avait de l'eau à peu de distance.

Nous n'avions pas soif, nous nous étions munis de fioles; mais les bêtes, et surtout celle qui portait notre petite fortune et nos effets les plus précieux, se dirigeaient d'elles-mêmes avec obstination vers le lieu indiqué. Il fallait bien les suivre. Quand nous vîmes dans quel précipice elles nous conduisaient, nous mîmes pied à terre et leur lâchâmes la bride. Nos guides en avaient fait autant de leurs chevaux; un seul d'entre eux les suivit en sautant de roche en roche pour les empêcher de rester trop longtemps dans l'eau. Moranbois retint la mule, qui n'eût pu remonter avec son chargement; mais avant qu'il l'eût débarrassée de la caisse, c'est-à-dire de la sacoche qui contenait nos valeurs, elle s'échappa de ses mains et s'élança dans le ravin.

Moranbois, craignant qu'elle ne perdît nos richesses, la suivit avec intrépidité. Nous connaissions son adresse et sa force, et l'endroit était praticable, puisqu'un autre homme s'y risquait. Pourtant nous avions l'esprit frappé et nous ne le vîmes pas sans inquiétude s'enfoncer et disparaître sous les broussailles qui tapissaient le talus. Au bout d'un instant, n'y pouvant tenir, je le suivis, sans faire part aux autres de ma préoccupation.

L'abîme était encore plus profond qu'il ne nous avait paru; à la moitié de son escarpement, il devenait moins difficile, et je commençais à voir le fond, quand un homme d'un aspect repoussant de saleté et armé d'un fusil dirigé sur moi sortit de derrière un rocher

et me dit en mauvais français : — Vous pas bouger, pas craindre, pas crier, — ou mort. Vous avancer, vous voir !

Il me saisit le bras et me fit faire deux pas en avant. Je vis alors dans une sorte d'entonnoir à pic où coulait, je crois, un filet d'eau, Moranbois l'intrépide, l'invincible Moranbois terrassé par six hommes qui le garrottaient et le bâillonnaient. Autour d'eux, une vingtaine d'autres, armés de fusils, de pistolets et de couteaux, rendaient tout espoir de secours impossible. Le guide et les autres montures avaient disparu. Seule, la mule de Moranbois était aux mains de ces bandits, qui commençaient à la dépouiller.

Tout cela m'apparut en un clin d'œil avec une netteté désespérante. Je ne pouvais tirer sur les bandits sans risquer d'atteindre le prisonnier. Je compris rapidement qu'il fallait me taire. — Pas faire de mal, reprit l'affreux drôle qui me tenait le bras; rançon, rançon ! c'est tout !

— Oui, oui, criai-je de toutes mes forces, rançon, rançon !

Et le truchement cria aussi, répétant probablement le même mot à ses compagnons dans leur langue.

Aussitôt tous les bras se levèrent de notre côté en signe d'adhésion, et mon interlocuteur reprit : — Vous, laisser là-haut tout, les bêtes et les caisses, les armes, l'argent de poche et les bijoux. Pas de mal à vous.

— Mais lui ! m'écriai-je en lui montrant Moranbois, lui, je le veux, ou nous nous ferons tous tuer !

— Aurez lui sain et sauf; faites vite, ou lui mort. Dire là-haut, et filer ! trouver lui au bas de montagne.

Je remontai comme un ouragan. Bellamare et Léon avaient entendu des voix étrangères, ils venaient à ma rencontre. — Remontons, leur dis-je épuisé; aidez-moi, remontons !

En trois mots, tout fut compris, et il n'y eut pas un moment d'hésitation. La défense était impossible, les trois guides qui nous restaient avaient disparu. Sans doute, n'osant se venger eux-mêmes, ils nous avaient conduits et livrés aux brigands de la frontière.

Nous laissâmes tout, même nos manteaux de voyage et nos armes. Nous jetions tout par terre avec une hâte fiévreuse, délirante. Nous n'avions qu'une pensée, courir plus vite au bas de la montagne et retrouver notre ami. On nous trompait peut-être ! on l'assassinait peut-être pendant que nous laissions tout pour le sauver. On allait peut-être nous assassiner aussi quand on nous verrait seuls et désarmés. N'importe; une chance de salut pour Moranbois et cent contre nous, il ne fallait pas hésiter.

Le bandit, qui m'avait suivi, était là, perché sur une roche, le

fusil armé entre les mains. Nous ne faisions aucune attention à lui. Quand il se fut assuré que nous n'emportions rien et que nous y mettions une conscience exaltée, il daigna nous crier : Merci, excellences! d'un air de courtoisie dérisoire qui nous fit partir d'un rire nerveux.

— Lui, lui! s'écria Impéria en tendant au bandit son bracelet de diamans qu'elle était sur le point d'emporter à son bras par mégarde. Ceci pour vous! sauvez notre ami!

Le drôle sauta comme un chat, prit le bracelet et voulut baiser la main qui le lui tendait. — Lui, lui! répéta Impéria en reculant.

— Courez, reprit-il, courez! et il disparut.

Il s'en allait à vol d'oiseau, et nous avions un long circuit à faire. Enfin nous arrivâmes éperdus au lieu désigné. Moranbois était là, couché en travers du sentier, toujours bâillonné, évanoui, les mains liées. Nous nous hâtâmes de le délier et de l'examiner. On nous avait tenu parole, on ne lui avait fait aucun mal; mais les efforts qu'il avait faits pour se dégager l'avaient épuisé. Il fut plus d'une heure sans reprendre connaissance.

Nous l'avions emporté jusqu'à la plaine, car nous avions vu de loin une trentaine de bandits s'abattre sur nos dépouilles, et nous avions peur qu'il ne leur prît fantaisie de venir nous enlever nos habits, peut-être outrager les femmes. Évidemment ils étaient lâches, puisqu'ils avaient agi par ruse; mais nous n'étions plus à craindre, grâce au soin qu'ils avaient pris de nous faire abandonner nos armes.

Quand nous nous trouvâmes en vue de quelques misérables habitations, notre première pensée fut d'y courir; puis nous craignîmes de nous trouver chez des affiliés d'une bande qui venait détrousser les voyageurs à si peu de distance, nous nous jetâmes dans un massif de buis et de lentisques. Nous ne pouvions plus porter Moranbois, nous ne pouvions plus soutenir les femmes. Nous nous laissâmes tous tomber par terre. Moranbois revint à lui, et au bout d'une heure de repos, où nous n'échangeâmes pas une parole dans la crainte d'attirer de nouveaux ennemis, nous recommençâmes à marcher dans une plaine aride semée de pierres. Nous voulions gagner un petit bois que nous apercevions devant nous, sur la droite de la route; quand nous y arrivâmes, il faisait nuit.

— Il faut nous arrêter ici ou mourir, dit Bellamare. Demain, au jour, nous saurons où nous sommes, et nous aviserons. Allons, mes amis, remercions Dieu! Nous sommes ses enfans gâtés, nous avons sauvé Moranbois!

Ce mot, dit avec une conviction et une gaîté sublimes, réveilla toutes les fibres de nos cœurs. Nous nous jetâmes dans les bras les

uns des autres en criant : — Oui! oui! nous sommes heureux, et Dieu est bon! — L'hercule fondit en larmes; c'était probablement la première fois de sa vie.

La nuit fut froide et nous parut longue. Nous n'avions plus de manteaux pour nous garantir et rien à manger ni à boire après une journée de fatigue et d'émotions terribles; mais personne ne songea à se plaindre, et même aucun de nous ne consentit à faire part aux autres de son malaise et de sa souffrance. Les femmes étaient aussi stoïques que nous. Le *scoglio maledetto* nous avait *recuits*, comme disait Moranbois, et nous pouvions supporter une dure journée et une mauvaise nuit.

Dès le jour, nous nous orientâmes. Le chemin qui serpentait dans la plaine était bien la route de Raguse; nous n'avions plus que les montagnes dalmates à traverser, et nous nous mîmes en route, toujours à jeun. Nous rencontrâmes des habitations; nous n'avions pas un sou pour payer un déjeuner quelconque. On se fouilla, on s'éplucha; quelques boutons de manchettes oubliés dans le dépouillement opéré pour la rançon, quelques foulards, une boucle d'oreille, c'était de quoi vivre jusqu'à Raguse, et on se trouvait riche encore pour un jour. Après cela, ce serait la mort ou la mendicité, nouvelle face de cette aventureuse existence, qui semblait vouloir ne nous épargner aucune mauvaise chance.

Nous avisions devant nous une petite ferme qui avait un peu l'aspect d'une chênaie normande. — Allons frapper là, dit Bellamare; mais il s'agit de ne pas faire peur aux gens, et nous avons piteuse mine. Mesdames, un peu de toilette, s'il vous plaît; redonnez un peu de chic à vos petits chapeaux déformés; rattachez avec des épingles, si vous avez des épingles, vos jupes déchirées. Messieurs, refaites le nœud de vos cravates,... et toi, Laurence... rentre ce bout de courroie qui te fait une queue. Les naturels du pays sont capables de te prendre pour un *Nyam-nyam*.

Je cherchai et tirai ce bout de courroie; c'était le reste de la petite ceinture que je portais toujours sous mon gilet et qui contenait mes billlets de banque. Ne pouvant la déboucler assez vite, je l'avais tirée avec impatience, et comme elle était fort usée, elle s'était rompue. J'avais jeté sur le tas de nos dépouilles opimes ce qui m'était venu à la main, croyant sacrifier ainsi en conscience ma dernière ressource.

Quelle fut ma surprise lorsqu'en regardant la portion qui restait pendue à mes reins je vis qu'elle contenait encore mes cinq mille francs à peu près intacts!

— Miracle! m'écriai-je; mes amis, la fortune nous sourit, et l'étoile des bohémiens nous protége! Voici de quoi retourner en

France sans demander l'aumône. Déjeunons richement, s'il se peut. J'ai de quoi remplacer les boutons de manchettes et les foulards qui vont payer notre écot, car mon papier n'a pas cours dans ce désert.

Nous fîmes un excellent repas champêtre chez des gens très hospitaliers qui nous parlaient par gestes, et qui furent si contens de nous qu'ils nous firent faire un bon bout de chemin sur une espèce de char antique à roues pleines, qui criait comme un damné. Nos petits cadeaux avaient eu grand succès.

Nous arrivâmes à Raguse moins pimpans que nous n'en étions sortis. Notre premier soin fut de courir au consulat français, où j'échangeai un de mes billets et où nous racontâmes notre triste aventure. Il nous fut dit qu'il n'y avait aucun espoir de recouvrer notre fortune; nous étions bienheureux d'avoir conservé la vie.

Il fallait que les heiduques, c'est le nom que l'on donnait à ces brigands, fussent très nombreux en ce moment et que leurs bandes eussent peur les unes des autres, puisqu'on n'avait pas pris le temps de nous débarrasser de nos habits et même de nos chemises. Sans doute on ne nous avait pas massacrés pour ne pas attirer d'autres oiseaux de proie par le bruit d'un combat; on s'était contenté de nous dévaliser en gros plutôt que de partager avec de nouveau-venus les menues dépouilles.

Lambesc, qui était soupçonneux, pensa que le prince n'était pas étranger à ce coup de main pour rentrer dans ses dépenses; mais aucun de nous ne voulut partager cette opinion. Le prince n'avait qu'un tort apparent, c'est de nous avoir donné une escorte aussi peu nombreuse et aussi peu sûre; mais ne nous avait-il pas avertis qu'il ne pouvait mieux faire? Et puis étions-nous certains d'avoir été trahis par nos guides? Voyant les bandits en nombre et ne voulant pas se faire tuer pour nous, trois avaient pris la fuite. Le quatrième, celui qui avait dû être pris avec Moranbois, ne pouvant faire espérer une rançon pour lui-même, devait avoir été tué.

Le chancelier du consulat nous dit que certainement nos bandits étaient étrangers au pays. Les indigènes tuent par vengeance et ne dévalisent les morts qu'en temps de guerre. Ils ne connaissent pas la coutume italienne de la rançon. Je me souvins que le drôle avec qui j'avais dû composer avait un type et un accent tout à fait différens de ceux des gens de la contrée.

Tous les commentaires étaient du reste bien inutiles, nous étions ruinés sans retour. Nous nous occupâmes du départ pour le surlendemain. Nous ne voulions pas exploiter notre mésaventure en battant la grosse caisse pour faire quelque argent dans le pays; nous étions d'ailleurs trop fatigués pour nous remettre au travail. Le jour suivant, nous vîmes arriver nos costumes et nos décors que le

prince nous renvoyait, sans se douter de nos revers. Sans doute, s'il les eût connus, il nous eût offert quelque dédommagement, et peut-être l'eussions-nous accepté sans le souvenir de notre pauvre Marco, qui était désormais entre nous et ses largesses. Nous ne voulûmes même pas lui écrire ce qui nous était arrivé. S'il sévissait contre nos guides, une révolte contre lui pouvait éclater. C'était assez de victimes comme cela. — Nous n'avions qu'une idée, quitter au plus vite ce pays qui nous avait été si désastreux.

Nous achetâmes quelques nippes et nous retînmes nos places sur le bateau à vapeur du *Lloyd* autrichien pour Trieste. En soupant dans l'unique hôtel de la ville et en causant de notre dernière aventure, Moranbois nous dit qu'il nous coûtait plus cher qu'il ne valait.

— Tais-toi, lui dit Bellamare; rien ne vaut un homme de cœur, et rien n'est meilleur pour la santé qu'un bon mouvement! Voyons, mes cabotins bien-aimés, est-ce que, depuis ce moment-là, nous ne sommes pas plus heureux que nous ne l'étions en quittant cette forteresse de malheur? Nous emportions une fortune qui vraiment nous était trop amère! Nous avions besoin de détester les sauvages qui nous l'avaient donnée au prix d'une de nos têtes les plus chères. Chacune des jouissances que cet argent nous eût procurées nous eût serré le cœur comme un remords, et nous n'aurions jamais pu nous égayer sans voir au milieu de nous la face pâle de Marco. A présent cette figure nous sourira, car, si le brave enfant pouvait revenir, il nous dirait : — Ne pleurez plus, ce que vous n'avez pu faire pour me sauver, vous l'avez fait pour un autre, et cette fois vous avez réussi. — Allons, Moranbois, ne sois plus triste. Est-ce parce que, pour la première fois de ta vie, tu as *été tombé*, mon hercule? Avais-tu la prétention de battre à toi seul trente hommes? Est-ce comme caissier que tu soupires? Qu'est-ce qu'il y a de si dérangé dans nos finances? Quand nous sommes partis d'ici, il y a cinq semaines, nous n'avions pas grand'chose : nous nous sommes trouvés bien fiers de tant gagner en si peu de temps, ce n'était pas naturel, ça ne pouvait pas durer; mais nous voilà encore sur nos pieds, puisque nous avons nos instrumens de travail, nos décors et nos costumes. Un de nous retrouve par miracle le premier fonds de roulement. Nous allons nous reposer en mer, saluer en passant *lo scoglio maledetto* et lui faire un pied de nez, après quoi nous travaillerons, et nous serons tous des talens de premier ordre; vous verrez! Purpurin lui-même dira des vers corrects. Que voulez-vous? nous avons beaucoup souffert ensemble, et les heures de dévoûment nous ont grandis. Nous avons gagné quelque chose de plus que la richesse, nous sommes devenus meilleurs. Nous nous

aimons davantage; nous nous chamaillerons peut-être encore aux répétitions, mais nous sentons bien d'avance que nous nous pardonnerons tout, et que nous pourrions nous battre sans cesser de nous aimer. Allons! depuis le départ de Saint-Clément, tout est pour le mieux, et je bois à la santé des brigands!

La parole de Bellamare gouvernait nos âmes, et je ne sais aucun découragement dont elle ne nous eût arrachés. Nous étions, comme tous les artistes, très railleurs et très facétieux les uns avec les autres; mais lui, le plus facétieux et le plus railleur de tous, il avait une conviction si ardente dans les occasions sérieuses, qu'il nous rendait enthousiastes comme lui.

Nous n'eûmes donc pas un regret pour notre fortune évanouie, et Moranbois dut en prendre son parti comme les autres.

Durant la traversée, nous eûmes tous la préoccupation de retrouver *lo scoglio maledetto*. Nous l'eussions certes reconnu entre mille; mais nous ne le rencontrâmes certainement pas, ou nous le rencontrâmes durant la nuit. En vain interrogions-nous les gens de l'équipage et les passagers, on ne pouvait nous renseigner, puisque nous avions baptisé notre île au hasard, et qu'aucun de nous n'était assez géographe pour mettre les gens compétens sur la trace. Deux ou trois fois il nous sembla qu'elle nous apparaissait dans la brume du soir : c'était un rêve. Là où nous pensions voir des formes connues, il n'y avait rien.

— Gardons ce rocher dans notre imagination, nous dit Léon. Il y sera toujours plus terrible et plus beau que la vision réelle ne nous le rendrait.

— Plus beau? s'écria Régine : tu l'as trouvé beau, toi? Les poètes sont-ils assez fous!

— Non, reprit Léon, les poètes sont sages, ils sont même les seuls sages qui existent. Quand les autres s'inquiètent et s'effraient, ils rêvent et contemplent; tout en souffrant, ils voient : ils ont, jusqu'à la dernière heure, la jouissance de regarder et d'apprécier. Oui, mes amis, c'était un lieu splendide, et jamais je n'ai si bien compris la fascination de la mer que durant cette semaine d'angoisses où nous étions seuls face à face et côte à côte avec elle, toujours menacés et insultés par son aveugle colère, toujours protégés par cette roche qu'elle ronge depuis des siècles incalculables sans pouvoir la dévorer. Nous étions pourtant en plein dans le ventre du monstre, et j'ai souvent pensé alors à la légende de Jonas dans la baleine. Sans doute le prophète était échoué comme nous sur un écueil. Dans son temps, on racontait tout en métaphore, et peut-être son refuge avait-il la forme fantastique du Léviathan de la Bible; peut-être, comme nous, y avait-il pu creuser

une grotte pour s'abriter durant ses trois jours et trois nuits de naufrage.

— Ton explication est ingénieuse, dit Bellamare; mais racontenous donc tes impressions de sept jours et de sept nuits dans le ventre du rocher, car, pour moi, j'avoue n'avoir pas eu la sagesse d'admirer autre chose que notre persistance à ne pas vouloir y mourir.

— Raconter des contemplations à chaque instant interrompues par le spectacle des souffrances des autres est impossible, reprit Léon. Vous ne vouliez pas mourir, vous autres, et chacun de vous était providentiellement soutenu par son instinct ou sa pensée dominante. Régine pensait à faire son salut à la condition de ne plus jeûner; Lucinde se sentait encore trop belle pour quitter la partie; Anna...

— Ah! moi, dit Anna, je n'étais soutenue par rien. Je me laissais aller à mourir.

— Non! puisque tu criais de peur en voyant venir la mort.

— Je criais sans savoir pourquoi; cependant, lorsque je me calmais, c'était par la pensée de revoir dans un autre monde les deux pauvres petits enfans que j'ai perdus... Mais parlons des autres, si ça ne vous fait rien!

— Moi, dit Bellamare, je pensais à vous tous, et jamais je ne vous ai si bien appréciés tous. Mon amitié pour vous se mêlait à mon sentiment d'artiste, et j'ai dû rabâcher souvent à mon insu cette réflexion qui ne me sortait pas de la tête : quel dommage qu'il n'y ait pas là un public éclairé pour voir comme ils sont beaux et dramatiques! Sérieusement, je prenais machinalement note de tous les effets. J'étudiais les guenilles, les poses, les groupes, les aberrations, l'accent, la couleur et la forme de toutes ces scènes de désespoir, d'héroïsme et de folie!

— Et moi, dit Impéria, j'entendais continuellement une musique mystérieuse dans le vent et dans les vagues. A mesure que je m'affaiblissais, cette musique prenait plus de suite et d'intensité. Un moment est venu, c'est durant les derniers jours, où j'aurais pu noter des motifs admirables et des harmonies sublimes.

— Moi, dit Lambesc, j'étais irrité par le bruit sec que rendaient les pierres amoncelées par nos travaux d'installation quand le vent les dispersait : c'était comme les applaudissemens dérisoires d'un public en déroute, et j'étais furieux contre le chef de claque qui laissait aller notre succès à la dérive.

— Vous voyez bien, reprit Léon, que vous étiez tous rattachés à la vie par la force de l'habitude et l'obstination de la spécialité. Il n'est donc pas étonnant que jusqu'au moment où j'ai vu la tartane

cingler sur nous et la figure de Moranbois se dresser sur le tillac, j'aie été préoccupé et soutenu par le besoin d'admirer et de décrire. Cet archipel où nous étions enfermés, ces roches dénudées et déchiquetées qui prenaient à la base tous les reflets glauques de la mer, et au sommet toutes les nuances éthérées du ciel, ces formes bizarres, repoussantes, cruelles, des îlots déserts que nous ne pouvions atteindre et qui semblaient nous appeler comme des instrumens de supplice, avides de nous broyer et de nous déchirer sous leurs dents aiguës, tout cela était si grand et si menaçant que je me sentais avide de me mesurer, par la poésie, avec ces choses terribles. Plus je sentais notre abandon et notre impuissance, plus j'avais soif d'écraser par le génie de l'inspiration ces mornes géans de pierre et cette implacable fureur des flots. Il m'était indifférent de mourir, pourvu que j'eusse eu le temps de composer un chef-d'œuvre et de le graver sur le rocher.

— Et ce chef-d'œuvre, tu l'as fait? m'écriai-je. Tu vas nous le dire!

— Hélas! répondit Léon, j'ai cru le faire! N'ayant plus la force d'écorcher la roche avec un canif, je l'ai écrit sur mon album. Je l'ai gardé précieusement sur ma poitrine durant les jours d'hébétement qui ont suivi notre délivrance. J'essayais de le relire en cachette; je ne le comprenais pas, et je me persuadais que c'était par suite de l'état de faiblesse physique où j'étais tombé. Quand je me suis senti guéri et rassuré, chez le prince Klémenti, j'ai constaté avec épouvante que mes vers n'étaient pas des vers. Il n'y avait ni nombre, ni rime, l'idée même n'avait aucun sens. C'était le produit d'une complète aliénation mentale. Je m'en suis consolé en me disant que cette fureur de rimer jusque dans l'agonie m'avait, du moins, rendu insensible à la souffrance et supérieur au désespoir.

— Mes enfans, dit Bellamare, si nous ne retrouvons pas notre écueil dans cette traversée, il est probable que nous n'aurons jamais ni le temps ni le moyen de le chercher. Ne vous semble-t-il pas inoui qu'à deux journées de l'Italie, en pleine Europe civilisée, sur une mer étroite fréquentée à toute heure, explorée dans tous les sens, nous ayons été perdus sur une île inconnue, comme si nous eussions été en quête d'une terre nouvelle dans un voyage d'exploration vers les pôles? Cette aventure-là est si invraisemblable que nous n'oserons jamais la raconter. On ne nous croira pas quand nous dirons que le patron et les deux matelots qui nous accompagnaient sont morts sans avoir pu dire le nom de l'écueil, sans le savoir probablement, et que ceux qui sont venus nous y chercher et qui ont dû nous l'apprendre n'ont pas trouvé un seul de nous capable de

l'entendre et de le retenir. J'avoue que, pour mon compte, j'étais tout à fait imbécile. J'agissais toujours machinalement, je vous soignais tous, et Impéria m'aidait. Léon et notre pauvre Marco s'occupaient aussi des malades; mais il me serait impossible de dire combien de temps nous avons mis pour gagner Raguse, et j'y ai bien passé deux jours avant de savoir dans quel pays nous étions et sans songer à m'en enquérir.

— J'avouerai la même chose, dit Impéria, et Léon a été plus longtemps, je le parie.

— Savez-vous, reprit Léon, que nous avons peut-être rêvé ce naufrage? Qui peut jurer que ce qu'il voit et entend soit réel?

— J'ai ouï parler, dit Bellamare, d'une croyance, d'une métaphysique ou d'une religion de l'antique Orient qui enseignait que rien n'existe excepté Dieu. Notre passage sur la terre, nos émotions, nos passions, nos douleurs et nos joies, tout cela n'était que vision, effervescence de je ne sais quel chaos intellectuel : monde latent qui aspirait à être, mais qui retombait sans cesse dans le néant pour se perdre dans la seule réalité, qui est Dieu.

— Je ne comprends rien à ce que vous contez là, dit Régine; mais je vous jure que je n'ai pas rêvé la faim et la soif sur l'écueil maudit. Toutes les fois que j'y pense, j'ai comme une cloche en branle dans l'estomac.

Nous arrivâmes à Trieste sans avoir retrouvé l'écueil. Là, nous fîmes des recherches et des questions. A l'inspection des cartes détaillées, nous pensâmes et on nous dit que nous devions avoir échoué sur *lo scoglio pomo*, en pleine mer, ou sur les Lagostini, plus près de Raguse; mais nous dûmes rester dans une éternelle incertitude, d'autant plus qu'un savant nous donna une autre version qui plut davantage à nos imaginations excitées. Selon lui, notre naufrage coïncidant avec la secousse de tremblement de terre qui s'était fait sentir sur les côtes de l'Illyrie, l'écueil inretrouvable devait être spontanément sorti de la mer à ce moment et s'y être replongé ensuite. Ainsi nous n'avions pas été seulement menacés d'y mourir de faim et de froid, mais encore nous eussions pu, à tout instant, disparaître dans le troisième dessous, comme les maudits et les démons d'un dénoûment d'opéra.

En quittant Trieste, où nous jouâmes *les Folies amoureuses*, *Quitte pour la peur*, *les Caprices de Marianne*, *Bataille de dames*, nous parcourûmes le nord de l'Italie en nous adjoignant une troupe française dont quelques sujets étaient passables. Ceux qui ne valaient rien faisaient nombre, et nous pûmes étendre notre répertoire et aborder le drame à beaucoup de personnages : *Trente ans ou la Vie d'un joueur*, *le Comte Herman*, etc. Nos affaires ne furent pas

mauvaises, et le public se montra très content de nous. Cependant le métier perdit pour moi beaucoup de son prestige. Le personnel nouveau était si différent du nôtre ! Les femmes avaient des mœurs impossibles, les hommes des manières intolérables. C'étaient de vrais cabotins, dévorés de vanité, susceptibles, grossiers, querelleurs, indélicats, ivrognes. Chacun d'eux avait un ou deux de ces vices; il y en avait qui les possédaient tous à la fois. Ils ne comprenaient rien à notre manière d'être et nous en raillaient. J'avais été élevé avec des paysans assez rudes; mais ils étaient gens de bonne compagnie en comparaison de ceux-ci. Et tout cela ne les empêchait pas de savoir porter un costume, de se mouvoir en scène avec une certaine élégance, et de dissimuler les hoquets de l'ivresse sous un air grave ou ému.

Dans la coulisse, ils nous étaient odieux. Régine seule les tenait en respect par ses moqueries cavalières. Lambesc, à la répétition, leur jetait les accessoires à la tête. Moranbois en remit quelques-uns à leur place à la force du poignet. Bellamare les plaignait d'être tombés si bas par excès de misère et lassitude de leurs déceptions. Il essayait de les relever à leurs propres yeux, de leur faire comprendre que le mal de leur condition venait de leur paresse, de leur manque de conscience dans le travail et de respect envers le public. Ils l'écoutaient avec étonnement, quelquefois avec un peu d'émotion; mais ils étaient incorrigibles.

Il devenait évident pour moi qu'au théâtre la médiocrité conduit fatalement au désordre les gens qui n'ont pas une valeur morale exceptionnelle, et je me demandais si, privé de la direction de Bellamare et de l'influence d'Impéria et de Léon, qui étaient, eux, des êtres d'exception, je ne serais pas tombé aussi bas que ces malheureux acteurs. Le personnel des directeurs de ces troupes ambulantes était le pire de tous. L'insuccès presque continuel les réduisait à la faillite perpétuelle. Ils en prenaient leur parti avec une philosophie honteuse, et ne reculaient devant aucun manque de foi pour se rattraper. Ils se demandaient par quel miracle Bellamare, resté pauvre, avait conservé son nom sans tache et ses honorables relations. Il ne leur venait pas à l'esprit de se dire qu'il n'avait pas eu d'autre secret que d'être honnête homme, pour trouver en toute occasion l'appui des honnêtes gens.

Il nous tardait de nous séparer de cet élément hétérogène, et quand nous nous retrouvâmes en France, vis-à-vis les uns des autres, nous éprouvâmes un grand soulagement. Nous remplaçâmes Marco par un élève du Conservatoire qui n'avait pu être engagé à Paris et qui n'avait aucun talent en propre, puisqu'il se bornait à singer Régnier. Régine et Lucinde nous restèrent comme pension-

naires, et Lambesc demanda à être associé. Nous n'hésitâmes pas à l'admettre. Il avait certes des défauts incorrigibles, une immense vanité, une susceptibilité puérile et un amour de sa propre personne qui était invraisemblable à force d'ingénuité; mais il avait pourtant trouvé un enseignement dans le malheur, et, après nous avoir indignés lors du naufrage, il s'était réhabilité à Saint-Clément et dans la montagne. Il avait fait des réflexions sur les inconvéniens de l'égoïsme. Le fond de son cœur n'était pas glacé, il s'était attaché à nous. Il alla jusqu'à proposer à Anna de l'épouser, car Anna avait été sa maîtresse, et dans ce temps-là elle eût voulu être sa femme; mais depuis elle en avait aimé plusieurs autres, et elle refusa, tout en le remerciant et en lui promettant une fidèle amitié.

A ce propos, Anna, qui avait coutume de ne jamais parler du passé, s'expliqua avec moi dans un moment de tête-à-tête amené par le hasard. Je désirais savoir ce qu'elle pensait de Léon, et si les regrets étouffés de celui-ci avaient quelque solide raison d'être.

— Je n'aime pas, me dit-elle, à regarder en arrière. Il n'y a là pour moi que chagrins èt désillusions. Je suis très impressionnable, et je serais dix fois morte, si je n'avais dans le caractère une ressource suprême qui est d'oublier. J'ai cru aimer bien souvent; mais en réalité je n'ai aimé que mon premier amant, ce fou de Léon, qui eût pu faire de moi une femme fidèle, s'il n'eût été soupçonneux et jaloux à l'excès. Il a été très injuste avec moi; il s'est cru trompé par Lambesc dans un moment où il n'en était rien; je me suis alors donnée à Lambesc par dépit, et puis à d'autres par ennui, par caprice de désespoir. Songe à cela, Laurence : on plaisante l'amour quand on peut l'appeler fantaisie; mais il y a des fantaisies de galanterie qui sont gaies, et il y en a qui sont tragiques, parce qu'elles ont pour cause l'effroi du souvenir et l'horreur de la solitude. Ne me raille donc jamais; tu ne sais pas le mal que tu me fais, toi qui vaux mieux que les autres, et qui, ne m'aimant pas, n'as pas voulu feindre de m'aimer pour me faire commettre une faute de plus! Si Léon te parle quelquefois de moi, dis-lui que ma vie absurde et brisée est son ouvrage, et que sa méfiance m'a perdue. A présent il est trop tard... Je n'ai plus qu'à pardonner avec une douceur que l'on prend pour de l'insouciance, et qui finira sans doute par en être.

Notre vie recommençait à être ce qu'elle avait toujours été avant nos désastres, un voyage enjoué sans pertes ni profits, un pêle-mêle d'occupations fiévreuses et de temps perdu, un ensemble de bonnes relations semées de petites brouilles et de chaleureuses réconciliations. Cette vie sans repos et sans recueillement fait peu à peu du

comédien de province un être qu'on pourrait considérer, non comme ivre à l'état chronique, mais comme toujours entre deux vins. Le théâtre et le voyage alcoolisent comme les spiritueux. Les plus sobres d'entre nous étaient souvent les plus irritables.

Au commencement de l'hiver, je reçus une lettre qui brisa ma carrière d'artiste et décida de ma vie. Ma marraine, une bonne femme qui est ici marchande d'épiceries, m'écrivait : « Viens vite. Ton père se meurt ! »

Nous étions alors à Strasbourg. Je pris à peine le temps d'embrasser mes camarades, et je partis. Je trouvai mon père sauvé. Mais il avait eu une attaque d'apoplexie à la suite d'une violente émotion, et ma marraine me raconta ce qui s'était passé.

Personne dans ma petite ville ne s'était jamais douté de la profession que j'avais embrassée. Les gens de chez nous ne voyagent pas pour leur plaisir. Ils n'ont point d'affaire au dehors, étant tous issus de cinq ou six familles attachées au sol depuis des siècles. Si les jeunes vont quelquefois à Paris, c'est tout. Je n'avais jamais joué la comédie à Paris, et jamais la troupe, nous disions la société Bellamare, n'avait eu occasion d'approcher de mon pays. Je n'avais donc pas même pris la peine de cacher mon nom, qui n'avait rien de particulier pour frapper l'attention, et qui se prêtait fort bien à mon emploi.

Il arriva pourtant qu'un commis-voyageur que j'avais connu à son passage en Auvergne, aux vacances de l'année précédente, se trouva en même temps que nous à Turin, et reconnut ma figure sur la scène et mon nom sur l'affiche. Il essaya de me voir au café où j'allais quelquefois après le spectacle ; mais je n'y allai pas ce soir-là. Il partait le lendemain, et l'occasion fut perdue pour moi de lui recommander le secret dans le cas où il repasserait à Arvers.

Il y repassa deux mois plus tard et ne manqua pas de s'informer de moi. Personne ne put lui dire où j'étais ni ce que je faisais. Alors, soit bavardage, soit désir de rassurer mes amis inquiets, il leur apprit la vérité. Il m'avait vu de ses propres yeux sur les planches.

D'abord la nouvelle ne causa qu'une surprise hébétée, et puis vinrent les commentaires et les questions. On voulut savoir si je gagnais beaucoup d'argent et si je faisais fortune. Faire fortune, c'est en Auvergne le *criterium* du bien et du mal. Un métier qui enrichit est toujours honorable, un métier qui n'enrichit pas est toujours honteux. Le commis-voyageur ne se fit pas faute de dire que j'étais sur le chemin qui mène à mourir de faim, et que, puisque j'aimais à voir du pays, j'eusse mieux fait de courir pour placer des vins.

La nouvelle fit en un instant le tour de la petite ville et arriva jusqu'à mon père avant la fin du jour. Vous vous souvenez qu'il appelait *comédiens* les meneurs d'ours et les avaleurs de sabres. Il haussa les épaules et traita de menteurs ceux qui me calomniaient de la sorte. Il vint trouver le commis-voyageur à l'auberge où nous voici, et tâcha de comprendre ce dont il s'agissait. Charmé de prendre un peu d'importance aux yeux d'un père de famille alarmé et d'une population ébahie, notre homme me réhabilita un peu en disant que je n'escamotais pas la noix muscade et que je ne dansais pas sur la corde; mais il déclara que j'avais une existence bien précaire, que probablement j'étais en train d'acquérir tous les vices qu'engendre une vie d'aventures, et que ce serait me rendre service que de m'arracher à un milieu qui m'entraînait ou m'exploitait.

Mon pauvre père se retira bien triste et tout rêveur; mais il avait en moi une telle confiance qu'il ne voulut pas me faire connaître sa première impression. Avec cette patience du paysan qui sait attendre que le blé germe et mûrisse, il voulut ne s'en rapporter qu'à ma prochaine lettre. Je lui écrivais tous les mois, et mes lettres tendaient toujours à maintenir sa sécurité. Je ne lui avais pas raconté mes terribles aventures, et je n'avais plus qu'à lui rendre bon compte de mes études sans lui en dire la nature et le but.

Il se rassura. J'étais un bon fils, je ne pouvais pas le tromper. Si j'étais comédien, c'était sans doute quelque chose d'honorable et de sage qu'il ne pouvait pas juger; mais il lui resta une tristesse sur le cœur, et il en fut plus assidu à l'église afin de prier pour moi.

Très croyant, il n'avait jamais été dévot. Il le devint, et le curé prit de l'ascendant sur lui. Alors peu à peu ses inquiétudes furent réveillées et entretenues. On combattit sa confiante apathie, on me présenta à ses yeux comme une brebis égarée, puis comme un pécheur endurci; enfin un jour on lui déclara que, s'il ne m'arrachait aux griffes de Satan, je serais damné, que j'aurais une mort honteuse, terrible peut-être, et que je serais non enseveli en terre sainte, mais jeté à la voirie.

Ce fut le dernier coup pour lui. Il rentra chez lui écrasé, et le lendemain on le trouva presque mort dans son lit. Le sacristain, qui était son ami particulier, ma pauvre marraine, qui est une bonne bête, et la mère Ouchafol, qui est une bête mauvaise, n'avaient pas peu contribué par leurs sots discours et leurs folles idées à désespérer et à tuer mon père.

Quand je le vis hors de danger, je lui jurai que je ne le quitterais jamais sans sa permission pleine et entière, et il reprit sa bêche. J'imposai silence à nos stupides amis, et j'entrepris de faire

comprendre et accepter à mon père le parti que j'avais pris d'être comédien. Ce n'était pas facile; il avait été frappé de surdité dans sa maladie, et ses idées ne s'étaient pas éclaircies. Je vis que la réflexion le fatiguait et qu'une secrète anxiété retardait sa guérison complète. Je me mis à travailler au jardin et feignis d'y prendre grand plaisir; sa figure s'épanouit, et je vis qu'une révolution complète s'était opérée dans son esprit. Autrefois, voulant que je fusse un monsieur, il ne me laissait pas seulement toucher à ses outils. Désormais, me croyant damné si je retournais au théâtre, il ne voyait plus de salut et d'honneur pour moi que dans le travail manuel et dans la soudure de mon être au coin du sol où il avait rivé le sien.

Toutes mes tentatives furent vaines. Il ne trouvait pas un mot pour discuter avec moi, mais il baissait la tête, devenait pâle et s'en allait brisé à son lit. J'y renonçai. Cette inaltérable douceur, ce silence navrant, ne me prouvaient que trop l'impossibilité où il était de me comprendre, et la puissance invincible de l'idée fixe, la damnation. Quand une âme généreuse et tendre, comme était la sienne, a pu admettre cette odieuse croyance, elle est à jamais fermée.

Les médecins m'avaient averti de la probabilité d'une ou de plusieurs rechutes, probablement graves, de la foudroyante maladie. Je ne voulus pas risquer d'en hâter le retour, et je me soumis; je me fis jardinier.

Cependant je voulais faire mes adieux à mon autre famille, à Bellamare et à Impéria surtout. J'appris par hasard qu'ils étaient à Clermont, et, comme je leur avais laissé une partie de mes effets en garde, j'obtins facilement de mon père quelques jours de liberté pour terminer mes affaires au dehors, en lui jurant que je serais de retour au bout de la semaine.

Je trouvai la troupe au-dessous du *boulottage* accoutumé; on n'avait pas voulu toucher aux derniers billets de banque que j'avais laissés dans la caisse. J'exigeai qu'on s'en servît et qu'on ne m'en fît la restitution que par petites sommes, quand on pourrait et sans se créer aucune préoccupation à cet égard. Je prétendis que je n'en avais nul besoin, que, condamné à rester indéfiniment dans mon village, j'avais en propre des ressources plus que suffisantes. Je mentais; il ne me restait plus absolument rien. Je ne voulais pas l'avouer à mon père, je ne voulais lui demander que de partager son abri et son pain pour prix de mon travail de journalier.

Mais, avant de quitter Impéria, je voulus en finir avec la tenace espérance que je n'avais jamais pu vaincre, et je lui demandai de m'entendre sans distraction et sans interruption en présence de

Bellamare. Elle y consentit, non sans une inquiétude qu'elle ne put me dissimuler. Bellamare lui dit devant moi : — Ma fille, je sais fort bien de quoi il va être question; j'ai deviné depuis longtemps. Tu dois écouter Laurence sans effroi, sans pruderie, et lui répondre sans réticence et sans mystère. Je ne connais pas tes secrets, je n'ai aucun motif et aucun droit de te questionner; mais Laurence doit les savoir, les apprécier et en tirer la conséquence de sa conduite future. Sortons tous les trois, allons dans la campagne, et je vous laisserai causer seuls. Je ne veux pas avoir une opinion, une influence quelconque avant que Laurence t'ait parlé librement et à cœur ouvert.

Nous nous enfonçâmes dans une petite gorge ombragée où coulait une eau limpide, et Bellamare nous quitta en nous disant qu'il reviendrait dans deux heures.

Impéria me faisait l'effet d'une victime résignée à l'épreuve douloureuse d'une confidence redoutée depuis longtemps et parfaitement inutile.

— Je vois bien, lui dis-je, que vous m'avez deviné aussi, que vous me plaignez, et que vous ne m'aimerez jamais; mais un homme qui se noie se rattrape jusqu'au dernier moment à tout ce qu'il peut saisir, et je vais entrer dans une existence qui est la mort intellectuelle, si je n'y porte pas un peu d'espoir. Ne trouvez donc pas inutile que je veuille me préparer à un naufrage peut-être pire que celui de l'Adriatique.

Impéria mit ses mains sur son visage et fondit en larmes.

— Je sais, lui dis-je en baisant ses mains mouillées, que vous avez de l'amitié, une véritable amitié pour moi.

— Oui, dit-elle, une amitié profonde, immense. Oui, Laurence, quand tu me dis que je ne t'aime pas, tu me fais un mal affreux. Je ne suis pas froide, je ne suis pas égoïste, je ne suis pas ingrate, je ne suis pas imbécile. Ton affection pour moi a été bien généreuse, tu ne me l'as jamais laissé voir que malgré toi, en de rares momens de fièvre et d'exaltation. Quand tu me l'as exprimée avec ardeur sur l'écueil, tu étais fou, tu étais mourant. Après, et presque toujours, tu l'as si bien renfermée et vaincue, que je t'ai cru absolument guéri. Je sais que tu as tout fait pour m'oublier et pour me donner à croire que tu ne pensais plus à moi. Je sais que tu as eu des maîtresses de passage, que tu t'es jeté à corps perdu dans des distractions qui n'étaient peut-être pas bien dignes de toi, et dont tu sortais triste et comme désespéré. Plus d'une fois, à ton insu, tes yeux m'ont dit : « Si je suis mécontent de moi-même, c'est votre faute. Il fallait me donner seulement de l'espoir, j'aurais été chaste et fidèle. » Oui, mon bon Laurence, oui, je sais tout cela, et

tout ce que tu veux me dire, je pourrais te le dicter. Peut-être que... si tu m'avais été fidèle sans espérance;... mais non, non, je ne veux pas te dire cela, ce serait trop romanesque et peut-être pas vrai; tu aurais été encore plus parfait que tu ne l'es, tu aurais été un héros de la chevalerie, j'aurais même pris de l'amour pour toi, qu'il aurait fallu le vaincre ou y succomber; le vaincre, ce qui est pour toi un grand chagrin; y succomber, ce qui eût été pour moi un remords et un désespoir. Écoute, Laurence, je ne suis pas libre, je suis mariée.

— Mariée! m'écriai-je; toi, mariée! Ce n'est pas vrai!

— Ce n'est pas vrai par le fait; mais à mes yeux je suis irrévocablement liée. J'ai engagé ma conscience et ma vie à un serment qui est ma force et ma religion. J'aime réellement quelqu'un, et je l'aime depuis cinq ans.

— Ce n'est pas vrai! répétai-je avec colère; cette fable est usée; ce prétexte ne peut plus servir. Vous avez dit à Bellamare devant moi, à Paris, un jour où j'étais encore malade et où je feignais de dormir, que ce n'était pas vrai.

— Tu as entendu cela, reprit-elle en rougissant. Eh bien... c'est raison de plus.

— Expliquez-vous.

— Impossible. Tout ce que je peux dire, c'est que je cache mon secret, surtout à Bellamare. C'est à lui que je mens et que je mentirai tout le temps nécessaire. C'est lui qui pourrait deviner, et je ne veux pas qu'il devine.

— Alors c'est Léon que tu aimes?

— Non, je te jure que ce n'est pas Léon. Je n'y ai jamais songé, et comme après lui il n'y a plus que Lambesc à supposer, je te prie de m'épargner l'humiliation de m'en défendre et de ne plus me faire de questions inutiles. J'ai été sincère avec toi, toujours! ne m'en punis pas par ta méfiance. Ne me fais pas souffrir plus que je ne souffre.

— Eh bien! mon amie, sois sincère jusqu'au bout; dis-moi si tu es heureuse, si tu es aimée.

Elle refusa de me répondre, et je perdis l'empire de ma volonté; ce mystère incompréhensible m'exaspérait. Je m'en plaignis avec tant d'énergie que j'arrachai une partie de la vérité, conforme, hélas! à ce qu'Impéria m'avait dit d'un ton à demi sérieux, à Orléans, sur la route qui conduisait à la villa Vachard. Elle n'avait jamais révélé son amour à celui qui en était l'objet; il ne le pressentait seulement pas. Elle était sûre qu'il en serait heureux le jour où elle le lui ferait connaître; mais ce jour n'était pas encore venu : elle avait deux ou trois ans encore à l'attendre. Elle vou-

lait se conserver libre et irréprochable pour donner confiance à cet homme que le mariage effrayait. Où était cet homme, que faisait-il, où et quand le voyait-elle? Impossible de le lui faire dire. Quand j'émis la supposition qu'il était non loin du lieu habité par le père d'Impéria et qu'elle le rencontrait là tous les ans, quand elle allait voir ce père infirme, elle répondit : *peut-être*, mais d'un ton qui me parut signifier : crois cela, si bon te semble; tu ne devineras jamais.

J'y renonçai, mais alors je fis tout ce qui est humainement possible pour lui remontrer combien sa passion romanesque était insensée. Elle n'était sûre de rien dans l'avenir, pas même de plaire, et elle sacrifiait sa jeunesse à un rêve, à un parti-pris qui ressemblait à une monomanie.

— Eh bien! répondit-elle, cela ressemble à l'amour que tu as pour moi. Dès le premier jour, tu as su que j'aimais un absent. J'ai dit cela bien haut la première fois que dans le foyer de l'Odéon tu m'as regardée avec des yeux trop expressifs. Je te l'ai répété en toute occasion, et cela est. Ne pouvant avoir mon amour, tu as voulu mon amitié. Tu l'as conquise, tu l'as. Tu t'en es contenté trois ans, tu n'as pas voulu l'échanger contre des agitations qui nous eussent fait du mal en pure perte. Tu sais que j'aurais fui! Tu t'es trouvé heureux avec nous, même à travers les plus grandes misères et les plus douloureuses épreuves; nous nous sommes tous chéris avec enthousiasme, et, conviens-en, il y a eu des jours, des semaines, des mois entiers peut-être, où nous étions si montés, si exaltés, que tu t'applaudissais de n'être que mon ami. Tu n'aurais pas voulu, dans ces momens-là, me voir échanger notre fraternité chevaleresque contre les bourrasques, les ardeurs et les fantaisies où notre pauvre Anna se consume. Eh bien! ma vie s'est affolée comme la tienne; une idée, une préférence secrète, un rêve d'avenir ont fait de nous deux insensés qui doivent se comprendre et se pardonner. Tu dis que je suis ton idée fixe; permets-moi d'avoir aussi ma folie sérieuse, incurable. Nous n'avons pas l'existence réellement sociale, nous autres; nous sommes en dehors de toutes les conventions, bonnes ou mauvaises, que la raison suggère aux gens prévoyans et rangés. Leur logique n'est pas la nôtre. Le préjugé a beau disparaître; nous faisons bande à part, et ceux qui nous connaîtraient bien diraient de nous que nous sommes, avec les dévots mystiques, les derniers disciples d'un idéal extra-social, extra-pratique, extra-humain. A tout homme lié au monde tel qu'il est, on peut dire : « Où allez-vous? à quoi cela vous mène-t-il? » Cet homme, s'il est en train de faire de grandes folies, s'arrête éperdu et ne voit devant lui que la honte ou le suicide. Nous, quand on

nous demande où nous allons, nous répondons en riant que nous allons pour ne pas nous arrêter, et notre avenir est toujours plein de fantômes qui rient plus fort que nous. Le découragement ne nous prend que quand nous ne pouvons plus compter sur le hasard. Ne me dis donc pas que je suis folle. Je le sais bien, puisque je suis devenue actrice, et tu es fou aussi, puisque tu t'es fait acteur. Il t'a fallu une idole, il m'en avait fallu une avant de te connaître, et nous nous sommes rencontrés trop tard.

Il me sembla qu'elle avait raison, et je ne discutai plus, je fus même embarrassé quand elle me demanda où nous en serions, si j'avais réussi à me faire aimer d'elle. — Est-ce que tu es libre? Est-ce que tu n'appartiens pas à un devoir, à un pays, à un père, à un travail différent du nôtre? N'as-tu pas fait une grande folie de t'attacher à nous, qui n'avons plus ni pays, ni famille, ni devoirs en dehors de notre *bercail ambulant?* Ne nous as-tu pas préparé un immense chagrin en nous donnant quelques années de ta jeunesse, sachant que tu serais forcé de te reprendre? Que ferais-tu de moi à cette heure, si j'étais ta compagne? J'ignore si tu as réellement de quoi vivre, et cela me serait fort égal, pourvu que nous pussions travailler ensemble; mais le pourrions-nous? Pourrais-tu seulement me donner un asile dont on ne me chasserait pas comme une vagabonde? Le dernier de vos paysans ne se croirait-il pas en droit de mépriser et d'insulter Mlle de Valclos la baladine? Tu vois bien que tu dois t'estimer heureux de n'avoir pas contracté envers moi des devoirs que tu ne pourrais pas remplir.

— Aussi, lui dis-je, je ne venais pas te demander ta main; mais il me semblait que ton cœur était libre et que tu pouvais me dire : Espère et reviens. Mon pauvre père n'a, m'a-t-on dit, que quelques années, peut-être quelques mois à vivre. Je veux me consacrer à prolonger autant que possible son existence, et cela sans regret, sans hésitation, sans impatience. Je ne me sens pas effrayé de ma tâche; je la remplirai, quel que soit l'avenir; mais l'avenir, c'est toi, Impéria, et tu ne veux pas que mon dévoûment aspire à une récompense? Je t'ai souvent dit que je devais hériter d'une fortune bien petite, mais bien suffisante pour faire durer et peut-être consolider notre association. J'aurais accepté avec joie cette communauté d'intérêts avec Bellamare et ses amis...

— Non, dit Impéria. Bellamare n'eût pas accepté. Tout cela est insensé, mon brave Laurence! Ne mêlons pas les intérêts du monde avec ceux de la bohême. Bellamare n'empruntera jamais que pour rendre, et lui seul peut sauver Bellamare.

— Il me serait permis au moins, repris-je, de rester associé à ses destinées et aux tiennes. Tu ne veux donc pas même me lais-

ser l'espoir de recommencer nos campagnes et de redevenir ton frère?

— Prochainement, non, dit-elle, tu souffrirais trop de l'explication que nous venons d'avoir ensemble; mais un jour, quand tu m'auras tout à fait pardonné de ne pas t'aimer, quand, toi-même, tu aimeras une autre femme... mais une autre femme ne voudra pas que tu la quittes, et tu vois... nous tournons dans un cercle vicieux, car pour ton bonheur à venir il faut que tu rompes avec le présent, et que tu rompes sans arrière-pensée. Je serais bien coupable, si je te disais le contraire.

Chacune de ses paroles tombait sur mon cœur comme la pelletée de terre sur un cercueil. J'étais anéanti, et tout à coup il se fit en moi une réaction violente. Je fis comme le condamné qui brise ses liens, ne fût-ce que pour faire quelques pas avant de mourir. Je lui exprimai mon amour avec la violence du désespoir, et de nouveau elle pleura amèrement en me disant que j'étais impitoyable, que je la torturais. Sa douleur, qui était réelle et qui la suffoquait, me donna un moment le change. Je me persuadai qu'elle m'aimait et qu'elle se sacrifiait à la pensée d'un devoir cruel. Oui, je vous jure qu'elle semblait m'aimer, me regretter et craindre mes caresses, car elle me retirait ses mains, et si parfois, vaincue, elle cachait son visage sur mon épaule, tout aussitôt elle s'éloignait, effrayée, comme une femme prête à faiblir. Elle n'était ni perfide, ni froide, ni coquette; je le savais, j'en étais sûr, après une si longue intimité et tant d'occasions de voir son généreux caractère à tous les genres d'épreuve. Je devenais fou. — Sacrifie-moi ton serment, lui disais-je; oublie l'homme à qui tu te dois; moi, je te sacrifierai tout. Je laisserai mon père mourir seul et désespéré. L'amour est au-dessus de toutes les lois humaines; il est tout, il peut tout créer et tout détruire. Sois à moi, et que l'univers s'écroule autour de nous!

Elle me repoussa doucement, mais d'un air triste. — Tu vois, dit-elle, voilà où l'on va quand on écoute la passion; on blasphème et on ment! Tu n'abandonnerais pas plus ton père que je n'abandonnerais mon ami. Nous les oublierions peut-être un jour, le lendemain nous nous quitterions pour les rejoindre, et si nous ne le faisions pas, nous nous mépriserions l'un l'autre. Laisse-moi, Laurence, si je t'écoutais, notre amour tuerait notre amitié et notre estime mutuelle. Je te jure, moi, que le jour où je perdrai le respect de moi-même, je ferai justice de moi, je me tuerai!

Elle alla rejoindre Bellamare, qui reparaissait au fond du ravin, et je la laissai me quitter sans la retenir. Tout était fini pour moi, et j'entrais dans la phase de la plus complète indifférence de la vie.

Bellamare reconduisit Impéria après m'avoir prié de l'attendre; il avait à me parler. Quand il revint, il me trouva cloué à la même place, dans la même attitude, les yeux fixés sur le ruisseau, dont je suivais machinalement les petits remous contre la pierre, sans me souvenir de moi-même. — Mon enfant, me dit-il en s'asseyant près de moi, veux-tu, peux-tu me raconter ce qui s'est passé entre elle et toi? Crois-tu devoir me le dire? Je n'ai pas le droit de la questionner, je te le répète; n'ayant jamais été épris d'elle, je ne suis pas autorisé à lui demander une réponse catégorique comme celle que tu viens d'exiger. Elle vient de me dire, comme toujours, qu'elle ne voulait pas aimer, et,... je te dois la vérité, elle a tant de chagrin qu'il me semble qu'elle t'aime malgré elle. Il faut qu'il y ait un obstacle qu'il m'est impossible de deviner. Si c'est un secret qu'elle t'a confié, ne me le dis pas; mais si c'est une simple confidence, prends-moi pour conseil et pour juge. Qui sait si je ne vaincrai pas l'obstacle et si je ne te rendrai pas l'espérance?

Je lui racontai tout ce qu'elle m'avait dit. Il rêva, questionna encore, chercha consciencieusement et ne trouva rien qui pût expliquer le mystère. Il en fut même dépité; lui si intelligent, si expérimenté, si pénétrant, il voyait devant lui, disait-il, une statue voilée avec une inscription indéchiffrable,

— Voyons, reprit-il en se résumant, il ne faut jamais se dire qu'une chose est finie. Rien ne finit dans la vie. Il ne faut jamais abjurer une affection ni enterrer son propre cœur. Je ne veux pas que tu t'en ailles brisé ou démoli. Un homme n'est ni un mur dont on écrase les pierres sur le chemin, ni une pipe dont on jette les morceaux au coin de la borne. Les morceaux d'une intelligence sont toujours bons. Tu vas retourner chez toi et soigner ton père; tu feras tout ce qu'il veut, tu arroseras ses plates-bandes, tu tailleras ses espaliers, et tu penseras à l'avenir comme à une chose qui t'appartient, qui t'est due et dont tu disposes. Tu sais bien que sur *lo scoglio maledetto* j'ai fait des projets jusqu'à la dernière heure, et qu'ils se sont réalisés. Va donc, mon enfant, et ne t'imagine pas que j'accepte ta démission d'artiste. Je vais travailler pour toi, je vais mettre Impéria à la question. A présent je dois et je veux savoir son secret. Quand je le saurai, je t'écrirai « reste à jamais » ou « reviens dès que tu pourras. » Si elle t'aime, eh bien! ce n'est pas le diable que de se voir, à l'insu de ton monde, de temps en temps. Il y a toujours moyen, si ton exil doit se prolonger, de le rendre supportable, ne fût-ce que par la confiance réciproque et la certitude de se rejoindre. Va-t'en donc tranquillement, rien n'est changé à ta situation; ce doute que tu as supporté trois ans, tu peux bien le supporter encore trois semaines, car je

te réponds de savoir ton sort au plus tard au bout de ce temps-là.

Cet admirable ami réussit à me rendre un peu de courage, et je partis sans revoir Impéria ni les autres, pour ne pas perdre le peu d'énergie qui me restait. Quand je fus de retour chez moi, je lui écrivis pour le prier de me ménager, s'il acquérait la certitude de mon malheur. Dans ce cas-là, lui disais-je, ne m'écrivez rien. J'attendrai; je perdrai peu à peu et sans secousse ma dernière espérance.

J'ai attendu trois semaines, j'ai attendu trois mois, j'ai attendu trois ans. Il ne m'a pas écrit. J'ai cessé d'espérer...

J'ai eu une consolation : mon père a repris la santé, il n'est plus menacé d'apoplexie, il est calme, il me croit heureux, et il est heureux.

J'ai abjuré tous mes rêves d'artiste, et, voulant en finir avec les regrets, je me suis fait franchement ouvrier. J'ai travaillé à redevenir le paysan que j'aurais dû être. Je n'ai jamais reproché à mon père de m'avoir deux fois sacrifié, la première à son ambition, la seconde à sa dévotion. Il n'a pas compris sa faute, il en est innocent; je m'en venge en l'aimant davantage. J'ai besoin d'aimer, moi; je suis une nature de chien fidèle. Mon père est devenu l'enfant qu'on m'a confié et que je garde, ou plutôt je suis une nature d'amoureux, j'ai besoin de servir et de protéger quelqu'un; le vieillard s'est donné à moi, c'est mon emploi de veiller sur lui et de lui épargner tout chagrin, tout danger, toute inquiétude. Je lui suis reconnaissant de ne pouvoir se passer de moi, je le remercie de m'avoir enchaîné.

Vous pensez bien que cette résignation ne m'est pas venue en un jour; j'ai beaucoup souffert! La vie que je mène ici est l'antipode de mes goûts et de mes aspirations, mais je la préfère aux mesquines ambitions de clocher qu'on voulait me suggérer. Je n'ai pas voulu du plus mince emploi; je ne veux pas d'autre chaîne que celle de l'amour et de ma propre volonté. Celle que je porte me blesse quelquefois jusqu'au sang, mais c'est pour mon père que je saigne, et je ne veux pas saigner pour un sous-préfet, pour un maire, ou même pour un contrôleur de finances. Si j'étais percepteur, mon cher monsieur, je vous regarderais comme un maître, et je ne vous ouvrirais pas mon cœur comme je le fais en ce moment. Bellamare me l'avait bien dit : quand on s'est donné au théâtre, on ne se reprend plus. On ne peut plus retrouver de place dans le monde; on a représenté trop de beaux personnages pour accepter les bas emplois de la civilisation moderne. J'ai été Achille, Hippolyte et Tancrède par le costume et la figure, j'ai bégayé la langue des demi-dieux, je ne saurais être ni commis ni greffier. Je me croirais

travesti, et je serais encore plus mauvais employé que je n'ai été mauvais comédien. Du temps de Molière, il y avait au théâtre un emploi qualifié ainsi : « un tel représente les rois et les paysans. » J'ai souvent songé à ce contraste qui résume ma vie et continue ma fiction, car je ne suis pas plus paysan que je ne suis monarque. Je suis toujours un déclassé, imitant la vie des autres et n'ayant pas d'existence en propre.

L'amour heureux eût fait de moi un homme en même temps qu'un artiste. Une belle dame a rêvé de me transformer entièrement; c'était trop entreprendre : elle eût peut-être créé l'homme, elle eût tué l'artiste. Impéria n'a voulu faire ni l'un ni l'autre, c'était son droit. Je l'aime encore, je l'aimerai toujours; mais j'ai juré de la laisser tranquille, puisqu'elle aime ailleurs. Je me soumets, non passivement, cela ne m'est possible qu'en apparence, mais par une exaltation secrète dont je ne fais part à personne. J'y mets peut-être la vanité du cabotin qui aime les rôles sublimes, mais je joue mon drame sans contrôle d'aucun public. Quand cette exaltation devient trop vive, je me fais le comédien, c'est-à-dire le rapsode, le boute-en-train et le chanteur de ballades villageoises de mes camarades villageois. Je bois de temps en temps pour m'étourdir, et quand mon imagination a des élans trop élevés, je fais la cour à des filles laides qui ne sont pas cruelles et qui n'exigent pas que je mente pour les persuader.

Cela durera autant que la vie de mon père, et j'ai dû me faire une philosophie bien trempée pour me préserver du désir sacrilége de sa mort. Je ne me permets donc jamais de penser à ce que je deviendrai quand je l'aurai perdu. Sur l'honneur, monsieur, je n'en sais rien et ne veux pas le savoir.

Voilà qui vous explique comment l'homme que vous avez vu à moitié ivre hier au cabaret est le même qui vous raconte aujourd'hui une histoire archi-romanesque. Elle est vraie de tous points, et je ne vous en ai dit que les péripéties les plus accusées pour ne pas lasser votre patience...

Laurence termina ici son récit et me quitta, remettant au lendemain le plaisir d'écouter mes réflexions. Il était deux heures du matin.

Mes réflexions ne furent ni longues ni gourmées. J'admirais cette nature dévouée, je chérissais ce cœur généreux et droit. Je ne comprenais pas beaucoup sa persistance à aimer une femme froide ou préoccupée. J'étais un homme planté au beau milieu de l'état social tel qu'il est. Je n'avais pas l'instinct romanesque; c'est pour cela peut-être que le récit de Laurence m'avait intéressé vivement, car l'intérêt repose toujours sur une bonne part d'étonnement, et

un narrateur qui serait complétement au point de vue de son auditeur ne l'amuserait nullement, j'en suis certain.

La seule observation que j'aurais pu faire à Laurence est celle-ci : — Vous ne finirez certes pas votre vie dans les conditions où vous la subissez maintenant. Vous ne serez pas plus tôt libre que vous retournerez au théâtre, ou que vous chercherez à entrer dans le monde. N'atrophiez pas votre intelligence de gaîté de cœur, n'ébranlez pas par les excès votre admirable organisation. — Mais il craignait tant d'entendre parler de l'avenir, ce mot seul le crispait si subitement que je n'osai pas même le prononcer. Je vis bien que son sacrifice était encore plus douloureux qu'il ne voulait l'avouer, et que l'idée d'une liberté qui ne pouvait arriver qu'à la mort de son père lui causait une terreur et une anxiété profondes.

Je me permis seulement de lui dire que, dût-il être jardinier toute sa vie, il ne fallait pas plus s'abrutir dans cette condition-là que dans toute autre, et je fus d'autant plus éloquent que j'avais été surpris l'avant-veille par une ivresse bien conditionnée. Il me promit de s'observer et de vaincre ces momens de lâcheté où il faisait trop bon marché de lui-même. Il me remercia chaleureusement de la sympathie très réelle que je lui exprimais; nous passâmes encore deux jours ensemble, et je le quittai avec chagrin. Je ne pus lui faire promettre de m'écrire. — Non, me dit-il, j'ai assez remué les cendres de mon foyer en vous racontant ma vie. Il faut que tout s'éteigne à jamais. Si je me faisais une habitude d'y toucher de temps en temps, je ne serais plus maître de l'incendie. Je vois bien que vous me plaignez : je me laisserais aller à me plaindre, il ne faut pas de ça!

Je me mis à sa disposition pour tous les services que je pourrais être à même de lui rendre, et je lui laissai mon adresse. Il ne m'écrivit jamais, et ne m'accusa même pas réception de quelques volumes qu'il m'avait prié de lui envoyer.

Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis mon passage en Auvergne, et j'étais toujours inspecteur des finances; mes fonctions m'avaient appelé en Normandie, et je me rendais d'Yvetot à Duclair par une froide soirée de décembre, dans une petite calèche de louage.

La route était bonne, et malgré un temps très sombre j'aimais mieux arriver un peu tard à mon gîte que d'être forcé de me lever de grand matin, le point du jour étant la plus cruelle heure du froid.

J'étais en route depuis une heure quand le temps s'adoucit sous l'influence d'une neige très drue. Une heure plus tard, le chemin en

était tellement couvert que mon conducteur, qui s'appelait Thomas et qui était un vieux homme un peu indolent, avait peine à ne pas me mener à travers champs. Ses haridelles refusèrent plusieurs fois d'avancer, et enfin elles refusèrent si bien qu'il nous fallut descendre pour dégager les roues et prendre les bêtes par la bride; mais ce fut inutilement, nous étions embourbés dans le fossé. C'est alors que M. Thomas m'avoua qu'il n'était plus sur la route de Duclair et qu'il croyait être sur celle qui retourne vers Caudebec. Nous étions en plein bois, sur un chemin très vallonné; la neige tombait toujours plus épaisse, et nous risquions fort de rester là. Pas une voiture, pas un roulier, pas un passant pour nous aider et nous renseigner.

J'allais en prendre mon parti, me rouler dans mon manteau et dormir dans la voiture, quand M. Thomas me dit qu'il se reconnaissait et que nous étions dans les bois entre Jumiéges et Saint-Vandrille. Ces deux résidences étaient trop éloignées pour que ses chevaux épuisés pussent nous conduire à l'une ou à l'autre; mais il y avait plus près un château où il était très connu et où nous recevrions l'hospitalité. J'eus pitié du pauvre homme, qui était aussi fatigué que ses bêtes, et je lui promis de les garder pendant qu'il irait, à travers bois, chercher du secours au château voisin.

C'était tout près effectivement, car au bout d'un quart d'heure je le vis revenir avec deux hommes et un cheval de renfort. On nous tira lestement d'affaire, et un des hommes, qui me parut être un garçon de ferme, me dit que nous ne pouvions regagner la route de Duclair par ce mauvais temps. On ne voyait pas à trois pas devant soi. — Mon maître, ajouta-t-il, serait très fâché, si je ne vous amenais pas souper et coucher au château.

— Qui est votre maître, mon ami?

— C'est, répondit-il, M. le baron Laurence.

— Qui? m'écriai-je, le baron Laurence le député?

— C'est, reprit le paysan, son château que vous verriez d'ici, si on pouvait voir quelque chose. Allons, venez, il ne fait pas bon à rester là. Les bêtes sont en sueur.

— Passez devant, lui dis-je; je vous suis.

Comme le chemin était fort étroit, je suivis littéralement la calèche et les hommes, et je ne pus adresser d'autres questions sur le compte du baron Laurence; mais c'était bien l'oncle de mon ami le comédien. Il n'y avait qu'un Laurence à la chambre, et j'admirais la destinée qui me conduisait vers ce potentat de la famille. J'étais dès lors résolu à le voir, à lui rendre compte de la situation de son neveu, à lui dire tout le bien que je pensais de ce jeune homme, à lui tenir tête, s'il le méconnaissait.

La neige, qui allait son train, ne me permit pas de contempler le manoir. Il me sembla traverser des cours étroites entourées de constructions élevées. Je montai un grand perron, et je me vis en face d'un valet de chambre de bonne mine qui me reçut très poliment en me disant qu'on me préparait un appartement, et qu'en attendant je trouverais bon feu dans la salle à manger.

Tout en parlant, il me débarrassait de mon paletot couvert de neige et passait un morceau de serge sur mes bottines. Une grande porte s'ouvrait en face de moi, et je voyais un autre domestique en train de poser des victuailles appétissantes sur une table richement servie. Une immense pendule de Boule sonnait minuit.

— Je présume, dis-je au valet de chambre, que M. le baron est couché et ne se dérangera pas pour un voyageur inconnu que cette mauvaise nuit lui amène. Veuillez lui remettre ma carte demain matin, et s'il veut bien me permettre de le remercier...

— M. le baron n'est pas couché, répondit le domestique, c'est l'heure de son souper, et je vais lui porter la carte de monsieur.

Il me fit entrer dans la salle à manger et disparut. L'autre domestique, occupé à servir le souper, m'avança poliment un siége près de la cheminée, y jeta une brassée de pommes de pin et reprit ses occupations sans mot dire.

Je n'avais pas froid, j'étais en sueur. Je regardai le local. Cette grande salle ressemblait au réfectoire d'un antique couvent. Je m'assurai, en regardant de près, que c'était, non une imitation moderne, mais une vraie architecture romane et monastique, quelque chose comme une succursale de Jumiéges ou de Saint-Vandrille, les deux célèbres abbayes qui possédaient jadis tout le pays environnant. M. le baron Laurence avait transformé le couvent en palais, ni plus ni moins que le prince Klémenti. Les aventures de la troupe Bellamare me revinrent à la mémoire, et je m'attendais presque à voir entrer le frère Ischirion ou le commandant Nikanor, quand la double porte du fond s'ouvrit, et un grand personnage en robe de chambre de satin cramoisi garnie de fourrure vint à ma rencontre, les bras ouverts. Ce n'était pas le prince Klémenti, ce n'était pas le baron Laurence; c'était mon ami Laurence, Laurence en personne, un peu engraissé, mais plus beau que jamais.

Je l'embrassai avec joie. Il était donc réconcilié avec son oncle? il était donc l'héritier présomptif de son titre et de sa richesse?

— Mon oncle est mort, répondit-il. Il est mort sans me connaître et sans songer à moi; mais il avait oublié de tester, et comme j'étais son unique parent...

— Unique? Votre père...

— Mon pauvre cher père!... mort aussi, mort de joie! frappé

d'apoplexie quand un notaire est venu lui dire sans ménagement que nous étions riches. Il n'a pas compris qu'il perdait son frère. Il n'a vu que le sort brillant qui m'était échu, l'unique espoir, l'unique préoccupation de sa vie; ce désir était devenu plus intense avec la crainte de ma damnation. Il s'est jeté dans mes bras en disant : « Te voilà seigneur, tu ne seras plus jamais comédien! je peux mourir, » et il est mort! Vous voyez, mon ami, que cette fortune me coûte bien cher! Mais nous causerons à loisir; vous devez être fatigué, refroidi. Soupons, je vous garde après le plus longtemps possible. J'ai besoin de vous voir, de me reconnaître et de me résumer avec vous, car depuis notre connaissance et notre séparation je n'ai pas eu une heure d'épanchement.

Quand nous fûmes à table, il renvoya ses gens. — Mes amis, leur dit-il, vous savez que j'aime à veiller sans faire veiller les autres. Mettez-nous sous la main tout ce qu'il nous faut, assurez-vous que rien ne manque à l'appartement de mon hôte, et allez vous coucher, si bon vous semble.

— A quelle heure faut-il réveiller l'hôte de monsieur le baron? dit le valet de chambre.

— Vous le laisserez dormir, répliqua Laurence, et vous ne m'appellerez plus monsieur le baron; je vous ai déjà prié de ne pas me donner un titre qui ne m'appartient pas.

Le valet de chambre sortit en soupirant. — Vous le voyez, me dit Laurence quand nous fûmes seuls, rien ne manque à mon déguisement, pas même les valets de la comédie. Ceux-ci se croient amoindris de servir un homme sans titre et sans morgue. Ce sont de grands imbéciles qui me gênent plus qu'ils ne me servent, et qui, je l'espère, me quitteront d'eux-mêmes quand ils verront que je les traite comme des hommes.

— Je crois au contraire, lui dis-je, qu'ils se trouveront peu à peu très heureux d'être traités ainsi. Donnez-leur le temps de comprendre.

— S'ils comprennent, je les garderai, mais je doute qu'ils s'habituent aux manières d'un homme qui n'a pas besoin d'être servi personnellement.

— Ou vous vous habituerez à être servi ainsi. Vous êtes plus aristocrate d'aspect et de manières, mon cher Laurence, qu'aucun châtelain que j'aie rencontré.

— Je joue mon rôle, cher ami! Je sais comment il faut être devant les domestiques de bonne maison. Je sais que, pour être respecté d'eux, il faut une grande douceur et une grande politesse, car eux aussi sont des comédiens qui méprisent ce qu'ils feignent de vénérer; mais ne vous y trompez pas, ceux que vous voyez ici sont des

cabotins très vulgaires. Mon oncle était un faux grand seigneur; au fond, il avait tous les ridicules d'un parvenu qui déteste son origine. J'ai vu cela à l'attitude et aux habitudes de ses gens. Leur genre de vanité est de troisième ordre; quand ils m'auront quitté, j'en prendrai de plus relevés, et ceux-là me regarderont comme un homme vraiment supérieur, parce que je jouerai mon rôle d'*aristo* mieux que n'importe quel *aristo*. Est-ce que tout n'est pas fiction et comédie en ce monde? Je ne le savais pas, moi! Je me suis demandé, en prenant possession de ce domaine, si je m'y souffrirais huit jours. Je ne craignais pas tant de m'y ennuyer que d'y paraître déplacé et de m'y sentir ridicule; mais, quand j'ai vu combien il était facile d'en imposer aux gens du monde par une aisance et une dignité d'emprunt, j'ai reconnu que mon ancien métier d'histrion était une éducation excellente, et qu'on n'en devrait pas donner d'autre aux fils de famille.

Laurence me débita encore quelques paradoxes sur un ton de raillerie qui n'était pas gai. Il affectait un peu trop de dédain pour sa nouvelle situation. — Voyons, lui dis-je, ne jouez pas la comédie avec un homme à qui vous avez dévoilé tous les recoins de votre cœur et de votre conscience. Il est impossible que vous ne vous trouviez pas plus heureux ici que dans votre village. Je mets à part la perte de votre père, qui était fatale selon les lois de la nature; ce chagrin ne se trouve pas tellement lié à votre héritage qu'il doive vous empêcher d'en apprécier les douceurs.

— Pardonnez-moi, reprit-il, ce mal et ce bien sont étroitement liés; je ne puis l'oublier. Je vous l'ai dit naïvement autrefois, je vous le dis aujourd'hui avec la même sincérité, je suis né acteur. Je n'en ai pas eu le talent, j'en ai gardé la passion. J'ai besoin d'être plus grand que nature. Il faut que je pose vis-à-vis de moi-même, que j'oublie l'homme que je suis, et que je plane au-dessus de ma propre individualité par l'imagination. Toute la différence entre l'acteur par métier et moi, c'est qu'il a besoin du public, et que moi, ne l'ayant jamais passionné, je m'en passe fort bien; mais il me faut ma chimère : elle m'a soutenu, elle m'a fait accomplir de grands sacrifices. Je me sais honnête et bon, cela ne me suffit pas, c'est la nature qui m'a fait ainsi; je prétends sans cesse à être sublime à mes propres yeux, et à l'être par le fait de ma volonté. Enfin la vertu est mon rôle, et je n'en veux pas jouer d'autre. Je sais que je le jouerai toujours, ou que je me prendrai en dégoût et en aversion. Vous ne comprenez pas cela? vous me prenez pour un fou? Vous ne vous trompez pas, je le suis; mais ma folie est belle, et, puisqu'il m'en faut une, ne cherchez pas à m'ôter celle-là. J'ai été vraiment stoïque dans mon village, car tout le monde m'y a

cru heureux, et certes je ne l'étais qu'en de rares momens, quand je pouvais me dire : Tu as réussi à être grand. La vie de mon père, sa sécurité qui était mon ouvrage, c'était la raison d'être de mon sacrifice. J'en étais arrivé à ne plus rien regretter du passé. A présent qu'ai-je à faire ici qui soit digne de moi? Avoir de belles manières, m'exprimer plus purement, avoir plus de littérature que la plupart des messieurs qui m'observent et m'auscultent pour savoir s'ils m'accepteront comme un des leurs? C'est vraiment trop facile, et ce n'est pas là un idéal dont je me sente bien jaloux.

Je lui demandai si l'on savait dans son nouveau pays qu'il avait joué la comédie.

— On l'avait dit, répondit-il, on le répétait, on n'en était pas sûr, bien qu'on eût vu autrefois à Rouen sur les planches un grand jeune homme mince qui me ressemblait beaucoup et qui portait sur l'affiche le même nom que M. le baron. On n'avait pu supposer alors que je pusse être son parent, il ne faisait pas volontiers les honneurs de sa roture. Quand je me présentai comme son héritier, on questionna mes gens, qui ne savaient rien et qui nièrent avec indignation. On me questionna plus adroitement, et je me hâtai de dire la vérité avec tant de résolution et de fierté qu'on se hâta de me répondre que je *n'en valais pas moins*. Un homme qui a cent mille livres de rente, car j'ai cent mille livres de rente, mon cher ami, n'est pas le premier venu en province; c'est une puissance utile ou nuisible, et tout ce qui l'entoure a besoin de lui plus ou moins. Je sentis tout de suite qu'il fallait réaliser mon capital et quitter le pays, ou m'imposer par les apparences du mérite. Cela rentrait dans ma monomanie, et je posai l'homme de mérite sans me donner la moindre peine.

— Quittez ce ton de persiflage envers vous-même, mon cher Laurence. Vous avez été naïf en me racontant votre vie, soyez-le encore. Vous êtes un homme de cœur très intelligent, donc vous êtes réellement un homme de mérite. Vous tenez à paraître ce que vous êtes, c'est votre droit; je dirai plus, c'est votre devoir. Je ne vois en vous rien qui sente le comédien, si ce n'est cette affectation de railler le milieu social où la destinée vous replace. Je commence à la comprendre. L'homme qui a livré tout son être, intelligence, figure, accent, cœur et entrailles au contrôle d'un public souvent injuste et brutal, a certainement beaucoup souffert de ce contact direct, et sa fierté a dû se révolter à l'idée que, pour quelques sous donnés à la porte, le premier manant venu achetait le droit de l'humilier. Je vous avoue qu'avant de vous connaître j'avais un grand dédain pour les comédiens. Je ne pardonnais qu'à ceux dont le talent réel a le droit de tout braver et la puissance de

tout vaincre. J'éprouvais une sorte de dégoût pour ceux qui étaient médiocres, et je ne surmontais ce dégoût que par la compassion que m'inspiraient leur détresse, la difficulté de vivre en ce monde, le manque d'éducation première, l'encombrement du travail dans la société moderne. C'est cette difficulté toujours croissante de trouver de l'ouvrage, quand on n'est pas remarquablement doué, qui combat et détruit le préjugé contre les comédiens, plus que tous les raisonnemens philosophiques, car au fond le préjugé a sa raison d'être. Pour se présenter au public fardé et costumé en comique ou en héros, c'est-à-dire en homme qui a la prétention de faire rire ou pleurer une foule, il faut une audace qui est vaillance ou effronterie, et quiconque paie a bien le droit de lui crier, s'il est mauvais : Va-t'en, tu n'es pas beau ou tu n'es pas drôle. — Eh bien! mon cher Laurence, vous dites que vous étiez passable, et voilà tout. Vous avez donc souffert de ne pas être au premier rang, et vous avez cherché à vous en consoler en vous disant avec raison qu'en vous l'homme était supérieur à l'artiste, et maintenant que vous vous rappelez la froideur des gens de l'autre côté de la rampe, vous leur gardez rancune à votre insu. Vous vous efforcez de les traiter de haut, comme ils vous traitaient quand vous leur apparteniez. Ils ne vous trouvaient pas assez comédien, et vous avez besoin de leur dire que leur existence à eux est aussi une comédie, qu'elle est mauvaise et qu'ils y sont mauvais. C'est là un lieu-commun qui ne prouve rien, car tout est affreusement sérieux en réalité dans la comédie du monde et le monde de la comédie. Oubliez donc cette petite amertume. Acceptez franchement votre retour à la liberté et à l'action sociale. Vous avez une grande excuse, une excuse que vous m'avez sincèrement fait admettre, *l'amour*, qui est la grande absolution de la jeunesse. Cet amour est oublié, je suppose ; s'il ne l'est pas, il peut tout vaincre à présent, je le suppose encore. Quoi qu'il en soit, vous n'avez à rougir de rien dans le passé, et c'est pour cela que vous devez aborder le monde, non comme un transfuge repentant ou défiant, mais comme un voyageur qui a profité de son expérience pour juger impartialement toutes choses, et qui rentre chez lui pour réfléchir et agir en philosophe.

Laurence écouta mon petit sermon sans l'interrompre, et comme c'était toujours un cœur d'enfant dans une poitrine virile, il me tendit ses deux mains avec effusion. — Vous avez raison, me dit-il, je sens que vous avez raison et que vous me faites du bien. Ah! si j'avais un ami près de moi! J'en ai si grand besoin, et je suis si seul! Tenez, mon ami, ma vie entière est un vertige, et je suis encore bien jeune; je n'ai pas vingt-huit ans! J'ai passé par des existences si diverses que je ne sais vraiment plus qui je suis.

Tout est aventure et roman dans cette existence agitée. Il y avait bien vraiment de quoi être un peu fou. Sans vous, je le serais devenu tout à fait, car lorsque vous m'avez rencontré dans un cabaret, j'étais en train de devenir un viveur de village, peut-être un ivrogne triste et rêvant le suicide dans les fumées du vin bleu. Grâce à vous, j'ai repris possession de moi-même, mais l'exaltation a augmenté, et il était temps d'en finir. Mon pauvre père, pardonne-moi ce que je dis là !

Une larme vint au bord de sa paupière; il se versait machinalement un second verre de vin de Malvoisie. Il le versa dans le seau à glace, et comme je le regardais : — Je ne bois plus, dit-il, si ce n'est par distraction et sans savoir ce que je fais. Sitôt que j'y pense, vous voyez, je m'abstiens.

— Pourtant vous soupez ainsi tous les soirs ?

— Oui, habitude de comédien qui aime à faire de la nuit le jour.

— Au village pourtant...

— Au village, je travaillais dès le matin comme un bœuf; mais je faisais le samedi, le dimanche et le lundi comme les autres, et ces jours-là je ne me couchais pas. Que voulez-vous ? l'ennui ! J'étais pourtant un bon ouvrier. Il n'y paraît déjà plus, voyez ! j'ai les mains blanches, d'aussi belles mains que quand je jouais les amoureux. Ça ne fait pas que je m'amuse. Ah ! mon ami, je vous parle franchement, ne prenez pas ceci pour une affectation. Je m'ennuie à avaler ma langue, je m'ennuie à en mourir.

— N'avez-vous donc pas su vous créer encore d'occupations sérieuses?

— Sérieuses ! Dites-moi donc ce qu'il y a de sérieux dans l'existence d'un millionnaire de la veille qui est encore un étranger au milieu des gens pratiques? Est-ce que je serai jamais pratique, moi? est-ce que je peux l'être? Écoutez le récit de mes trois mois de villégiature dans ce château; mais c'est assez rester à table. Venez dans ma chambre, nous y serons mieux.

Il prit un flambeau de vermeil d'un travail exquis, et après m'avoir fait traverser un salon splendide, un billard immense et un boudoir merveilleux, il me fit entrer dans une chambre à coucher où je m'écriai tout de suite : *La chambre bleue!*

— Comment! dit-il en souriant, vous vous souvenez assez bien de mon histoire, mes descriptions sommaires vous ont assez frappé pour que vous reconnaissiez des choses que vous n'avez jamais vues!

— Mon cher ami, votre histoire m'a tellement impressionné que je me suis amusé à l'écrire à mes momens perdus, en changeant

tous les noms. Je vous la lirai, et si mes souvenirs manquent d'exactitude, si j'ai altéré la couleur, vous corrigerez, vous rectifierez, vous changerez; je vous laisserai le manuscrit.

Il me dit que je lui ferais le plus grand plaisir.

— C'est donc là, repris-je, la fameuse chambre bleue?

— C'est une copie aussi exacte que me l'ont permis mes propres souvenirs.

— Vous êtes donc redevenu amoureux de la belle inconnue?

— Mon ami, la belle inconnue est morte; tout est mort dans le roman de ma vie.

— Mais la fameuse troupe, Bellamare, Léon, Moranbois... et celle que je n'ose nommer...

— Ils sont tous morts pour moi. Absens, en Amérique, je ne sais où; Impéria, ayant perdu son père, les avait suivis au Canada, où ils étaient encore il y a six mois. Bellamare m'écrivait qu'il serait en mesure, à son retour, de me rendre mon argent. Tout le monde se portait bien. Ne parlons pas d'eux; cela me trouble un peu, et je suis peut-être en train d'oublier...

— Dieu le veuille! C'est ce qu'avant tout je désire pour vous; mais cette chambre bleue, c'est un souvenir que vous avez voulu, que vous voulez garder?

— Oui; quand j'ai su que mon inconnue n'était plus, son souvenir m'a repincé le cœur, et, comme un grand enfant que je suis, j'ai voulu élever ce monument intime à sa mémoire. Vous vous souvenez que cette chambre bleue n'était pas plus la sienne que la maison renaissance où j'étais entré par mégarde. Cette demeure charmante, poétisée pour moi par une gracieuse et bienveillante apparition, n'en était pas moins le seul cadre où je pusse évoquer son image voilée. J'ai copié la chambre de mon mieux; seulement, comme celle-ci est plus grande, j'ai pu y ajouter de bons sofas où nous allons fumer de bons cigares.

Je lui demandai comment et par qui il avait appris la mort de son inconnue.

— Je vous le dirai tout à l'heure, répondit-il. Il faut procéder avec ordre. Je reprends mon récit; ce ne sera plus qu'un court chapitre à ajouter au roman que vous avez pris la peine de rédiger.

GEORGE SAND.

(*La dernière partie au prochain n°.*)

LES

SERMONNAIRES

DU MOYEN AGE

La Chaire française au moyen âge, particulièrement au treizième siècle, par M. A. Lecoy de La Marche; 1 vol. in-8°, Paris.

Un préjugé trop général veut qu'érudition et ennui soient deux mots à peu près synonymes. C'est une sorte de lieu-commun de la conversation. On admet bien à la rigueur qu'il peut se trouver parfois des gens d'un tempérament assez rare pour rester, quoiqu'érudits, d'un commerce agréable, spirituel; mais qu'un livre de savoir puisse être, non pas même amusant, tout simplement lisible, c'est chose inadmissible en dehors d'un petit cercle de gens sérieux ou qui aspirent à le paraître. Le malheur est que ce préjugé n'a pas tout à fait tort. Si le public montre peu d'empressement pour l'érudition, l'érudition de son côté ne se met guère en peine de faire les avances. Si les lecteurs ont peu de zèle, les auteurs ont peu de complaisance. Toute cette partie de l'art d'écrire qui consiste à chercher les moyens d'attirer et d'attacher semble pour eux pure chimère. Aussi qu'arrive-t-il? Ils accumulent des prodiges de savoir, de patience, de sagacité, et le public sait à peine leurs noms. Encore si c'était là tout le mal! s'il n'y avait de compromis que le renom de quelques érudits; mais le préjudice le plus grave est pour la science elle-même. En dépit des progrès qu'elle accomplit chaque jour, elle ne se répand guère. Elle

semble vouloir se faire inaccessible; on la laisse seule continuer son chemin, effarouché qu'on est pa ses façons rébarbatives; la vérité historique, la vraie vérité, celle qui repose sur l'étude approfondie des faits et des documens, effraie ceux qu'elle devrait séduire, et, loin d'être la richesse commune, demeure le privilége de quelques initiés.

Aussi faut-il, lorsqu'on rencontre par bonheur un livre de nature à intéresser aussi bien qu'à instruire, souhaiter la bienvenue à cet hôte précieux, l'accueillir et l'aider à se produire dans le monde. A ce titre, aucun ouvrage, mieux que celui de M. Lecoy de La Marche, ne mérite l'attention et la sympathie. Ce livre est par excellence une œuvre d'érudition; il est fait suivant toutes les règles de la critique moderne; l'érudit le plus exigeant et le plus exclusif ne trouverait rien à reprendre à la méthode qu'a suivie l'auteur; on sent que M. Lecoy de La Marche est un digne élève de cette école historique qui, dédaignant les renseignemens de seconde main et les traditions plus ou moins spécieuses, ne se fie qu'à elle-même, remonte aux sources, et va déterrer la vérité enfouie dans le grimoire des textes et dans la poussière des parchemins; en un mot, c'est, s'il en fut jamais, de l'érudition consciencieuse, et cependant le volume se lit avec un intérêt véritable et soutenu. Sans doute on pourrait dire que M. Lecoy de La Marche s'est montré un peu avare de ces vues d'ensemble, de ces aperçus généraux qui élargissent une question et y font pénétrer la lumière. On désirerait un peu plus de ces résumés à la fois brefs et nourris qui sont comme les jalons du chemin ou plutôt comme les considérans du jugement final, et qui permettent au lecteur qui n'est pas du métier de bien suivre l'affaire sans se noyer dans le détail des pièces; on souhaiterait peut-être enfin moins de sobriété d'appréciation dans tout ce qui n'est pas du domaine de la pure érudition historique. Hâtons-nous de le dire, cette sobriété est toute volontaire, toute préméditée. L'auteur prend soin de nous avertir qu'il « laissera la parole aux faits et aux documens pour se borner à l'office d'écho. » Il y a là un juste dédain pour ces banalités sonores qui, sous couleur de considérations générales, ne servent la plupart du temps qu'à jeter de la poudre aux yeux, et tiennent trop souvent lieu de la science absente. M. de La Marche se préserve de ce travers, on ne peut que l'en féliciter; mais on doit le féliciter aussi de n'avoir pas observé à la lettre la loi qu'il s'imposait. S'il se fût rigoureusement réduit « à l'office d'écho, » nous ne rencontrerions pas dans son ouvrage maint jugement aussi sain que solide, nous ne lirions pas mainte page où se révèlent une rare sûreté de goût, une remarquable élévation de pensée.

On peut dire hardiment que le livre est à la hauteur du sujet qu'il traite, et quel sujet! la chaire française au moyen âge! De tout temps, l'éloquence sacrée a tenu dans l'histoire littéraire de notre pays une place considérable. Il est même permis d'avancer, sans outrer le patriotisme, que nulle autre nation ne peut sur ce terrain, non pas même rivaliser, mais entrer en lutte avec nous. Les autres pays ont eu des poètes, des prosateurs, des historiens, des orateurs, des philosophes; où sont leurs prédicateurs? l'Italie a eu Dante, l'Allemagne Goethe et Schiller, l'Espagne Cervantès et Calderon, l'Angleterre Shakspeare et lord Chatam; mais l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie ne peuvent nous montrer un Bossuet, un Massillon, même un Fléchier ou un Bourdaloue. C'est là un point acquis, un fait incontestable; ce qui est moins évident, ce que nous tâcherons d'éclaircir, c'est que le rôle et les destinées de la chaire sacrée en France ne sont à aucune époque plus dignes d'intérêt qu'au moyen âge. Cela ne va-t-il pas paraître exorbitant? Des prédicateurs au moyen âge! Est-ce possible? Qu'étaient-ils? qu'ont-ils fait? Sait-on leurs noms seulement? — Ce qu'ils étaient? Ils étaient prêtres, curés, évêques, moines, peu importe, car tous alors sans distinction répandaient à l'envi la parole divine. Ecclésiastiques de tous rangs, simples desservans ou grands dignitaires, moines vêtus de bure ou prélats couverts d'or se confondaient dans une même œuvre et dans un même élan. — Ce qu'ils ont fait? Ils nous ont laissé après leur mort des mines inépuisables de documens précieux, et pendant leur vie ils se sont emparés des âmes, ils ont régné sur les esprits, ils ont remué les cœurs plus puissamment peut-être que ne le firent jamais les Bossuet et les Massillon, car ce n'était pas une poignée de gentilshommes ou de grandes dames qui recevait d'une oreille distraite leurs avertissemens; c'étaient des populations entières, des foules enthousiastes, qui suivaient l'orateur sacré, qu'il s'appelât Jean de Nivelle, doyen de Liége, ou Philippe Berruyer, archevêque de Bourges, ou Foulques, simple curé de Neuilly. — Quant à leurs noms, il se peut que le public les ignore; peut-être ne connaît-on guère ni Élinand, le moine de Cîteaux, ni Étienne de Bourbon, le dominicain, ni Jacques de Vitry, le patriarche de Jérusalem, qui, tout en prêchant sans relâche, trouva le temps d'écrire une histoire des croisades; peut-être n'apprendra-t-on pas sans surprise que Robert de Sorbon, le chapelain de saint Louis, le créateur de la Sorbonne, que Maurice de Sully, l'évêque de Paris, le fondateur de Notre-Dame, furent aussi d'illustres prédicateurs. Chacun de ces hommes et cent autres que nous ne citons même pas mériteraient à coup sûr une étude particulière; mais nous ne pouvons ici faire des biographies. M. Lecoy

de la Marche, en ce genre, ne laisse rien à désirer. Autre est notre devoir. Ce ne sont pas des personnes que nous devons mettre en lumière, c'est l'œuvre qu'il s'agit de tirer de l'ombre, et dans l'œuvre, non pas les beautés de détail, — nous perdrions notre peine, car les sermons du moyen âge se comptent par milliers, bien qu'il nous en manque, et peut-être des meilleurs, — non, ce qu'il nous faut dégager, ce sont les grandes lignes et les grands résultats. Encore une fois, nous ne voulons pas ressusciter des renommées individuelles; nous voulons rendre à notre histoire littéraire un de ses titres de gloire, en montrant que la chaire sacrée au moyen âge offre un sujet d'étude aussi vaste que fertile, et que son histoire en ce temps-là, c'est l'histoire à la fois de l'art oratoire, de la langue française et de la société tout entière.

I.

Est-il besoin de rappeler que, la barbarie une fois triomphante et le forum devenu muet, la chaire fut le dernier refuge de l'éloquence, et que, sans la parole sacrée, l'art de bien dire se fût perdu dans l'oubli? Dussent tous les fanatiques de l'antiquité se révolter contre une assimilation irrévérencieuse, les pauvres prédicateurs du moyen âge n'en sont pas moins les seuls héritiers des fameux orateurs de la Grèce et de Rome. L'héritage n'est pas complet; il s'est amoindri en route, peut-être même un peu dénaturé; la transmission pourtant demeure incontestable, on en suit à travers les siècles les périodes successives : non que dès l'aurore du christianisme les apôtres aient été, pour vaincre les faux dieux, chercher leurs armes dans l'arsenal de la rhétorique païenne. Ce n'était pas avec des métaphores ou des balancemens de phrases que les premiers confesseurs de la foi prétendaient entraîner les âmes. Leur prédication n'est ni une argumentation ni une controverse : c'est l'affirmation ardente, irrésistible, des vérités qu'ils ont puisées à une source divine. Ils ne soutiennent pas une thèse, ils imposent un dogme; ils ne discutent pas, ils révèlent; ils ne raisonnent point, ils prophétisent. Tel est le caractère de la prédication naissante. Organe d'une inspiration divine, elle emprunte aux dogmes qu'elle proclame je ne sais quelle empreinte d'infaillibilité. C'est d'eux seuls et non d'une science humaine qu'elle tire une autorité suprême. Que pourrait la logique là où il faut que la raison même s'incline? Quel raisonnement humain pourrait démontrer des vérités surhumaines? S'il s'agit au contraire de questions pratiques, de prescriptions morales, de règles de conduite, d'interprétation de doctrines, alors seulement peuvent être

utiles et nécessaires la science de bien dire et l'art de persuader. Aussi dans les trois premiers siècles, pendant que par tout l'empire les descendans plus ou moins dégénérés des Cicéron et des Hortensius font assaut d'élégances et de raffinemens, pendant que dans toutes les villes d'Italie et de Gaule les rhéteurs initient des milliers de disciples aux secrets d'un art aux abois, les apôtres de l'Évangile pour toute rhétorique n'ont que leur enthousiasme et la grâce divine qu'ils appellent sur ceux qui les écoutent. Telle est aux premiers jours du christianisme l'éloquence sacrée, et non-seulement dans les prédications ardentes qu'inspirait au premier néophyte venu le seul feu de la foi, mais dans ces courtes improvisations où l'évêque, le pasteur, pendant la messe, expliquait à son troupeau l'évangile du jour, dans l'homélie enfin, c'est le terme consacré, comme dans la harangue aux païens.

Au temps de Constantin, tout change de face : la prédication se métamorphose. Un double mouvement se produit. Depuis longtemps, il n'est plus question de la tribune aux harangues, et les disciples des rhéteurs ne savent plus que faire de la vaine science qu'ils ont acquise; c'est le moment où l'église commence à sentir le besoin d'appeler à son aide cette science expirante et presque abandonnée. Il ne s'agit plus d'ouvrir les yeux aux païens en les frappant de la lumière de la vérité comme d'un éclair céleste. Il faut enseigner régulièrement, instruire plutôt que toucher, substituer la doctrine à l'enthousiasme. Avec Constantin sur le trône, l'église nouvelle est la maîtresse du monde; mais les périls conjurés à l'extérieur renaissent dans son propre sein : les fausses interprétations, les erreurs de doctrine, menacent de lui être plus funestes qu'autrefois les plus sanglantes persécutions, car « du sang des martyrs il naissait des chrétiens, » tandis que la moindre hérésie ébranle la religion dans ses fondemens mêmes. Il faut donc argumenter contre ces corrupteurs du dogme, il faut combattre par leurs propres armes ces hérésiarques qu'égarent justement la plupart du temps leur science même et leur habileté. Il faut enfin que l'église se résigne à puiser dans l'antique arsenal de la rhétorique et de la dialectique au moment même où, faute de champ de bataille, ces vieilles armes vont demeurer inutiles dans les mains accoutumées à les brandir. L'alliance de l'art oratoire, de l'art profane, avec la parole sacrée, se consomme donc, et dès lors elle est indissoluble. La science tout humaine du raisonnement et de la logique prête son aide à l'inspiration divine, et à son tour la tradition sainte porte à travers les âges l'éloquence profane, et la sauve de la mort en l'associant à son indestructible vitalité.

L'éloquence, où survit-elle au IVe et au Ve siècle, sinon dans la

bouche des saint Grégoire, des saint Jérôme, des saint Jean Chrysostome, des saint Augustin? Et dans les siècles suivans, lorsque la barbarie et l'ignorance, comme un nuage épais, s'appesantissent de plus en plus sur le monde, quelles voix s'élèvent encore, moins pures et moins sublimes, mais fortes et puissantes toutefois, au milieu du silence universel? Celles des saint Grégoire le Grand, des Isidore de Séville, des saint Colomban, des saint Boniface, des saint Césaire d'Arles, des saint Avit de Vienne, des Alain de Farfe, des Raban-Maur, des Odon de Cluny? Dans ces temps de chaos et de ténèbres où ne brillent guère que des lueurs d'épées et de cottes de mailles, dans quels derniers asiles sont recueillis l'art du raisonnement et la science de la parole, dans quels lieux privilégiés enseigne-t-on encore avec un zèle pieux la grammaire et la rhétorique, sinon dans ces écoles cathédrales qui, au commencement du VIe siècle, sur tous les points de la France, se dressent à côté des métropoles, et recueillent l'héritage vacant des rhéteurs païens? C'est de ces pépinières sacrées que sortent les évêques prédicateurs dont nous venons de citer les noms; c'est dans ces foyers que se perpétue, comme jadis la flamme des vestales, le feu sacré de l'éloquence, et c'est là qu'au XIe siècle, lorsque l'esprit humain se dégage des ruines qui l'étouffaient, les orateurs naissans le retrouvent couvert de cendres, mais brûlant encore. Certes alors l'art oratoire est bien peu de chose; le peu qui en reste, c'est la chaire qui l'a conservé, et c'est la chaire aussi qui le relève et lui redonne la vie. La première parole qui retentit dans le XIe siècle est celle d'un Raoul Ardent, d'un Gerbert, d'un Aimoin, d'un Abbon, d'un saint Anselme. Les premiers efforts pour ranimer l'éloquence expirante sont tentés par le clergé dans ces écoles qui ont traversé, sinon sans souffrir, du moins sans périr tout à fait, quatre siècles de barbarie et d'indifférence. C'est Bernard de Chartres, c'est Pierre Abélard, c'est Pierre le Vénérable, c'est Guibert de Nogent, qui, pour créer des prédicateurs, ressuscitent et rendent à la lumière les préceptes de la rhétorique.

Ces préceptes, il est vrai, sont bien dégénérés : le temps et l'ignorance les ont travestis, énervés, abâtardis, et, il faut le dire, le beau côté de cette renaissance de la parole à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, c'est l'inspiration, la foi, l'enthousiasme. La séve, la vie de ce mouvement est dans les prédications populaires de Robert d'Arbrisselles, de Foulques de Neuilly, de Jean de Nivelle, dans ces brûlans appels, ces improvisations passionnées qui, sortant de la bouche d'un Pierre l'Ermite ou d'un saint Bernard, embrasent tous les cœurs, font taire chez les plus timides l'amour de la patrie, de la famille, de la vie elle-même,

et précipitent sur l'Orient des foules dévouées sans regret aux souffrances et au martyre. Pourtant, à côté de la verve naturelle et spontanée, on saisit dans cette renaissance oratoire la trace de l'éducation antique. Partout on retrouve l'ineffaçable empreinte du vieux art; il reparaît sous la jeune inspiration comme un germe indestructible. On ne rencontre plus au XIIe siècle de prédicateur, si naïf et si simple qu'il soit, qui ne sacrifie volontairement ou non à la rhétorique ancienne; tous en sont imprégnés, depuis l'évêque jusqu'au simple clerc : à mesure que la prédication prend un nouvel essor, l'union se resserre entre la science et l'inspiration, et chaque jour aussi la première absorbe davantage la seconde. Les dominicains et les franciscains eux-mêmes, qui avaient d'abord tenté de vulgariser l'enseignement de la parole sacrée, et s'étaient voués à la prédication populaire, cèdent bientôt au courant général, et, dès la seconde moitié de ce XIIIe siècle qui avait vu naître leur entreprise, sont les premiers à s'asseoir sur les bancs des écoles et à se transformer en rhéteurs, en dialecticiens. Ce mouvement se propage, toujours plus puissant et plus irrésistible, durant le cours du siècle, si bien que vers la fin l'éloquence de la chaire, envahie par cet art oratoire dont elle a sauvé les débris, n'est plus elle-même, hélas! que de la pure rhétorique.

II.

Et maintenant êtes-vous philologue? êtes-vous curieux de ce qui touche à l'histoire de la formation, des vicissitudes et du triomphe de notre langue française? Interrogez encore les annales de la chaire, il y a là tout un trésor de faits nouveaux et concluans. Tout le monde sait que l'église a contribué à perpétuer chez nous l'étude du latin; mais on surprendrait beaucoup de gens, si on leur disait combien puissante a été cette action de l'église pour maintenir la vieille langue des Romains. De la fin du Ve jusqu'au XVIe siècle, époque de la renaissance des études classiques, le latin en effet, — non pas le latin vulgaire, corruption du vrai latin et germe du français moderne, — le latin littéraire, le latin qu'écrivaient et parlaient Tite-Live et Cicéron, tombé à l'état de langue ancienne, ne fut enseigné que dans les monastères ou écoles ecclésiastiques, étudié que par les clercs, parlé que par les prédicateurs dans leurs sermons aux religieux, *ad cleros*. Sans l'église, ce noble et pur langage eût été, dans la plus rigoureuse acception du mot, une langue morte, étouffé qu'il était par le latin vulgaire, seul connu du peuple, puis par le bas latin, dont l'administration française infesta tous les parchemins jusqu'au XVIe siècle.

Toutefois ce côté protecteur du rôle de l'église n'est ni le plus ignoré ni le plus imprévu. Fondée sur des traditions immuables, il semble tout naturel que, dans sa perpétuité, elle soit pour tout ce qu'elle adopte comme la conservatrice universelle. Ce que le public à coup sûr est moins tenté de soupçonner, c'est que l'église ait été dès le début, sinon l'initiatrice, du moins la plus zélée propagatrice du français naissant. Rien de plus vrai pourtant : c'est l'église qui par la chaire a été pour cette langue en travail un des plus puissans instrumens de diffusion; ce sont les prédicateurs qui ont été les hérauts de cette révolution du langage; ce sont eux qui ont prêté à l'idiome naissant un concours efficace et une suprême consécration. Parcourez les annales religieuses, vous y verrez à chaque pas les étapes qu'a fournies notre langue marquées par la prédication d'un évêque ou par la décision d'un concile, et cela dès les temps les plus reculés de notre histoire nationale. C'est ainsi qu'au VIIe siècle, en 660, nous voyons saint Mummolin élu évêque de Noyon « parce qu'il était familier non-seulement avec l'allemand, mais aussi avec la langue *romane*. » Ce n'était pas là un fait exceptionnel, car dès cette époque, un siècle avant Charlemagne, dans les provinces de l'est de la France et sur les bords du Rhin, c'était en langue vulgaire et dans leurs patois respectifs que les clercs expliquaient l'Évangile aux populations ignorantes. Un peu plus tard, vers le milieu du VIIIe siècle, saint Adalhard, abbé de Corbie, prêchait en langue vulgaire « avec une abondance pleine de douceur. » C'est son biographe qui nous l'apprend, et, comme s'il entrait dans nos vues, il précise son témoignage en distinguant soigneusement cette *langue vulgaire* du latin et de l'allemand, que saint Adalhard « possédait à merveille. » — « Mais parlait-il en langue vulgaire, c'est-à-dire en langue romane, on eût dit qu'il ne savait que celle-là. » Au IXe siècle, au Xe surtout, les exemples se multiplient : Gerbert, au concile de Bâle, s'excuse des imperfections de son discours sur ce qu'il répète l'œuvre d'un autre orateur en la traduisant de l'idiome vulgaire. Aymon de Verdun, au concile de Mouzon, prononce une harangue tout entière en langue romane, exemple plus frappant encore, car cette fois l'orateur s'adressait non pas à une foule ignorante incapable de comprendre un langage savant, mais à des clercs, à des savans nourris de l'étude des lettres latines. Ces doctes novateurs ne s'aventuraient pas d'ailleurs sous la seule inspiration d'un caprice isolé : ils ne faisaient qu'obéir aux prescriptions répétées de l'église. L'église n'avait pas attendu si longtemps pour comprendre quel rôle lui traçaient dans cette révolution philologique les intérêts de sa mission sur la terre. Loin de s'inféoder exclusivement au latin expirant, comme les Alcuin et les Éginhard, et de s'isoler ainsi de

son troupeau, elle avait vu dans la langue nouvelle un moyen précieux de resserrer ses rapports avec les populations qu'elle instruisait et de s'assurer avec elles une communication plus directe, plus intime. Elle avait dès l'abord permis, conseillé, puis bientôt formellement imposé à ses missionnaires, à ses prédicateurs, à ses prêtres, l'usage de la langue vulgaire. Dès l'année 813, le concile de Tours enjoint aux clercs d'expliquer les saintes Écritures et de prêcher en langue française. Cette injonction, nous la retrouvons à chaque pas dans les canons des conciles; ceux de Reims en 813, de Strasbourg en 842, d'Arles en 851, la renouvellent avec une insistance et une énergie toujours croissantes.

Au surplus, nous avons mieux encore que des décisions de conciles, lesquelles après tout auraient pu rester lettre morte et ne prouveraient guère alors que les bonnes intentions du haut clergé; nous avons des monumens plus palpables et plus convaincans. Nous pourrions, par exemple, en remontant jusqu'au VIIIe siècle, citer les *Gloses de Reichnau*, sorte de glossaire à l'usage des ignorans qui voulaient lire la Bible, et où les mots latins les plus difficiles sont traduits en langue vulgaire. Voilà certes un texte précieux et dont nous sommes redevables à l'initiative de l'église. Toutefois, outre que la langue de cette sorte de version des Écritures saintes n'est guère encore qu'un patois assez éloigné du français, ces fragmens ne rentrent pas directement dans les annales de la prédication, et c'est à la chaire surtout que nous nous attachons ici. Contentons-nous de remonter jusqu'au XIIe siècle : nous y rencontrons un recueil de sermons en dialecte limousin qui peut passer pour le plus ancien monument connu de la prose romane. Dès lors les textes en langue vulgaire s'offrent à nous en abondance. Nous ne suivrons pas M. Lecoy de La Marche dans l'énumération de tous ces documens; nous jetterons plutôt un rapide coup d'œil sur la savante discussion qu'il consacre à l'un des plus intéressans problèmes qu'ait eu à résoudre la philologie moderne.

Ce problème, le voici : quelle fut la langue originale des sermons qui nous sont parvenus sous le nom de Maurice de Sully? De ces sermons, nous possédons des rédactions françaises et des rédactions latines. Où est l'original, où est la traduction? Exemplaires latins et exemplaires français offrent les mêmes caractères paléographiques. Les uns et les autres paraissent remonter à la même date, et doivent être en partie contemporains du prédicateur lui-même. Que conclure? Question toute spéciale, nous dira-t-on peut-être, pur problème d'école et d'érudition! On se tromperait. Si en effet les rédactions françaises n'étaient, comme l'a soutenu Daunou, qu'une simple traduction faite après coup, on ne

sait par qui, vers le début du XIIIe siècle, nous n'aurions là qu'un parchemin ni plus ni moins important que vingt autres semblables; si l'on doit y voir au contraire, comme le prouve M. Lecoy de La Marche, une transcription faite de mémoire par un assistant des sermons de Maurice de Sully, quel précieux renseignement ne possédons-nous pas là sur l'usage du français à la fin du XIIe siècle! Pareille question avait été posée et débattue à propos des sermons de saint Bernard, Dieu sait avec quelle ardeur et quelle persévérance. Des flots d'encre ont coulé à ce sujet : les in-folio, les in-quarto, les in-octavo, se sont entassés comme Pélion sur Ossa, hélas! sans plus de fruit. M. Lecoy de La Marche, lui, n'a consacré que quelques pages au problème qu'il a soulevé; mais ces quelques pages, pleines et substantielles, nourries de faits et d'argumens, vont droit au but et frappent au bon endroit. Après les avoir lues, on demeure convaincu, d'abord que les sermons de Maurice de Sully, étant adressés au peuple, ont été prononcés en français, ensuite que les exemplaires français de ces morceaux oratoires, loin d'être la traduction des exemplaires latins, ont dû bien au contraire servir d'original à la rédaction latine, laquelle n'était sans doute qu'une sorte de manuel à l'usage des clercs et des prédicateurs dans l'embarras.

M. Lecoy de La Marche, sur ce chapitre, ne fait qu'appliquer à un point spécial une théorie générale qu'il pose lui-même, à l'égard du XIIIe siècle, en deux phrases courtes et précises : tous les sermons adressés aux fidèles, même ceux qui sont écrits en latin, étaient prêchés entièrement en français; seuls, les sermons adressés à des clercs étaient ordinairement prêchés en latin. Ce ne sont pas là des affirmations téméraires. Déductions historiques, preuves matérielles, documens authentiques, tout conspire à faire de ces deux phrases deux axiomes inattaquables. Solidement établi dans cette doctrine, M. Lecoy de La Marche part de là pour ramener à la même solution tous les problèmes particuliers. Voici, par exemple, des sermons d'Alain de L'Isle, d'Élinand, de saint Bonaventure, dont nous ne possédons le texte qu'en latin. Eh bien! l'on ne saurait douter que ces morceaux oratoires n'aient été prononcés entièrement et uniquement en français. Comment hésiter à le croire lorsqu'on voit en tête de ces sermons des mentions aussi claires que celle-ci : « sermon prononcé tout entier en français, » *hic sermo totus gallice prononciatus est*, lorsqu'on voit surtout dans le corps même du morceau saint Bonaventure dire en latin à ses auditeurs : « Bien que je sache mal le français, la parole de Dieu que je vous apporte n'en a pas moins de valeur, il suffit que vous me compreniez, » — ou bien Gilles d'Orléans s'écrier : « Laissons

là le latin, et commençons notre sermon, » et continuer bel et bien *en latin*, — ou bien enfin un prédicateur annoncer la traduction d'une citation latine de l'Écriture, et donner cette traduction en quelle langue, suivant le texte écrit? Encore et toujours en latin.

C'est de cette même donnée que part M. Lecoy de La Marche pour expliquer d'une manière pleinement satisfaisante ces prédications singulières, amalgame hybride de français et de latin, qu'on a qualifiées plus tard de *farcies* et de *macaroniques*. Ces deux mots, le dernier surtout, reportent immédiatement la pensée sur les orateurs du XVe et du XVIe siècle, les Menot et les Olivier Maillard, dont les œuvres nous apparaissent accoutrées de ce grotesque habillement, mi-partie antique et mi-partie moderne. On songe involontairement à ce frère Lucas qui débite si plaisamment ce jargon burlesque dans le charmant pastiche qu'on appelle *la Chronique du règne de Charles IX*. C'est là du reste à peu près tout ce qu'on sait en général de cette bizarrerie philologique; on sourit, et on ne l'explique pas : se doute-t-on seulement qu'elle n'était pas nouvelle au XVe siècle, et que dès le XIIIe les exemples en étaient nombreux? L'*Histoire littéraire* elle-même, ce docte recueil qu'on pourrait appeler l'évangile de l'érudition, n'offre sur ce point que des lumières incertaines et plus propres à égarer qu'à mener à bien le lecteur confiant. Si vous consultez le tome XIIIe, vous y recevrez de M. Daunou ce renseignement clair et net : « ce n'est que vers l'an 1500 que, par condescendance pour la populace ignorante, on s'est avisé d'introduire dans les prédications un mélange assez bizarre de phrases latines et françaises. » Ouvrez maintenant le tome XVIe, et vous verrez le même M. Daunou placer non plus en l'an 1500, mais au XIIIe siècle même l'inauguration de ce singulier langage. « Le mélange du français et du latin se fait voir dès l'année 1262... Les prédications macaroniques deviendront de plus en plus fréquentes dans les âges suivans, jusqu'à ce que les langues vulgaires soient assez formées pour s'emparer des chaires chrétiennes et n'y plus admettre que des citations latines. »

Sans relever la légère contradiction qui se dessine entre ces deux passages, il faut bien y signaler une erreur, et une erreur grave. Tous deux ne s'accordent qu'en un point : c'est qu'au XIIIe comme au XVe siècle le style farci était employé en chaire par les prédicateurs à titre de langage transitoire en quelque sorte, et comme une espèce de concession partielle à l'ignorance de la foule incapable d'entendre une autre langue que le français vulgaire. M. Victor Le Clerc, au tome XXIe, accentue plus nettement encore cette opinion; les sermons farcis du XIIIe siècle, ceux de Nicolas de Biard par exemple, tout émaillés de proverbes latins, sont à ses yeux

« comme un acheminement vers ce singulier mélange, presque inévitable dans un genre où l'on voulait, sans renoncer encore au latin, être compris de la multitude. » Eh bien! la vérité est que de tous ces sermons pas un n'a dû être prononcé autrement qu'en français. Tous sans exception peuvent et doivent rentrer dans l'une ou l'autre de ces deux catégories : ou ce sont, d'après les propres paroles de M. Lecoy de La Marche, « des fragmens latins plus ou moins considérables, empruntés d'ordinaire à un livre saint, qui sont suivis de leur commentaire français, » ou « ce sont des phrases ou de simples mots français intercalés, enchevêtrés dans un texte latin. » Dans le premier cas, le mystère s'explique de lui-même, ou plutôt il n'y en a point. L'orateur recommence plusieurs fois dans le cours de son sermon ce qu'on ne fait aujourd'hui qu'une fois au début du discours; il cite des textes, et chaque fois qu'il en a cité un, il le traduit aussitôt, il le développe, il le commente. Quoi de moins étonnant, quoi de plus conforme aux habitudes constantes de la chaire? Au lieu d'un thème unique, il s'en trouve plusieurs, voilà toute la bizarrerie. Dans le second cas, l'explication n'est pas moins naturelle. Ces textes bigarrés qui nous surprennent, ce ne sont que des brouillons ou des notes prises de souvenir; c'est un clerc qui, écrivant de mémoire au sortir du sermon, reproduit dans la langue ecclésiastique les mots et les phrases dont la forme vulgaire lui échappe, ou qui, prenant ses notes en latin, laisse en français les citations, — si fréquentes alors, — de vers ou de proverbes, et les locutions originales qu'il n'a pas le temps de traduire sur l'heure, ou qui enfin, prévoyant et charitable pour ses collègues en prédication et désireux de leur faciliter la besogne, leur indique dans son brouillon ou dans son résumé la traduction exacte, l'équivalent en langage vulgaire de certaines tournures, de certaines expressions latines. En quelques lignes, voilà toute la vérité sur le style macaronique. Veut-on des preuves et des détails? M. Lecoy de La Marche en fournit à souhait. Ce que nous pouvons constater ici, c'est combien ses conclusions sont pleinement d'accord avec la logique et avec le sens commun. Eh quoi! les prédicateurs du moyen âge, jaloux d'être compris par la foule de leurs ouailles, n'auraient rien trouvé de mieux qu'un jargon incompréhensible! Le beau moyen vraiment d'être entendu des gens que de mêler à la langue qu'ils parlent un idiome qu'ils ignorent, et de leur débiter à tort et à travers des membres de phrases décousus et désarticulés, farcis de mots et de sons inconnus!

Et remarquons-le, les mêmes conclusions s'appliquent tout aussi justement aux productions du XVe et du XVIe siècle qu'aux sermonnaires du XIIIe. L'analogie est complète, et la même méthode pro-

duit les mêmes résultats; une preuve, une seule! elle suffit. Olivier Maillard, le prédicateur de Louis XI, dans un de ses sermons, cite une phrase latine; aussitôt il s'arrête : « Vous dites, mesdames, que vous n'entendez pas le latin et que vous ne savez ce que signifient mes paroles? Je vais vous l'expliquer. » Et il l'explique, comment? En français sans doute? Point du tout, en latin, s'il faut du moins en croire le texte écrit. Comment le croire? la plaisanterie ne serait-elle pas trop forte? Peut-on prêter à un orateur sacré une pareille mystification? Disons-le donc hardiment, jamais, même au XVIe siècle, le style macaronique n'a eu droit de cité dans la chaire; jamais il n'a eu d'existence que sur le papier; ce grotesque patois n'a jamais retenti sous les voûtes sacrées. Ainsi tombent d'eux-mêmes les reproches dont on a flétri les sermonnaires de la renaissance, de qui l'éloquence avait peut-être droit à plus d'estime et de respect; ainsi se trouve réduite à néant cette assertion de Voltaire : « Les sermons de Menot et de Maillard étaient prononcés moitié en mauvais latin, moitié en mauvais français; de ce mélange monstrueux naquit le style macaronique. C'est le chef-d'œuvre de la barbarie. Cette espèce d'éloquence, digne des Hurons et des Iroquois, s'est maintenue jusqu'à Louis XIII. »

Nous voici bien loin de notre route. Nous ne voulions qu'indiquer combien de renseignemens précieux, combien de questions intéressantes offraient au philologue les annales de la chaire. Il nous reste à convaincre ceux que possède la pure curiosité historique, le désir de connaître les mœurs, les usages, les conditions sociales et politiques du temps passé.

III.

Lorsqu'on jette sur les sermonnaires du moyen âge un regard superficiel, on n'est frappé d'abord que de l'étroite parenté qui les unit à ceux qui les ont précédés ou suivis dans la carrière, aux pères de l'église et aux prédicateurs modernes. La tradition les relie tous entre eux comme les anneaux d'une même chaîne. Chez tous, il n'y a qu'un seul thème, l'Écriture sainte, un seul but, l'interprétation, le commentaire, le développement de ce texte sacré. L'Évangile, voilà la source commune où ont puisé comme les apôtres les saint Chrysostome, les saint Augustin, les saint Dominique, les Maurice de Sully, les Olivier Maillard, les Bossuet, les Massillon, les Ravignan, les Lacordaire. — Mais si vous arrêtez sur ces prédicateurs de tous les temps un œil plus attentif, si vous pénétrez plus avant dans leur œuvre et dans leur pensée, vous vous apercevez que, partant d'un même point, l'Écriture sainte, marchant

vers un même but, le triomphe de la religion, ils sont loin cependant de suivre les mêmes routes.

De nos jours, la prédication a pris un caractère plus essentiellement philosophique. La métaphysique, la politique même, ont envahi la chaire et hantent l'esprit de nos orateurs sacrés. Nous parlons ici, bien entendu, en thèse générale. On s'inquiète encore de la morale pratique, et l'on s'attaque parfois aux vices et aux excès du temps; mais c'est toujours d'une manière abstraite. On n'entre pas dans le détail, on obéit aux principes plutôt qu'on ne s'attache à la réalité. Et si nous suivons, non pas le clergé officiant, non pas les curés ou les prêtres qui montent en chaire par aventure ou par nécessité, et parlent alors tout simplement et tout naïvement, mais les prédicateurs par état, les orateurs sacrés dignes de ce nom, nous tombons en plein courant de théories et de dissertations métaphysiques. On s'empresse à réconcilier dans une fraternelle alliance la philosophie et le dogme; on s'acharne à introduire la politique dans la religion et la religion dans la politique, on s'évertue à résoudre en chaire le problème social. De même qu'au temps de Bossuet et de Fléchier, au temps où le grand roi façonnait tout un siècle à sa majestueuse image, l'éloquence sacrée était aristocratique, toute d'étiquette, et ne descendait pas des généralités nobles et solennelles, de même à notre époque de démocratie cette même éloquence, obéissant au mouvement universel, se complaît dans les questions ardues, dans les abstractions, dans les théories sociales, politiques, souvent étrangères à la religion.

Au moyen âge, autres sont les allures. La chaire n'est point alors si ambitieuse et n'a d'ailleurs pas de raison de l'être. De questions sociales et politiques, il n'y en a guère à cette époque, et l'église n'a pas à se préoccuper de prendre dans une société nouvelle une nouvelle attitude. Aussi la prédication est-elle tout simplement religieuse et pratique. L'unique soin est d'instruire et de moraliser, d'enseigner le dogme et de réformer les mœurs. Sans entrer dans le détail des innombrables divisions qui caractérisent au XIII[e] siècle l'œuvre des sermonnaires, sans nous arrêter à distinguer les sermons du matin et les sermons du soir, les sermons sacrés et les collations (1), on les peut faire rentrer tous dans deux genres principaux : les sermons moraux et les sermons didactiques.

La plupart du temps, le prédicateur ne s'occupe que de faire pé-

(1) Les sermons sacrés étaient les sermons débités au prône et relatifs à l'évangile ou à la fête du jour. Les collations étaient les sermons prononcés soit aux vêpres, soit aux autres offices de la fin de la journée. On les appelait aussi *sermones post prandium*, par opposition aux *sermones in mane* ou sermons proprement dits, prêchés le matin pendant la messe.

nétrer dans les âmes les préceptes et les mystères de la religion. Une phrase de l'Évangile, de l'Ancien ou du Nouveau-Testament, un des commandemens de Dieu ou de l'église, quelquefois même un fragment d'un texte profane, quelques vers d'une chanson fournissant une allégorie facile et frappante, voilà le plus souvent le fond des sermons. A côté de ces discours dogmatiques, de ces instructions tantôt élevées et tantôt familières, nous en voyons dans les manuscrits d'autres en grand nombre qui sont exclusivement consacrées à la critique de la société, à la réforme des mœurs; ce sont les sermons *ad status*, nom bizarre, mais qui a le mérite de bien exprimer ce qu'il veut dire. Chacun de ces sermons en effet s'adresse tout spécialement aux fidèles d'un certain état, d'une certaine classe : l'un aux riches, l'autre aux mendians, celui-ci aux « maires de la cité, » celui-là aux « usuriers, » cet autre « aux folles femmes. » On voit d'ici quelle mine inépuisable d'observations, de peintures de mœurs! Nous possédons des recueils entiers de ces sortes de compositions : Alain de L'Isle, Jacques de Vitry, Humbert de Romans, Guibert de Tournai, nous en ont laissé des collections complètes. Il y en a là pour près de cent vingt catégories d'auditeurs; il y en a pour les clercs séculiers, pour les clercs réguliers, pour les princes, pour les nobles, pour les bourgeois, pour les étudians, pour les ouvriers, pour les marchands, pour les paysans, pour les marins, pour les soldats, pour les juges. Encore ne donnons-nous là que des divisions beaucoup trop générales, car chacune d'elles est subdivisée en une foule de sous-catégories auxquelles s'adresse plus directement chacun des discours *ad status*. Disons-le même, ils sont à tel point spéciaux qu'on peut douter qu'ils aient été jamais prononcés comme ils sont écrits. Comment croire qu'il pût se trouver un auditoire exclusivement composé de négocians, de bouchers, d'usuriers ou de folles femmes? Non, ces sermons étaient plutôt comme des réserves toutes prêtes, comme un arsenal bien fourni, où les orateurs, selon l'occurrence, venaient ramasser les traits les plus propres à frapper les assistans.

Peu importe après tout ce qu'étaient alors ces sermons et pour qui ils étaient prononcés; aujourd'hui et pour nous, ils sont une véritable encyclopédie qui sans ambages et sans prétentions descend dans le détail des faits, et par le menu nous met sous les yeux la réalité même. Ici, par exemple, le prédicateur fait la morale aux commerçans. Pensez-vous qu'il se borne à leur dire : « Il faut être honnête et ne pas frauder vos chalands, » à leur débiter des tirades sur le vice et la vertu? A d'autres! l'orateur sacré connaît aussi bien qu'eux-mêmes les ruses des marchands infidèles, et il le leur fait voir. « Toi, dit-il au cabaretier, tu mets de l'eau dans ton vin; toi, marchande de lait, « maudite vieille, » tu frelates ta mar-

chandise; si tu veux vendre ta vache, tu cesses de la traire plusieurs jours d'avance, afin que les mamelles gonflées promettent des flots de lait; si tu dois vendre au poids ton chanvre ou ta filasse, tu les laisses sur la terre exposés à la rosée nocturne, pour qu'ils se chargent d'humidité; toi, maréchal ferrant, en ferrant les chevaux, tu les blesses afin de les rendre boiteux et de les faire vendre à vil prix à un confrère; toi, orfévre ou changeur du grand pont, tu te ligues avec tes confrères pour avilir la monnaie et dépouiller ainsi le passant ou le voyageur; toi, boucher, tu *souffles* ta viande, tu introduis du sang de porc dans tes poissons pourris; toi, marchand de grains, tu accapares les denrées, et tu les recèles dans tes greniers pour faire venir la disette et la cherté, mais Dieu te punit en t'envoyant le beau temps, et tu finiras par te pendre sur tes monceaux de grains; toi, marchand d'étoffes, tu as une aune pour acheter et une autre pour vendre, mais le diable en a une troisième avec laquelle il *t'aulnera les costez.* » Nous en passons, et des meilleurs; ne se croirait-on pas en police correctionnelle?

Ailleurs l'orateur sacré tonne contre le luxe. Il ne se contente pas de déplorer vaguement qu'on perde en futilités l'argent dont manquent les aumônes : il nous décrit minutieusement ce luxe qu'il condamne. Écoutez ce portrait d'une petite maîtresse en 1273, d'une « de ces femmes parées qui sont l'instrument du diable. » — « En l'apercevant, ne la prendrait-on pas pour un chevalier se rendant à la Table-Ronde? Elle est si bien équipée de la tête aux pieds! Regardez ses pieds, sa chaussure est si étroite! regardez sa taille, c'est pis encore; elle serre ses entrailles avec une ceinture de soie, d'or et d'argent, telle que Jésus-Christ ni sa bienheureuse mère, qui était pourtant de sang royal, n'en ont jamais porté. Levez les yeux vers sa tête, c'est là que se voient les insignes de l'enfer : ce sont des cornes, ce sont des cheveux morts, ce sont des figures de diables!... Elle ne craint pas de se mettre sur la tête les cheveux d'une personne qui est peut-être dans l'enfer ou dans le purgatoire, et dont elle ne voudrait pas pour tout l'or du monde partager une seule nuit la couche! » — *Nil sub sole novi!* Les faux chignons et les larges ceintures datent de loin; de loin aussi le privilége qu'a Paris de donner le ton et de servir de théâtre à toutes les extravagances nouvelles de la mode, car le prédicateur ajoute : « C'est à Paris surtout que règnent ces abus, c'est là qu'on voit des femmes courir par la ville toutes décolletées, toutes *espoitrinées;* quelle guerre celles-là font à Dieu! » Et pour compléter le tableau, voici les fards, le maquillage, tout l'attirail qui sert à se *faire le visage;* voici les drogues pour blanchir la peau, mais qui enlèvent la peau avec la noirceur; voici les onguens, les par-

fums, les poudres, les eaux de toute sorte; on passe la matinée à s'en couvrir, à s'en frotter des pieds à la tête, et pendant ce temps la messe est dite.

Quand Aeliz fut levée,
Et quand elle fut lavée,
Jà la messe fu chantée...

Les femmes d'ailleurs ne sont pas seules sur la sellette, les hommes ont leur tour. Si les femmes ont leurs édifices de cornes et de coques sur la tête, leurs ceintures toutes chargées d'or, d'argent, de pierres précieuses, leurs robes toutes dentelées, toutes découpées *ad circumferentiam*, et dont la queue longue de plus d'une coudée balaie la poussière dans les églises et trouble les hommes dans leurs prières; si elles portent des souliers découverts, des *estivaux* brodés de ferrures et de dorures, ou des souliers à *la poulaine* dont le bec pointu rappelle l'ergot du diable, — les hommes, eux aussi, ont leurs *moles vesteures*, leurs robes en tissu précieux, ces robes magnifiques dont, ajoute le prédicateur, il ne sera jamais autant parlé que du bout de manteau donné par saint Martin au pauvre mendiant; ils ont leurs manteaux de velours, de soie et d'écarlate, leurs pellissons de vair et d'autres fourrures coûteuses, ils ont leur équipement orné de vaines superfluités, leurs selles, leurs éperons chargés d'argent et de dorures. Combien un homme n'est-il point méprisable lorsqu'il s'abandonne à ces recherches qui l'efféminent et le dégradent! Combien n'est-il pas coupable surtout lorsque cet homme est un clerc! « Quel prêtre rougit de paraître en public bien peigné, de marcher avec une allure molle, indigne de son sexe, en un mot d'être femme? Regardez ceux qui devraient donner aux autres l'exemple de la modestie, de la gravité, de la mortification : les voyez-vous parés avec un soin minutieux, les cheveux crêpés, la raie bien dessinée, la face rasée de frais, la peau polie à la pierre ponce, la tête découverte, les épaules nues, les bras traînans ou portant des signes gravés, les mains *chaussées* et les pieds *gantés?*... Toute la journée ils sont en quête d'un miroir, ils se promènent, l'habit immaculé, l'âme toute souillée; leurs doigts resplendissent de l'éclat des anneaux, leurs yeux de celui du sourire. Ils portent la tonsure si petite qu'elle semble moins la marque d'un homme d'église que celle d'un corps vénal. »

Et les fêtes, et les plaisirs, complémens funestes et obligés de ce luxe damnable! la danse surtout, cet amusement du diable, si favorable aux rendez-vous galans : ce n'étaient guère alors que des rondes où hommes et femmes chantaient et sautaient en se donnant la main; mais n'importe, il paraît que dès lors nos ancêtres avaient

pour la danse cette passion traditionnelle dont les étrangers ont voulu faire notre trait caractéristique. Ils s'y livraient avec fureur; ils dansaient jusque devant les églises, jusque dans l'enceinte sacrée, jusque dans le cimetière, témoin l'histoire de la mairesse de Vermenton. Un jour elle s'en vient avec ses compagnes danser devant le parvis à l'heure de la messe. Le curé indigné accourt avec ses fidèles, il veut faire des remontrances : autant en emporte le vent. Alors il saisit le voile de celle qui conduit la ronde; mais, ô confusion pour la malheureuse ! le voile reste aux mains du curé et avec lui tout l'édifice de la coiffure et tous les faux cheveux : l'enragée danseuse demeure la tête dépouillée, en proie à la honte et à la risée. Voilà, semble dire le prédicateur, voilà où mène la passion de la danse. Bien plus : elle conduit même à la mort la plus épouvantable. Oyez plutôt la catastrophe du château de Sury-le-Comtal. Le châtelain, qui était le comte de Nevers, au moment de partir pour la croisade, donna une fête en son manoir; si fort et si longtemps les invités dansèrent qu'à la fin le plancher s'écroula, écrasant de ses débris bon nombre des imprudens qui se livraient ainsi le jour de Noël à ces plaisirs sacriléges : exemple frappant assurément de la lourdeur des danseurs ou de la fragilité des planchers au XIIIe siècle.

Ailleurs encore, le tableau change : ce sont les marins qui passent sous nos yeux. Avec l'orateur sacré, nous entendons leur rude et caractéristique langage; nous les suivons sur les flots et au port, dans leurs aventures, dans leurs dangers, et aussi dans leurs excès et dans leurs pirateries. Puis ce sont les étudians qui défilent à leur tour : classe nombreuse et puissante alors, source abondante de prospérité et de gloire pour notre patrie. De tous les coins de l'Europe, on s'en vient étudier à Paris les arts libéraux et la théologie. Les écoles regorgent, et chaque jour en voit naître de nouvelles. Aussi que de rivalités entre les docteurs séculiers ou réguliers, que de querelles, que de disputes, que de pugilats scolastiques! « Qu'est-ce que ces luttes de savans, s'écrie un chancelier de l'université de Paris, sinon de vrais combats de coqs qui nous couvrent de ridicule aux yeux des laïques? Un coq se redresse contre un autre et se hérisse,... il en est de même aujourd'hui de nos professeurs; les coqs se battent à coups de becs et de griffes, l'amour-propre, a dit quelqu'un, est armé d'un redoutable ergot. » Nous assistons aux cours, trop souvent interrompus par les troubles, par les conflits incessans que suscitent à tout propos l'indépendance et les priviléges des étudians. Nous faisons connaissance avec ces dominicains dont la redoutable concurrence enlève à l'Université les meilleurs de ses élèves, ou avec ces jeunes docteurs, ces *néophytes*, comme les appelle Jacques de Vitry, qui pour se rendre célèbres emploient tous les

moyens, spéculent sur la curiosité, sur l'ignorance, sur la badauderie, sur la cupidité du public, car ils vont jusqu'à payer de leurs deniers pour qu'on assiste à leurs leçons. A côté des professeurs, les élèves! Voici d'abord l'écolier studieux : seul dans sa chambrette ou partageant avec un compagnon encore moins fortuné son maigre ordinaire et son étroit logis, il passe ses journées penché sur les gloses de la Bible ou d'Aristote. Il est pauvre, car il est loin de sa famille, et les *sergens* ou *garçons* de l'Université le rançonnent et le pillent à outrance. Il mourrait de faim, s'il n'était soutenu par la libéralité de ses camarades plus riches, qui se cotisent, suivant le conseil d'Eudes de Châteauroux, en faveur de leurs frères indigens, ou bien par les rentes spéciales qui dans certaines églises ont été fondées par des bienfaiteurs de la jeunesse studieuse, ou bien enfin par les modestes gratifications qu'il recueille en s'acquittant de certaines petites corvées, par exemple en offrant le dimanche l'eau bénite de porte en porte, « suivant la coutume gallicane. » Voici maintenant l'étudiant amateur, venu de sa province pour complaire à sa famille, qui veut faire de lui un savant clerc. Il paraît aux cours pour la forme, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, n'écoutant guère, apprenant moins encore. Cependant, lorsqu'il vient aux cours une ou deux fois par semaine, il semble s'attacher surtout aux décrétistes; c'est que leurs leçons ne sont faites qu'à la troisième heure et n'interrompent point la grasse matinée. Cependant ces paresseux ne laissent point de se faire gravement précéder d'un valet qui plie sous le poids de volumes énormes. Aussi vienne l'été, ils se hâtent de fuir l'Université pour s'aller reposer chez eux des durs travaux de l'hiver. Voici enfin, — c'est l'espèce la plus commune, — l'écolier tapageur et débraillé. Celui-là ne voit dans le titre d'écolier que des franchises assurées et le privilége de pouvoir à peu près impunément rosser les archers, houspiller les bourgeois et débaucher les filles. Aussi n'est-il bruit que de ses fredaines. Hôte assidu des cabarets et des tripots, « il court la nuit, tout armé, dans les rues de la capitale; il brise les portes des maisons, y fait invasion et violente les gens paisibles. Les tribunaux sont remplis du bruit de ses esclandres; tout le jour des courtisanes viennent déposer contre lui, se plaignent d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtemens mis en pièces ou leurs cheveux coupés. » Il est en guerre ouverte avec la puissante corporation des bourgeois, et le Pré aux Clercs est le théâtre quotidien de ses ripailles et de ses violences.

Et les paysans, grossiers, cupides, envieux les uns des autres, convoitant le bien du voisin, cherchant toujours à élargir sans qu'il y paraisse leur champ ou leur pré, surtout ignorans et superstitieux! Et les domestiques, ces serviteurs et ces servantes de toute espèce et de toute condition, qui se ressemblent tous par un point,

leur âpreté au gain, leur habileté à gruger et à dépouiller leurs maîtres, grands seigneurs ou bourgeois, nobles chevaliers ou pauvres étudians! Et les usuriers, cette race maudite issue du démon: car c'est Dieu qui a créé les laboureurs, les clercs et les soldats; mais les usuriers, c'est le diable qui a inventé cette quatrième classe! Aussi que d'anecdotes sur eux, que d'exemples de châtimens célestes, d'expiations épouvantables! Qu'importe à ces oiseaux de proie? Ils se rient de la haine des hommes et de la colère de Dieu. Parfois, il est vrai, quelque puissant seigneur les pressure et les malmène; mais comme ils s'en vengent sur ceux que la nécessité réduit à les implorer! Ce brave chevalier qui part pour la croisade, il a besoin d'argent, il tombe aux griffes de l'usurier: dès lors il est perdu. Bientôt il est ruiné jusqu'au dernier sou, sa famille est sur la paille, lui-même en prison, et l'auteur de sa misère, enrichi à force d'iniquité, fils de vilain, vilain lui-même, se fait appeler *seigneur* et *monseigneur* par ceux-là qui le méprisent et le haïssent!

Ainsi se presse devant nos regards tout un cortége de figures vivantes et agissantes. Certes, dans cette espèce de lanterne magique, la silhouette de l'humanité ne se profile pas sous des traits flatteurs. Pourtant il ne faudrait pas croire que les prédicateurs ne se plaisent à peindre que les laideurs morales. Ils sont sévères, mais non point injustes ni haineux, et ils savent à propos reconnaître et glorifier les vertus des hommes. Il est tel beau trait, rapporté par ces professeurs de morale si peu enclins à ménager leurs disciples, qui nous en dit plus long à la louange de l'homme que tous les plus fameux exploits des héros de l'antiquité.

De pareils traits ne sont pas rares chez les Élinand, les Étienne de Bourbon, les Jacques de Vitry. Combien sans doute ne seraient-ils pas plus nombreux encore, si nous possédions ces allocutions familières qu'à toute occasion ces pieux instructeurs adressaient à leurs ouailles! car ils ne se bornaient pas à faire descendre de la chaire le reproche et le blâme; ils portaient eux-mêmes à chacun l'encouragement et la consolation. Ce même prédicateur que nous avons vu tout à l'heure citer à son tribunal l'ouvrier déshonnête, le paysan vicieux, le commerçant trompeur, l'artisan improbe, nous le voyons exalter le négoce et le travail honnête, nous le voyons, dans la vie de tous les jours, s'efforcer noblement de « relever à ses propres yeux la classe ouvrière, et de la faire concourir selon son pouvoir au bien général de la grande communauté chrétienne. » Il parcourt les campagnes, et ne cesse d'y glorifier l'agriculture, cette « mère nourrice des peuples, sans laquelle la société ne pourrait exister. » Il se transporte au milieu de ces foires périodiques, de ces *nundinæ*, rendez-vous général des provinces et des nations voi-

sines, lices pacifiques où se pressent, comme une vaste fourmilière, les commerçans de tout pays. Il appelle solennellement la bénédiction céleste sur ces réunions, ménagées par la Providence pour servir de lien aux peuples : car, c'est Humbert de Romans qui parle, « Dieu a voulu que nulle contrée ne pût se suffire complétement à elle-même, et que chacune eût besoin de recourir à d'autres, afin qu'elles fussent unies par des rapports d'amitié. » Là, il rappelle à tous les préceptes de la religion et de la vertu, il prêche aux malheureux l'esprit de résignation, aux heureux l'esprit de charité. Sans s'éloigner de sa demeure, chaque matin et chaque soir, il se mêle sur la place publique aux groupes des journaliers qui attendent là qu'on vienne les engager ou leur distribuer leur salaire; il cause fraternellement avec eux; il ranime leur courage, il adoucit leurs peines, il secourt leurs misères, il ne les quitte point sans avoir fait pénétrer quelque lumière dans ces âmes incultes, mais non rebelles.

C'est que, pour les petits et les misérables, l'église a plus d'amour que de sévérité, c'est qu'elle est non pas seulement leur institutrice et leur juge, mais encore, mais surtout leur protectrice et leur mère. Ceux qu'elle poursuit sans miséricorde, ce sont les grands, les puissans du jour. Pour ceux-là, elle n'a pas d'indulgence, elle n'a qu'une justice inexorable. Avec quelle ardeur, avec quelle énergie les sermonnaires prennent le parti des faibles contre les forts, des opprimés contre les oppresseurs! Avec quelle virulence ils s'acharnent après les officiers seigneuriaux ou royaux, légistes, prévôts, bedeaux, baillis! Ce sont des « corbeaux d'enfer » qui s'abattent à la curée sur le pauvre peuple, ce sont des sangsues insatiables qui épuisent jusqu'à la dernière goutte de sang leurs malheureuses victimes. Les légistes, qui remplissent les villes, les bourgs et jusqu'aux villages, sèment partout la discorde et l'inimitié, aigrissent les haines, suscitent les procès, puis, vendant leur conscience et leur honneur, ils font citer les parties en cinq ou six endroits à la fois pour profiter de leur absence forcée; ils subornent de faux témoins; en un mot, ils consument la fortune des familles. « Pour extorquer, ce sont des harpies; pour parler avec les autres, des statues; pour comprendre, des rochers; pour dévorer, des minotaures. » — Quant aux prévôts, aux bedeaux, aux baillis, chaque jour ils inventent des moyens diaboliques de pressurer la gent taillable. « Seigneur, dit à un comte l'un de ses baillis, si vous voulez m'écouter, je vous ferai gagner chaque année une fortune. Permettez-moi seulement de vendre le soleil sur vos terres. — Comment cela? fait le comte surpris. — Sur toute l'étendue de votre domaine, il y a des gens qui font sécher et blanchir des toiles au soleil. En prenant douze deniers par toile, vous aurez une

somme énorme. » — Quel instinct financier! C'est, au XIIIe siècle, l'impôt des portes et fenêtres.

Tels serviteurs, tels maîtres! Les baillis volent et extorquent, les seigneurs pillent et assassinent; seulement ils exercent leurs brigandages plus au grand jour et sur une plus vaste échelle. Ce baron qui fait un appel aux armes dans toutes ses terres pour que chacun s'en aille *en ost* avec lui, vous croyez peut-être qu'il s'en va châtier quelque félon ou rallier l'armée de son suzerain? Non, ce n'est qu'un de ces guerriers de craie (l'on dirait aujourd'hui « de paille » ou « de carton »). C'est un pillard de grand' route, qui réunit une bande pour dépouiller les riches passans, les légats et leur cortége, les caravanes de marchands, ou pour s'emparer des biens de quelque monastère. Il fuit le roi parce qu'il craint sa justice, et il va cacher le fruit de ses déprédations au fond de son repaire, dans un de ces *castella* créés d'abord pour servir de refuge aux malheureux et devenus des nids de vautours. S'il n'a même pas ce facile courage, sa rapacité ne se donnera pas moins carrière. Le cheval du paysan, la vache du laboureur, tout lui est bon, rien ne lui échappe. Et que le pauvre hère ne s'avise pas de se plaindre! « Que veut ce rustre? répondra le superbe; n'est-il pas bien heureux qu'on lui laisse son veau et qu'on épargne sa vie? » C'est ainsi que les nobles chevaliers et les gentilles dames se parent des dépouilles des pauvres; c'est par ces iniques violences qu'ils alimentent leurs prodigalités, qu'ils se procurent tout ce luxe, tous ces beaux vêtemens « si justement appelés *robes,* » s'écrie en jouant sur le mot *rober, dérober,* un dominicain plus vertueux que fort en étymologie.

Où sont donc les sublimes préceptes de la chevalerie? Où sont ces lois à la défense desquelles tout chevalier s'est publiquement consacré par un vœu, par un serment solennel, ces lois qui imposent aux nobles la mission sacrée de combattre partout la perfidie et la méchanceté, de défendre l'église, d'honorer le sacerdoce, de venger les injures du pauvre, de pacifier le royaume, de verser leur sang pour leurs frères, d'être jusqu'à la mort les protecteurs du faible et de l'opprimé? Où sont ces mœurs chastes, cette sobriété, cette simplicité, cette continence, qui seules élevaient le chevalier à la hauteur de sa mission? Hélas! tout cela est bien loin : le faste, l'orgueil, l'amour de la vaine gloire, la luxure, la débauche, la soif de tous les plaisirs, ont envahi les cœurs des grands seigneurs, et quant aux lois de la chevalerie, il n'en est plus question. « Les pauvres, les clercs, les abbayes, trouvent en eux, non des défenseurs, mais des persécuteurs. Ils retiennent les dîmes et les offrandes dues à l'église, enfreignent ses immunités, écrasent les hommes qui lui appartiennent de prestations et de corvées, ne respectent point le droit d'asile, et portent des mains impies sur les personnes sacrées

parce qu'elles ne peuvent pas leur résister; mais ils se gardent bien d'attaquer ceux qui sont armés et disposés à la lutte. Aigles rapaces, ils se jettent sur les biens des défunts, et veulent avoir la mainmorte, pour ajouter à l'affliction des affligés, c'est-à-dire des veuves et des orphelins. »

C'est Jacques de Vitry, le patriarche de Jérusalem, qui prononce en chaire cette virulente diatribe. Il n'est pas seul à combattre la violence et la tyrannie. Les prédicateurs ses contemporains remplissent tous avec la même énergie ce devoir périlleux. Les seigneurs n'entendaient pas toujours raillerie; ils recevaient brutalement les réprimandes, et, comme ils n'étaient pas forts sur l'éloquence, c'était par des violences qu'ils ripostaient aux admonestations. Il est de mode aujourd'hui de représenter l'église au moyen âge comme investie sans conteste d'un suprême pouvoir. On en fait une sorte de souveraine universelle, imposant son bon plaisir à la société obéissante. M. Lecoy de La Marche semble donner lui-même dans ce préjugé. « Les délégués de la cour romaine, nous dit-il, gouvernent tout autant que les princes auprès desquels ils sont accrédités. » En théorie, cela peut paraître vraisemblable; en fait, au XIIIe siècle du moins, cela est exagéré. Si l'on ne veut parler que de l'autorité morale, nous en tombons d'accord, celle-là, l'église la possède tout entière. En principe, le pape, représentant de Dieu sur la terre, est au-dessus des rois, et ses ministres, à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, participent à cette supériorité quasi métaphysique; mais l'autorité positive, celle qui agit et qui s'impose parce qu'elle est la plus forte, elle est aux mains des princes et des seigneurs. Ils ont leurs gens d'armes, ils ont leurs châteaux, ils ont la force enfin, et ils en usent. Malheur à qui les offense! ce n'est pas une robe de prêtre qui peut arrêter leur courroux : l'histoire est là pour dire qu'ils ne se gênaient guère pour assassiner un légat ou pour jeter un évêque dans un cul de basse-fosse. Il y avait donc vraiment quelque courage chez les sermonnaires à braver ainsi en face des gens d'autant plus capables de se venger que ceux qu'on attaquait étaient nécessairement les plus violens, les plus injustes et les plus tyranniques.

Certes il est bien vrai qu'en plus d'un cas l'orateur sacré plaide en partie *pro domo sua*, il est bien vrai que les droits de l'église violés et foulés aux pieds contribuent à enflammer son indignation. Les paroles de Jacques de Vitry, par exemple, portent la trace évidente de ce sentiment, et en thèse générale il est aisé de comprendre que l'église vît d'un œil défiant ces petits potentats toujours prêts à la dépouiller. Pourtant, chez Jacques de Vitry comme chez ses collègues en prédication, ce sentiment n'est que secondaire.

Ce qui domine en eux, ce n'est pas l'intérêt personnel, c'est une préoccupation plus générale et plus noble, c'est l'amour de la justice et l'impérieux besoin de proclamer la vérité.

Voyez plutôt leur attitude, non plus seulement en face des hobereaux et des seigneurs de village, mais en face du pouvoir qui prime tous les autres, en face de la royauté. Écoutez Jacques de Vitry prononcer hautement cette maxime : « l'unique noblesse, c'est la noblesse de l'âme, » et c'est la seule dont un roi doive se targuer. Écoutez Étienne de Bourbon répéter après le pape Zacharie : « Le roi, c'est celui qui gouverne bien. » Écoutez Élinand proclamer qu'un « roi illettré n'est qu'un âne couronné ! » Ailleurs c'est Humbert de Romans qui déclare que la condition essentielle de la royauté est moins dans l'origine que dans l'équitable exercice de la puissance souveraine. C'est Élinand qui s'écrie à son tour : « La puissance est transportée en punition de l'injustice... Le fils succède donc à son père, s'il imite sa probité. » C'est Jacques de Vitry qui fait consister toute la légitimité et toute la force du pouvoir royal « dans l'élévation des bons et la répression des méchans, dans la protection des églises et des pauvres, dans la distribution de la justice et la répartition des droits de chacun... » Voilà des maximes qu'on ne s'attendait peut-être pas à trouver dans la bouche de ces moines; mais en voici de plus étonnantes encore. On le sait, nous sommes au XIIIe siècle, c'est-à-dire à l'heure où les légistes préparent de tous leurs efforts le triomphe de la règle byzantine: *quidquid placuerit principi legis vigorem habet*. Eh bien ! quels adversaires opposent à cette théorie du pouvoir absolu la négation la plus formelle, la réprobation la plus énergique? Ce sont les prédicateurs, c'est le clergé. « C'est une insigne fausseté, selon Élinand, ce qui est écrit là dans le code, que toutes les volontés du prince ont force de loi ! » Il « place formellement le salut commun au-dessus de toute considération dynastique, » et ajoute : « Il n'est pas étonnant qu'il soit interdit au roi d'avoir un trésor privé, car il ne s'appartient pas à lui-même, il appartient à ses sujets. » Jacques de Vitry enfin proclame cette maxime aussi profonde que hardie : « il n'y a point de sûreté pour un monarque du moment que personne n'est en sûreté contre lui. » A-t-on jamais rien dit de plus fort contre le despotisme?

Que reste-t-il pour compléter le tableau? La société du moyen âge est peinte ici tout entière; tous ses membres se sont montrés tour à tour. Tous? Non, sans doute. Les prêtres n'ont pas paru; mais quoi ! le clergé va-t-il donc se dénoncer lui-même, les prédicateurs vont-ils retourner leurs foudres contre leurs frères en religion? Eh bien! oui : c'est contre les mauvais prêtres que les

orateurs sacrés s'arment du fouet le plus impitoyable, et ce n'est là ni la moins curieuse, ni la moins éclatante preuve de leur abnégation et de leur sincérité. Moines, curés, abbés, évêques, sont cités à la barre, et quelles rudes sentences! Point d'indulgence pour l'évêque négligent, avide, orgueilleux ou simoniaque. Ne devrait-il pas être, dit Jacques de Vitry, « l'avocat des pauvres, l'espoir des infortunés, le tuteur des orphelins, le bâton des vieillards, le vengeur des crimes, le marteau des tyrans, s'entourer de familiers honorables et de coopérateurs cherchant, non pas leur intérêt, mais celui de Jésus-Christ? » Combien peu de prélats approchent de cet idéal! Celui-ci est en proie à l'avarice; il vend la justice, il vend les prébendes. Réclame-t-on son saint ministère? Si c'est un riche qui l'appelle, il court; si c'est un pauvre, il fait la sourde oreille; il thésaurise, il amasse, sans jamais se rassasier. Avoir, c'est un doux poison, s'écrie, dans un langage que nous regrettons d'altérer, un prédicateur normand malheureusement anonyme. Maintes gens commencent à amasser comme dans une intention louable, comme pour servir Dieu et faire des aumônes; mais quand ils ont « assemblé leur avoir, » alors « change leur courage. » Le prêtre se dit : « Ton épargne t'aidera quand tu auras la crosse, » et le moine : « Mon abbé mourra, et mes deniers me feront avoir l'abbaye. » Cet autre est tout entier aux plaisirs de la table. « Quelle différence y a-t-il aujourd'hui, nous dit Élinand, entre la table d'un pontife et celle d'un roi? Est-ce que les abbés eux-mêmes ne veulent pas des mets princiers? Montrez-moi un de ces riches se couvrant de pourpre et se nourrissant d'huîtres qui vaille le riche de la parabole de Lazare gémissant aux enfers! » Et contre le népotisme, cette autre plaie de l'épiscopat, quels accens indignés! Écoutons encore Jacques de Vitry. « Les malheureux, les insensés! ils abandonnent le soin de plusieurs millions d'âmes à des enfans auxquels ils n'oseraient confier trois poires, dans la crainte qu'ils ne les mangent! J'en connais un, de ces jeunes intrus, que son oncle avait installé au chœur dans la stalle de l'archidiacre, et qui la souillait encore comme naguère le giron de sa nourrice! »

Si les hauts dignitaires sont ainsi traités, on pense bien que les simples curés, les simples moines, n'ont pas de ménagemens à attendre. Les sermonnaires accablent impitoyablement le « mauvais prêtre, qui donne quatre fois le baiser de Judas en célébrant la messe : à l'autel, à la patène, au livre d'Évangile et à son assistant (*minister*). » — « Plongé dans les choses de la matière, dit Geoffroy de Troyes, il s'inquiète peu de celles de l'intelligence; il diffère du peuple par l'habit, non par l'esprit, — par l'apparence, non par la réalité. » Aux moines, qui ont fait vœu de pauvreté, on reproche amèrement leur richesse. « Des palais pour hôpitaux, des

fortifications pour murs, des tours pour réfectoires, des châteaux pour églises, des villas pour granges, est-ce que tout cela ne prête pas à rire aux laïques? Ne pouvait-on à moins de frais souper dans le réfectoire, loger le pauvre dans le dortoir? »

Les chanoines surtout sont fustigés d'importance. « Aux offices où l'on fait une distribution de deniers, ils accourent; mais tout le temps que durent les autres ils restent chez eux à jouer aux dés. » Ils n'assistent aux services funèbres que lorsque la lugubre cérémonie doit être suivie d'un de ces repas, de ces *remembrances* où ils peuvent satisfaire leur goinfrerie. Ils ne se soumettent même pas aux avertissemens de leurs supérieurs; si l'évêque les veut admonester, ils prétendent ne dépendre que du doyen du chapitre; si le doyen s'avise alors de les morigéner, ils répondent insolemment qu'ils ne relèvent que du chapitre même. Aussi de quelles convoitises les canonicats ne sont-ils pas l'objet! « Il en est qui tombent en délire quand il y a une vacance, comme les chiens lunatiques lorsque le cours de la lune décroît. » Heureux encore lorsqu'ils se contentent d'une seule prébende; mais, hélas! il n'est pas rare de voir ces ambitieux en accaparer sans vergogne deux, trois, quelquefois plus encore. « Ont-ils donc plusieurs ventres pour consommer plusieurs bénéfices? » demande avec indignation Jacques de Vitry. Et Thomas de Cartempré, comme Albert le Grand, comme Guiard de Laon, les voue formellement à la damnation éternelle. Cela ne les émeut guère. Ils ne s'en précipitent pas moins à la curée, et y mènent avec eux toute la séquelle de leurs proches, car eux aussi joignent le népotisme à la simonie. « Quand ils viennent aux chapitres, dit énergiquement Guillaume d'Auvergne, on les prendrait pour des poules couveuses, car tous leurs neveux courent derrière eux comme des poussins, piaulant, grouillant, et obéissant à leurs moindres volontés. »

Tout cela n'est rien encore auprès du concubinage des prêtres. Voilà pour le clerc le plus affreux des vices, et contre lui l'église n'a pas assez d'anathèmes. Malheur, trois fois malheur au prêtre qui est atteint de cette lèpre! Il sera damné sans rémission dans la vie future, et déjà dans la vie d'ici-bas son châtiment commence. Il est pauvre, il est misérable. On le reconnaît à l'état délabré de ses vêtemens, à ses manches percées au coude; il se voit, lui et sa complice, l'objet de la réprobation universelle; personne ne veut donner à l'église le baiser de paix à la *prêtresse;* on lui chante au visage ce refrain populaire :

Je vos conjur, sorriz et raz,
Que vous n'aiés part en ces tas
Ne plus que n'a part en la messe
Cil qui prent pais à la prestresse.

Lui-même, malgré son caractère sacré, est en butte aux mépris et aux insultes de ses paroissiens. Les trouvères et les troubadours ont-ils jamais été contre le clergé plus virulens et plus implacables?

IV.

Nous devrions nous arrêter, si nous étions plus soucieux de laisser au lecteur une impression favorable que d'éclairer toutes les faces du sujet; mais il faut être impartial avant tout. Disons donc quelques mots du mérite littéraire de nos prédicateurs. Nous l'avouons librement, il est rare de rencontrer chez eux de ces beautés parfaites qui sont la marque des grands orateurs et des grands écrivains. Ils sont tous incomplets, inégaux : ils sont enfans par certains côtés, presque vieillards par d'autres. Nous ne les donnons pas, en un mot, pour des modèles accomplis, mais nous repoussons les jugemens préconçus dont on les a frappés tous indistinctement. Depuis le temps du grand roi, les historiens littéraires ont été unanimes pour accabler de leurs dédains les sermonnaires du moyen âge. Au XVIIe siècle, c'est Ellies Dupin qui, du haut de sa chaire de Sorbonne, les condamne en bloc, sans autre forme de procès. Au XVIIIe, c'est Joly, dans son *Histoire de la Prédication*, qui renouvelle et aggrave la condamnation. S'il mentionne en passant saint Bernard, « cet astre apparu au milieu de noires ténèbres, » ou saint Thomas d'Aquin, « ce docteur qui eût été un grand génie, s'il fût né dans un autre siècle, » ou Innocent III, ou saint Antoine de Padoue, ou saint Bonaventure, ce n'est pas sans s'excuser aussitôt de la liberté grande et sans se récrier contre « le mauvais goût, contre les allégories, contre la sécheresse de ces barbares. » Le plus curieux de l'affaire, c'est que ce Joly est lui-même de l'ordre de Saint-François, et n'écrit son livre que pour « venger l'honneur de la chaire. » Au XIXe siècle enfin, Daunou, dans sa docte importance, qualifie majestueusement les discours d'Albert le Grand, de saint Thomas, de Jacques de Voragine, de « monumens d'une scolastique barbare et d'une crédulité grossière, aussi inconciliables l'une que l'autre avec la véritable éloquence. »

Sans plaider au fond, comme l'on dit au palais, on peut dès l'abord opposer à ces réquisitoires une fin de non-recevoir. En deux mots, nous n'avons pas les pièces du procès; ce sont les plus importantes qui nous manquent. Si nous devions trouver quelque part la grande éloquence, chaude, entraînante, colorée, ou l'éloquence plus simple, plus familière, mais non moins inspirée, non moins pleine d'onction, ce serait dans les appels à la croisade, dans les

prédications au peuple, dans ce qui sortait des données habituelles, des conditions ordinaires des sermons et de l'instruction religieuse. Eh bien! voilà justement ce que nous ne possédons pas. Des harangues du grand abbé de Clairvaux et des autres hérauts des croisades, aucune n'a traversé les siècles. De la parole de Robert d'Arbrisselles, de Foulques de Neuilly, de Jean de Nivelle, aucun écho n'a retenti jusqu'à nous. Ce n'est pas tout : des textes mêmes qui nous sont parvenus, de « cet innombrable amas de sermons latins et français dont les bibliothèques anciennes sont encombrées, » combien peuvent être considérés comme des reflets fidèles du discours original? Si l'auteur y a mis la main, ce n'est jamais qu'un brouillon incomplet et informe; c'est le premier jet de la pensée fixé sur le parchemin dans son incorrection et ses inégalités; ce n'est en un mot que l'ébauche du sermon auquel la parole doit donner l'ampleur, la forme, la proportion. Encore la plupart du temps nos textes ne sont-ils que des *reportationes*, des reproductions rédigées de mémoire ou des notes prises à la hâte par un auditeur; c'est un étranger qui a écrit de souvenir ou qui a griffonné pendant le sermon. Cet étranger, c'est en général un clerc qui vient là chercher des matériaux pour ses propres sermons. Les passages qui lui paraissent bons à prendre, il les reproduit tout au long. Les autres, il les résume en quelques lignes. Quelquefois un seul mot représente tout un développement. Voilà sur quels documens l'on va taxer nos pauvres sermonnaires de sécheresse, de pauvreté, d'ignorance de la composition et du style! En bonne conscience, est-ce donc leur œuvre que nous jugeons?

D'ailleurs, dans ces œuvres touffues que le préjugé condamne en masse sans les connaître, quelque mutilées, quelque travesties qu'elles nous apparaissent, tout ne doit pas être également voué au mépris. Les fragmens que nous avons cités ont dû faire voir chez les Jacques de Vitry, les Élinand, les Étienne de Bourbon, un souffle viril, une énergie incontestable, une véritable verve d'observateurs et de moralistes. Parcourez les prédications de ce même Jacques de Vitry, lisez les sermons de Maurice de Sully et d'Humbert de Romans, vous y trouverez à chaque pas des apologues ingénieux, des anecdotes spirituelles, des légendes touchantes et toujours finement contées, car c'est un usage qui s'établit alors de rendre l'enseignement plus sensible, plus vivant par des exemples et par des « histoires. » Tous les vieux fabliaux, tous les vieux apologues que la tradition avait reçus de l'antiquité sont narrés chez nos prédicateurs avec un charme et un naturel qui rappellent Ésope et Phèdre, et font pressentir La Fontaine.

Il y a donc eu alors pour la chaire une phase vraiment brillante.

Elle commence vers le milieu du XIIe siècle avec Foulques de Neuilly, Jean de Nivelle et Maurice de Sully; elle jette son plus vif éclat au début du XIIIe, lorsque saint Dominique et saint François d'Assise, entraînant sur leurs traces une foule de néophytes, impriment à la prédication populaire un essor incroyable, et font naître sous leurs pas une pléiade d'orateurs sacrés. Par malheur, cette période de prospérité est courte. Le XIIIe siècle commence à peine la seconde moitié de sa carrière que déjà la décadence oratoire se fait sentir, et chaque jour les symptômes précurseurs s'accusent et s'aggravent. On s'était dégagé de cette rhétorique pompeuse, de cette forme enflée et emphatique qui avait été au début du XIIe siècle l'écueil de l'éloquence; mais on dépasse le but, et l'on verse maintenant du côté de la trivialité. En même temps l'abus de la méthode et de la classification, l'engouement toujours croissant pour la dialectique et pour la philosophie d'Aristote, font naître de nouveaux dangers. La subtilité, l'affectation, envahissent la chaire. Tandis que dans les sermons aux fidèles la familiarité tourne au trivial, dans les sermons aux clercs la science se change en obscurité. Ce n'est pas tout encore : les procédés mécaniques, « le métier, » suivant l'expression de M. Victor Le Clerc, succèdent peu à peu à l'inspiration. La fin du XIIIe siècle voit éclore une foule de manuels, de répertoires, de collections de thèmes et d'exemples, de *distinctions*, — c'est le nom usité alors, — destinés à être la providence de l'orateur paresseux ou embarrassé. Dès lors l'habitude se répand de puiser sans plus de souci dans ces magasins de chefs-d'œuvre tout faits. Préparer un sujet, composer un discours, ce n'est plus la peine; on se contente de coudre ensemble des fragmens pillés chez d'autres prédicateurs, ou bien l'on apprend tout simplement par cœur un recueil entier de ces sermons, et l'on se trouve prêt à tout événement. En toute circonstance, on a son discours sur la langue, il n'y a qu'à ouvrir la bouche, si bien que l'on dit couramment d'un prédicateur : Il prêche *abjiciamus*, il prêche *suspendium*, selon que la série qu'il débite à tout propos commence par *suspendium* ou par *abjiciamus*. L'éloquence de la chaire est rabaissée pour longtemps à une pure et simple routine.

Cette décadence de l'art oratoire n'est pas d'ailleurs, au XIIIe siècle, un phénomène isolé. La chaire subit une loi commune et suit la marche du siècle tout entier. Il est assez de mode, lorsqu'on consent à faire l'éloge du moyen âge, de le réduire exclusivement au XIIIe siècle. Le XIIIe siècle, voilà la lumière; les autres, ténèbres et barbarie! Pourtant à quelle époque la séve de l'humanité se fait-elle jour dans toute sa jeunesse et dans toute sa plénitude? Est-ce au XIIe ou au XIIIe siècle? Est-ce au XIIe ou au XIIIe siècle que res-

suscite l'étude de l'antiquité, que naît l'architecture gothique, que se relève la philosophie, que se créent nos grandes chansons de geste, que se forme l'épopée nationale, que se fonde la langue, que chantent les Arnaud de Marveil et les Bertrand de Born? Est-ce au XIIe ou au XIIIe siècle au contraire que la philosophie dégénère en subtilités et en niaiseries, que la langue perd sa pureté et son unité, que la veine épique se corrompt et se tarit, que les troubadours au midi, les trouvères au nord, cessent de faire entendre leurs accens? En réalité, c'est au XIIe siècle que le moyen âge sort alerte et vigoureux de ses langes; c'est à la fin du XIIIe siècle que son élan s'arrête, que sa force s'étiole, que sa jeunesse se paralyse, que ses destinées tournent court. Si l'on veut absolument appeler XIIIe siècle l'apogée du moyen âge, il faut de ce XIIIe siècle de convention retrancher presque toute une moitié du XIIIe siècle véritable, et y comprendre hardiment le XIIe presque tout entier.

En résumé, la chaire française a été pendant le moyen âge, au milieu d'une société agitée, turbulente, prompte à la violence et à l'usurpation, une des plus grandes forces de conservation sociale. En maintenant énergiquement, selon l'expression même de M. Lecoy de La Marche, les grands principes de la charité universelle et de l'égalité chrétienne, en prêchant à tout venant avec persévérance le respect du droit et l'amour de la justice, en combattant contre tous et partout les excès et les abus, elle sut adoucir les haines, rapprocher les distances sociales, amortir les iniquités. En se faisant l'écho de toutes les souffrances, l'organe de toutes les faiblesses, elle fut le plus puissant obstacle à la tyrannie et à l'oppression. On a quelquefois prétendu voir chez les troubadours, chez les faiseurs de sirventes et de satires, les représentans de ce que sont aujourd'hui la presse et l'opinion publique. Ce n'est pas aux troubadours, c'est aux prédicateurs qu'il faut faire honneur de ce rôle généreux. Les troubadours, dans leurs plus amères satires, dans leurs plus virulentes diatribes, ne faisaient guère que satisfaire leurs ressentimens personnels, ou servir les haines du seigneur qui les entretenait. Les sermonnaires parlent toujours au nom des grands principes de la morale et de la religion; c'est en vue du bien seul qu'ils châtient le mal partout où ils le trouvent, c'est dans le seul intérêt de la charité et de la vérité qu'ils prononcent des paroles de blâme et de colère. S'il est vrai que l'opinion publique ne soit autre chose que la voix impersonnelle du droit et de la justice, la chaire chrétienne a seule au moyen âge pleinement et noblement rempli le rôle de l'opinion publique.

EUGÈNE AUBRY-VITET.

LE
PALAIS DE JUSTICE
A PARIS

LA COUR D'ASSISES.

Toutes les résidences souveraines, même lorsqu'elles sont situées au sein des villes, sont désignées en France sous le nom de château; seule, par suite d'une tradition que rien n'a pu affaiblir, la vieille demeure des capétiens s'appelle encore *le Palais*, et cependant la royauté depuis longtemps l'a cédé à sa sœur aînée, — la justice. Ce fut réellement le roi Robert qui le commença, et c'est dans une des salles du Palais que, dînant en public un jour de Pâques, il rendit la vue à un aveugle en lui jetant de l'eau sur le visage. Le luxe de l'ameublement ne devait pas être excessif, car les chambres de Philippe-Auguste étaient, en guise de siéges, garnies de bottes de paille. Saint Louis augmenta singulièrement le Palais; la tour carrée qui fait le coin du quai de l'Horloge et la Sainte-Chapelle furent bâties par lui. La grand'salle date de Philippe le Bel, et fut élevée par les ordres d'Enguerrand de Marigny. C'est là que siégeaient les maîtres des requêtes et les notaires royaux; là s'étalait la *table de marbre*, qui est intimement liée aux origines de notre théâtre, car elle servait de scène aux représentations des clercs de la basoche; dans certaines occasions,

elle voyait s'asseoir la connétablie, l'amirauté, les eaux et forêts de France, tribunaux spéciaux qui jusqu'en 1790 gardèrent collectivement le nom de table de marbre; contre les murailles se dressaient les statues des rois de France, et au plafond pendait une sorte de crocodile empaillé, dragon horrifique tué jadis par Godefroid de Bouillon, disait la légende :

> Illic sunt etiam monimenta insignia palmæ
> Quum tulit ex victo Gothofredus fortior angue (1).

Le dernier roi qui habita la Cité fut Charles V; Charles VI alla cacher sa folie dans les jardins de l'hôtel Saint-Pol, et Charles VII en 1431 abandonna définitivement le Palais au parlement.

En 1618, un incendie resté célèbre dans notre histoire urbaine détruisit la grand'salle; le feu avait pris dans les combles, construits en charpente; tout fut brûlé. L'on vit disparaître ainsi un des lieux de réunion chers aux habitans de Paris, qui dans les heures de troubles, d'inquiétude, de disette, allaient là pour échanger leurs impressions et parfois concerter quelque mouvement séditieux. Pendant le siége soutenu contre Henri IV, « au Palais ne se trouvèrent plus, dit Pierre de l'Estoile, que ligueurs et fourbisseurs de nouvelles. » L'incendie de la grand' salle fut promptement réparé; dès 1622, Jacques Desbrosses avait terminé la salle des Pas-Perdus. Les images royales qui l'ornaient ont disparu, et seule sur son piédestal, dans une pose à la fois emphatique et médiocre, on aperçoit la statue de Malesherbes, le défenseur de Louis XVI. Il y a eu là d'autres combats que ceux de la parole, d'autres luttes que celles de l'éloquence. Sous la fronde, le coadjuteur de Retz et le prince de Condé y tirèrent l'épée avec trois ou quatre mille de leurs partisans, et le 3 août 1663 les clercs et les laquais s'y livrèrent une bataille en règle. De telles aventures n'arrêtaient point la bonne compagnie, qui fréquentait le Palais avec assiduité, non point pour suivre les procès, solliciter les juges, entendre les avocats du roi, comme on pourrait le croire, mais pour se promener, se divertir et faire des emplettes. Le lieu était tellement à la mode, qu'il servit de prétexte à une comédie : qui ne se souvient de *la Galerie du Palais* de Corneille? Dans la galerie où s'ouvre la voûte qui conduit au parquet du procureur-général et dans le grand vestibule s'allongeait une série d'échoppes. Les marchands de dentelles, d'étoffes, de parfums, établis dans les entre-deux des piliers, dans les fausses portes, dans les renfoncemens réguliers de la muraille, appelaient les chalands et mêlaient leurs cris à la rumeur de la

(1) *Éloge descriptif de la ville de Paris*, en 1451, par Antoine Astesan.

foule. La baraque de Barbin devait se trouver à l'endroit même où les costumiers sont installés, c'est du moins Boileau qui le dit :

Par les détours étroits d'une barrière oblique,
Ils gagnent les degrés et le perron antique
Où sans cesse étalant bons et mauvais écrits,
Barbin vend aux passans des auteurs à tous prix.

De tout cela, il ne reste plus trace. A voir cette large galerie sonore, cette immense salle des Pas-Perdus, coupée aujourd'hui par des refends de planches placardées d'affiches, ce vestibule un peu froid où passent les avocats faisant voltiger la toge noire, les avoués embarrassés de paperasses, des gardiens à épaulettes rouges, et quelques gendarmes désœuvrés debout devant des entrées interdites, qui n'affirmerait que les fameuses boutiques du Palais ont été enlevées il y a bien longtemps? Oublieux que nous sommes! en 1840, on y vendait encore des pantoufles, des joujoux et des livres; elles n'ont été supprimées que vers 1842, lorsque l'on a exproprié les maisons qui s'élevaient dans la cour de la Sainte-Chapelle, maisons occupées en partie par des orfèvres, et qui ont été jetées bas pour faire place aux chambres du tribunal correctionnel.

Le Palais était devenu absolument impropre à l'administration de la justice, et depuis quelques années on l'agrandit, on le modifie de façon à le mettre autant que possible en rapport de dimensions et de distribution avec les nombreux services auxquels il doit suffire. Lorsque les constructions, bien lentes à s'achever, seront enfin terminées, ce quartier de Paris aura un aspect qui ne fera pas regretter ce qu'on y voit aujourd'hui. La place Dauphine sera un *square*, les bâtimens vermoulus de la préfecture de police auront été emportés dans les tombereaux des gravatiers, et une façade monumentale s'ouvrira sur la rue de Harlay élargie. Elle existe déjà, cette façade, mais les perrons, à peine indiqués, ressemblent à de gros moignons de pierre; elle est presque entièrement dissimulée derrière les cahutes de planches et de torchis où la police loge provisoirement ses employés. Elle a une grandeur sévère bien appropriée à l'idée de la justice, et elle est du reste mieux conçue que la plupart des architectures dont il est de mode de nous encombrer aujourd'hui. Le monument sera de proportions très vastes, car il doit contenir non-seulement le Palais, mais aussi la préfecture de police et la Conciergerie. Malgré ses larges dimensions, ne sera-t-il pas promptement trop étroit pour abriter de si multiples services? On peut le craindre et regretter que le Palais, prenant jour directement sur le quai des Orfèvres, n'ait point poussé ses constructions et sa façade occidentale jusqu'à la place Dauphine.

Du vieil édifice où logèrent les rois de France il ne reste que peu de vestiges apparens, les trois tours de la Conciergerie, la tour carrée du coin, où pour la première fois, en 1370, on vit fonctionner la grosse horloge de Henri de Vic. Cette tour servait de beffroi, et la cloche qu'elle renfermait mêla sa voix au tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois pendant la nuit du 24 août 1572; ce souvenir était resté très présent dans la mémoire du peuple de Paris, et dès les premiers jours de la révolution la cloche fut brisée. On croit assez généralement que Montgommery fut enfermé dans la *Tour du Coin*, c'est une erreur; c'était le donjon, détruit en 1778 et situé à peu près à l'endroit où s'élève la nouvelle cour d'assises, qui lui servit de prison, et après lui à Ravaillac et à Damiens. La vraie relique de ces temps passés est une vaste salle qui, selon une tradition à laquelle il ne faudrait peut-être pas croire aveuglément, fut la chambre à coucher du roi saint Louis. Jusqu'à Louis XII, elle a servi de salle de cérémonie dans les circonstances solennelles; plus tard, devenue la grand'chambre du parlement, elle vit les lits de justice et les rois siégeant « sur les lis. » La fronde en sortit en 1648 à la suite des assemblées du parlement, de la cour des comptes et de la cour des aides; c'est là que Louis XIV, tout botté et fouet en main, inaugura ce glorieux règne qui devait finir par tant de misères; ce fut là que la justice, supérieure à la royauté, se rappelant qu'on avait annulé le testament de Louis XIII, brisa celui de Louis XIV, à la grande joie de Saint-Simon, qui raconte si naïvement les expansions de son orgueil comique à la vue des robins inclinés devant lui. Il devait y avoir là bien autre chose que des luttes puériles de prérogatives ridicules, car le 2 avril 1793 on y installa le tribunal révolutionnaire (1). Aujourd'hui la cour de cassation y siége au civil, et, comme un cénacle de sages revenus des choses de ce monde, discute la valeur des axiomes juridiques.

I.

Si le temple a été modifié, que dire de la déesse elle-même? Elle s'est rajeunie en vieillissant; au fur et à mesure qu'elle a pris des années, elle s'est débarrassée de l'attirail à la fois grotesque et terrible dont le moyen âge l'avait affublée. Elle ne ressemble plus, grâce à Dieu, à cette furie implacable devant laquelle nos pères ont tremblé. Au lieu de considérer l'accusé comme une chair à tortures

(1) Ce n'est pas là, comme on le croit généralement, que Danton fut jugé. La salle d'où il faisait entendre sa forte voix aux groupes réunis sur le quai était située au-dessus de la Conciergerie, et vient d'être détruite pour faire place à de nouvelles constructions.

et à billots, elle voit en lui un homme, elle l'entoure de garanties qui lui permettent, par un débat public et contradictoire, de prouver son innocence ou d'être accablé par les preuves discutées de sa culpabilité. Ce grand travail de civilisation ne s'est point fait en un jour; il a fallu pour l'accomplir bien des années, bien des controverses entreprises par des intelligences supérieures, il a fallu surtout la révolution française, qui, dans son ardeur pour l'équité et pour le droit, a jeté bas l'échafaudage sanglant de nos vieilles coutumes judiciaires: elle y a substitué ces prescriptions préservatrices, ces lois longuement élaborées qui font de nos codes français un ensemble qu'on perfectionnera encore sans aucun doute, mais auquel les nations européennes n'ont rien d'aussi complet à opposer. A regarder de près comment la justice était administrée jadis en France, on serait tenté de croire que les juges, résolus à condamner toujours et quand même, mais voulant néanmoins mettre leur conscience à l'abri, cherchaient de toute manière à provoquer les aveux des accusés. De là ce luxe effroyable de tortures que, par une sorte d'euphémisme qui révèle le but poursuivi, on appelait *la question*. Ce n'est pas le lieu de décrire ces supplices savans qui tenaient aux coutumes des diverses provinces, jalouses de les conserver et de les appliquer exclusivement; l'eau, l'estrapade, les brodequins, les chevalets, le tour, les mèches, les œufs brûlans glissés sous les aisselles, sont connus, et jadis ne révoltaient personne; cela faisait partie de la justice et de son appareil. Les hommes les plus intègres, les meilleurs, les plus sages, ordonnaient la torture sans même penser qu'ils commettaient un crime; il n'y avait pas que le Dandin des *Plaideurs* qui pût dire :

Bath! cela fait toujours passer une heure ou deux!

Nul n'y échappait dans les causes criminelles, ni les innocens, ni les coupables. On pourrait croire qu'il suffisait à un accusé de faire des aveux pour être exempté de ces « préliminaires; » on se tromperait. Il y avait deux sortes de questions parfaitement distinctes et que l'on a souvent confondues. La première, la question préparatoire, était infligée à tout accusé, afin d'obtenir de lui les détails du crime qui lui était reproché; la seconde, la question préalable, était indistinctement appliquée à tous les condamnés à mort, afin de les forcer à nommer leurs complices : supplice non-seulement barbare, mais inutile, ainsi qu'on l'a si souvent constaté, car presque tous les aveux de complicité ont été murmurés au pied même de l'échafaud, du gibet ou du bûcher, sous l'influence amollissante du prêtre, loin des salles de torture, et lorsque le souvenir de

celle-ci était affaibli dans l'âme du malheureux qui allait mourir. Cependant, par suite d'une contradiction qu'il est bien difficile d'expliquer et contre laquelle Lamoignon s'élevait déjà vainement de son temps, l'accusé, malgré les tortures inévitables qui l'attendaient, était tenu de prêter serment de dire la vérité; cet usage impie par lequel on forçait un homme à déposer contre lui-même ou à devenir parjure fut maintenu jusqu'à la révolution; l'assemblée nationale l'abolit. Par décret du 8 octobre 1789, elle détruisit aussi la question préalable, que Louis XVI avait déjà provisoirement supprimée par sa déclaration du 1er mai 1788. Quant à la question préparatoire, elle n'existait plus depuis le 24 août 1780. L'accusé, pris entre son serment et la question comme dans un étau d'où il ne pouvait échapper, avait-il, sinon le droit, du moins la possibilité de se défendre, d'appeler près de lui un conseil et de réfuter les argumens dirigés contre lui? Nullement. Richelieu, par une seule phrase, a pénétré d'un jour singulièrement douloureux la justice de son époque. « L'éclaircissement de l'accusation par témoins et par pièces irréprochables doit être communément préalable à toute chose, écrit-il; mais il y a telle accusation où il faut commencer par l'exécution. » De pareils principes, lorsqu'ils sont appliqués, conduisent purement et simplement à l'assassinat. Dans l'affaire du comte de Bonnesson, huguenot normand qui fut décapité à la croix du Trahoir (1) le 13 décembre 1659, « l'accusé porta les prétentions pendant son procès, disent les correspondances officielles du temps, jusqu'à demander un avocat. » L'accusé était définitivement jugé sur pièces, à huis clos; il ne comparaissait devant ses juges que pour être interrogé, et c'est alors qu'il était placé sur la sellette, petit siége extrêmement bas, sans dossier, et qui lui mettait « les genoux dans le menton. » Les motifs que l'on invoquait pour refuser à tout individu compromis dans une affaire capitale le droit de se faire assister d'un avocat reposaient sur une argutie au moins étrange. « Comme il ne s'agit ordinairement dans les procès criminels que de faits que personne ne connaît mieux que l'accusé, le conseil qui lui serait donné ne pourrait servir qu'à lui suggérer des moyens propres à atténuer la vérité de ces mêmes faits et à éloigner la punition du crime (2). » Non-seulement la justice semblait n'avoir nul souci de l'accusé, mais il arrivait que ces formes étaient jugées trop lentes, ou qu'elles paraissaient trop indulgentes encore; il n'est pas sans exemple que

(1) La croix du Trahoir était située au point de jonction de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue Saint-Honoré : une fontaine en a pris la place aujourd'hui.

(2) Cf. Pothier, cité dans *des Tribunaux et de la Procédure au grand criminel au dix-huitième siècle*, etc., par M. Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale.

le roi, évoquant une affaire près de lui, l'ait résolue seul, par sa propre volonté. Dans son intéressant ouvrage, M. Berriat Saint-Prix cite plusieurs ordonnances royales, retrouvées par lui aux archives de l'empire, en vertu desquelles le roi commandait de « pendre et estrangler » certains criminels, comme on fait abattre un cheval vicieux ou un chien enragé.

Les peines infligées correspondaient à cette absence de formes les plus élémentaires; elles étaient naïvement violentes, sans proportion avec les fautes, enlaidies par des raffinemens de cruauté auxquels on serait tenté de ne pas croire, si les preuves palpables n'étaient là. La volonté de mettre l'expiation en rapport avec le crime ne dominait pas seule les esprits de ce temps; il s'y mêlait je ne sais quelle étrange intention d'épuration morale par la souffrance et d'idéal divin qui fit mettre en œuvre les tortures que les prêtres détaillaient lorsqu'ils parlaient de l'enfer. Aussi dans tous ces supplices le feu, comme épreuve ou comme instrument définitif de la mort, joue le principal rôle; il anticipe sur la condamnation éternelle et la commence dans cette vie même. L'homme, dans sa folie orgueilleuse et impitoyable, se substitue à Dieu, et croit se grandir parce qu'il participe à l'œuvre du souverain juge. A y bien regarder, on voit que c'est le culte sans pardon des Juifs, la tradition du Moloch hébreu, qui, maintenus dans la religion, se sont glissés dans la justice. Pendant bien des années, sous les rois les plus différens, au milieu des circonstances les plus diverses, l'usage, — ce grand mot qui a servi d'excuse à tant de sottes barbaries, — persiste. La justice ne veut point amender et ne sait que punir; les lois civiles, les lois criminelles, les lois religieuses, semblent aboutir toutes à la peine sans rémission, à celle qu'on nomme par excellence l'acte suprême de la justice. Cette tradition sans merci pèse sur la France du moyen âge et de la renaissance; Richelieu, Mazarin, Louis XIV, l'acceptent sans hésiter; le XVIII[e] siècle, malgré les encyclopédistes, ne peut la briser; la révolution la reçoit tout entière, recule d'épouvante en l'étudiant, mais se laisse dominer par elle, et lègue à l'histoire le souvenir de la terreur.

Des femmes étaient enterrées vives pour des crimes qui aujourd'hui mériteraient au plus quelques mois de prison; tout individu qui faisait « plaies de loy ou plaies de banlieue, » blessures saignantes et ouvertes, était puni de mort; les dénonciateurs calomnieux étaient brûlés; un homme enlève une fille, il a les oreilles coupées et est frappé de bannissement; un autre enlève une femme mariée, il est traîné sur la claie et ensuite décapité. Dans le cas de régicide, la répression devient de la folie. Pierre Châtel et Denize Hazard, père et mère de Jean Châtel, sont forcés d'assister à la

mort de leur fils; les parens de Ravaillac, plus tard ceux de Damiens, sont chassés de France, et doivent être pendus et étranglés, s'ils y rentrent. Il est difficile de lire jusqu'au bout le récit du supplice de Damiens et de ne pas jeter le livre de dégoût et d'horreur. Les lois les plus insensées ont traversé des siècles sans être modifiées, et sont venues mourir à l'assemblée nationale. Henri II, par un édit de février 1556, ordonne que toute fille enceinte aille faire sa déclaration devant le juge sous peine d'être punie de mort, si son enfant vient à mourir; cette loi odieuse fut en vigueur jusqu'en 1789. Quant aux gens de lettres et aux imprimeurs, qu'on n'a dans aucun temps traités avec une douceur exemplaire, ils étaient pour libelle diffamatoire condamnés au fouet et à mort, s'ils recommençaient. François Ier, « le père des lettres, » promulgua, le 15 janvier 1534, un édit qui défend « sous peine de la hart que nul n'eust dès lors en avant à imprimer ou faire imprimer aucuns livres en ce royaume. » Cela n'est que cruel et coupable; mais voici qui est grotesque : les cadavres des suicidés ou des criminels morts pendant l'instruction étaient jugés, condamnés, exécutés. Il y en eut qu'on sala, qu'on empailla pour les mettre à l'abri d'une décomposition menaçante, et qu'on fit comparaître. Tous les supplices étaient précédés de l'amende honorable; le condamné à genoux, pieds nus, corde au cou, tenant en main une torche de cire d'un poids déterminé par le jugement, demandait devant une église désignée pardon de ses crimes à Dieu, cérémonie à la fois humiliante et terrible qui était une aggravation de la peine. Le dernier malheureux qui fit amende honorable fut Mahi de Favras, le fameux complice de Monsieur, le 19 février 1790. Une telle brutalité dans la répression indignait-elle les hommes d'intelligence? Tant s'en faut! Collé raconte dans ses *Mémoires* qu'il a vu une entremetteuse promenée dans les rues de Paris, fouettée et marquée, et il s'étonne qu'elle n'ait point été condamnée à mort.

Si telle était la justice du parlement et du roi, on peut imaginer ce que valaient ces justices seigneuriales, prévôtales, ecclésiastiques, qui pendant tant d'années s'exercèrent sans contrôle, comme un droit supérieur transmis par la naissance, la charge exercée ou la tradition. Ce fut Louis XIV qui hardiment poussa du pied toutes les petites potences qui se dressaient autour de celle de la royauté; il ne voulut plus à Paris qu'une seule loi, la sienne, et, sans le prévoir, obéissant à un idéal de grandeur monarchique, il rendit plus faciles les réformes qui devaient atteindre la justice française et en préparer l'unité (1). — Lorsque l'édit de 1674 supprima d'un seul

(1) Nul doute que Louis XIV n'eût voulu agir ainsi pour toute la France; mais, pen-

coup toutes les justices de Paris, il existait dans la capitale trente juridictions différentes : huit d'essence royale, telles que le parlement, le Châtelet, la cour des aides, la connétablie, six particulières, dont les deux principales étaient celles du prévôt des marchands et du grand-maître de l'artillerie, seize féodales, représentées par l'archevêque de Paris au For-l'Évêque, par l'officialité à l'archevêché, le chapitre Notre-Dame, trois autres chapitres et onze abbayes ou prieurés. Les justices féodales furent réunies à la juridiction du Châtelet; mais il fallut composer avec l'archevêque de Paris, le prieur de Saint-Martin des Champs et l'abbé de Saint-Germain des Prés. Ces justices s'étendaient sur des quartiers sévèrement limités qui relevaient des établissemens religieux ou des institutions civiles : ainsi l'archevêque de Paris avait la juridiction sur 164 rues; l'abbé de Saint-Germain des Prés jugeait une trentaine de rues et le faubourg Saint-Germain, l'abbé de Saint-Victor 25 rues et le faubourg Saint-Victor, l'abbé de Sainte-Geneviève 54 rues et le faubourg Saint-Marceau; le prévôt des marchands avait 50 rues voisines de l'Hôtel de Ville. A parler le langage usité aujourd'hui en pareilles matières, on peut dire qu'à l'époque où Louis XIV réforma les tribunaux, la ville était divisée en trente ressorts.

Au moment de la révolution, les causes criminelles étaient jugées, — sauf les cas particuliers qui appartenaient à des tribunaux d'exception, — par le parlement et par *la Tournelle*, chambre considérée comme tribunal ordinaire, et ainsi nommée parce que les conseillers au parlement y faisaient le service à tour de rôle. Les affaires correctionnelles étaient confiées au Châtelet et jugées sous la présidence du prévôt de Paris. C'est là qu'on expédiait, comme aujourd'hui dans la sixième et la septième chambre, les menus délits commis par le peuple parisien, escroqueries, mendicité, vagabondage, injures. Les salles du Châtelet ne chômaient guère, pas plus que notre police correctionnelle. Nous avons pu voir chez M. Ch. Desmaze, conseiller à la cour impériale, un très curieux tableau du temps de Louis XV représentant une audience au Châtelet. Sous un dais, qui est un attribut royal, le prévôt siége en robe noire, en rabat blanc, en longue perruque poudrée. Le banc sur lequel il est assis, le dais qui l'abrite, sont en étoffe bleue à fleurs de lis d'or. Un christ est placé au-dessus du principal personnage, avec lequel un

dant la guerre qui précéda la paix de Riswick, il avait vendu les justices de la plupart de ses domaines. Dès lors il ne pouvait les supprimer, à moins qu'elles ne fussent rachetées, et le maintien de ces justices royales aliénées entraînait celui des justices seigneuriales, féodales, ecclésiastiques et prévôtales, qui, couvrant le royaume, y commettaient des abus sans nombre et sans nom.

magistrat, qui n'est autre que son lieutenant, semble se consulter. A la gauche se tiennent quelques seigneurs, occupant des places privilégiées, et qui sans doute sont venus voir comment on administre la justice au bon peuple de Paris. A droite, le procureur du roi parle et requiert l'application de quelque caduque ordonnance. C'est là le fond du tableau, le tribunal proprement dit, qui est élevé sur une estrade de quelques marches. Plus bas, de plain-pied avec la foule des assistans, s'étend une large table sur laquelle deux greffiers écrivent. Là, séparés du public par une barrière à hauteur d'appui, s'entassent les prévenus gardés par quelques soldats de la maréchaussée : ce sont des filles, des cagoux, des riffodés, des mendians, de faux pèlerins portant la coquille à l'épaule, de petits laquais à mine de chafouin, des béquillards vêtus de guenilles, tourbe ramassée la nuit dans les cabarets, dans les mauvais lieux, et fort semblable, sauf la différence des costumes, à ce que nous pourrions voir encore aujourd'hui. Tous les inculpés sont mêlés, et il n'y a point apparence d'avocat. L'audience est publique; dans le groupe qui représente les curieux et qui est au premier plan, on remarque quelques commères, des oisifs, des domestiques et même un nègre. Près du procureur du roi, l'huissier à verge est debout, il touche de sa baguette noire, pour constater la prise de possession, une fille qui, venant d'être condamnée, s'engage dans un couloir conduisant à la prison, dont la porte est surmontée des attributs ordinaires de la justice, la main, le glaive et les balances. Rien n'est plus intéressant que ce tableau, qui, permettant de saisir sur le vif une de ces audiences populaires dirigées au Châtelet par le prévôt de Paris, nous rend contemporains de faits indécis que l'histoire a consignés sans prendre la peine de les décrire.

Dès le commencement de la révolution, les membres de l'assemblée constituante, qui pour la plupart savaient par expérience combien la justice était incomplète en France, renversèrent le vieil édifice et résolurent de le reconstruire. Jusqu'à cette époque, on ne s'était occupé que des juges, de leurs prérogatives et de leurs privilèges. On prit à tâche alors de protéger l'accusé, qui, enfin jugé publiquement, put faire comparaître des témoins à l'audience et être assisté par un avocat; mais l'innovation la plus grave, celle qui devait donner à la justice un caractère social qu'elle n'avait point encore connu, ce fut l'institution du jury, que les législateurs empruntèrent aux coutumes anglo-saxonnes. Duport, ancien conseiller au parlement et membre de l'assemblée nationale, fut le vrai réformateur de la justice; à force de bon sens et de logique, il fit admettre en principe la création du jury, si contraire à nos traditions et à nos

usages (1). Émise le 29 mars 1790, la proposition, après avoir été l'objet de discussions approfondies, fut adoptée et convertie en loi dans les séances des 16 et 29 septembre 1791; une ordonnance royale la promulgua le 15 janvier 1792, et un décret du 9 février de la même année la rendit immédiatement obligatoire pour Paris. Depuis, la législation a singulièrement varié sur les questions de majorité et de division des voix. La matière est actuellement réglée par la loi du 9 juin 1853, qui n'exige que la simple majorité pour donner toute valeur à une déclaration. En reconnaissant au jury le pouvoir d'accorder aux accusés ce qu'on appelle le « bénéfice des circonstances atténuantes, » la loi très humaine et très juste du 28 avril 1832 lui a confié de fait le droit d'appliquer la justice, car, s'il ne prononce pas lui-même la peine, il en détermine la portée par son verdict. Le principe en lui-même est excellent. La société lésée délègue par le sort quelques-uns de ses membres qui doivent apprécier le préjudice causé, peser les motifs, examiner les circonstances et, dans le for intime d'une âme livrée à elle-même, prononcer sur le sort de l'accusé. C'est là une admirable institution, et quoiqu'elle n'ait encore été appelée à fonctionner que dans les causes criminelles, elle a déjà rendu d'inappréciables services à la justice, pour qui elle est à la fois un frein et une garantie. Avec ce système, c'est la société elle-même qui devient responsable des actes de la justice, puisque celle-ci est forcée de mesurer le châtiment d'après la conviction exprimée par la conscience publique.

La justice, dont les œuvres sont si multiples, si compliquées, si importantes, n'a pas rencontré d'emblée et sans tâtonnemens son organisation complète. On a fait bien des essais pendant la révolution et le consulat. On multiplia les tribunaux, on tenta de remplacer les magistrats par de simples juges de paix; mais on ne put arriver à rien de satisfaisant. Telle qu'elle est réglée aujourd'hui, la justice est une création de l'empire, et jusqu'à présent elle paraît suffire à tous les besoins. La France est divisée en vingt-huit cours impériales qui ont une cour d'assises dans chaque département, de plus il existe un tribunal de première instance par arrondissement et une justice de paix par canton. La cour impériale a été substituée aux parlemens et à la Tournelle, le tribunal de première instance a pris la place du Châtelet; celui-ci prononce en premier ressort et dans les cas correctionnels, celle-là juge au criminel, en appel et en dernier ressort. Au-dessus du tribunal et de

(1) Dans le principe, l'ensemble des *jurés* composait le *juré*, locution vicieuse qui entraînait à bien des confusions. Par un esprit étroit de patriotisme, on repoussait le mot anglais et l'on proposait *jurande*. Le bon sens populaire a dédaigné ces arguties, et *jury* a enfin prévalu.

la cour impériale plane la cour de cassation, créée par une loi du 1er décembre 1790. C'est là que siégent les magistrats vieillis dans la pratique des affaires et l'étude du droit. Ils ne s'inquiètent ni du crime commis, ni de la personne des condamnés. Ils ne prononcent que sur des abstractions. Ils ont à décider si toutes les formes ont été observées, si la loi n'a pas été violée, si l'application qu'on en a faite est précisément celle qui convient à l'espèce, si nulle interprétation n'a été détournée du sens précis qui lui a été attribué. Là le droit est dégagé du fait à ce point que, dans le pourvoi plaidé au nom de Mme Lafarge et dans l'explication des dix-sept moyens de cassation invoqués, le nom de la condamnée ne fut même pas prononcé.

La magistrature française se divise en deux catégories parfaitement distinctes; l'une est dite *magistrature debout*, ses membres sont amovibles et peuvent être destitués. Ils correspondent à ce qu'on nommait jadis « les gens du roi, » car ils servaient d'intermédiaires entre le souverain et le parlement. Ils émirent parfois la prétention de rester assis pendant qu'ils parlaient, il y eut même conflit à cet égard le 21 mai 1597; mais les chambres assemblées décidèrent que les gens du roi ne pourraient, en audience, prendre la parole que debout. Cet usage ne s'est point éteint, et le nom est resté. Ils composent ce qu'on appelle le ministère public ou le parquet, autre surnom qui vient de ce que la place réservée aux gens du roi dans la grand'chambre était entourée de barrières de bois, et formait ainsi un « petit parc en menuiserie. » Ce sont eux qui réclament, au nom du souverain, l'application des lois, et requièrent les peines contre les accusés. Le parquet des cours impériales est dirigé par un procureur-général, personnage fort important et dont les fonctions touchent de près à la politique. Le parquet est indivisible, et, pour le prouver, dans les audiences solennelles, tous les membres du ministère public se lèvent en même temps que leur chef, le procureur-général. Au-dessous de lui et comme collaborateurs, il y a les avocats-généraux, qui portent la parole dans les diverses chambres de la cour, et les substituts, qui s'occupent plus spécialement de l'administration intérieure de la justice. Près de chaque tribunal de première instance de son ressort, il est représenté par un procureur impérial qui lui-même est aidé par des substituts. La magistrature debout de la cour impériale de Paris, qui étend son action sur sept départemens, obéit à un procureur-général accosté d'un premier avocat-général, de six avocats-généraux et de onze substituts. Le parquet du tribunal de première instance relève d'un procureur impérial qui a vingt-deux substituts sous ses ordres. Le procureur-général et le procureur impérial ne por-

tent ordinairement la parole, chacun en ce qui les concerne, que dans les affaires d'une gravité exceptionnelle.

Les magistrats chargés d'appliquer la loi représentent *la magistrature assise*, parce que les membres qui la composent ont le privilége, emprunté aux anciens conseillers du parlement, de rester assis lorsqu'ils parlent. Ils sont inamovibles, et le chef de l'état lui-même n'a pas le pouvoir de les destituer, à moins qu'on n'ait obtenu contre eux un jugement pour cause de forfaiture. Ce n'est pas d'hier que date cette inamovibilité; on la retrouve énoncée tout au long dans une ordonnance de Louis XI en date du 21 octobre 1467. Compromise un instant pendant la révolution, elle fut rétablie dans la constitution de l'an VIII, et elle a traversé nos commotions sans être sérieusement ébranlée (1). Tout exceptionnelle que soit une telle mesure, elle paraît indiscutable à ceux qui ont quelque peu approfondi la question, car seule elle garantit l'intégrité du magistrat, puisqu'elle le soustrait aux influences qui sans cela pourraient décider de son sort. Le jour où le juge serait menacé dans sa position, où il ne se sentirait pas maître absolu de sa destinée, la justice recevrait une blessure mortelle, et, d'abstraite qu'elle est, elle deviendrait tellement relative qu'elle n'inspirerait plus ni confiance, ni sécurité. On dit d'un magistrat qu'il *s'est assis* lorsque, quittant le parquet, il a été appelé à siéger au tribunal ou à la cour comme juge ou comme conseiller. La magistrature française est justement célèbre par sa probité; il ne vient à personne l'idée qu'une somme, quelque considérable qu'elle soit, puisse la faire dévier du droit chemin. Si Ronsard vivait de nos jours et s'il refaisait son hymne sur l'or, il n'écrirait plus ces deux vers qu'Estienne Pasquier admirait tant :

Et mesme la Justice à l'œil si refrongné
Non plus que Jupiter ne l'a pas desdaigné.

Presque tous ceux qui remplissent parmi nous la plus haute mission sociale qu'il soit donné à un homme d'accomplir ici-bas sont pauvres. Ils vivent dans une sorte de médiocrité qui jure avec la grandeur de leur rôle et qui ne les rend que plus honorables. Lorsqu'ils ont franchi tous les degrés hiérarchiques de la magistrature debout et de la magistrature assise, lorsqu'après une longue carrière et parvenus à siéger à la cour de cassation, ils atteignent la

(1) De tous les gouvernemens qui se sont succédé en France, la restauration est celui qui respecta le moins le salutaire principe de l'inamovibilité. A la fin de 1815 et au commencement de 1816, plus de 300 conseillers de cours royales furent brutalement destitués, parce qu'ils étaient soupçonnés de bonapartisme.

limite d'âge, fixée dans ce cas à soixante-quinze ans, lorsqu'ayant ainsi consacré cinquante années de leur existence à prononcer sur des différends où des fortunes immenses étaient en jeu ils prennent enfin leur retraite et rentrent dans la vie privée, ils se retirent avec une pension de 6,000 francs, pension à peine suffisante pour subvenir aux besoins de la vieillesse, souvent alourdie par des infirmités.

II.

Tout individu inculpé de crime ou de délit et détenu au *dépôt* de la préfecture de police est conduit dans les vingt-quatre heures qui suivent son arrestation au *petit parquet*, pour y être interrogé par un des deux substituts du procureur impérial qui y sont quotidiennement de service, et au besoin par un juge d'instruction, si la cause offre quelque obscurité. Le petit parquet est situé dans un renfoncement, tout à côté de la Sainte-Chapelle, qui projette une ombre froide sur tout ce qui l'environne. Les chambres fort étroites et très mal éclairées où se tiennent les magistrats de la première information ressemblent à des caves. C'est la misère humide et glaciale. Le papier, un horrible papier de tenture à raies verdâtres, moisi, piqué par les efflorescences de salpêtre, se détache des murailles toujours mouillées. On y grelotte en plein été, et il faut un certain courage, à ne rien dire de plus, pour loger là des hommes chargés de rendre la justice; des inspecteurs de prisons trouveraient certainement ces lieux trop malsains, et ne permettraient pas qu'on y enfermât des condamnés. Un couloir tellement sombre que le gaz n'y est jamais éteint contient les détenus qu'on doit interroger et les gardes de Paris qui les accompagnent. C'est entre le *dépôt* et le *petit parquet* une navette incessante; de l'un à l'autre conduit un corridor où les dalles sont usées par le va-et-vient perpétuel; un poste de vingt hommes commandés par un brigadier fait ce service, qui, sans être fatigant, ne laisse cependant pas une minute de repos. Au fur et à mesure que les inculpés arrivent, ils sont introduits, chacun d'eux escorté par un gendarme, auprès du substitut. Celui-ci, ayant devant lui une vaste table couverte de dossiers et où un greffier a pris place, les interroge. Les pièces envoyées par la préfecture, les procès-verbaux des commissaires de police, le relevé des sommiers judiciaires, ont appris déjà au magistrat à qui il a affaire. Il connaît non-seulement l'état-civil de l'individu, mais ses antécédens et le fait qui lui est reproché.

Le pouvoir confié aux magistrats du petit parquet est considérable, il a même un côté discrétionnaire dont on pourrait facile-

ment abuser, s'il n'était exercé par des hommes pour qui les prescriptions du code d'instruction criminelle sont une inexorable loi. L'interrogatoire est rapidement mené, car la foule attend à la porte, et les heures passent vite. Sauf un inculpé intéressant qui de loin en loin apparaît devant le substitut, ce qu'on voit là est le ramassis de toutes les misères et de tous les vices : vagabonds, mendians, escrocs, tapageurs, filles à demi folles, fâcheux garnemens de toute espèce et de toute venue, insoumis de toute origine. C'est l'inverse du tonneau des Danaïdes; on a beau les jeter à la police correctionnelle et dans les prisons, on en retrouve toujours autant, sinon plus. Cette mauvaise herbe pousse sur le pavé de Paris comme l'ivraie dans les champs abandonnés. Un juge qui a habité l'Algérie me disait : « Ce sont des sauterelles, ils gâtent tout et ne servent à rien. » Il y en a de fort jeunes encore qui déjà ont une telle habitude du petit parquet qu'ils y arrivent comme chez eux; ils entrent, s'assoient, regardent autour d'eux pour voir si rien n'est changé depuis leur dernière comparution, répondent sans qu'il soit besoin de les interroger, signent le procès-verbal, et s'en vont en disant : Au revoir ! — Du reste, les questions et les réponses varient peu. — Pourquoi couchez-vous dehors? — Je n'ai pas d'ouvrage. — Pourquoi avez-vous frappé les agens? — Je ne sais pas, j'étais ivre. — Pourquoi vous êtes-vous enfui de chez le marchand de vin sans payer? — Je ne sais pas, pour rire. — Et ainsi depuis le matin jusqu'au soir. Parfois on se trouve en présence d'une vieille femme que l'alcool, la misère et le reste ont abrutie. Il n'y a pas à craindre que celle-là réponde : Je ne sais pas; au contraire, elle sait tout, ce qu'on lui demande et ce qu'on ne lui demande pas. C'est une écluse dont on a levé les vannes; le flux de paroles coule d'une façon monotone et régulière. Elle n'écoute pas ce qu'on lui dit et croit répondre parce qu'elle parle. Rien ne l'arrête, ni les observations ni les menaces. Au bout d'une demi-heure de ce verbiage, on la renvoie au dépôt, et elle s'éloigne, grognant, grondant, parlant toujours et se plaignant qu'on n'ait pas voulu entendre ses explications.

Lorsque le délit reproché est insignifiant, l'inculpé est immédiatement mis en liberté avec quelques bons conseils, dont le plus souvent il ne tiendra compte. Si au contraire le délit est grave, formel, s'il tombe sous l'application de l'un des articles du code, s'il est avoué par l'individu qui l'a commis, ce dernier est traduit sans délai en police correctionnelle. La loi du 20 mai 1863 impose aux magistrats l'obligation de faire passer tout de suite en jugement les personnes arrêtées en flagrant délit; or, que le flagrant délit soit révélé par des témoins ou reconnu par le coupable, il n'en est pas

moins constaté, et dès lors il donne à l'inculpé les bénéfices de la loi. Ainsi un vagabond arrêté le 31 mai à huit heures du soir, interrogé le 1er juin au petit parquet, a été jugé le 2 à la septième chambre. — Un vol simple a été commis le 27 mai, il a été déclaré le 28; le 29, on a arrêté le coupable, qui, livré le 31 au petit parquet, y a comparu le 1er juin pour être envoyé le 2 en police correctionnelle. Il est difficile d'aller plus vite. L'intention de cette loi est extrêmement libérale, car elle a pour but d'éviter à de pauvres diables souvent aux trois quarts innocens les lenteurs parfois cruelles, toujours préjudiciables, d'une information étendue qui, en cas d'aveu, aurait dû être supprimée depuis longtemps; elle abrége la captivité préventive, qui est une peine réelle; enfin elle désencombre les prisons et active l'œuvre de la justice. Elle a cependant un côté défectueux : car, ne tenant compte que de l'inculpé et nullement des nécessités de la justice, elle expose celle-ci à commettre des erreurs en lui laissant à peine, comme on dit, le temps de se reconnaître. La préfecture de police, réduite, en vertu de la loi, à une précipitation excessive, ne peut souvent pas réunir toutes les preuves nécessaires à la constatation si importante des identités; grâce à la rapidité imprimée aux services de la préfecture et du petit parquet, qui se complètent l'un l'autre, bien des pseudonymes ne sont point démasqués, bien des coupables qu'il faudra rechercher plus tard sont relâchés, et plus d'un mauvais gars arrive devant ses juges sans avoir un dossier qui les édifie sur sa moralité. Si la loi a un défaut, c'est celui-là; elle désarme l'autorité en ne lui laissant pas le loisir de faire toutes les recherches nécessaires.

Lorsque l'inculpé nie le délit que constatent les procès-verbaux, lorsqu'il y a contestation sérieuse, il est renvoyé devant le juge d'instruction siégeant au petit parquet, ou, s'il y a lieu, devant le procureur impérial pour plus ample informé. L'activité qu'il faut déployer dans ces mauvaises petites chambres, dont le séjour est rendu plus pénible encore par le contact perpétuel avec des gens dépenaillés, sales, couverts de vermine, est extraordinaire. En 1868, le petit parquet a renvoyé à l'instruction 1,573 affaires, et en a livré 10,590 à la police correctionnelle; 887 ont été l'objet d'une ordonnance de non-lieu, et 13,414 ont été *classées*, c'est-à-dire, ayant été après examen jugées sans gravité, n'ont été l'objet d'aucune poursuite; 30,956 individus de tout âge et de tout sexe se sont assis dans le couloir obscur entre les gendarmes qui les gardaient et ont été interrogés; sur ce nombre, qui donne une moyenne de près de 85 inculpés par jour, 14,253 ont été relaxés par les substituts de service, 942 par le juge d'instruction, et 15,861 ont dû aller répondre de leurs faits et gestes devant les tribunaux.

On ne procède avec rapidité, il est aisé de le comprendre, que dans certains cas, les plus nombreux fort heureusement, cas délictueux qui n'ont causé à la société qu'un préjudice sans gravité. Lorsqu'un méfait sérieux a été commis, lorsqu'un crime a été découvert, il convient d'aller lentement, de multiplier les interrogatoires, les confrontations, les enquêtes, de façon à dégager la vérité entière et à remettre tous les coupables aux mains de la justice. Dans les vols qualifiés, les faux, les assassinats, c'est la préfecture de police qui, ayant constaté le crime, recueilli les plaintes, interrogé sommairement l'inculpé et fait perquisition chez lui, groupe toutes les pièces probantes, y réunit celles qui sont de nature à éclairer les magistrats, et leur livre le coupable. Le petit parquet informe le procureur impérial, qui, par un réquisitoire prescrivant les poursuites, commet un des vingt juges d'instruction du tribunal de première instance pour faire l'information. Grâce au code d'instruction criminelle, qui fut mis en vigueur le 1er janvier 1811, la route à suivre est toute tracée. Le coupable a quitté le *dépôt* et a été transféré à la prison de Mazas, où le plus souvent il est au secret et seul dans sa cellule. Cependant, lorsque c'est un être dangereux, que son crime est d'une nature grave, qu'il est soupçonné d'avoir des complices ou qu'il se refuse aux aveux, le directeur de la prison a soin de lui donner un ou deux compagnons, détenus comme lui, mais appartenant à la catégorie des *coqueurs*, dont j'ai parlé précédemment. Ces hommes-là sont surnommés les *moutons;* tout en causant avec l'inculpé, en faisant les bons apôtres, ils tâchent de lui arracher son secret, qui ne tarde pas alors à parvenir aux oreilles de la justice. « Je me moque du *curieux*, disait un individu accusé de vol en parlant du juge d'instruction; il a beau me retourner, je n'en dirai pas plus que mes pantoufles. » Le propos fut rapporté; on fit visiter les souliers que cet imprudent bavard avait le jour où il entra en prison, et dans une paire de vieilles savates, entre la semelle et l'empeigne, on retrouva 1,500 francs en billets de banque, représentant exactement la somme qu'on l'accusait d'avoir volée.

Toutes les fois que le juge d'instruction veut interroger un détenu, il fait un mandat de comparution. Le coupable, extrait de Mazas en voiture cellulaire, est amené au palais de justice, et enfermé dans une salle spéciale située sous les chambres correctionnelles, et qu'on nomme *la souricière*. C'est une série de cabanons isolés clos de fortes portes armées de solides serrures, et dont l'aspect général a quelque ressemblance avec les cabines des écoles de natation. Lorsque le moment de comparaître est venu, l'inculpé, surveillé de près par deux gardes de Paris qui ne le

quittent point, est conduit dans le cabinet du juge d'instruction, petite pièce très modestement meublée de casiers, d'une table, de quelques siéges et d'une affreuse pendule à colonnettes d'acajou. L'homme s'assied, et un gendarme entré avec lui, mettant sa chaise contre la porte pour déjouer toute tentative d'évasion, laisse pendre son sabre entre ses jambes et s'ennuie. Là rien de solennel, c'est une causerie plutôt qu'autre chose; encore faut-il que le juge d'instruction la varie et la module suivant l'individu qu'il a devant lui. Si les crimes ont peu de différence entre eux, les caractères de ceux qui les commettent en ont beaucoup. Sur ces claviers si divers, si peu sonores parfois, il est bon de savoir quelle touche on doit attaquer. C'est là ce qui rend cette fonction particulièrement difficile. Presque toujours, on n'a affaire qu'à des brutes, masses de chair si violentes qu'elles neutralisent l'âme; mais dans certaines occurrences il faut lutter contre des esprits retors, rapides à la riposte, ne se laissant point démonter et trouvant réponse à tout. L'habileté la plus aiguë, la connaissance approfondie du cœur humain, l'art de dérouter les mensonges et de retrouver le fil indicateur au milieu d'un tissu de prétextes plausibles, toutes les ressources d'un cerveau cultivé, ne sont pas de trop pour amener à résipiscence ces êtres fourbes et rétifs. Dans le huis clos de ces interrogatoires préliminaires, il y a eu des batailles de finesses et d'arguties à rendre jaloux les Grecs du bas-empire. Les criminels familiarisés avec la justice n'ignorent pas qu'en réalité leur sort est entre les mains de cet homme vêtu d'une redingote et qui, les mains dans ses poches, se promène de long en large, tout en faisant des questions dont l'apparente bonhomie cache peut-être un piége. Ils savent que plus tard, lorsqu'ils arriveront aux solennelles audiences de la cour d'assises, ils pourront rétracter tout ce qu'ils ont dit dans le cabinet du juge d'instruction; mais ils savent que tout aveu fait en sa présence sera opposé à leurs dénégations, et que dans ces sortes de drames le dénoûment est contenu en germe dans l'exposition. Aussi ils discutent, ils regimbent, et, bien plus encore que devant le jury, affirment leur innocence. Il est rare cependant qu'on n'arrive point à les vaincre et à les accabler sous des preuves tellement évidentes qu'ils sont forcés d'avouer. Il faut, lorsqu'on rencontre de ces natures profondément rebelles, une persistance invincible, il faut surtout ne jamais se laisser emporter; un acte de colère, ne se traduirait-il que par un mot, est une preuve de faiblesse dont le criminel sait bien vite s'emparer. On parle de la patience des anges, je doute qu'ils en aient autant que les juges d'instruction. A force d'obsessions, d'adjurations de dire la vérité, de questions incessamment répétées

sous toutes les formes, ils brisent les volontés les plus résistantes. « Eh bien! oui, j'ai fait le coup, dit un assassin auquel on ne pouvait arracher un aveu. J'aime mieux être guillotiné tout de suite que d'être *embêté* comme ça! »

On n'en finit pas en un jour avec les criminels, et quelques-uns d'entre eux ont fait de bien fréquentes stations dans le cabinet du juge. Chaque fois que celui-ci a terminé un interrogatoire, il le résume et le dicte à son greffier. Ce dernier le lit alors à l'inculpé, qui le signe, s'il y trouve le sens de ses réponses exactement reproduit. Quand ces malheureux apposent leur signature au bas du procès-verbal, il est curieux de constater à leur application la difficulté qu'ils ont à écrire, à maintenir une plume entre leurs doigts raidis et comme ankylosés; ce n'est pas sans commisération qu'on voit de tels efforts, qui sont une preuve douloureuse de leur ignorance et peut-être après tout de ce qui leur a manqué pour vivre honnêtement. Sur 4,607 individus traduits en France devant le jury dans le cours de l'année 1867, 1,681 (36 pour 100) ne savaient ni lire ni écrire, 2,068 (45 pour 100) lisaient et écrivaient imparfaitement, 638 (14 pour 100) savaient lire et écrire au point d'utiliser ces connaissances, 200 (moins de 5 pour 100) avaient reçu une instruction supérieure (1). Ainsi, parmi les criminels, 81 pour 100 sont illettrés ou à peu près. C'est là un aveu bon à retenir quand on se décidera enfin à résoudre après tant d'autres peuples la question de l'instruction obligatoire. Il est une autre considération dont il faut tenir grand compte, si l'on veut apprécier impartialement les divers mobiles qui pervertissent tant de pauvres gens; le nombre des attentats contre la propriété augmente ou diminue selon que le prix du pain est plus ou moins élevé; le rapport est constant et presque en proportion mathématique (2). Ainsi les deux causes prépondérantes du crime sont l'ignorance et la misère; ne serait-ce donc que dans l'intérêt égoïste de sa propre sécurité, toute nation doit rechercher avec ardeur les moyens de combattre ces deux grands pourvoyeurs de la prison.

A mesure que l'information avance, les faits principaux devien-

(1) *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1867*, rapport VIII.

(2) En 1845, l'hectolitre de froment vaut 19 francs 76 centimes, le nombre des condamnés pour 10,000 habitans est de 10 81 centièmes; en 1847, il vaut 29 francs 1 centime, on compte 17 condamnés 57 centièmes; de 1856 à 1859, le prix du froment descend de 30 francs 75 centimes à 16 francs 74 centimes, le nombre des condamnés descend de 18 22 centièmes à 14 65 centièmes; en 1861, la valeur de l'hectolitre monte à 24 francs 55 centimes, le chiffre des condamnés s'élève immédiatement à 16 52 centièmes.

nent de plus en plus nets, et l'accusation se serre autour du coupable de façon à ne plus lui laisser une issue par où il pourrait échapper. On lui présente les pièces à conviction, on lui montre le couteau encore maculé de taches noirâtres, la casquette oubliée, la fausse clé qui a ouvert les portes, la pince qui les a brisées. On le confronte avec les témoins, et alors éclatent parfois des scènes d'une violence sauvage, — injures, sermens, affirmations, dénégations, — au milieu desquelles le juge d'instruction cherche à saisir une lueur qui éclaire la vérité. Cette confrontation entre les vivans n'est pas toujours la seule qui soit nécessaire, et il survient souvent telle occurrence qui force à mener l'assassin devant le cadavre de sa victime. Conduit à la morgue par les gendarmes en présence du juge, il est contraint de voir, de regarder les restes immobiles de ce qui fut un homme, et que nul bruit, nul regard, ne troubleront plus jamais. Dans une salle froide, très claire, où sur des dalles abritées d'un large couvercle de zinc reposent les cadavres, on découvre le corps nu, raidi, dont la blessure est visible et béante. Le misérable a beau se reculer et détourner la tête, il lui faut contempler cette face livide et modelée par la mort, ces orbites où l'œil s'est fondu, ce ventre déjà gonflé par la météorisation. On lui dit : Le reconnaissez-vous? Il est rare qu'à voix très basse et sourde il ne réponde pas : Oui! Quelques-uns, s'armant d'impudence et d'une énergie factice, affectent de rester impassibles ou d'éprouver une impression douloureuse; d'autres, semblables à des égouts qu'une cause fortuite fait déborder, dégorgent leur crime tout à coup. Firon, une des âmes les plus bassement féroces que j'aie vues défiler devant moi pendant que j'étudiais cet épouvantable monde, lorsqu'on lui montra le cadavre de sa mère adoptive qu'il avait froidement assassinée pour voler ensuite plus facilement, essaya de paraître ému et dit : Pauvre femme! — Philippe, l'horrible maniaque qui coupait le cou aux filles, confronté à la morgue avec sa dernière victime, fit un violent effort pour demeurer calme; mais, pris d'un tremblement subit et pleurant à sanglots, il s'écria : C'est moi! c'est moi!

Lorsque le juge, pendant l'instruction, estime qu'il y a lieu de s'emparer à la poste des lettres adressées à l'inculpé, il rend une ordonnance qui délègue un commissaire de police; celui-ci se transporte à l'administration des postes, y saisit les lettres désignées, et dresse procès-verbal de son opération. Les lettres cachetées sont données au juge instructeur, qui, ayant fait extraire l'inculpé de prison, les lui remet intactes, les lui laisse ouvrir et ne les annexe aux pièces que si elles ont une importance quelconque pour la cause. De même le juge ordonne des perquisitions dans tous les endroits

où il pense pouvoir découvrir des preuves affirmant le crime dont il recherche l'origine et les circonstances. Un commissaire de police spécial, dit commissaire aux délégations, est attaché au Palais de Justice comme auxiliaire du procureur impérial. Telles sont les différentes phases de l'instruction, qui entre les mains d'un homme habile peut être fort complète. Cependant le code d'instruction criminelle, malgré les précautions avec lesquelles il a été rédigé, contient une lacune regrettable et qu'il serait facile de faire disparaître. Il s'agit de l'audition des témoins. « Le juge d'instruction, dit l'article 71, fera citer devant lui les personnes qui auront été indiquées par la dénonciation, par la plainte, par le procureur impérial ou autrement, comme ayant connaissance, soit du crime ou délit, soit de ses circonstances. » Si le texte est formel en ce qui touche les témoins à charge, il reste muet quant aux témoins à décharge; en un mot, il est léonin pour l'accusation et nul pour la défense. Toute information à décharge consentie par un juge instructeur est de sa part une concession courtoise; nul n'a le droit de l'y contraindre, et l'accusé en sa présence est tellement désarmé par la loi, qu'il ne peut même pas faire insérer aux procès-verbaux d'information qu'il a demandé l'audition de tel témoin pouvant prouver les faits justificatifs allégués par lui. Ainsi la loi, qui a multiplié à l'audience les garanties autour de l'accusé, les lui a déniées toutes dans le cabinet du juge d'instruction. Celui-ci peut sans doute faire comparaître les témoins appelés par l'accusé; mais rien ne l'y contraint, et la loi doit toujours être impérative. D'où vient cette restriction apportée dès le début à la défense? De ce que les codes ont continué les erremens de l'assemblée constituante. Duport, substituant la procédure orale et publique à la procédure écrite et secrète, ne s'était préoccupé que de l'audience et avait négligé l'instruction, qui à son époque était faite par les juges de paix. Merlin, jurisconsulte éminent, mais théoricien impitoyable, ainsi que le prouve la loi des suspects, dont il fut le rapporteur, établit comme un principe l'omission que Duport avait laissée subsister; il a dit et soutenu toute sa vie « que les juges d'instruction non-seulement ne pouvaient, mais ne devaient pas informer à décharge, soit sur des faits justificatifs, soit même sur des faits péremptoires qui pourraient amener la conviction de l'innocence du prévenu (1). » Le résultat d'un tel état de choses est assez singulier; tout le monde y perd, les inculpés et la justice.

Si l'accusé manque de lumières, ce qui se rencontre presque toujours, si son avocat manque de savoir, ce qui se rencontre quel-

(1) *Répertoire*, 5e édition, *Faits justificatifs*, § III.

quefois, il arrive à l'audience sous le poids de l'acte d'accusation, rédigé d'après les témoignages à charge; ahuri par toutes les phases de la procédure qu'il a déjà traversées, s'étant vu refuser des témoins dans le cabinet du juge d'instruction, il imagine qu'il lui est interdit de les invoquer, et il perd ainsi le bénéfice des assertions désintéressées qui pourraient proclamer son innocence ou du moins diminuer la gravité de son crime. Si au contraire l'accusé coupable est intelligent, si son conseil prend chaudement son affaire en main, il aura grand soin de garder pour l'audience publique les témoins à décharge, dont on n'a pas le loisir de rechercher la moralité, et les pièces de justification, dont la sincérité n'a pas été vérifiée. Il prend ainsi l'accusation à l'improviste, il la déroute, il trouble la conscience du jury, si facile à effrayer, et enlève bien souvent un de ces acquittemens scandaleux qui sont un outrage à la conscience du pays. Un simple paragraphe ajouté à l'article 71 du code d'instruction criminelle, et portant que « toute information aura lieu tant à charge qu'à décharge, » mettrait fin à un ordre de choses qui a souvent provoqué des résultats douloureux.

Lorsque le juge a terminé son instruction, il la communique au procureur impérial, qui, après avoir examiné la procédure, le requiert d'envoyer l'inculpé devant le tribunal compétent. Le juge ordonne alors que « les pièces de l'instruction, les procès-verbaux constatant le corps de délit et un état des pièces à conviction soient transmis au procureur-général près la cour impériale pour être ultérieurement procédé ainsi que de droit. » Le tribunal de première instance a terminé son œuvre; la cour impériale va commencer la sienne.

III.

Lorsque le procureur-général a pris connaissance de l'affaire, il en fait rapport à l'une des chambres de la cour impériale, dite chambre des mises en accusation. Non-seulement les séances de celle-ci ne sont jamais publiques, mais le procureur-général ou son substitut, après avoir fait son rapport, dépose ses réquisitions sur le bureau du président avec les pièces du procès, et se retire ainsi que le greffier. Les conseillers doivent alors délibérer sans désemparer, et il leur est rigoureusement interdit de communiquer avec qui que ce soit. Après examen, ils rendent un arrêt ordonnant un supplément d'information, si celle-ci ne paraît pas suffisamment complète, ou renvoyant devant la cour d'assises l'inculpé, qui dès lors prend le nom d'accusé. On signifie à ce dernier l'acte de renvoi, il reçoit copie des pièces, et peut communiquer avec l'avocat

qu'il a choisi. L'accusé est toujours libre de se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui le traduit en cour d'assises; mais il est assez rare qu'il use de ce droit, à moins qu'il n'ait un intérêt direct à gagner du temps ou à reculer l'heure solennelle qui le verra paraître devant ses juges. A Paris, où malheureusement les crimes ne chôment guère, la cour d'assises tient deux sessions par mois; or, le même jury ne pouvant siéger qu'à une seule session, on désigne les jurés tous les quinze jours. Cette opération est entourée de garanties, car c'est d'elle que dépend la sincérité des jugemens futurs : 2,200 noms composant les listes annuelles dressées par le préfet de la Seine, inscrits sur autant de bulletins, sont enfermés dans deux urnes scellées « à cire ardente » par le premier président de la cour impériale. En séance publique, celui-ci brise les scellés, agite les urnes et en extrait 40 bulletins; 36 désignent les jurés titulaires, 4 leurs suppléans: à haute voix, on appelle le nom des personnes à qui incombe l'honneur de faire partie du jury de la session, et chacune d'elles est prévenue à domicile par les soins du préfet de la Seine. Le premier président rend alors une ordonnance qui fixe le jour où les assises devront s'ouvrir. Tous ces longs préliminaires de la justice touchent à leur fin; on a remis au détenu copie de l'acte d'accusation dressé par le procureur-général, formalité nécessaire, mais bien souvent illusoire, puisque, nous l'avons vu plus haut, sur 100 criminels, 81 ne savent ni lire ni écrire; on le rapproche du lieu où il doit être jugé; il quitte Mazas, et il est enfermé à la Conciergerie, qui est « la maison de justice. » Là le président des assises, accompagné d'un des greffiers de la cour, se rend près de lui et lui demande s'il a reçu signification de l'arrêt qui le met en accusation, s'il connaît les faits qui lui sont reprochés, s'il persiste dans ses déclarations et s'il a fait choix d'un avocat. Dans le cas où à cette dernière question il répondrait négativement, le président nomme d'office un membre du barreau pour assister l'accusé pendant les débats et lui servir de conseil. La loi à cet égard est très prévoyante, car, en souvenir des abus commis jadis en France et de l'abandon criminel où les accusés étaient maintenus, elle a inscrit l'article suivant : « l'accusé sera interpellé de déclarer le choix qu'il aura fait d'un conseil pour l'aider dans sa défense, sinon le juge lui en désignera un sur-le-champ, à peine de nullité de tout ce qui suivra. »

La salle où la cour impériale de la Seine tient ses assises est de construction récente : c'est un carré long très vaste et offrant un emplacement suffisant au public, aux témoins, aux avocats, au jury et aux juges. Si on enlevait les bancs, ce serait aussi bien une salle de bal qu'une cour d'assises : de l'or partout, des peintures, une

ornementation qui ne semble guère justifiée par la destination de ces lieux redoutables. Le plafond, composé de soffites encadrant des rosaces très saillantes, est extrêmement riche, mais il rend la salle excessivement sourde. La voix monte, se niche, s'éparpille dans d'innombrables petites cavités formées par les sculptures, ne redescend pas et plane ainsi au-dessus du public sans parvenir distinctement jusqu'à lui. La façade, qui par un escalier à double rampe s'ouvre sur la grande galerie, est de haut style; mais les dégagemens intérieurs qui sont destinés à faciliter le service même de la cour, le passage des magistrats, celui des jurés, sont une série d'échelles de meunier. Pour se rendre à la salle de ses délibérations, le jury doit monter un escalier de trente-deux marches; du reste, à parcourir l'intérieur du Palais de Justice tout entier, on serait tenté de croire que l'idéal poursuivi et trop souvent atteint par l'architecte a été la différence des niveaux. L'on descend et l'on monte sans cesse. La chambre du conseil, admirablement tendue d'étoffes magnifiques, d'où sort la cour pour entrer en séance, le palier que traverse le jury pour se rendre à son banc, ne sont même pas de plain-pied avec la salle des assises. Celle-ci est précédée, à chaque issue, par ce petit degré traître et funeste qu'on appelle *un pas*, et contre lequel on butte en entrant. La vieille cour d'assises, abandonnée aujourd'hui et dont le beau plafond s'écroule sous le poids des greniers remplis d'archives, n'offrait point de tels inconvéniens; on y circulait facilement sans avoir de marches inutiles à franchir, et la parole y trouvait d'excellentes conditions d'acoustique et de sonorité. Les façades sont fort importantes en architecture, j'en conviens; mais la distribution logique et bien appropriée du monument leur est supérieure.

A Paris, où les distances sont énormes, les audiences de la cour d'assises ne commencent guère avant dix heures et demie. Ordinairement elles sont peu suivies; la partie de la salle réservée au public est assez restreinte, et n'est guère occupée que par des désœuvrés ou des voleurs qui viennent étudier là sur nature les mystères du code pénal; mais, lorsqu'une affaire importante est inscrite au rôle, toutes les places sont envahies de bonne heure; on arrive là comme à une représentation extraordinaire, comme à un drame dont le héros, loin de réciter des phrases de convention, luttera pour défendre sa propre vie, et subira un dénoûment qui n'aura rien de fictif. Dans ce cas-là, les femmes, celles du meilleur monde mêlées à de petites bourgeoises curieuses, se glissent avec des sourires entre les bancs des témoins, se faufilent près des avocats, et prendraient jusqu'au siége du président, si on les laissait faire. Elles sont déplaisantes à voir, et la prétendue sensibilité dont elles ai-

ment à se vanter ne s'accommode que bien difficilement avec une ardeur si âpre et si malsaine. Parfois elles tombent sur des magistrats d'humeur peu accommodante. On se rappelle ce joli mot d'un conseiller qui, présidant les assises dans une affaire très scabreuse et voyant un grand nombre de femmes installées dans le prétoire, dit : « La cause que nous allons entamer contient des détails inconvenans, aussi j'engage les honnêtes femmes à se retirer. » — Personne ne bougea, et il reprit : « Audiencier, maintenant que les honnêtes femmes se sont éloignées, faites sortir les autres. » En attendant que la cour prenne séance, on chuchote, on regarde les ornemens de la salle, les emblèmes de terreur qu'on attribue encore à la justice, le buste du souverain, l'horloge au-dessous de laquelle on lit :

Judicis humani leges posuere tribunal;
Est Deus et sonti conscia mens sceleris.

Sur la muraille, au fond même, derrière l'estrade où siégent les conseillers et ne pouvant être vu par eux, un christ étend ses bras sur la croix. C'est là une erreur inexcusable. L'image du Christ doit être placée sous les yeux mêmes des juges, comme un avertissement sans cesse renouvelé, car elle représente un innocent injustement condamné et qui maintenant est le souverain juge.

Cependant l'accusé, accompagné de gendarmes, a été tiré de la cellule qu'il occupait à la Conciergerie; il a gravi le long escalier tournant qui aboutit directement de la prison à la cour d'assises; escorté de son avocat, il est conduit dans la chambre du conseil, où sont réunis les membres du jury, le président, les deux conseillers qui lui servent d'assesseurs, l'avocat-général et le greffier. En sa présence, on tire au sort les douze jurés qui doivent prononcer sur lui. Il peut, ainsi que le ministère public, exercer contre eux un droit de récusation qui est péremptoire. Dès que cette première formalité est remplie, l'accusé est amené à son banc. Lorsque le crime est grave, il y a toujours à ce moment une rumeur parmi les assistans, qui se lèvent, se pressent pour voir le visage de ce malheureux. Les jurés entrent ensuite un peu pêle-mêle et vont prendre leur place dans l'ordre même du tirage. De cet instant, ils ne peuvent plus communiquer avec personne, ni laisser deviner leur impression par une parole ou par un geste. Dans l'affaire de Philippe, on avait à constater la similitude de deux serviettes, dont l'une avait été trouvée chez la victime et l'autre saisie chez l'assassin; l'expert les montrait aux jurés, l'un d'eux dit : « Elles sont pareilles. » Immédiatement il fut expulsé de l'audience, remplacé par un des deux jurés supplémentaires, et l'avocat de l'accusé avait le droit,

dont il n'usa pas, de faire renvoyer le procès à une autre session. Les jurés, placés au-dessous des fenêtres qui éclairent l'accusé en plein visage et permettent de ne pas perdre un de ses mouvemens, ont devant eux des plumes, de l'encre, du papier et des flacons de vinaigre, précaution que l'exhibition de certaines pièces à conviction ne rend pas toujours superflue. Celles-ci, scellées et munies d'étiquettes indicatives, sont déposées sur une table au-dessous de l'estrade où la cour va venir siéger.

Un audiencier frappe vivement contre une porte et annonce : La cour, messieurs! Tout le monde se lève. Le président, les deux conseillers, l'avocat-général, vêtus de la grande robe rouge à plis flottans, l'hermine à l'épaule, entrent lentement. Cela est d'une majesté vraiment imposante. Le président, s'adressant aux jurés, les invite à s'asseoir, et l'audience est ouverte. Son premier soin est de constater l'identité de l'accusé en lui demandant son état civil; puis il rappelle à l'avocat qu'il ne peut rien dire contre sa conscience ni contre le respect qui est dû aux lois; ensuite il lit la belle formule du serment imposé au jury, qui l'écoute debout, et chaque juré, individuellement nommé, dit en levant la main : Je le jure (1). Le président avertit l'accusé qu'il ait à être attentif, et le greffier, à très haute voix, lit l'acte d'accusation — avec ces inflexions monotones et traînantes familières à ceux qui répètent pour la millième fois peut-être des formules dont ils savent tous les termes. Ensuite on fait l'appel des témoins, qui sortent immédiatement de la salle d'audience et sont enfermés dans une chambre qui leur est spécialement réservée. L'accusé se lève sur l'ordre du président, et l'interrogatoire commence.

Il est rare que l'accusé, qui a eu de longs jours de solitude et de réflexion pour se préparer à subir cette terrible épreuve, ne fasse pas bonne contenance; mais un phénomène physique qui se produit invariablement indique à des yeux exercés la force des sensations qu'il cherche à dominer. Toute émotion déprimante agit directement sur les glandes salivaires, dont elle neutralise en partie les sécrétions; dès lors elle provoque un mouvement de déglutition répété et qu'on peut suivre sur le cou de l'accusé par le va-et-vient

(1) Voici la formule; si je ne me trompe, elle a été libellée par Duport : « vous jurez et promettez devant Dieu et devant les hommes d'examiner avec l'attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre N..., de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société, qui l'accuse, de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration, de n'écouter ni la haine, ni la méchanceté, ni la crainte ou l'affection, de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction, avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre. » (*Inst. crim.*, 312.)

perpétuel de la pomme d'Adam. Cet os hyoïde qui descend et remonte sans cesse, qui semble faire un effort pour arrêter les paroles au passage, est parfois si violemment agité qu'on le dirait pris de convulsions. Quel que soit le crime qu'un homme ait commis, quelles que soient les charges qui l'accablent, il garde au fond de lui-même une espérance invincible; toute parole douce, toute preuve, je ne dirai pas d'intérêt, mais seulement d'humanité, lui paraît une promesse d'indulgence. J'en ai vu un, bandit médiocre et assez retors, qui avait à répondre d'une accusation d'enlèvement de mineure accompli dans des circonstances de fraude et de mensonge révoltantes; il était vêtu d'un double paletot et souffrait visiblement de la chaleur; l'avocat-général, mû par un bon sentiment, lui fit signe d'ôter son pardessus. De ce moment, son attitude ne fut plus la même; il saluait les juges avec un sourire de remercîment; son visage rayonnait; on peut affirmer qu'il était certain d'être acquitté : aussi, lorsqu'il entendit porter contre lui une peine assez grave, il regarda l'avocat-général avec stupeur, comme pour lui dire : Vous m'avez trompé. — Bien souvent l'accusé se met en contradiction flagrante avec les déclarations qu'il a faites dans le cabinet du juge instructeur; on le lui fait remarquer; il hausse les épaules et répond toujours : Je ne sais pas comment ça peut se faire. — Les vieux routiers, ceux qui viennent s'asseoir sur ce triste banc pour la troisième ou la quatrième fois, nient imperturbablement tout, l'évidence même, la preuve palpable; chez eux, c'est un système dont rien ne les fait départir; ils se disent : On ne sait pas ce qui peut arriver. Un des personnages les plus curieux du drame, c'est le gendarme; il soigne *son* accusé, il lui dit : Levez-vous, asseyez-vous, en temps opportun. S'il prend du tabac, ils échangent une prise, sans cérémonie; mais où il se distingue surtout, c'est lorsque le président se permet une plaisanterie; il éclate de rire alors, et l'on a parfois quelque peine à calmer son hilarité.

Le débat est non-seulement public, mais il est contradictoire : aussi les témoins sont appelés un à un. Ils prêtent serment « de parler sans haine et sans crainte, de dire toute la vérité, rien que la vérité; » ce serment n'est point toujours facile à obtenir d'eux, car ils sont en général tellement ahuris, qu'ils ne comprennent rien aux paroles qu'on leur adresse. Après chaque déposition, l'accusé, interrogé, est libre de la réfuter. Les témoins disent-ils toujours la vérité? On doit le croire, puisque leur serment les engage; mais les vieux juges expérimentés ne s'y laissent pas prendre, et ils savent qu'il y a des signes extérieurs qui sont souvent un indice de mensonge : l'homme bien élevé tousse, l'homme commun fait effort pour cracher. L'observation est moins spécieuse qu'elle n'en a

l'air; j'ai pu, en suivant les sessions de la cour d'assises, le constater plusieurs fois. Au fur et à mesure des dépositions ou selon les besoins de l'interrogatoire, on montre les pièces à conviction, qui, une à une, sont présentées à l'accusé, à qui l'on demande s'il les reconnaît. On voit apparaître alors dans leur muette éloquence ces témoins terribles qui, mieux que tout langage, racontent les péripéties du drame : nippes sanglantes, couteaux rouillés, fioles encore à demi pleines de poison, instrumens de crime, vêtemens de malheureux qu'on a jetés violemment dans la mort. Lorsqu'on fit voir à Philippe la robe que portait sa dernière victime, robe si imprégnée de sang qu'elle en était raide, la salle entière jeta un cri d'épouvante. Il est un témoin qui est toujours attendu avec impatience et écouté avec un soin religieux, c'est le médecin légiste. Dans bien des cas d'empoisonnement ou de meurtre mal définis, c'est lui qui réellement détermine le verdict du jury. Il accomplit là une mission redoutable, car il tient dans ses mains la vie de l'accusé et l'acte même de la justice. Un magistrat doit avoir une somme de connaissances générales qui lui permettent de démêler toutes les difficultés spéciales qu'il peut rencontrer; mais on ne peut exiger de lui qu'il fasse des expertises chimiques ou des autopsies. La justice délègue donc un praticien qui devient son auxiliaire, dégage la vérité, et fournit les preuves scientifiques sur lesquelles une conviction sérieuse peut s'établir.

La médecine légale doit dater du temps qui a vu disparaître les épreuves. Ambroise Paré parle « des rapports en justice, » et antérieurement à lui on retrouve un texte du 14 septembre 1390 qui prouve qu'à cette époque « le cirurgien juré du roy » constatait devant les juges du Châtelet les blessures qu'il avait été chargé d'examiner. L'importance d'une telle science n'échappa point aux réformateurs de la justice française, et une loi de frimaire an III institua dans toutes les facultés une chaire de médecine légale. Il n'y a qu'à se rappeler les noms de Devergie, d'Adelon, d'Orfila, de Tardieu, pour comprendre que la science dans ce qu'elle a de plus élevé vient en aide à la justice. Lorsque l'accusé fait faire pour sa part une contre-expertise, lorsque de la lutte scientifique engagée nulle lumière suffisante n'a pu jaillir, lorsqu'il reste des doutes dans l'âme des jurés, on appelle pour terminer le débat, comme une sorte de tiers-arbitre destiné à résoudre la question, un de ces hommes éminens dont la parole seule fait foi, et qu'on nomme, un peu prétentieusement, les princes de la science. C'est ainsi que dans le procès Lafarge Orfila fut mandé, et par son rapport entraîna la condamnation. Dans l'affaire La Pommeraye, en présence de l'accusé et d'un expert choisi par lui, qui repoussaient

à outrance les conclusions formelles et lumineuses de M. Tardieu, on invoqua l'opinion de M. Claude Bernard; elle rassura la conscience du jury, et les circonstances atténuantes furent écartées. Toutes les fois qu'un meurtre est commis, le procureur impérial désigne un médecin pour faire l'autopsie du cadavre, retrouver les traces du crime et déterminer dans quelles circonstances particulières il a été commis. Quelques savans sont arrivés, à force d'intelligence et d'observation, à une perspicacité vraiment diabolique, et ils peuvent si bien reconstruire les faits dont ils n'ont plus sous les yeux qu'un témoignage inanimé, que des accusés, stupéfaits de cette sorte de double vue, ont renoncé au mensonge et ont fait des aveux.

Entre une heure et deux heures généralement, l'audience est suspendue pendant quelques minutes pour que le jury puisse prendre un peu de repos, car l'attention finit par s'émousser à suivre les mille détails, insignifians en apparence, à travers lesquels la cause se développe. L'accusé est emmené dans la petite geôle annexée à la cour d'assises; les juges rentrent dans la salle du conseil, les jurés gravissent le haut escalier qui mène à leur appartement, où ils trouvent un goûter préparé pour eux et dont ils font les frais. La salle, si calme et si recueillie tout à l'heure, devient insupportablement bruyante; on dirait que les assistans, comme des écoliers enfin débarrassés de leur maître, se vengent du respect qu'on leur a imposé; on va, on vient, on parle très haut, on remplit l'hémicycle, on touche avec une certaine bravade aux pièces à conviction : c'est un brouhaha des plus irrévérencieux; c'est absolument une salle de théâtre pendant un entr'acte; j'y ai vu vendre des brioches et de la bière. Un coup de sonnette abat le tumulte, et l'audience est reprise.

On a épuisé la liste des témoins, toutes les confrontations ont été faites, tous les replis d'une mauvaise conscience ont été mis à nu; la parole est au ministère public; un grand silence se fait, et l'on écoute. L'avocat-général, placé tout près du jury et le dominant, s'est levé et parle au nom de la société outragée. Il raconte le crime, en fait ressortir les côtés odieux, groupe les preuves, s'empare des contradictions, les heurte entre elles pour en faire jaillir la vérité, et soutient l'accusation. Plus son discours est simple et dénué de fleurs de rhétorique, plus il est doux dans l'expression et modéré dans la forme, plus il produit d'effet. Ceci est indiscutable. L'emportement, l'emphase, le geste théâtral, ne sont point de mise dans ces questions de vie et de mort; il faut avant tout être très clair, très sincère, peu dogmatique, très humain, très calme, sinon on s'expose à indisposer le public et à mécontenter le jury. C'est un

admirable instrument que le jury; mais il est si délicat que la plus légère maladresse peut le fausser. Il suffit de vouloir lui souffler la leçon pour qu'il regimbe et fasse diamétralement le contraire de ce qu'on lui demande avec trop de vivacité. Il est libre, absolument libre, il ne relève que de sa propre conscience, il le sait, et ne veut sous aucun prétexte avoir l'air de céder à une pression. Bien des acquittemens sont venus de ce qu'on avait sans mesure cherché à l'exciter vers un verdict trop rigoureux, et la violence obsédante de certains avocats-généraux a fait acquitter plus de coupables que l'éloquence de tous les avocats réunis. Debout et invoquant la loi, l'avocat-général est à ce moment armé d'une puissance sans limite, car il lui suffit, si sa conscience l'y convie, d'abandonner l'accusation, pour que le misérable surveillé par les gendarmes et assis sur le banc d'infamie soit immédiatement mis en liberté. C'est là un des plus nobles priviléges de cette grande fonction. Quelques-uns de ces magistrats ont porté l'amour de la justice plus loin qu'on ne pourrait l'imaginer; on a gardé très vivant au Palais le souvenir d'avocats-généraux, M. Plougoulm, M. Glandaz, qui, se trouvant en face d'un avocat dont l'inexpérience laissait péricliter la défense de l'accusé, se sont levés pour répliquer, et ont fait valoir, tout en requérant l'application de la loi, les causes qui pouvaient mériter au coupable l'indulgence du jury. Pendant que le ministère public parle, l'accusé, abritant presque toujours son front dans sa main, ne le quitte pas des yeux; il est manifestement sous le poids d'une obsession des plus pénibles, il espère que tel fait ne sera pas rappelé, que tel autre passera inaperçu; son anxiété augmente et ne cesse qu'avec le discours.

C'est le tour de l'avocat. En cour d'assises, il n'y a guère de milieu, on a affaire à « une des lumières du barreau » ou à un débutant qui a été désigné d'office. Je ne voudrais point paraître faire des paradoxes, je ne les aime guère, et la matière n'y prête pas; mais dans les causes criminelles je préfère le débutant à l'avocat célèbre. Savoir qu'on défend un sacripant fieffé, connaître les détails du crime et en être révolté, avoir plongé, par des conversations confidentielles, au fond d'une âme où grouillent tous les vices, ne chercher dans un acquittement improbable qu'un succès oratoire, un accroissement de réputation, affecter tous les dehors de la conviction la plus inébranlable, ce n'est point là une tâche aisée, il faut en convenir. Aussi qu'arrive-t-il? Plusieurs, et parmi les plus renommés, s'échauffent à froid et le laissent voir, car leur situation même les domine. Ils ressemblent alors à ces acteurs du boulevard qui enflent leur voix, exagèrent leurs gestes, sortent de toute vérité, sans parvenir à exprimer des sentimens qu'ils ne ressentent pas et

ne comprennent peut-être pas davantage. On peut s'écrier en montrant un parricide de trente ans : — Quoi ! cette jeune tête tomberait sur l'échafaud ? Ah ! tout mon cœur se révolte à cette pensée! — On a fait preuve d'une éloquence médiocre, et l'on n'a point ému le jury. Aussi les grands avocats, réservant leur talent pour les causes civiles et ne parlant en cour d'assises que dans certaines circonstances tout à fait exceptionnelles, dédaignent ces luttes théâtrales où les ressources variées de leur parole sont vaincues par le bon sens le plus vulgaire. Il est un homme pourtant qui, dans l'auditoire, ne perd pas un mot de ce que dit l'avocat, c'est l'accusé. Son visage trahit ses émotions, il se reprend à l'espérance, et sur ces flots d'éloquence dont il est le prétexte, il voit surnager la barque du salut. Chose étrange, si dans sa plaidoirie le défenseur parle des premières années de son client, de l'époque de pureté où, vivant près de sa famille, l'idée même du crime lui était inconnue, il est sans exemple que le coupable, fût-il trois fois meurtrier, ne laisse tomber sa tête entre ses mains et n'éclate en larmes.

Pendant tout le temps que les voix de l'accusation et de la défense se font entendre, chaque juré, immobile comme un sphinx d'Égypte, est resté impassible, sentant bien souvent sa conviction fortifiée par les tentatives mêmes qu'on a faites pour l'ébranler. Le président demande à l'accusé s'il a quelque chose à ajouter, car la dernière parole qui doit être entendue est celle de l'homme que menace la loi, puis il clôt les débats (1) et les résume en s'adressant au jury ; il rappelle les charges de l'accusation, les moyens de défense, et, avant de le convier à se retirer dans la salle des délibérations, il l'adjure de songer à la haute mission qui lui est confiée et de la remplir avec sincérité. Le jury se retire, et l'audience est suspendue. Il est tard, les lourds lustres qui tombent du plafond sont allumés, l'atmosphère est chaude et énervante, cela sent à la fois la poussière et la foule, il y a moins d'animation que dans le milieu de la journée : on comprend que la fatigue a saisi tout le monde ; mais la curiosité subsiste, et l'on reste pour connaître le dénoûment. L'accusé est dans sa geôle, et généralement il éprouve une sorte de mouvement de détente qui se traduit par de la gaîté. Il a fini de jouer son rôle, il peut ôter le masque de convention qu'il a gardé si longtemps ; c'est pour lui presque une heure d'ex-

(1) Lorsque l'affaire est scandaleuse, elle est jugée à huis clos. Aussitôt après la lecture de l'intitulé de l'acte d'accusation, l'avocat-général requiert qu'on fasse retirer le public, qui ne rentre dans la salle qu'au moment où le président commence son résumé. Lorsque l'on traverse le Palais de Justice, il est facile de reconnaître s'il y a un huis clos, car dans ce cas l'escalier qui conduit à la cour d'assises est fermé par une barrière volante.

pansion, il cause avec ses gardes et il leur fait d'étranges confidences. « Je n'aurais jamais cru, répétait Firon, qu'on pût trouver tant de choses à dire pour ma défense. » Parfois un coup de sonnette retentit. C'est le jury qui mande le président pour lui adresser quelque question. Tout ce qui se passe dans la chambre des délibérations du jury doit rester secret. Des hommes momentanément investis d'une puissance souveraine, représentant à la fois la conscience du pays et celle de la justice, discutent entre eux dans la forme qui leur paraît le plus convenable, sans autre responsabilité que la plus grave de toutes, celle qu'on garde toujours vis-à-vis de soi-même. Ce qu'ils ont dit, nul ne doit le savoir, et seule leur déclaration collective peut être connue. Lorsqu'ils se sont mis d'accord, que les réponses aux questions posées par le président ont été inscrites et signées sur une feuille qui restera annexée aux pièces du procès, le jury rentre, la cour revient prendre séance immédiatement, et alors, au milieu d'un silence sans pareil, le chef du jury debout, la main posée sur son cœur, dit à haute voix : « Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la déclaration du jury est... » Cela est très solennel, et les jurés sont parfois fort émus. Un acteur populaire à Paris, où il jouait depuis plus de vingt ans sur un théâtre très à la mode, étant chef du jury (1), fut tellement troublé au moment de faire connaître publiquement le verdict qu'il ne put jamais lire la déclaration.

On fait amener l'accusé, auquel le greffier donne lecture du verdict du jury; puis, sur le réquisitoire de l'avocat-général et après avoir demandé à l'avocat s'il a quelque chose à dire, le président lit les articles du code pénal prévoyant le crime commis, et condamne l'accusé à la peine mentionnée par la loi. Si l'accusé est déclaré non coupable, il est acquitté; tout ce qui vient de se passer n'a été qu'un mauvais rêve, il rentre indemne et sans flétrissure au sein de la société. Si le crime ne tombe pas sous le coup d'un des articles du code, l'accusé est simplement absous. La cour d'assises juge sans appel; mais, comme il peut s'être glissé quelques erreurs de forme dans la procédure, le président prévient le condamné qu'il a trois jours pour se pourvoir en cassation. Les gendarmes emmènent celui-ci, qui descend l'escalier en vrille où le bruit des pas retentit lugubrement, et il reprend sa place dans une cellule de la Conciergerie. Si criminel que soit un homme, l'idée de justice est très vivante en lui lorsqu'il s'agit de son propre intérêt. On avait jugé en

(1) Le chef du jury est le juré dont le nom sort le premier de l'urne lors du tirage fait par le président de la cour d'assises dans la chambre du conseil.

même temps que Firon un nommé Rezet, à qui il avait confié un coffret renfermant des billets de banque volés. Rezet, sachant que son ami était arrêté, brisa la boîte et mena joyeuse vie avec l'argent qu'elle contenait. Accusé de complicité par recel, sans qu'il fût question de violation de dépôt, Rezet fut acquitté. Le premier mouvement de Firon arrivé dans son cachot, au moment où l'on allait le revêtir de la camisole de force, fut de la colère. « J'ai mérité mon sort, dit-il; mais qu'est-ce donc qu'un jury pareil? Est-ce que Rezet ne m'a pas volé, moi? Pourquoi donc ne l'a-t-on pas condamné? »

Il est certaines villes privilégiées où parfois la cour d'assises ne siége pas, car nulle affaire n'est inscrite au rôle de la session. Il n'en est point de même à Paris, où le crime est toujours sur pied. En 1868, la cour d'assises de la Seine a jugé 489 affaires qui concernaient 657 accusés, dont 534 hommes et 123 femmes; 143 ont été acquittés et 504 ont été atteints par des condamnations. 14 ont entendu prononcer contre eux la peine des travaux forcés à perpétuité ou celle de la réclusion perpétuelle; les autres, selon la gravité des crimes qu'ils avaient à se reprocher, ont eu à se partager 873 années de travaux forcés, 636 années de réclusion et 908 années d'emprisonnement : total, 2,417 années de prison; nul accusé n'a été frappé de la peine capitale. On peut voir avec quel soin et quelle science les débats sont conduits; sur 489 affaires, 100 ont donné lieu à un pourvoi devant la cour de cassation, qui en a rejeté 99. Ainsi une seule décision a été cassée pour vice de formes.

IV.

Pour que cette étude soit complète, il me reste à parler sommairement de la Conciergerie et des dépôts des greffes du tribunal de première instance et de la cour impériale. La Conciergerie, la plus vieille prison de Paris, celle qui avec ses trois tours saillant sur la façade a encore une haute mine féodale, s'appelle la *maison de justice,* car c'est là qu'on enferme les accusés avant qu'ils ne comparaissent en cour d'assises, et les condamnés avant qu'ils n'aient signé leur pourvoi en cassation. L'ancienne salle des gardes, où l'on pénètre d'abord en franchissant deux fortes grilles et en descendant quelques marches, est extrêmement belle; d'architecture ogivale, soutenue par de fortes colonnes sur le chapiteau de l'une desquelles on peut voir le plus sérieux épisode de l'histoire d'Héloïse et d'Abeilard, très vaste dans ses dimensions, elle a grand air, et rappelle à la mémoire les vieux contes de chevalerie. La prison en elle-même est assez exiguë, car elle ne contient que 76 cellules, qui en temps

normal suffisent au service; elles ont, pendant l'année 1868, abrité les détenus qui étaient attendus à la cour d'assises, ou avaient interjeté appel à la suite d'une condamnation correctionnelle. La partie de la prison réservée aux besoins de la cour impériale se nomme la Conciergerie neuve, parce qu'elle a été reconstruite en partie et aménagée selon le nouveau système pénitentiaire. La vieille Conciergerie a des souvenirs qui ont leur importance dans l'histoire: là est le cachot où fut enfermée Marie-Antoinette, celui qui vit passer Danton, le caveau où Robespierre blessé fut déposé, la salle où les accusés attendaient l'heure de monter au tribunal révolutionnaire; cette dernière salle sert de chapelle aux prévenus; le cachot de Marie-Antoinette est orné de peintures et d'inscriptions commémoratives. Les bâtimens qui l'avoisinent sont destinés à disparaître bientôt pour faire place à des constructions plus amples et mieux appropriées; mais la cellule où fut enfermée la reine de France sera religieusement conservée. C'est là une erreur; à quoi bon perpétuer de telles reliques, à quoi bon rappeler toujours à une nation les fautes qu'on lui reproche, et ne pas rejeter au néant ces souvenirs lugubres, inutiles témoignages de haines aujourd'hui oubliées?

Un autre corps de logis passablement lézardé et sentant le vieux est appelé le *quartier des cochers*. Il est destiné à recevoir les personnes qui, par jugement du tribunal de simple police, ont un ou deux jours de prison à faire : comme les cochers sont plus que personne exposés à ces condamnations insignifiantes, ils ont donné leur nom au préau et aux bâtimens où ils viennent purger leur peine. C'est là aussi que se trouve l'infirmerie, chambre carrée chauffée par un poêle de faïence, et qui ne mériterait guère qu'on en parlât, si, du 12 août au 26 septembre 1840, elle n'avait eu pour hôte le prince Louis-Napoléon, pendant que la cour des pairs instruisait le procès de Boulogne. Le mouvement des prisonniers à la Conciergerie est assez considérable, car en 1868 il a été de 5,289 entrées et de 5,287 sorties. Au 31 décembre, la prison renfermait 91 détenus. Si quelques condamnés obtiennent de faire leur temps dans la maison de justice, c'est par faveur exceptionnelle et seulement dans le cas où ils ne sont frappés que d'une peine légère. Le service des détenus entre la prison et le Palais de Justice est confié aux gardes de Paris et à la gendarmerie de la Seine. La surveillance est assez bien faite pour qu'on n'ait relevé aucune évasion depuis plusieurs années.

C'est dans la Conciergerie que la justice garde les accusés, c'est dans le dépôt et les archives des greffes qu'elle conserve les objets saisis et les pièces des procès. Le tribunal de première instance et la cour impériale ont des greffes séparés, mais dont l'aspect est

presque semblable, et qui n'ont entre eux que des différences de détails. Dans les dépôts sont placés, étiquetés, tous les objets saisis chez les criminels ou qui ont servi de pièces à conviction; il y a là une collection curieuse de monseigneurs, de pinces, d'instrumens de toute sorte propres aux effractions; les outils de l'assassinat y sont en grand nombre, couteaux, pistolets et gourdins; les fausses clés y sont en quantité suffisante pour ouvrir les serrures de tout Paris. Tous les cinq ou six mois, les greffiers livrent les objets non réclamés au domaine, qui les fait vendre à son profit. Par suite d'une erreur, on était resté quelques années au greffe de première instance sans faire la remise réglementaire, et l'on trouva plus de 1,500 kilogrammes de fausses clés accumulées dans un coin. Les objets appartenant à des personnes absentes ou contumaces sont gardés pendant dix ans, et j'ai aperçu là, rangés avec soin, dans un casier numéroté, les livres de correspondance saisis, il y a longtemps déjà, chez le directeur d'une agence matrimoniale; toutes ces paperasses ficelées et scellées contiennent bien des romans. Parfois, en se promenant dans ces longues galeries qui occupent les combles du palais, on aperçoit sous la poussière et les toiles d'araignées quelque maisonnette de bois blanc qui ressemble à un joujou; on s'approche, on regarde, et l'on reconnaît le modèle d'une maison où un assassinat célèbre a été commis. Le *fac-simile* minuscule de la maison de Donon-Cadot est encore au greffe de la cour impériale. La garde de toutes ces impures défroques exige une comptabilité des plus étendues; quant à la surveillance, elle est confiée à des chats.

Les archives sont d'un aspect triste et terne : des dossiers, des dossiers et encore des dossiers; du papier gris servant d'enveloppe à des papiers blancs couverts d'écriture, et ainsi dans des salles qui se succèdent les unes aux autres, sans caractère spécial, avec une monotonie que rien ne rompt. Au greffe du tribunal de première instance, on pourrait croire que Petit-Jean a déposé le gros sac de procès qu'il traîne en paraissant sur le théâtre; vieilles procédures aux formes mystérieuses et compliquées qui dorment là dans leur vêtement de grosse toile, et que nul doigt de procureur ne feuillettera plus. Quelques-uns de ces sacs, bourrés jusqu'à l'ouverture, sont plus amples que ceux où les paysans enferment le blé; d'autres, fort modestes, ressemblent à des sacs de 500 francs. Près de ces débris d'un autre âge, j'aperçus une lourde liasse isolée sur laquelle je pus lire *liste générale des émigrés*. Le greffe de la cour impériale est riche en causes criminelles. Il existe là, dans ces vastes greniers, au milieu de ces monceaux de paperasses rangées avec un ordre minutieux, des richesses historiques sans prix,

auxquelles nul ne peut toucher, car les recherches sont sévèrement interdites aux greffes du Palais. Bien des énigmes ont là leur solution perdue dans le fatras des dossiers; bien des pièces autographes et curieuses sont annexées aux mémoires à consulter; bien des lettres de hauts personnages sont mêlées aux requêtes grossoyées. Est-ce que tout cela restera éternellement enfoui dans les combles du Palais de Justice, et les archives de l'empire ne devraient-elles pas rendre à l'étude et mettre en circulation tant de documens inédits, inconnus et intéressans?

J'ai essayé de raconter les rapports qui existent entre la justice et les coupables, limitant mon étude à la cour d'assises, afin de mieux mesurer la profondeur de l'abîme que la loi a franchi depuis la révolution française. Aujourd'hui, grâce à des formes très lentes, — Thémis est boiteuse, disaient les anciens, — grâce à de minutieuses prescriptions, grâce aux garanties qui à l'audience entourent l'accusé, grâce au fonctionnement régulier et obligatoire du jury, grâce à la probité des magistrats et aux progrès incessans de la médecine légale, la justice offre chez nous toutes les conditions de sécurité désirables. Est-ce à dire pour cela qu'on ne commette point d'erreurs judiciaires? Non pas. Des exemples restés dans toutes les mémoires prouvent que les magistrats et les jurés sont des hommes, et que, malgré la ferme volonté de bien faire, il est dans la nature humaine de se tromper; mais on peut affirmer que le nombre de ces erreurs, déjà peu fréquentes, tend chaque jour à se restreindre encore. L'ensemble de nos lois pénales et d'instruction criminelle est bon; ce serait exagérer que de le déclarer parfait. Nos codes seront améliorés, il n'en faut point douter; on en a déjà arraché les feuillets où étaient inscrits les sinistres articles de la marque et de l'exposition publique; d'autres peines trop violentes et disproportionnées iront rejoindre le fer rouge et le carcan. Toute génération doit travailler à donner de la justice une idée plus haute et plus abstraite, à prouver que la modération des châtimens amène l'adoucissement des mœurs, et à faire triompher ces nobles principes d'équité qui sont la gloire d'une nation; espérons que la nôtre ne faillira point à ce grand devoir.

MAXIME DU CAMP.

SAINT PAUL

ET

LA FONDATION DU CHRISTIANISME

Saint Paul, par M. Ernest Renan, 1 vol. in-8°, 1869.

Le lendemain de la mort de Jésus, ni le gouvernement de Tibère, ni la police satisfaite des Juifs, ni la foi quelque peu troublée des compagnons de l'humble victime, ne se doutaient qu'une religion nouvelle était née. Le christianisme semblait sortir de terre quand Néron le frappa l'an 64. Depuis près de trente ans, comme ces fleuves que le sable boit près de la source et qui coulent sans bruit sous le sol, il vivait sourdement, et dans son progrès continu étendait de toutes parts ses mille bras. Les historiens contemporains n'ont pas connu les insaisissables mouvemens qui agitaient les couches inférieures de la société ou ont dédaigné d'en fixer la trace. C'est l'honneur de notre siècle d'avoir découvert qu'il y a plus de poésie, plus de grandeur et de véritable intérêt dans l'histoire des idées et des croyances que dans celle des expéditions militaires, et que la civilisation a plus gagné aux grandes et pacifiques effusions d'idées qu'aux chocs des peuples et aux duels des conquérans.

En mourant, Jésus laissait après lui une petite famille d'amis et de disciples fidèles. De tous, on pouvait dire qu'ils s'étaient moins donnés à une doctrine qu'à un maître. Après qu'ils l'eurent perdu, les uns allèrent ensevelir en Galilée le souvenir de ce temps délicieux pendant lequel ils avaient vécu comme dans un rêve, près de

lui, tout en lui, et vieillirent doucement dans l'attente du retour prochain du Seigneur. Les autres installèrent à Jérusalem, auprès du temple, dont aucun n'était encore détaché, une petite société dont le seul dogme était la foi en Jésus le Messie, qu'ils avaient vu en sa chair et qu'ils espéraient revoir en sa gloire, — le seul signe d'initiation le baptême, — le seul rite de fraternels et simples banquets de commémoration. Les seules pratiques distinctives étaient le culte de la pauvreté en commun, le sacrifice de ses biens et de sa personne pour le soulagement des misérables. Les premières recrues furent quelques Juifs pieux ou des *prosélytes*, petit monde aux yeux des orthodoxes de vieille race.

L'esprit de Jésus était là; mais y pouvait-on voir le christianisme? Il était bien sans doute que quelques hommes, unis au nom d'une sainte mémoire, donnassent l'exemple de la pauvreté volontaire, de l'abnégation, et ouvrissent à tous les malheureux les consolations fécondes de la vie intérieure; mais une pareille association semblait encore avoir peu d'avenir. Les circonstances et chez quelques-uns des disciples du lendemain une hardiesse inconnue aux disciples de la veille élargirent et transformèrent la communauté.

Les chefs de l'orthodoxie juive, jaloux à l'excès de l'unité, très défians à l'endroit des mouvemens et des prédications populaires, prirent l'alarme et employèrent les voies de rigueur. Pierre et Jean furent mis en prison, battus de verges, cruellement menacés, s'ils ne restaient en repos. Étienne fut lapidé. C'est la première rencontre du christianisme avec le pouvoir et la première persécution. Il convient de remarquer qu'elle n'est pas à la charge de Rome. Les violences dispersèrent la secte nouvelle sans étouffer ni la foi ni l'ardeur de ses membres. On porta l'Évangile en Samarie. C'était montrer qu'on faisait bon marché des haines séculaires d'Israël. L'action individuelle, plus vive et surtout plus libre, remplaça l'action commune. Pendant que les apôtres, obéissant, suivant une tradition, à la parole du maître, restaient à Jérusalem, quelque peu entravés sans doute par la surveillance des autorités religieuses, de simples fidèles, soustraits par la force des choses à la direction des douze et ne prenant conseil que de leur foi, couraient les provinces voisines, poussaient jusqu'en Syrie, recrutant çà et là des adhérens à la doctrine de Jésus.

Parmi ces ouvriers de bonne volonté et ces intrépides voyageurs qui travaillèrent si puissamment à jeter la semence chrétienne dans le monde, Paul de Tarse tient une place à part. On l'appelle l'apôtre des gentils. S'il n'a pas fait le christianisme, il a fondé, il a commencé la société chrétienne. Comparé aux douze, il semble avoir peu d'autorité. Il n'a pas connu Jésus, il n'a pas entendu sa parole. Cette infériorité, il la compense par une ardeur de prosé-

lytisme extraordinaire, par un dévoûment sans bornes à la cause qu'il a embrassée, par une intelligence de la doctrine nouvelle et une largeur de vues merveilleuses, par l'union en sa personne de l'âme du prophète et du bon sens du moraliste, par un esprit d'effusion et de hardiesse sans lequel il est peut-être permis de dire que la foi nouvelle n'eût pas dépassé l'étroite enceinte des synagogues. Auprès des disciples galiléens, Paul est un lettré. Il est né dans un centre de culture très raffinée. Il a été nourri dans l'étude de la loi à l'école d'un des maîtres les plus illustres du temps, et les exercices arides de la scolastique pharisienne n'ont pas éteint le feu dont son âme est faite. Il était à Jérusalem lorsqu'eut lieu l'exécution d'Étienne, et alors il se signala par sa violence. Son zèle contre les sectaires allait au point qu'il sollicita du sanhédrin une commission d'inquisiteur à Damas. C'est en se rendant dans cette ville qu'il reçut le coup de foudre, fut illuminé, et embrassa la foi qu'il allait combattre. Il sera désormais le plus ardent des missionnaires, le plus libre et en même temps le plus impérieux interprète de l'Évangile.

M. Renan, dans ses *Apôtres*, nous a raconté la conversion de Paul et les premiers temps qui suivirent. C'est la partie la plus obscure de sa vie. On sait qu'il demeura trois années dans le Hauran, fit une apparition de quelques jours à Jérusalem, séjourna en Cilicie, et pendant un an ou deux en Syrie et à Antioche. On n'a pas oublié la forte et vivante peinture que M. Renan a faite de cette ville, dont le rôle est capital à l'âge apostolique. Jérusalem, qui a vu mourir Jésus et garde son tombeau vide, restera pour les fidèles jusqu'aux environs de l'an 70 la ville sainte, l'église-mère et comme le siége vénéré de l'amphictyonie chrétienne. Antioche, grande ville populeuse, mêlée, sans patriotisme ni noblesse, avec ses Asiatiques corrompus et superstitieux, ses Grecs de tout métier, ses Juifs tolérans, amis des étrangers, moins étroitement liés par les traditions et les scrupules nationaux que ceux de Palestine, devient le foyer du christianisme actif, militant et cosmopolite. Quel moment fut plus propice? La civilisation et la conquête ont fait leur œuvre. La philosophie, sans avoir pénétré les âmes, les a préparées. Les institutions locales sont partout énervées, les mœurs adoucies jusqu'à l'amollissement, la confusion religieuse extrême, le goût des croyances et des pratiques orientales universel, la tolérance des pouvoirs publics en matière religieuse fort large. La paix et l'unité romaine fraient la voie à une vaste propagande. Les Juifs, qui ont des synagogues ou des oratoires dans la plupart des villes de l'empire, et dont le prosélytisme discret a déjà entamé la société païenne, offrent aux porteurs de l'Évangile des points d'attaque pour l'invasion et la conquête pacifique du monde, et en

même temps, parmi leurs disciples répandus en tous lieux, un terrain tout prêt et comme des chrétiens presque ébauchés.

A ce moment, saint Paul entre dans le plein jour de l'histoire. Le nouvel ouvrage de M. Ernest Renan le prend au moment où il commence avec deux compagnons son premier voyage apostolique, et le conduit jusqu'au milieu de l'an 61, époque où il arrive à Rome prisonnier et appelant au tribunal de césar. Dans l'histoire entière du christianisme, ces seize années (45-61) sont celles qui comptent le plus, et qui furent les plus décisives. Elles ont consacré l'œuvre de Jésus. Ce sont aussi dans l'histoire des origines chrétiennes les années les mieux connues. Saint Paul les remplit, et leur histoire, c'est sa propre histoire. Les deux bouts de la carrière de Paul sont plongés dans l'obscurité. Nous ne savons rien de lui jusqu'à l'année de sa conversion; nous en sommes réduits à quelques vagues indications pour les temps qui suivent jusqu'à sa première mission. De même, à partir de son arrivée à Rome, il semble se perdre et disparaître dans la confusion de la grande cité. La chronologie permet seulement de le suivre jusqu'aux approches de la sanglante tragédie de l'an 64. S'il fut donc jamais légitime de désigner par un nom propre une période historique, celle que parcourt M. Ernest Renan dans son récent ouvrage, petite par la durée, plus pleine que bien des siècles si l'on pèse les événemens, est justement nommée par le grand nom qui sert de titre au troisième volume des *Origines du Christianisme*. La pensée chrétienne compte à ce moment de nombreux interprètes, bien que nous n'en connaissions que quelques-uns. Chaque disciple est un instrument de propagande, et les plus passifs même sont comme des échos qui renvoient en tous les sens la parole reçue. Chaque fidèle porte partout avec lui la contagion de sa foi. Qui le premier prononça le nom du Christ à Chypre, à Antioche, à Éphèse, à Corinthe, et en Italie à Pouzzoles et à Rome? Ce ne fut ni saint Pierre ni saint Paul, entre lesquels la tradition partage si injustement l'honneur d'avoir conquis le monde à l'Évangile, ce fut quelque humble disciple sans nom pour ses contemporains comme pour nous, quelque obscur artisan comme cet Aquila que Paul trouve à Corinthe quand il y met le pied pour la première fois. Tout enthousiasme est communicatif. Aux époques de fermentation et d'éclosion religieuse, la propagande est partout. La foi vraie brûle de se répandre. Le cœur déborde, les lèvres s'ouvrent d'elles-mêmes. L'esprit souffle sur les petits comme sur les grands, égale presque la bonne volonté au génie, inspire à tous les paroles persuasives et transforme les femmes les plus timides en missionnaires. On sait quels phénomènes d'exaltation et de délire sacré se produisaient dans les premières réunions des fidèles. La prophétie surabondait. Les transports extatiques arra-

chaient aux âmes des paroles indistinctes, des soupirs, des cris, des sanglots. Une sorte de folie divine courait sur l'assemblée. On se serait cru au milieu de gens ivres ou de possédés. C'est ce qu'on a appelé la descente de l'Esprit et le don des langues. Ces crises nerveuses, qui se manifestèrent pour la première fois dans une chambre haute de Jérusalem, quelques semaines après la mort de Jésus, et qui étaient fréquentes encore au temps de saint Paul, nous permettent de juger de l'état des âmes et de l'extraordinaire besoin d'épanchement qui les devait posséder. On peut comprendre par là que la foi chrétienne compta au commencement autant d'initiateurs que de disciples. Paul cependant brille entre tous. Après le divin fondateur, qui est hors de pair, nul ne contribua autant que lui à la diffusion et à l'établissement de l'œuvre nouvelle; nul ne la conçut aussi plus largement.

I.

Le *Saint Paul* de M. Ernest Renan est un livre dont plusieurs détails pourront être contestés, mais dont la forte construction ne sera pas ébranlée. L'impression générale qu'on recueille de ce remarquable ouvrage est la satisfaction de trouver, au lieu de froides abstractions, le sentiment de la réalité et de la vie. Tout y est animé, la nature et les personnes. Les descriptions de lieux, quand l'auteur s'arrête à les esquisser, prennent sous sa plume un charme et un relief étonnans. On y devine l'émotion née du spectacle et du contact des choses. On sent que M. Renan est allé chercher dans les pays mêmes où Paul a vécu les traces de ses pas. Le temps et plus encore les révolutions politiques ont tout changé dans ces lieux qui furent le berceau de la civilisation et de la foi modernes. En plus d'un endroit, les ruines mêmes des cités antiques ont péri. L'inviolable nature a seule gardé sa jeunesse, et à qui sait la voir et l'entendre comme M. Renan, elle fournit des traits d'un grand prix; mais ce n'est là que le cadre du tableau. On a un plaisir plus vif encore à y voir agir des personnages animés d'une vraie vie humaine. Les acteurs que M. Renan met en scène, plus grands ou meilleurs que nous, sont cependant nos semblables. Chacun a son caractère, sa physionomie, ses passions et ses préjugés. Les querelles, les aigres disputes, les intrigues, ont place parmi ces hommes, excellens sans doute et pleinement désintéressés, mais dont l'intelligence et les vues n'ont pas même largeur, et qui ne comprennent pas de la même manière la doctrine dont ils sont les gardiens et les hérauts. Le Jésus de M. Renan paraissait à plusieurs suspendu entre ciel et terre. Il semblait qu'au point de vue de l'histoire, qui ne

connaît que les choses humaines, il ne fût pas assez homme, assez homme de son pays et de son temps, et portât sous l'habit d'un « jeune villageois » une âme trop séraphique. Ici les têtes sont sans auréole, et l'atmosphère où se meuvent les personnages n'est pas différente de la nôtre. Paul n'est plus ce fier et beau chevalier que la statuaire se plaît à représenter la main appuyée sur l'épée de combat comme un des preux de Charlemagne. C'était un petit Juif, chétif, malingre, chauve, aux genoux cagneux, avec un nez d'aigle sous une ligne continue d'épais sourcils; dans ce corps misérable habitait une âme violente et douce à la fois, pleine de fougue et d'onction, irritable à l'excès et prompte à l'ironie la plus amère, mais en même temps dévouée jusqu'à l'abnégation, droite et revenant facilement. De même Pierre et Jacques sont de plain-pied avec notre humanité. Les contours indécis et mollement baignés dans un bleu tendre ont disparu; tous les traits sont nettement marqués. Le crayon, sans cesser d'être délicat, est plus ferme. La rêverie y trouve moins son compte, la raison est plus satisfaite. Au reste, M. Renan procède non par portraits achevés en une fois et d'un seul coup, mais par touches successives, de telle sorte que les figures s'éclairent, se complètent et se fixent à mesure qu'on avance dans son histoire.

M. Ernest Renan fait précéder son récit d'une introduction intitulée *Critique des documens originaux*. Ces documens, comme on sait, sont les seize derniers chapitres du livre des *Actes des Apôtres*, où il n'est guère question que de saint Paul, et les *Épîtres* de ce dernier. Peut-être quelques critiques plus radicaux, tout en admettant que les seize derniers chapitres des *Actes* ont plus de valeur que les douze premiers, allégueront-ils qu'il est difficile d'accorder qu'une moitié de l'ouvrage soit presque entièrement légendaire et l'autre presque entièrement historique; l'ouvrage en somme est d'une même main; l'unité n'y peut être scindée d'une manière aussi tranchée. Si le commencement trahit un parti-pris d'édification à outrance, ce parti-pris est visible aussi à la fin, dans tout ce qui n'est pas pur récit et jusque dans certains faits imaginés ou modifiés à dessein. Quant à la critique des *Épitres* de saint Paul, elle est un modèle de discussion lumineuse et serrée. M. Renan y établit que, des treize épîtres dont l'apôtre se déclare lui-même l'auteur dans la première phrase de chacune, l'*Épitre aux Éphésiens* est fort douteuse, bien qu'elle puisse être regardée comme un monument contemporain ou d'une date très voisine, les deux *Épitres à Timothée* et l'*Épitre à Tite* sont décidément apocryphes. Les raisons par lesquelles il combat l'authenticité de ces trois lettres dites pastorales nous paraissent absolument sans réplique. M. Renan n'a rien dit d'autres pièces, comme les *Homélies* et les *Reconnaissances*

du pseudo-Clément, dont il a fait çà et là un juste usage. Une discussion sur l'âge et le caractère de cette étrange littérature clémentine eût pourtant été intéressante.

Le *Saint Paul* s'ouvre au moment où l'apôtre, portant avec lui le christianisme et sa fortune, s'embarque à Séleucie, le port d'Antioche, avec Barnabé et Jean-Marc pour attaquer l'Occident. C'est aux villes qu'ils se rendent. Dans les campagnes, la tradition a de trop fortes racines, les besoins religieux n'engendrent ni mysticisme ni rêverie, et les cérémonies des aïeux suffisent à les satisfaire; puis les Juifs ont des colonies ou des *ghetto* dans tous les centres populeux, et l'hospitalité cordiale qu'ils offrent à leurs compatriotes étrangers assure aux missionnaires un point d'appui précieux. A qui s'adresser d'abord, si ce n'est aux Juifs? Ne sont-ils pas de la même famille religieuse, n'ont-ils pas les mêmes livres sacrés, la même éducation, les mêmes habitudes d'esprit? Sans parler de la primauté d'Israël sur les gentils, que Jésus avait attestée et que tous ses disciples à cette heure reconnaissaient sans conteste, c'était comme une nécessité de situation d'aller d'abord à ceux avec qui on avait tant d'idées communes. C'est ce que Paul fit partout. Sans descendre jusqu'aux purs païens, philosophes ou politiques, avec qui on n'avait nul point de contact et qu'on n'avait guère chance de gagner, la matière sur laquelle les missionnaires pouvaient travailler fructueusement ne manquait pas. Entre les Juifs orthodoxes et les païens entêtés, les deux classes où la propagande chrétienne eut le moins de prise, il y avait les prosélytes juifs, les gens « craignant Dieu, » ensuite toute une masse confuse de bonnes âmes fatiguées des pompes bruyantes et vides de la religion commune, portées par le naturel effort d'une conscience pure à chercher un idéal au-delà du monde, et inclinant déjà vers un monothéisme plus ou moins décidé. C'est dans ce milieu obscur et un peu trouble que le christianisme se recrutera presque exclusivement pendant les deux premiers siècles.

La carrière apostolique de Paul se résume en trois voyages circulaires dont le rayon s'est étendu chaque fois un peu plus vers l'occident et le nord. Le point de départ, ainsi que le point d'arrivée, est constamment Antioche. Après chacune de ces courses, le livre des *Actes* ramène Paul à Jérusalem, comme s'il eût eu besoin de se retremper et de fortifier son autorité auprès des douze. Il est certain que c'est là que sa carrière vint échouer, mais on peut douter qu'il y soit allé si souvent. Antioche était la ville de son cœur et comme sa patrie d'adoption. C'est là qu'il avait trouvé sa voie, là que résidaient ses plus vieux amis et ses premiers disciples. Il y revenait leur conter ses luttes et ses succès, chercher auprès d'eux le soutien dont les âmes les plus fermes ont besoin. Dans sa pre-

mière mission, l'apôtre visita la partie méridionale de l'Asie-Mineure, et fonda ses premières églises de gentils, les églises des Galates, comme il les appelait; dans la seconde, il poussa jusqu'en Macédoine et mit le pied sur le sol grec; dans la troisième, il fit pénétrer l'Évangile dans le centre de l'Asie-Mineure. Les épisodes de ces pacifiques expéditions sont en général peu variés. M. Renan, grâce à la magie de son style, aux détails pittoresques dont il entremêle son récit, aux vives et délicates peintures des pays et des caractères, a su donner à cette odyssée, forcément aride et monotone sous une autre plume, l'intérêt d'un roman.

Il y avait alors comme un universel besoin d'échanger ses idées. La philosophie avait dès longtemps perdu toute force d'invention; mais dans le domaine de la morale pratique elle aspirait à sortir des écoles, à se répandre, à interpréter la religion commune ou à se substituer à elle. Apollonius de Tyane courait l'Orient et l'Occident, enseignant la foule du haut des degrés des temples : Dion Chrysostome, Euphrate de Tyr, Plutarque, donnaient çà et là des séances de beau langage et de bonne morale. Musonius Rufus prêchait même à l'armée. Plus d'un de ces beaux esprits et de ces moralistes nomades put se croiser avec saint Paul. Lequel d'entre eux, en voyant ce pauvre artisan, ou en entendant ce sophiste d'une nouvelle espèce, ce parleur de foire, comme on disait à Athènes, pouvait imaginer qu'il portât dans sa besace les destinées de la civilisation? « Il ne faut pas, dit M. Renan, se représenter ces voyages comme ceux d'un François-Xavier ou d'un Livingstone, soutenus par de riches associations. Les apôtres ressemblaient bien plus à des ouvriers socialistes répandant leurs idées de cabaret en cabaret qu'aux missionnaires des temps modernes. Leur métier était resté pour eux une nécessité; ils étaient obligés de s'arrêter pour l'exercer. De là des retards, des mortes-saisons, mille pertes de temps. »

Si Dion parlait en inspiré, si Apollonius était précédé d'une réputation de thaumaturge, Paul aussi, paraît-il, ne refusait pas les prodiges à la crédulité de ses auditeurs. Il fallait frapper l'imagination populaire; on n'avait de succès qu'à ce prix. Pierre et Simon, suivant la tradition, faisaient assaut de miracles; de même à Néa-Paphos, Paul et le sorcier Barjésu se livrèrent à un tournoi de thaumaturgie en présence du gouverneur de l'île, Sergius Paulus. Plus tard, à Éphèse, Paul inspira une telle confiance dans ses formules que nombre de païens brûlèrent leurs livres de magie. Pour qui connaît le milieu où opérait saint Paul, ce qui paraîtrait surprenant, ce serait sans doute qu'il n'eût pas fait de miracle, c'est-à-dire qu'on ne lui en eût pas prêté. L'apôtre trouvait partout du reste une très vive résistance de la part des Juifs orthodoxes. Voici comment les choses se passaient d'ordinaire. Paul arrive dans une ville nouvelle,

se rend le jour du sabbat à la synagogue ou à l'oratoire, et prêche aux Juifs assemblés le mystère de Jésus. Divers sentimens se partagent les auditeurs. L'étonnement et une curiosité sympathique s'éveillent chez les uns, le scrupule et la défiance chez les autres. L'apôtre revient à la charge les samedis suivans. Les passions s'avivent et s'exaltent, les scrupules se tournent en scandale et en colère; Paul persiste. L'opposition l'irrite et donne à sa parole l'âpreté de la menace et comme l'accent des vieux prophètes. Deux partis se forment. Quelques-uns se sont sentis touchés au cœur, le plus grand nombre est hostile et répond aux prédications par des huées. Paul s'adresse alors aux païens. Il leur dit que Jésus ne fait pas acception de personnes, et qu'il suffit pour être sauvé de croire et de se donner à lui. On l'écoute, il en gagne quelques-uns à sa foi. La rage des Juifs s'en accroît et se traduit en violences. Ici on lui jette des pierres, là on ameute contre lui la populace, on met en mouvement l'autorité, qu'on sait plus soucieuse de l'ordre que de la liberté individuelle, et qui commence en général par faire arrêter et bâtonner les agitateurs. Quand ils étaient plus intelligens ou mieux avisés, les agens du pouvoir refusaient de se laisser entraîner à prendre parti dans des querelles de doctrine. C'est ainsi qu'à Corinthe Gallion répondait aux Juifs qui avaient traîné Paul à son tribunal et se plaignaient de ce qu'il portât atteinte à leur loi : « S'il s'agissait de quelque crime ou de quelque méfait, je vous écouterais comme il convient; mais, s'il s'agit de vos disputes de mots, de controverses sur votre loi, voyez-y vous-mêmes. Je ne veux pas être juge en de pareilles matières. » Réponse admirable, dit très justement M. Renan, et digne d'être proposée pour modèle aux gouvernemens civils quand on les invite à s'ingérer dans les questions religieuses. Pourquoi donc écrit-il à la page suivante : « Si, au lieu de traiter la question religieuse et sociale avec ce sans-gêne, le gouvernement se fût donné la peine de faire une bonne enquête impartiale, de fonder une solide instruction publique, de ne pas continuer à donner une sanction officielle à un culte devenu complétement absurde; si Gallion eût bien voulu se faire rendre compte de ce que c'était qu'un juif et un chrétien, lire les livres juifs, se tenir au courant de ce qui se passait dans ce monde souterrain, si les Romains n'avaient pas eu l'esprit si étroit, si peu scientifique, bien des malheurs eussent été prévenus. » A quel titre et en quelle qualité le proconsul d'Achaïe eût-il fait une enquête? A titre de magistrat? Il sortait de son rôle et excédait sa compétence. En qualité de philosophe et de curieux? Son opinion particulière était de petite conséquence. C'eût été un chrétien de plus peut-être, ce qui n'eût en rien changé l'opinion ni les mœurs. En admettant qu'il eût ordonné une instruction, à qui en eût-il confié le soin?

A des païens éclairés? Ils eussent sans doute conclu, comme Pline le Jeune cinquante-neuf ans plus tard, qu'il n'y avait là qu'une superstition monstrueuse et détestable. A des Juifs? Ils se prononçaient assez haut et criaient tous au sacrilége. A des chrétiens? Ils eussent été juge et partie. Reprocher à Gallion de n'avoir pas compris le christianisme, c'est, semble-t-il, lui reprocher précisément d'avoir été païen. A son tribunal, il ne parut pas l'être, il ne se montra pas l'homme d'une religion; il fut l'homme de la loi, qui connaît non des opinions, mais des actes.

La seule opposition violente que Paul rencontra donc dès le commencement de son apostolat est celle des Juifs. Elle sera implacable, et croîtra avec le temps. Cela seul atteste qu'il est le vrai continuateur de Jésus, l'héritier et l'interprète fidèle de sa pensée. Quant à la politique romaine, elle est neutre; elle ne protége ni n'attaque les chrétiens, elle les ignore. Si en plusieurs circonstances elle sévit contre Paul et ses compagnons, c'est qu'ils sont désignés comme des fauteurs de troubles, et que la cause de l'ordre public paraît en jeu. Dans ses rigueurs discrétionnaires, la question de doctrine tient une si petite place qu'à Rome, sous le règne de Claude, le nom du Christ ayant excité quelque tumulte dans le quartier juif, l'administration expulsa tous les Juifs en bloc, sans distinguer entre les partisans et les adversaires de ce *Chrestus* inconnu.

C'est dans les villes populeuses que le christianisme gagna le plus facilement ses adhérens. « Il germa, dit excellemment M. Renan, dans la corruption des grandes villes. Cette corruption en effet n'est souvent qu'une vie plus pleine et plus libre, un plus grand éveil des forces intimes de l'humanité. » Quand Paul passa de Macédoine à Athènes, il sembla qu'il fût dépaysé. Au lieu de ces âmes bonnes, simples et un peu passives, il trouvait des esprits éveillés, curieux, railleurs et sceptiques. Ces Grecs, quoique dégénérés, avaient gardé de l'héritage des aïeux le goût des lettres, la subtilité d'esprit et un certain fonds de libre pensée qui les rendaient rebelles à la foi. Paul en fit l'expérience. Le discours qu'il prononça à l'Aréopage est singulier. C'est comme un essai timide et un peu gauche de superposer le christianisme à la philosophie. L'apôtre, qui prétendait se faire tout à tous, se fit Grec un jour pour parler à des Grecs. On l'écouta d'abord avec curiosité; mais, quand il en vint à la résurrection des morts, il fut interrompu, doucement moqué, éconduit. Il ne revint point à Athènes. On dirait même qu'il a perdu le souvenir d'y être venu jamais. « Ce qui caractérisait la religion du Grec autrefois, ce qui la caractérise encore de nos jours, dit à ce sujet M. Renan avec beaucoup de justesse, c'est le manque d'infini, de vague, d'attendrissement, de mollesse fémi-

nine; la profondeur du sentiment religieux allemand et celtique manque à la race des vrais Hellènes... Une telle race eût accueilli Jésus par un sourire. Il était une chose que ces enfans exquis ne pouvaient nous apprendre : le sérieux profond, l'honnêteté simple, le dévoûment sans gloire, la bonté sans emphase. Socrate est un moraliste de premier ordre; mais il n'a rien à faire dans l'histoire religieuse. Le Grec nous paraît toujours un peu sec et sans cœur : il a de l'esprit, du mouvement, de la subtilité; il n'a rien de rêveur, de mélancolique. Nous autres, Celtes et Germains, la source de notre génie, c'est notre cœur. Au fond de nous est comme une fontaine de fées, une fontaine claire, verte et profonde, où se reflète l'infini. Chez le Grec, l'amour-propre, la vanité, se mêlent à tout; le sentiment vague lui est inconnu, la réflexion sur sa propre destinée lui paraît fade. »

Paul emporta d'Athènes une sorte de rancune amère contre la culture de l'esprit. Ayant échoué dans la ville des savans et des raisonneurs, il en voulut à la science et à la raison. Il réussit mieux à Corinthe, la moins grecque des villes grecques, et à Éphèse, où le goût du merveilleux et la mollesse générale des mœurs prédestinaient en quelque sorte les âmes au christianisme. Le nom de Jésus avait déjà retenti dans ces deux villes, Paul en fit son quartier-général, et travailla de tout son cœur à multiplier et à féconder la bonne semence. Il avait, depuis qu'il voyageait, noué de nombreuses relations, et laissé des disciples dans la plupart des villes qu'il avait visitées. En son absence, ces disciples s'abandonnaient au découragement ou mettaient en oubli les sages directions qu'il avait données. Plusieurs se laissaient séduire par un autre évangile que de bonne heure on opposa à celui de Paul. Il eût fallu que le maître fût partout à la fois pour fortifier les faibles, gourmander les oublieux et les ingrats, ramener les égarés, secouer la torpeur des uns, modérer l'enthousiasme intempérant des autres, ranimer les flottantes espérances. Paul se multiplia en écrivant. Ses lettres, c'était encore sa chaude et vivante parole. La correspondance de Paul tient de la sorte une grande place dans son œuvre. On ne saurait sans doute ranger les épîtres de l'apôtre parmi les chefs-d'œuvre de la littérature épistolaire. Paul n'est pas, à proprement parler, un écrivain. Nul ne s'inquiéta jamais moins de composer et ne porta plus loin le dédain de la manière, l'oubli de l'art et de ce que nous appelons l'élégance et le bon goût. Cependant nul ne possède plus de personnalité dans la façon d'exprimer ce qu'il pense et ce qu'il sent. Le langage suit chez Paul le train de l'idée, et comme l'idée est exubérante, il est impétueux, heurté, saccadé, incohérent. Le raisonnement est indiqué, pas toujours suivi. Les transitions sont rares, les phrases interrompues, tron-

quées. La dialectique est entraînante, les raisons ne sont pas toujours bien fortes. L'apôtre a sa logique, comme il a sa grammaire. Dans aucune littérature pourtant, il n'y a d'œuvre plus fortement individuelle. C'est en lisant saint Paul qu'on a le droit de dire que le style est l'homme même. L'apôtre se peint tout entier dans ses lettres avec tous les contrastes qui composent sa riche et ondoyante nature. « Il y est à la fois vif, rude, poli, malin, sarcastique, puis tout à coup tendre, délicat, presque mièvre et câlin. » On y trouve tous les tons, et si j'ose dire toute la gamme de l'âme humaine depuis les élans les plus élevés du mysticisme jusqu'au bon sens le plus solide de la sagesse pratique. On peut s'en convaincre en lisant les épîtres *aux Thessaloniciens* et celles *aux Corinthiens*. Paul, quand il écrivit ces dernières, était à Éphèse. Il eut à y subir des tribulations et des épreuves qui semblaient supérieures aux forces humaines. L'opposition, les outrages et les violences des Juifs, les cris de mort de la populace païenne soulevée par leurs menées, il y était fait; les calomnies et les intrigues des faux frères, il y résistait depuis plusieurs années sans faiblir; la maladie, il la traînait presque toujours avec lui. A tout cela se joignit cette amère douleur d'apprendre à plusieurs reprises les divisions, les abus, les désordres de toute espèce qui se produisaient parmi ses fidèles de Corinthe, désordres dans la vie privée, désordres dans les réunions, où la fureur prophétique éclatait en scènes de convulsionnaires, désordres dans les repas en commun, où plusieurs se gorgeaient et buvaient jusqu'à l'ivresse pendant que d'autres, faute d'avoir rien apporté, mouraient de faim à la porte. Dans cet or de la primitive église, moins de trente ans après la mort du Christ, il y avait déjà bien des scories. Les premiers chrétiens sortaient en général des classes les plus humbles de la société. Il ne pouvait pas se faire que la prédication nouvelle eût transformé d'un seul coup des natures incultes. L'indifférence pour les rites extérieurs, qui était l'essence de l'enseignement de saint Paul, n'était pas sans péril pour des âmes dont le fonds intellectuel était fort pauvre en général et la raison mal exercée. D'un autre côté, la persuasion que le monde allait prochainement finir devait produire parmi ceux qui n'étaient pas du nombre des *spirituels* des scènes analogues à celles qui se passent souvent sur un navire qui va sombrer.

En aucun moment, Paul ne fut plus près du découragement. Il tint bon toutefois, écrivit lettre sur lettre, envoya ses disciples les plus sûrs en avant, puis se rendit de sa personne à Corinthe. C'est pendant son dernier séjour dans cette ville que Paul dicta sa lettre dite *aux Romains*. M. Renan considère cette épître, où Paul résume sa doctrine théologique, comme une circulaire envoyée par l'apôtre à plusieurs églises et qui a pris son nom de l'exemplaire destiné

aux fidèles de Rome. Paul depuis Éphèse remuait en sa tête de vastes projets; il avait parcouru presque toute la partie orientale de l'empire. Il songeait à s'engager plus avant vers l'occident. Il aspirait à Rome. Aquila et Priscille avaient dû lui parler de cette ville si bien faite pour devenir un vaste foyer de prédication et comme une autre et plus grande Antioche. D'abord il voulait revoir Jérusalem. Depuis plusieurs années, il s'occupait activement d'une collecte d'aumônes qu'il comptait porter aux pauvres de la ville sainte comme un gage d'union. Vers l'été de l'an 58, accompagné des délégués des églises de Grèce, de Macédoine et d'Asie, porteurs des cotisations recueillies pour les pauvres de Jérusalem, il se mit en route pour la ville de Jésus, l'âme remplie de funestes pressentimens, et y fit son entrée quelques jours après la Pentecôte. Sa vie de missionnaire est achevée, sa passion commence.

Depuis douze ans, les Juifs poursuivaient Paul de leur haine impuissante. Sa présence à Jérusalem était un dangereux défi. On le reconnaît, on s'attroupe, on s'excite, on se jette sur le séducteur et l'ennemi de la loi, on va le mettre en pièces. La police romaine intervient, arrache Paul aux mains des Juifs qui voulaient le massacrer. Le tribun Lysias le fait conduire en prison, ordonne de lui appliquer la torture pour savoir son crime; puis, effrayé de sa responsabilité, car Paul avait revendiqué son titre de citoyen romain, il l'envoie sous la protection d'une escorte à son chef hiérarchique Félix, résidant à Césarée. Les Juifs s'y transportèrent, l'accusèrent vivement, demandant qu'il leur fût livré. Félix refusa, et aussi Porcius Festus son successeur. La captivité de Paul traîna ainsi deux ans. Enfin le prisonnier fit appel à césar. On l'embarqua pour Rome, où il entra après une longue et périlleuse navigation au commencement du printemps de 61. Le *Saint Paul* de M. Renan se termine à l'arrivée de l'apôtre dans la ville éternelle. Nulle vie ne fut plus agitée que la sienne, plus féconde en travaux, en grands résultats, en épreuves de toute espèce. Ce n'était point par vaine gloriole que, se comparant aux autres apôtres et rappelant ce qu'il avait fait et souffert, Paul s'écriait : « Allons, puisqu'il est de mode de chanter sa propre gloire, chantons la nôtre. Tout ce qu'ils peuvent dire en ce genre de folie, je le peux dire comme eux. Ils sont Hébreux; moi aussi, je le suis. Ils sont de la race d'Abraham; moi aussi, j'en suis. Ils sont ministres du Christ; ah! pour le coup je vais parler en insensé! je le suis bien plus. Plus qu'eux j'ai accompli de travaux, plus qu'eux j'ai été en prison, plus qu'eux j'ai subi de coups, plus souvent qu'eux j'ai affronté la mort. Les Juifs m'ont appliqué cinq fois leurs trente-neuf coups de fouet, trois fois j'ai été bâtonné, une fois j'ai été lapidé, trois fois j'ai fait naufrage, j'ai passé un jour et une nuit dans la mer. Voyages sans nombre, dangers au passage des

fleuves, dangers des voleurs, dangers de la part des Juifs, dangers de la part des gentils, dangers dans les villes, dangers dans le désert, dangers sur mer, dangers de la part des faux frères, labeurs, fatigues, veilles innombrables, faim, soif, jeûnes, froid, nudité, j'ai tout souffert. » On ne peut rien ajouter à cette apologie que le grand athlète écrivait plein du juste sentiment de sa valeur et des services qu'on le forçait à rappeler. Cette apologie d'autre part disait assez que l'opposition des Juifs n'était pas la seule que l'apôtre eût rencontrée, et qu'au sein de la communauté chrétienne sa doctrine avait été singulièrement combattue. Quelle était la cause de cette opposition intérieure, quels en étaient les chefs?

II.

Ce que Jésus voulut faire précisément, — réformer la religion juive ou l'abolir, élargir seulement les portes du temple pour y faire entrer toutes les nations sans distinction de race, ou fonder sur la vaste base du monothéisme juif la religion universelle sans conserver les coutumes et les traditions nationales, — il est difficile de le décider, et les Évangiles fournissent des textes pour appuyer les deux opinions. Le Fils de l'homme paraît avoir embrassé dans son cœur l'humanité tout entière, le fils de l'artisan juif de Nazareth d'autre part a eu de dures paroles contre les étrangers. Après sa mort, la question était de savoir si le mouvement provoqué et commencé dans le monde juif y demeurerait enfermé, ou si, brisant les attaches maternelles, la doctrine nouvelle prendrait une vie propre et formerait une religion distincte. La persécution jeta d'abord l'enseignement de Jésus hors de la Judée. Les païens furent accueillis, puis appelés. Antioche devint un centre de rayonnement. La propagande s'y organisa. La liberté chrétienne y eut son berceau. Bientôt, par la force des choses plus que par la volonté des hommes, deux partis se formèrent parmi les fidèles. L'un siégeant à Jérusalem, ayant pour chefs les douze, pour membres des Juifs de race et d'idées, pour principes le maintien absolu des coutumes et des rites judaïques, fut en général hostile à l'admission des païens. L'autre, né à Antioche, mais n'ayant pas de siége déterminé, parti nomade, cosmopolite, plus libre en ses allures, de dévotion moins formaliste, composé en majorité d'étrangers, faisant bon marché par conséquent des prérogatives prétendues d'Israël et des traditions mosaïques, représente le prosélytisme à outrance. Saint Paul, dont le fanatisme s'est retourné depuis Damas, est le chef de ce groupe, qui va sans cesse en grossissant et auquel l'avenir appartient.

La lutte de ces deux partis tient la plus grande place dans l'âge apostolique. Elle est la clé de l'histoire de saint Paul. L'opposition

qu'il rencontre çà et là parmi les Juifs orthodoxes est peu de chose auprès des colères que suscite parmi les chrétiens judaïsans le scandale de sa libre prédication. Or il semble que M. Renan, dans le récit qu'il a fait de ces âpres disputes, ait par moment désarmé saint Paul, et l'ait montré plus conciliant et plus pacifique qu'il n'a été en réalité. Les natures comme la sienne ne changent qu'une fois en leur vie. Elles se plient mal aux accommodemens de la politique et ne connaissent guère les voies souterraines d'une pensée qui se dissimule pour mieux s'insinuer. Elles n'aiment que le plein jour et la ligne droite. Paul, dès sa première entrée à Antioche, vers 44, est tout ce qu'il sera jamais. Les six années qui ont suivi immédiatement sa conversion sont obscures pour nous. Il est permis de penser qu'elles ont été comme une retraite mêlée de contemplation et d'action pendant laquelle il a formé sa conviction et préparé son œuvre. Quand pour la première fois il se lance dans le monde païen, son siége est fait. Il est armé de toutes pièces. Il sait à quoi s'en tenir sur les rapports des deux alliances. Il ne croit plus du tout à la vertu de la loi juive, ni à l'utilité des pratiques qu'elle impose. Il a tout à fait dépouillé le vieil homme. Il ne connaît que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié, comme il l'écrira plus tard aux Corinthiens; l'esclavage de la loi ne vaut pas mieux à ses yeux que l'idolâtrie. Il avait jusque-là mis à peine le pied à Jérusalem; il était inconnu même de visage aux frères de Judée. Des apôtres, il n'avait vu en passant que Pierre et Jacques (qui n'était pas des douze), non pour leur soumettre sa foi et conférer avec eux de son Évangile comme avec des chefs hiérarchiques dont il reconnût l'autorité, mais simplement pour faire connaissance avec les deux plus considérables des anciens, ses aînés dans l'église. Au retour de la première mission de Paul, la scission éclata. Il ne s'agissait pas de savoir si les étrangers seraient admis dans la communauté chrétienne. La question, sans avoir été tranchée nettement par Jésus ni décidée en droit par le collége des douze, avait été résolue en fait avant qu'on l'eût seulement posée. Des païens en grand nombre avaient reçu le baptême en Syrie et ailleurs. On ne pouvait songer à déclarer ce baptême nul et à les exclure de l'église. C'eût été montrer un esprit plus étroit que les Juifs mêmes, qui admettaient des étrangers comme prosélytes; mais les prosélytes étaient tenus par eux dans un état d'infériorité. En serait-il de même dans l'église pour les nouveaux convertis issus du paganisme? Sur quel pied seraient-ils reçus? leur imposerait-on pour condition l'observation rigoureuse de la loi et des traditions mosaïques? Quelqu'un aurait-il l'intelligence assez large pour comprendre que les pratiques légales étaient un principe de séparation et partant un insurmontable obstacle à l'universelle diffusion de la doctrine chrétienne,

assez d'influence et d'autorité pour le faire comprendre aux autres? Le débat soulevé à Antioche, peut-être par des délégués des douze, fut porté à Jérusalem.

Il est difficile de concilier le récit des *Actes* et celui que saint Paul nous a laissé sur cette affaire. L'auteur des *Actes* nous donne l'idée d'une sorte de synode ecclésiastique avec un président, des orateurs, une décision émanée de la majorité, libellée en articles et envoyée partout avec la garantie de l'église assemblée. La chose, dans le récit de Paul, est bien plus simple. On disputait sans s'entendre à Antioche sur la question de savoir si la circoncision et les pratiques de la loi étaient obligatoires pour les croyans étrangers. Paul se rend à Jérusalem avec Barnabé et un de ses récens disciples, Titus, fils de païen et incirconcis. Il y expose l'évangile qu'il prêche aux gentils, il discute avec plusieurs, et s'entretient en particulier avec les plus considérés des frères; mais il ne cède ni aux récriminations des plus violens, ni aux représentations des plus autorisés. Il ne laisse pas circoncire Titus. Il est entendu à la fin qu'on lui abandonne les gentils à convertir, comme à Pierre les Juifs. A quelles conditions? Paul n'en dit rien. Du décret dont parlent les *Actes*, il ne fait nulle mention. On a paru s'entendre cependant, on s'est donné la main en signe d'union. La division du travail ne devra pas détruire la bonne harmonie. On se sépare, chacun gardant sa foi. Ceci est gagné en fait : les païens auront libre accès dans l'église sans être soumis à une opération rebutante et inutile.

M. Renan a voulu fondre ensemble la narration des *Actes* et celle de Paul. Il n'admet point par exemple qu'un décret en forme soit sorti des conférences de Jérusalem; toutefois il considère les prescriptions exprimées dans ce décret prétendu comme le résultat d'une convention amiable. Décret officiel ou convention verbale, les difficultés que M. Renan a notées semblent les mêmes. M. Renan prête aussi à Paul une concession qui paraît exorbitante, en désaccord avec ses principes invariables, et tout à fait invraisemblable, à savoir la circoncision de Titus, qu'il avait amené avec lui pour protester plus vivement contre d'inacceptables prétentions. Ce n'est pas ici le lieu de discuter un texte équivoque que M. Renan interprète d'une façon nouvelle; mais avec son hypothèse comment expliquer ce que Paul affirme si nettement, qu'il ne se soumit pas et qu'on ne lui arracha rien? Il réserva, dit-on, la question de principe. La meilleure manière de l'affirmer était justement de ne pas céder dans ce cas particulier. N'avait-il pas prévu les réclamations des judaïsans, ne les avait-il pas provoquées comme à dessein? Amener Titus à Jérusalem était une évidente bravade, céder à son sujet était une amère humiliation ou une inconcevable faiblesse. Le ca-

ractère de Paul répugne à l'une comme à l'autre. Enfin M. Renan écrit qu'on se sépara content, que Pierre, Jacques et Jean approuvèrent complétement l'évangile que Paul prêchait aux gentils, qu'on lui donna hautement la main, qu'on admit son droit divin immédiat à l'apostolat. D'où vient donc alors la nuance d'ironie ou d'amertume mal déguisée avec laquelle Paul parle de ces « colonnes de l'église? » On se sépara avec des paroles d'union sur les lèvres et la jalousie au fond du cœur. Les mains se touchèrent. La politique et non la sympathie les avait rapprochées. On accepta, on subit l'évangile de Paul sans y adhérer. On reconnut le succès de sa prédication et la vocation qui le poussait vers les gentils, mais non sans réticences et de la manière la plus équivoque. Tous étaient trop bons Juifs au fond pour ne pas trouver les conquêtes de Paul fort chèrement achetées par les dispenses qu'il accordait aux gentils. Il y a des alliés importuns ou indiscrets qu'on n'ose ou qu'on ne peut répudier; il est probable que Paul fut traité comme tel. La suite montra combien cette prétendue entente fraternelle était fragile et précaire.

Peu après en effet, la rupture éclata. C'était à Antioche. Paul s'y sentait sur un terrain plus solide et entouré de sympathies plus fermes. Pierre, qui s'y trouvait avec lui, mangeait avec les gentils; mais, des émissaires de Jacques étant survenus, il céda bientôt à leur influence et se retira à l'écart. Barnabé et les circoncis suivirent l'exemple de Pierre. Paul indigné apostropha ce dernier en face et le reprit publiquement, proclamant que les distinctions de personnes étaient abolies, et qu'il y avait hypocrisie ou inconséquence à vouloir conserver ou imposer aux autres des pratiques dont la doctrine nouvelle était l'abrogation. « Si le salut s'obtient par la loi, c'est donc vainement que le Christ est mort sur la croix... Il n'y a ici ni Juif, ni païen, ni esclave, ni homme libre, tous sont un en Christ Jésus. » Il semble bien peu croyable que quelques semaines avant cet éclat Paul soit venu à Jérusalem faire œuvre de dévotion légale, comme M. Renan le raconte avec l'auteur des *Actes*. Quelles armes en effet eût-il fournies à Jacques et quelle réplique à Pierre, si peu de jours avant il eût paru lui-même au temple en Juif fidèle! D'autre part, Paul, qui semble énumérer si exactement ses apparitions à Jérusalem et ses rapports avec les apôtres dans sa fameuse *Épître aux Galates*, eût étrangement manqué de bonne foi en omettant sa présence et sa participation à la pâque de l'an 54. Quoi qu'il en soit, cet esclandre fut comme une déclaration de guerre. Jacques et ses séides, par des espions et d'occultes missionnaires envoyés à la suite de Paul et sur ses pas, travaillèrent à saper son influence, à lui enlever ses disciples, à contrecarrer ses efforts et à détruire son œuvre. La trace de cette lutte intestine est visible dans les écrits de

Paul, dans l'*Apocalypse*, composée peu de temps après; elle est éclatante dans les *Homélies* et les *Reconnaissances* du pseudo-Clément.

Il ne pouvait pas venir à l'esprit des fidèles de Palestine, vivant dans un horizon fermé, loin de tout mouvement d'idées, que le judaïsme était chose finie, que le culte des aïeux et les saintes traditions conservées à travers tant d'épreuves étaient stériles. Pour eux, le temple était, sinon la dernière et inviolable forteresse de la patrie, tout au moins l'unique et universel refuge de la vraie piété; les coutumes et les traditions sacrées demeuraient le signe d'élection et de ralliement d'Israël dispersé. Leur fallait-il donc répudier leur vieille noblesse, apprendre à se détacher du sanctuaire et à blasphémer l'héritage d'Abraham, d'Isaac et de Jacob? Or qui ne voyait que Paul, bien qu'il fût en général assez facile et coulant quand il n'était pas poussé à bout, déchirait le vieux pacte, enseignait l'inutilité et l'indifférence des pratiques, et proclamait l'égalité devant Dieu du Juif et du païen? Qui ne voyait que son évangile avait pour conséquence l'abolition de la loi? N'avait-il pas dit que Dieu n'habite pas dans les temples construits par la main des hommes, sans faire de réserve pour le temple saint de Jérusalem? Ne déclarait-il pas vaines les distinctions des jours et des viandes? Ne disait-il pas qu'on peut sans manquer à Dieu manger à la table des païens des chairs offertes aux idoles? N'insinuait-il pas que la circoncision est une mutilation stérile et ridicule? Le dévot Jacques, qui usait ses genoux sur les dalles du temple, les fidèles qui l'admiraient comme le type de la sainteté et le modèle du parfait chrétien, pouvaient-ils apprendre sans horreur qu'on professât publiquement le mépris de leurs pieuses austérités? C'était un strict devoir de défendre la vérité outragée et de démasquer le blasphémateur. A dater du scandale d'Antioche, où Paul s'était dévoilé, le parti des judaïsans, à l'instigation de Jacques, s'y appliqua par tous les moyens. On ne se fit pas scrupule de fabriquer de fausses lettres de l'apôtre. On le représenta comme un séducteur, un agent de troubles et de divisions, un falsificateur de la parole de Dieu, un apostat, un ministre de Satan. Sa parole courait, disait-on, à la manière d'une épidémie. Les émissaires des douze venaient comme de prudens médecins guérir les malades qu'il avait faits, et rendre la santé à ceux que sa corruption avait atteints. On niait surtout son droit d'enseigner et la légitimité de sa mission. De qui la tenait-il? Pouvait-il dire qu'il eût été institué par Jésus, lui qui n'avait pas seulement vu son visage, ni entendu sa voix? Il s'était improvisé missionnaire, il était apôtre de par sa seule fantaisie. Il alléguait ses visions, quelle preuve en donnait-il? Il fallait l'en croire sur parole. Ne sait-on pas d'ailleurs que les visions sont

de la part de Dieu des témoignages de colère et non d'amour? A ceux qu'il aime, le Seigneur se montre face à face. Si Jésus lui est apparu dans une vision, et lui a parlé, comme il le prétend, c'est comme un ennemi à son ennemi. Qui soutiendra qu'on peut être initié par vision à une doctrine? Ce n'est pas l'affaire d'un rêve; sinon pourquoi le Seigneur est-il resté pendant un an à enseigner des disciples bien éveillés? Comment d'ailleurs Jésus l'aurait-il initié, puisque la doctrine qu'il prêche est contraire à celle du maître? Si, visité et instruit par Jésus pendant une heure, il est devenu apôtre à bon droit, qu'il prêche sa parole, qu'il annonce sa doctrine, qu'il aime ses apôtres, et ne combatte plus contre ceux qui ont eu le privilége de vivre avec le Seigneur et ont reçu de sa bouche ce qu'ils enseignent aujourd'hui. Dire que Pierre est condamnable et répréhensible, c'est s'élever contre Dieu même, qui lui a révélé le Christ, c'est démentir le Seigneur, qui l'a déclaré bienheureux à cause de cette révélation. Veut-il sincèrement être le champion de la vérité, qu'il se mette à l'école des apôtres et se fasse leur disciple pour être ensuite leur auxiliaire. C'est aux apôtres qu'il appartient de contrôler et de vérifier la doctrine, de distinguer le bon grain de l'ivraie. Aucun missionnaire de l'Évangile ne doit être reçu, s'il n'a conféré avec Jacques, le frère du Seigneur, et ne porte une attestation de sa main.

Que ce soit Jacques qui ait fait à Paul cette opposition acharnée, la chose paraît peu douteuse, si l'on veut se souvenir que l'éclat d'Antioche avait été provoqué par ses délégués ou des personnes de son entourage intime, et que nul plus que lui ne dut être blessé de la rebuffade de Paul. Ce dernier, sans le confondre avec les *faux frères* et les *intrus*, le nomme avec Pierre et Jean comme ceux avec lesquels il finit par s'entendre, au moins pour le moment, ce qui prouve qu'ils ne s'entendaient pas tout d'abord. Il les désigne encore avec ses deux amis d'une façon plus voilée lorsqu'il parle, non sans ironie, de ceux qui « sont tenus en haute considération dans l'église, » et « passent pour être quelque chose, » quand il ajoute plus loin « que celui qui trouble les âmes en portera la peine, quel qu'il soit. » Ailleurs encore, il se plaint de ceux qui « veulent tirer gloire de grossir le nombre des circoncis, » ou, se relevant en face de ceux qui tentent de l'abaisser, il rappelle ses travaux, son désintéressement, ses épreuves, et proteste hautement « qu'il n'a été en rien inférieur aux archi-apôtres; » enfin au dernier retour de Paul à Jérusalem, d'après l'auteur des *Actes*, si discret ou plutôt si muet sur toutes ces querelles, c'est Jacques qui se fait auprès de Paul l'interprète des récriminations des judaïsans, et prononce le mot si malsonnant de docteur d'apostasie. La part de Jacques, de Pierre et de Jean, dans cette longue et méchante guerre

contre Paul, est difficile à déterminer. Il est certain cependant qu'ils faisaient cause commune. Des trois, Jacques est le plus Juif, par conséquent le plus opposé à Paul, qui ne l'est plus du tout. Jean, s'il est l'auteur de l'*Apocalypse*, a lancé dans ce livre plus d'un trait à l'adresse de Paul et de ceux qu'il a séduits par ses impostures et ses prestiges. Pierre, dont le caractère historique semble peu d'accord avec celui que la tradition lui a prêté, homme timide, irrésolu, de grandes intentions, mais de faible volonté, poussant l'esprit de conciliation jusqu'à l'effacement de soi, dut incliner du côté de Jacques tant qu'il resta auprès de lui. Dans l'*Épître aux Galates*, il est nommé comme l'apôtre de la circoncision; dans la première aux Corinthiens, Paul parle de ceux qui prennent le nom de Pierre pour bannière de leur parti, et ce parti n'est pas le sien. Dans la littérature pseudo-clémentine, le même Pierre est représenté comme le constant adversaire de Paul. Il nous est montré le suivant en quelque sorte à la piste pour détruire ses maléfices et guérir les âmes qu'il a infectées de son venin. Cette littérature n'appartient pas, il est vrai, à l'âge apostolique; elle n'en atteste pas moins un certain état de l'opinion, une tradition reçue dans l'église. Si Jacques y est appelé l'évêque des évêques et joue le personnage d'un grand pontife, arbitre souverain de la pure doctrine, dont le certificat est nécessaire pour qu'on soit apôtre légitime, Pierre est le soldat de la foi légale qui poursuit l'erreur en tous lieux et assure la victoire à la vérité.

On sait que Paul ne céda point. Il fit face de toutes parts à ses adversaires, soit en payant de sa personne, soit par ses amis ou ses lettres. Il rendit guerre pour guerre et coup pour coup, attaquant et se défendant tour à tour. Il renvoyait à ses ennemis les noms de faussaires, de faux apôtres et de suppôts de Satan. L'invective et l'épigramme coulaient à flots de sa plume. Le point faible de sa défense, comme le dit M. Renan, c'est qu'il n'avait pas connu Jésus et ne pouvait invoquer auprès des siens l'élection du divin maître, dont les douze se targuaient. Où donc était l'esprit de Jésus dans ces âpres et violens débats? Nulle part sans doute, car son esprit était un esprit de paix et d'amour, non de dispute et de haine. Pourtant n'était-ce pas en vérité celui qui ne l'avait pas connu qui était son véritable interprète, son disciple le plus fidèle? Paul alléguait ses révélations, ses visions, son commerce intime avec l'âme du Christ; il apportait pour preuve de cette communication les prodiges qu'il avait accomplis en son nom, ses œuvres solides d'apôtre, la doctrine du salut répandue en tant de lieux, sa vie vouée tout entière au bien des autres au milieu de tant de périls et de souffrances. C'était trop peu cependant pour beaucoup de fidèles des églises de Grèce et d'Asie. Travaillés par

les menées des douze, entendant dire partout que Paul n'était qu'un volontaire de la foi, qui de sa propre autorité s'était fait apôtre et missionnaire, frappés de cette raison que ceux qui avaient entendu Jésus lui-même et avaient reçu de son choix le ministère de la parole publique devaient en savoir sur sa vraie doctrine plus qu'un étranger qui ne l'avait jamais vu qu'en songe, nombre de ceux que Paul avait gagnés à son libre évangile se donnaient aux missionnaires de l'évangile judaïque. Paul subit l'amertume de se voir abandonner et renier par plusieurs. Il se consolait en se disant que l'endurcissement d'Israël s'amollirait quelque jour, que l'avenir amènerait à sa doctrine les Juifs orthodoxes eux-mêmes, et que l'évangile de ses adversaires judaïsans, tout incomplet qu'il fût, était encore l'Évangile.

Quelle différence en effet séparait l'école de Paul de celle de Jacques et des judéo-chrétiens? Petite en apparence, énorme en réalité. Pour l'une et pour l'autre, Jésus était le Messie promis par les prophètes pour le salut du monde, et il n'y avait de salut que par le baptême donné en son nom; mais Jacques et ses amis, bien qu'ils eussent accordé que les païens aussi pouvaient être appelés et reçus dans l'église, maintenaient la vertu du rituel juif et la nécessité des observances légales, et prétendaient que les prescriptions de Moïse demeuraient obligatoires pour tous les convertis. Le christianisme, dans leur pensée, était le judaïsme achevé, « la loi accomplie, » suivant l'expression attribuée à Jésus. Paul au contraire faisait profession de croire que depuis la venue du Christ la loi, qui n'était qu'une pierre d'attente, n'avait plus de sens et était abolie, que les traditions et les cérémonies mosaïques ne servaient plus de rien : inutiles aux étrangers, qui ne les avaient jamais connues, elles étaient vaines pour les Juifs mêmes; d'ailleurs les rites, quels qu'ils soient, n'ont absolument de valeur que par les idées qu'on y attache. S'il faut montrer, pensait-il, dans ces matières une grande réserve et une large tolérance, c'est qu'on doit se garder de contrister ou de scandaliser les faibles; le meilleur est de ne condamner personne, ni ceux qui pratiquent, ni ceux qui ne pratiquent pas. Il disait à ce sujet de belles paroles : « la lettre tue, mais l'esprit vivifie;... là où est l'esprit du Seigneur, là est aussi la liberté. »

Il n'y a pas de religion établie sans rites. Que le christianisme gardât et s'appropriât les cérémonies du judaïsme ou en créât de nouvelles, cela, semble-t-il, importait peu. Cependant la majorité des Juifs n'acceptait pas Jésus ni son baptême; d'un autre côté, il n'était pas vraisemblable que les païens pussent laisser leur culte national pour embrasser un judaïsme équivoque et décrié. Tous

répugnaient à la circoncision. Le christianisme demi-juif de Jacques et de ses amis devait donc forcément s'éteindre après quelques générations comme une secte obscure, ou se fondre dans le christianisme universel de Paul. L'apôtre des gentils ne se trompait donc pas en espérant de l'avenir le triomphe de ses idées. Celles-ci pourtant avaient quelque chose de chimérique ou de singulièrement prématuré. Le christianisme en effet, dégagé du judaïsme, devait, en se constituant comme religion distincte, se charger d'une abondante végétation de cérémonies et d'observances plus ou moins originales, où ni Jésus ni Paul ne l'eussent peut-être reconnu.

L'évangile de Paul n'est pas seulement négatif. Il y a dans son œuvre une théologie positive; les traits en sont épars çà et là; elle tenait sans doute une grande place dans son enseignement oral. Paul l'a résumée dans une sorte de lettre circulaire qui nous est venue sous le titre d'*Épître aux Romains*. « C'est là, dit M. Renan, que paraît dans tout son jour la grande pensée de l'apôtre : la loi n'importe, les œuvres n'importent; le salut ne vient que de Jésus, fils de Dieu, ressuscité d'entre les morts. Jésus, qui aux yeux de l'école judéo-chrétienne est un grand prophète, venu pour accomplir la loi, est aux yeux de Paul une apparition divine, rendant inutile tout ce qui l'a précédée, même la loi. Jésus et la loi sont pour Paul deux choses opposées. Ce qu'on accorde à la loi d'excellence et d'efficacité est un vol fait à Jésus; rabaisser la loi, c'est grandir Jésus. Grecs, Juifs, barbares, tous se valent; les Juifs ont été appelés les premiers, les Grecs ensuite, tous ne sont sauvés que par la foi en Jésus. » On comprend maintenant l'abîme qui sépare Paul de Jacques et de ceux qu'il appelle les faux frères. Pour ces derniers, le temple de Jérusalem demeure la maison sainte où l'humanité doit se prosterner et s'unir au nom de Jésus. Les observances et les pratiques mosaïques restent le vrai culte, le culte éternel. Le christianisme n'est qu'un judaïsme plus large et plus tolérant, un judaïsme parfait. Le triomphe du christianisme doit être le triomphe d'Israël. Pour saint Paul, le cœur de l'homme droit et pur est le seul temple de Dieu. Les traditions et les prescriptions pieuses de la loi sont œuvres mortes et stériles. La foi en Jésus est seule suffisante et seule efficace.

III.

Pour l'œuvre que M. Ernest Renan a entreprise et où les documens sont rares, mêlés et souvent discordans, c'est trop peu d'être un théologien expert, un savant exact et un critique pénétrant. Il faut encore posséder ce sentiment vif et fin de la réalité qui manque trop souvent à ceux qui manient des abstractions et vivent enfermés

dans la sphère de l'idée pure ou des arides controverses. Il faut avoir l'âme d'un poète, j'entends ce rare don d'imagination qui permet de rendre la vie aux choses du passé. C'est en histoire la maîtresse qualité. M. Renan en est doué à un degré vraiment supérieur. On goûtera avec juste raison la variété et le charme des descriptions des lieux visités par saint Paul. Plusieurs diront peut-être qu'il y a ici un déploiement poétique excessif. Il ne paraît pas que l'apôtre voyageur ait jamais été sensible aux beautés des pays qu'il traversait. Jésus sentait la nature plus fortement et était, ce semble, en plus étroite communication avec elle. Paul a dédaigné ces spectacles extérieurs. Il a passé devant sans les voir ni en être ému. L'intensité de sa vie intérieure et l'exclusive préoccupation de son apostolat ont fermé ses yeux à ces tableaux où l'âme de Jésus trouvait de si vives images ou de si gracieuses inspirations. Dès la première génération, le christianisme prend la teinte assombrie qu'il gardera. Nul cependant ne voudrait effacer du livre de M. Renan ce luxe pittoresque, ni alléguer qu'il sent l'artifice. Il suffit qu'il n'enlève pas à la figure de Paul son juste relief.

L'ordinaire et assez excusable défaut d'un livre qui a une allure de biographie, c'est que l'auteur surfait son héros. Le saint Paul de M. Renan n'est pas plus grand que nature. J'oserai dire qu'il me paraît un peu plus petit. Je me figure d'abord saint Paul plus ferme en face de l'opposition judéo-chrétienne. Sur la seule autorité des *Actes*, M. Renan lui prête vis-à-vis de ses adversaires une condescendance qui touche à la faiblesse, presque à l'abdication, et s'accorde mal avec son caractère très entier et très raide. Il semble qu'on ne dise rien de grave lorsqu'on raconte que Paul, en 51, au retour de son premier voyage, a circoncis Titus à Jérusalem, et un peu plus tard Timothée; qu'en 54, au retour de sa seconde mission, il a célébré la pâque à Jérusalem en pieux pharisien; qu'en 58 enfin, après sa troisième mission, il a fait tondre à ses frais quatre pauvres Juifs, et s'est associé avec eux dans le temple à la cérémonie du nazirat. Ces faits au contraire sont très importans, espacés de la sorte dans toute la carrière active de l'apôtre. Si en effet dans toutes ces circonstances Paul s'est conduit en fidèle zélateur de la loi juive, que signifie sa polémique si ardente contre l'esprit pharisaïque des faux frères et des faux apôtres? Ne prescrivait-il pas à ses disciples d'être ses imitateurs? Jacques et ses amis ne demandaient pas autre chose. Peut-on admettre qu'à quatre reprises il se soit donné de la sorte de si flagrans démentis, et que pendant toute sa vie apostolique il ait constamment parlé d'une façon et agi d'une autre? En 51, à l'origine des débats, cela est possible à la rigueur, bien que peu vraisemblable; mais en 54, en 58, lorsque la dispute était dans toute sa force, et qu'on avait échangé des paroles qui ne s'oublient

pas, il n'est pas croyable que Paul ait montré cette inconséquence et délaissé sa cause au point de donner de pareils gages à ses adversaires.

Ces traits, que M. Renan attribue à l'esprit d'accommodement et de conciliation, sont fondus de telle façon dans son récit qu'ils n'y détonnent pas trop. C'est dans sa conclusion que M. Renan nous paraît donner de Paul une idée qui ne semble pas répondre au brillant tableau qu'il a fait de cette vie extraordinaire, et moins encore à la vérité et à la justice. C'est là que Paul nous paraît réellement diminué. Que l'apôtre n'ait pas eu de son vivant l'importance que nous lui attribuons, « que ses églises n'aient pas été très solides ou l'aient renié, » il n'en serait guère amoindri; mais le premier point est-il bien certain? Si Paul n'a pas joué le premier rôle à l'époque apostolique, comment se fait-il que l'auteur des *Actes des Apôtres*, dès le moment où il l'introduit en scène, ne parle que de lui seul, au point que cette histoire prétendue des apôtres n'est que l'histoire de Paul? Pour le second point, nous avons de faibles lumières. Pourtant, si les églises d'Asie et de Corinthe l'ont renié ou ont associé à son nom un autre nom plus autorisé, ce ne fut qu'une éclipse d'un moment; ce serait un miracle que Paul eût pu lutter seul, avec un avantage immédiatement décisif, contre la coalition des douze et l'énorme influence dont ils disposaient. Paul mourut doutant, non certes de la vérité, mais du succès de la cause qu'il avait défendue. Ne l'a-t-il pas emporté en définitive? N'est-ce pas son évangile qui a vaincu, et ce triomphe longtemps contesté, incertain du vivant de l'apôtre, n'est-ce pas le triomphe même du christianisme? C'est pour cela que Paul nous paraît, après Jésus, mériter la gloire de fondateur, bien que M. Renan ne veuille point la lui accorder. C'est pour cela que Paul nous paraît incomparablement supérieur aux autres apôtres. M. Renan déclare qu'il leur est inférieur; mais, des douze apôtres, nous ne connaissons pas les œuvres, nous ne connaissons pas même tous les noms. Ils ont joui de la vue du Seigneur, ils ont entendu de leurs oreilles sa vivante parole. A-t-elle pénétré jusqu'à leurs âmes, les a-t-elle transformés, en a-t-elle fait des hommes nouveaux? Ont-ils compris cet enseignement auquel ils ont eu le bonheur, non le mérite d'être appelés? Jésus s'était élevé contre la dévotion matérielle et les observances littérales. Nul plus qu'eux n'est attaché à la lettre de la loi, plus exact à suivre les traditions et les règles de la piété extérieure. Des deux faces de Jésus, la face juive et la face humaine, ils semblent n'avoir connu que la première. A les voir, on dirait que le maître n'a paru sur la terre que pour fonder un couvent d'ascètes et ajouter quelques nouveaux articles au code déjà si chargé de la discipline religieuse des Juifs. Ce sont gens, M. Renan

le dit ailleurs avec raison, que Jésus, s'il eût vécu, « eût percés de ses plus fines railleries. » Ils n'ont rien ni de sa largeur d'esprit ni de sa divine tolérance. Ils n'aiment pas les étrangers; ils les voient d'un œil jaloux entrer dans la société dont ils sont les chefs; ils veulent à tout prix les soumettre à l'intolérable servitude de leurs pratiques. Il n'a pas dépendu d'eux d'empêcher l'éclosion et l'épanouissement de l'esprit nouveau; ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour y mettre obstacle. C'est ainsi du moins que, d'après l'ouvrage de M. Renan, on comprend les douze. Je crois profondément qu'il est dans le vrai. Comment conclure qu'ils sont supérieurs à Paul?

Des douze, les deux qui nous sont le mieux connus le sont encore fort peu, c'est Pierre et Jean. Ce dernier est à peine nommé dans les *Actes* et dans les *Épîtres* de Paul. On peut induire du seul témoignage de Paul qu'il était au nombre de ces personnages *plus qu'apôtres* dont on lui opposait l'autorité. S'il est l'auteur de l'*Apocalypse*, ce qui est probable et ce qui exclurait l'idée de lui attribuer le quatrième Évangile, c'est un adversaire de Paul, c'est-à-dire un judaïsant, un défenseur de la circoncision, un de ces esprits étroits que Jésus n'eût pas acceptés comme ses vrais interprètes. Dans l'ombre où il est resté, et avec si peu d'indications précises, en quoi et par où Jean est-il supérieur à Paul? Pierre n'est pas beaucoup mieux connu. Celui que la tradition représente comme le roc solide sur lequel Jésus a bâti son église paraît avoir été un homme mou et sans caractère. « Pierre, dit M. Renan, aima Jésus, le comprit, et fut, ce semble, malgré quelques faiblesses, un homme excellent. » S'il a compris Jésus, Paul ne l'a pas compris, car, ni à Jérusalem, ni à Antioche, ni à Corinthe, ils ne paraissent avoir été dans le même camp, et la littérature pseudo-clémentine fait de Pierre le constant adversaire de Paul. Qu'il ait été plein de bonté, cela est possible; mais avec ce rare don du ciel, s'il est seul, on ne fonde rien. Dans les temps de lutte, l'extrême bonté est parfois duperie; c'est en tout cas une qualité de peu d'usage. Le bon Pierre, ami de Jacques et plein de sympathie aussi pour Paul, approuvant toutes les idées pour ne pas blesser les personnes, obéissant docilement aux émissaires de Jacques et ne soufflant mot à la juste apostrophe de Paul, devait être un de ces hommes qu'on tient à avoir dans son parti, non pour leur capacité d'initiative, mais pour leur nom, qu'on se dispute moins pour en faire des chefs actifs que des drapeaux. Pierre aima Jésus plus que Paul, cela est certain. Paul n'a connu que le Jésus idéal; mais il aima, comprit, affirma ce Jésus idéal plus énergiquement que Pierre. Dans l'histoire du christianisme primitif, on peut par la pensée supprimer Pierre. Ce sera un vide dans la liste des âmes sincères et des cœurs dévoués, voilà tout. Qu'on essaie de faire abstraction de saint Paul,

on ouvre un abîme où il semble que le christianisme entier disparaît. Faute du puissant ouvrier, la pensée qui portait une civilisation nouvelle serait demeurée sans fruit, comme une semence tombée sur un sable aride. Au point de vue de la valeur individuelle même, comment mesurer Paul et Pierre et dire : Celui-ci fut meilleur que celui-là? On n'a pas les élémens d'une comparaison entre deux hommes dont l'un est pleinement historique et dont l'autre n'a été que la matière de la légende. La seule infériorité de Paul, c'est d'être plus homme, plus semblable à nous. Les inconnus seuls portent l'auréole. La bonté n'est pas arme de guerre, et Paul passa sa vie à lutter. Que de contrastes cependant dans cette âme! que de qualités qui semblent s'exclure, la mesure et l'enthousiasme, le sens pratique et l'inspiration, l'onction et la fougue, la raideur et la tendresse, la fierté et l'abnégation! Dans quelles balances pourrait-on peser le désintéressement d'un homme qui a passé sa vie à se donner aux autres? Qui croira que, dans la cour de la maison où l'on interrogeait Jésus, Paul eût manqué de cœur et défailli comme Pierre? En somme, la tradition a remis à Pierre les clefs du royaume céleste, mais on sait bien que c'est Paul seul qui sut l'ouvrir.

Quant à Jacques, on n'en peut rien dire que M. Renan n'ait dit plus fortement. C'est une sorte de « bonze juif, » un pharisien qui n'a rien appris ni rien oublié. Le baptême n'a été pour lui qu'une formalité de plus. Il compte plutôt parmi les martyrs juifs que parmi les martyrs chrétiens. On ne peut sans faire injure à Paul le mettre en parallèle avec lui. Si ses idées étroites eussent prévalu, le christianisme ne fût pas sorti de la Palestine. Paul devance l'histoire, et est fort au-dessous même de la vérité quand il déclare dans un juste mouvement de fierté qu'il n'a été en rien inférieur aux plus grands des apôtres. Il fut opiniâtre, cassant, plein d'âpreté; mais ses adversaires, qui se prétendaient seuls légitimes apôtres et seuls fidèles interprètes de Jésus, furent-ils plus humbles, plus doux, moins entêtés? L'obstination qui s'appuie sur de grandes choses et poursuit un but désintéressé est ce qu'il y a de plus noble au monde. « Paul n'a pas, dit M. Renan, formé d'école originale; il a écrasé ou annihilé tous ses disciples. » C'est le fait des grands génies; mais l'école de Paul, c'est le monde païen, qu'il a conquis à son libre évangile. Que nous importent Titus et Timothée? Les disciples de Paul, qui sont un millier peut-être à sa mort, comprennent au IIIe siècle toute la chrétienté. Pierre et ses collègues ont-ils donc eu l'honneur de faire école et de laisser des disciples marquans? L'influence de Paul est telle que bientôt il entraîne tout dans son orbite. On fera de Pierre lui-même son associé et son collaborateur dans la fondation des églises où Paul seul a travaillé.

Paul, il est vrai, n'est pas un pur contemplatif; c'est un homme d'action. Sa pensée fut toujours militante, jamais au repos. En est-il moins grand? Jésus aussi n'a-t-il pas agi, n'a-t-il pas disputé, n'a-t-il pas aussi connu l'ironie et la colère? Nulle révolution ne se fait sans résistance, et la résistance appelle la lutte; mais Paul s'est-il agité dans le vide? N'est-il pas un moraliste incomparable et un vrai maître dans la direction des consciences? Quel point de la morale pratique n'a-t-il pas touché, et avec quelle sûreté et quelle délicatesse! M. Renan le met au-dessous de saint François d'Assise et de l'auteur de l'*Imitation*. Ce dernier, qui n'a connu du christianisme que l'esprit de détachement, n'a écrit que pour les âmes malades ou blessées. C'est un consolateur; il aide à mourir plus qu'à vivre. Le mysticisme de saint Paul est plus sain et moins dangereux. Il ne vous dégoûte pas des virils devoirs de la vie active. François d'Assise, quelque digne d'admiration que soit son dévoûment, n'a rien fondé qu'on puisse mettre en face de l'œuvre de Paul. Et qu'eussent-ils fait l'un et l'autre, si Paul n'avait ouvert les sillons où ils ont semé? Certes aucun des deux n'a servi aussi largement que Paul la cause de l'idéal.

La théorie du salut par la foi, écrit M. Renan, ne dit rien au peuple. Dans la théologie de Paul en effet, il y a bien des choses choquantes pour la raison : l'inutilité des œuvres, la justification par la grâce, c'est-à-dire le salut accordé par une pure faveur de Dieu, non comme le prix du mérite, la prédestination des élus. La raison réclame contre cet avilissement systématique de la volonté humaine. La conscience répugne à cette déclaration que nous ne valons point par nos efforts et ne sommes rien par nos actes, que c'est Dieu seul qui nous fait vouloir et agir, lui seul aussi qui élève ou abaisse, corrige ou endurcit, sauve ou perd, damne ou glorifie qui lui plaît. Le vase ne peut dire au potier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi? mais l'homme, si humble qu'il soit, ne peut se considérer comme un vase de terre. La doctrine de l'inutilité des œuvres et du salut gratuit est le renversement du sens humain et la négation de la morale. Tout cela est vrai; pourtant, si l'on néglige ces théories, si l'on cherche à dégager la pensée religieuse de ces formules arides et plus que contestables, quelle largeur, quelle simplicité, quel profond sentiment de la vérité éternelle, quel souffle puissant de liberté! La vie religieuse réside dans l'homme intérieur. Les pratiques pieuses sont par elles-mêmes sans valeur. Le ciel appartient, non à la dévotion minutieuse jusqu'au scrupule, mais à la vraie piété, qui est au fond du cœur et se découvre à Dieu seul, à la foi naïve et pure, à l'amour surtout, qui est encore supérieur à la foi. « Quand je parlerais les langues des hommes et des anges, a dit saint Paul dans un

admirable passage, si je n'ai pas l'amour, je suis un airain sonnant, une cymbale retentissante. Quand j'aurais le don de prophétie, quand je connaîtrais tous les mystères, quand je posséderais toute science, quand j'aurais une foi suffisante pour transporter les montagnes, si je n'ai pas l'amour, je ne suis rien. » Les observances religieuses varient et distinguent les âges et les peuples; elles sont un principe de séparation, d'exclusion et souvent de haine entre les hommes; la foi et l'amour ont dans la nature humaine leurs sources profondes, toujours ouvertes et jaillissantes; elles sont un élément d'union et de concorde. Les rites sont affaire de formes, a dit saint Paul, affaire de formes aussi la discipline du culte et de la prière, la distinction des jours fériés, la distinction des mets, la tonsure des nazirs et les sacrifices sacrés. Qu'on pousse l'idée jusqu'au bout, on pourra dire : affaire de formes, aussi les confessions de foi au nom desquelles, en dépit de la charité, tant de passions mauvaises ont été déchaînées, tant d'attentats commis, tant de sang répandu. « La doctrine de Paul, écrit fort bien M. Renan, a été réellement libératrice et salutaire. Elle a séparé le christianisme du judaïsme; elle a séparé le protestantisme du catholicisme. » Ajoutons qu'elle contient en ses flancs l'émancipation complète de la conscience religieuse de l'humanité et le principe de la vraie communion des âmes. L'unité dans les dogmes, le culte et les pratiques, rêve plus politique que religieux, c'est l'esclavage des consciences. Les meilleures âmes, celles qui ont le plus vif sentiment du divin, sont les plus rebelles à toute espèce de joug. Celles qui s'y résignent par humilité ou par obéissance diminuent, et, selon le mot de Paul, éteignent en elles l'esprit. Le droit de chacun, c'est le libre essor vers l'infini. En supprimant entre la créature et Dieu tout intermédiaire humain, en déclarant que les observances extérieures sont stériles et sans fruit par elles-mêmes, il semble qu'on apporte à l'humanité un principe supérieur d'union. C'est ce qu'a fait Paul; par là il a jeté les bases de l'avenir. Jésus avait enseigné la religion absolue; Paul l'a dégagée des langes où on l'étouffait, et malgré mille obstacles il l'a plantée parmi les hommes. Moins Juif que Jésus, mais plein de sa pensée plus que tous les autres apôtres, il est le fondateur conscient de la religion universelle. Tous ceux qui ont revendiqué et revendiqueront jamais la pleine liberté spirituelle des enfans de Dieu, qui ont cherché ou chercheront jamais à élever à la hauteur d'un dogme et du seul dogme véritable la tolérance, la paix entre toutes les âmes pures et sincères, la réconciliation des esprits dans l'amour désintéressé de l'idéal, relèvent de Paul.

B. Aubé.

LES RÉFORMES

DE L'ENSEIGNEMENT

II.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

I. *Statistique de l'enseignement secondaire en 1865.* — II. *De l'enseignement secondaire en Angleterre et en Écosse*, par MM. Demogeot et Montucci, 1868. — III. *L'Éducation homicide*, par M. de Laprade, 1868. — IV. *Le Baccalauréat et les études classiques*, par le même, 1869. — V. *La Part de la famille et de l'état dans l'éducation*, par M. E. Renan, 1869.

Quand la *Revue* s'est occupée l'an dernier des projets de réforme de l'enseignement supérieur, cette question agitait l'opinion publique; elle venait d'être discutée au sénat, elle avait animé la jeunesse des écoles, elle divisait les journaux, elle était une sorte de champ de bataille où deux partis puissans et acharnés se rencontraient pour se combattre. L'enseignement secondaire, celui qui se donne dans les lycées et les colléges, ne soulève pas aujourd'hui les mêmes passions. Les débats dont il a été l'occasion il y a vingt ans ont cessé. Les ennemis qui se disputaient à ce moment l'éducation de la jeunesse ont été mis d'accord par la loi de 1850, ou, si leur haine subsiste, elle est plus secrète. Je ne crois pas qu'on s'aime davantage, mais on se supporte; c'est un progrès, et l'on vit côte à côte dans une sorte de paix armée, sans faire de ces éclats qui éveillent l'attention de la foule. On trouvera donc peut-être qu'une étude sur notre enseignement secondaire présente moins d'intérêt, ou, comme on dit, moins d'actualité que celle que nous

avons faite l'an dernier sur l'enseignement supérieur. Je ne pense pas pourtant qu'elle soit sans profit, et le moment me semble bon pour l'entreprendre. Les questions gagnent à être examinées dans le recueillement et le calme, loin de ces entraînemeus de la lutte qui amènent inévitablement les deux partis à fermer les yeux à la vérité et à résister à la justice. C'est ce qu'ont pensé quelques bons esprits qui ont voulu profiter de cet apaisement momentané pour demander qu'on fît dans notre enseignement secondaire quelques réformes qu'ils jugent indispensables. Le dernier ministre de l'instruction publique, M. Duruy, n'était pas de ceux que les réformes effraient. Il n'avait pas cette superstition du passé qui veut nous contraindre à en respecter même les erreurs. Personne n'a cherché avec plus d'ardeur et de conscience que lui à corriger les imperfections de notre enseignement, et sur beaucoup de points il a trouvé des remèdes efficaces qui, je l'espère, lui survivront. Tout le monde lui rendra au moins cette justice que, contrairement aux habitudes de l'administration, qui se réjouit du silence, il aimait à provoquer la discussion, il laissait les opinions se produire librement, et ne regardait pas comme une faiblesse de demander des conseils et de les suivre; mais avant d'écouter ceux qui lui conseillaient de changer les méthodes et la discipline de nos lycées, il voulut faire une sorte d'enquête sur l'état de l'enseignement dans les pays voisins. Cette enquête a produit des livres importans, pleins d'observations curieuses et de renseignemens utiles. Aidons-nous de tous ces travaux pour exposer ce qui semble le plus profitable dans les changemens qu'on nous propose.

I.

Quand on fait des plans et qu'on prépare des réformes pour l'avenir, il n'est pas mauvais de commencer par se retourner un peu vers le passé. L'état actuel d'une institution qu'on veut améliorer se comprend mieux lorsqu'on sait les vicissitudes qu'elle a subies. Elles ont été de nos jours bien fréquentes pour l'instruction publique, et l'on peut dire qu'aucune épreuve ne lui a été épargnée. Certes nous traversons depuis vingt ans des révolutions de toute sorte, et le changement est notre vie; mais au milieu de cette instabilité générale rien n'a plus changé que notre enseignement secondaire. On l'a vraiment traité comme ces âmes viles sur lesquelles les médecins du XVIIe siècle se permettaient de faire des expériences. Quoique l'histoire soit d'hier, on oublie si vite chez nous qu'il est bon d'en faire souvenir.

La révolution de 1848 trouva l'enseignement secondaire aux mains de l'Université, qui en avait le monopole. A la vérité, l'Uni-

versité n'exerçait pas ce monopole dans toute sa rigueur; elle laissait vivre à côté d'elle un grand nombre d'établissemens libres qui réunissaient près de 35,000 élèves. Les petits séminaires en comptaient 20,000. Quant à l'Université, 54,000 élèves fréquentaient ses colléges royaux ou communaux. Sa situation matérielle était florissante; le gouvernement la traitait avec égard, elle se croyait sûre de posséder la confiance du pays. En réalité, elle était atteinte de cette blessure intérieure et inévitable que le monopole attache aux flancs des institutions dont il paraît faire la force. On l'avait fort attaquée dans les dernières années du règne de Louis-Philippe, et elle s'était mal défendue. Sa situation officielle la condamnait à beaucoup de réserve. Forcée de ménager les évêques, qui la frappaient sans ménagement, elle n'avait pas la liberté de leur répondre comme elle l'aurait voulu. Il en résultait que les coups de ses adversaires, faiblement repoussés, lui avaient fait plus de mal dans l'opinion qu'elle ne le croyait. La révolution imprévue qui chassa la royauté amena au ministère de l'instruction publique des hommes honnêtes, mais peu expérimentés, qui passaient brusquement des excès et des injustices de la polémique ou des rêveries du cabinet au maniement des affaires. Ils commirent des fautes qu'on leur a bien durement reprochées, et qui ont servi plus tard de prétextes à de cruelles représailles; mais ils eurent au moins la sagesse de ne pas toucher à l'enseignement secondaire. On se contenta, pour faire quelque chose, de changer le nom des colléges et le costume des élèves. Il faut savoir quelque gré au ministre de cette époque de s'en être tenu à ces modifications innocentes. Les gens ne manquaient pas autour de lui qui lui proposaient de tout refaire en un jour : c'était la manie du temps; on lui apportait de tous les côtés des systèmes radicaux pour régénérer l'enseignement français; il les repoussa courageusement. Aussi répondait-il plus tard à ceux qui lui reprochaient son audace qu'au contraire il avait été timide et réservé. « Croyez-le, leur disait-il, il a fallu quelque fermeté pour résister à des plans de réforme prématurés qui surgissaient de toutes parts! » Malgré cette sagesse de M. Carnot, l'enseignement secondaire n'en ressentit pas moins dès le premier jour les atteintes de la révolution. Le nombre des élèves diminua subitement dans les lycées, ce qui indiquait le malaise général dont souffraient les classes aisées, et peut-être aussi un commencement de défiance qu'elles éprouvaient contre les établissemens universitaires.

La république avait donc été fort peu profitable à l'Université, ce fut pourtant l'Université qui paya pour la république. Le parti réactionnaire, qui se composait des légitimistes et de l'ancienne opposition dynastique, voulut la rendre responsable de cette révolution subite qui trompait tous les calculs et déconcertait toutes les pré-

visions. Au fond, elle n'était pas plus coupable que tout le monde; on peut même affirmer qu'elle avait moins à se reprocher que ceux qui l'accusaient. Qui donc avait déconsidéré le pouvoir et rendu sa chute inévitable, sinon ceux qui pendant dix-huit ans l'avaient attaqué sans mesure dans les chambres et maltraité dans les journaux, et qui trouvaient bon de le regretter après avoir aidé à le détruire? Dans ces sortes d'examens de conscience auxquels les événemens les forcent quelquefois, les hommes politiques sont ingénieux à s'excuser. Ils trouvent mille raisons pour se démontrer à eux-mêmes leur innocence, et si par bonheur ils peuvent imaginer autour d'eux quelque coupable qui ne réclame pas trop, ils s'empressent de le désigner à l'opinion publique, et croient s'absoudre en le frappant. C'est ainsi que l'Université fut choisie pour expier la faute commune. Il fut entendu, à la chambre et dans les journaux, que l'enseignement secondaire avait produit tous les désordres dont on souffrait, et que notamment les classes de rhétorique étaient coupables de la révolution de février. Les écrivains catholiques se chargèrent de démontrer qu'il n'était pas possible de lire les discours du césarien Tite-Live ou d'expliquer les beaux vers d Virgile et d'Horace, ces amis dévoués d'Octave, sans devenir immédiatement républicain. Quant au socialisme, dont on était si effrayé, Bastiat, un penseur vigoureux, mais quelquefois paradoxal, établit qu'il sortait directement du baccalauréat. C'était tirer un bien grand effet d'une petite cause et imiter les anciens, qui attribuaient le bruit du tonnerre au roulement d'un char sur un sol d'airain; mais comme on est crédule quand on a peur, ces beaux raisonnemens suffirent pour convaincre bien des gens, et la société, fort satisfaite d'avoir trouvé la cause de sa maladie, se disposa, pour se guérir, à punir rigoureusement « ce pelé, ce galeux d'où venait tout le mal. »

C'est dans ces circonstances que la loi de 1850 fut faite. Elle était juste dans son principe : la constitution avait solennellement promis la liberté de l'enseignement, il fallait bien la donner. Cette question, devant laquelle on reculait depuis si longtemps, fut franchement abordée par M. de Falloux. Cette fois la chambre et le pays avaient à cœur de la résoudre. La loi fut préparée dans une commission composée des membres les plus importans du parti catholique et de plusieurs de ces anciens libéraux si opposés autrefois aux doctrines ultramontaines, et que les événemens avaient convertis. M. de Montalembert y donnait la main à M. Thiers. Naturellement l'Université faisait les frais de leur réconciliation. La loi nouvelle lui était très défavorable; ce ne fut pourtant pas elle qui l'accueillit le plus mal. Les catholiques, dont on croyait combler les vœux, affectèrent de se montrer les plus mécontens. C'est en vain

qu'on leur livrait leur ancienne ennemie, qu'on leur accordait cette liberté d'enseigner qu'ils avaient prise pour drapeau depuis 1830, qu'on supprimait la défense faite aux corporations non reconnues par l'état d'ouvrir des établissemens d'instruction publique, aucune concession ne put les satisfaire. Les circonstances étaient bonnes pour eux, ils voulaient en profiter. Quoi qu'on leur offrît, ils souhaitaient encore quelque autre chose qu'ils n'osaient pas dire. Un évêque, M. Parisis, vint déclarer à la tribune qu'il n'acceptait la loi qu'avec tristesse, et qu'en la votant il faisait un sacrifice pénible à la paix publique. Les plus fougueux de son parti se montrèrent moins résignés. Ils attaquèrent avec une violence extrême M. de Falloux et ses amis, et M. de Montalembert étonna beaucoup la chambre en lui apprenant qu'il avait été dénoncé au pape comme un traître. C'était le commencement de ces haines fraternelles qui font peu d'honneur à la charité chrétienne, et dont les journaux catholiques nous ont donné depuis des exemples si curieux.

Quel crime avaient donc commis les auteurs de la loi pour être ainsi traités par leur parti? Ils laissaient sans doute subsister l'Université; mais quelle situation lui faisaient-ils? M. Beugnot commençait son rapport en niant absolument que l'état eût le droit d'enseigner: c'était ruiner d'avance le principe sur lequel l'Université repose. Il laissait entendre dans la suite que ses amis et lui n'auraient pas été fâchés de la voir disparaître, mais qu'on n'avait pas osé la jeter à bas trop brusquement. Elle était entrée dans les usages du pays; « une foule d'habitudes, d'opinions et d'intérêts se dressaient pour la défendre. » Ce n'était donc pas très volontiers qu'on la laissait vivre, et l'on avait l'espérance secrète qu'elle ne tarderait pas à mourir de sa belle mort. Personne ne doutait, parmi les amis de M. Beugnot, qu'elle ne fût hors d'état de résister longtemps à l'essor qu'allait prendre l'enseignement libre. En attendant, on faisait sonner bien haut la complaisance qu'on avait de ne pas la tuer d'un seul coup, et le noble rapporteur, pour exciter sa reconnaissance, rappelait qu'on lui laissait « une riche subvention inscrite au budget et la jouissance de somptueux édifices, » ce qui ressemble beaucoup à une cruelle ironie, quand on songe que les professeurs avaient à peine de quoi vivre, et que beaucoup de colléges tombaient en ruine. Il faut donc reconnaître que l'état dans lequel on laissait subsister l'Université n'était pas fait pour mécontenter les catholiques. Ils n'avaient pas non plus le droit de se plaindre qu'on eût imposé des conditions bien lourdes à ceux qui prétendaient jouir de la liberté de l'enseignement. Personne ne voulait que cette liberté fût entière et sans contrôle, et tout le monde était d'accord qu'on devait exiger des maîtres d'institutions libres certaines garanties de moralité et d'instruction. Les projets qui avaient précédé celui de

1850 étaient sur ces deux points assez sévères; ils accumulaient les certificats et les diplômes. La loi nouvelle au contraire se montra singulièrement facile. Tout Français âgé de vingt-cinq ans pouvait ouvrir une école. Il suffisait, pour la constatation de sa moralité, qu'il eût fait un stage de cinq ans dans un établissement public ou privé, encore le conseil supérieur se réserva-t-il le droit d'en dispenser. Quant à son instruction, on n'osa pas même lui demander ce diplôme de bachelier qu'obtiennent les élèves médiocres des lycées, et qui est exigé des maîtres d'étude; on le remplaça pour les victimes de l'examen universitaire par un certificat de capacité délivré par un jury mixte qu'on jugea devoir être plus complaisant. Voilà certes des exigences bien légères, et l'on ne peut guère se plaindre que les abords de l'enseignement soient difficiles pour personne. La liberté d'enseigner est peut-être la plus large de toutes celles que nous possédons en France. Il n'en est pas dont on jouisse à moins de frais et qui soit entourée de moins de restrictions et d'obstacles. Il existe même une catégorie de personnes pour lesquelles elle est à peu près absolue. La loi de 1850 a grand soin de dire qu'aucune de ces garanties qu'on exige de l'instituteur laïque ne s'applique aux professeurs des petits séminaires; il n'est question pour eux ni de brevet de capacité ni de stage. On admet que la robe suppose la moralité et que la désignation d'un évêque tient lieu de science. C'est ce que M. Beugnot appelle respecter « des droits légitimes. » Ainsi ce droit d'enseigner qu'on refusait absolument à l'état, on l'accordait sans discussion au clergé. Il est vrai qu'on maintenait sur les petits séminaires comme sur tous les autres établissemens la surveillance administrative. En un moment où l'on parlait si volontiers de la liberté et de l'égalité pour tout le monde, on n'osa pas créer une exception aussi scandaleuse à la loi commune. Ce fut le grief principal des catholiques extrêmes contre la loi et contre ceux qui l'avaient faite. Ils se plaignirent avec amertume qu'en permettant à l'inspecteur d'entrer dans les écoles ecclésiastiques on les livrait à l'état et à l'Université. Quand on sait à quoi se réduit cette surveillance, et qu'elle s'exerce presque uniquement sur les conditions de salubrité physique sans jamais s'occuper des méthodes d'enseignement ou de la force des études, on a quelque peine à admettre que ces plaintes violentes fussent sincères.

Que voulaient donc ces mécontens qui affectaient tant d'irritation contre une loi qu'on avait faite exprès pour eux? Il est facile de le deviner, et M. Beugnot, malgré sa réserve, le laisse entrevoir quand il se plaint de ces gens « qui réclament, non le droit d'enseigner en vertu d'une loi commune, mais un droit préexistant, sans limites, sans garantie, sans responsabilité. » C'étaient ses amis, et

quelque disposé qu'il fût à leur plaire, il était bien contraint d'avouer qu'ils exigeaient plus qu'on ne pouvait raisonnablement leur donner. En réalité, parmi ceux qui depuis vingt ans demandaient avec tant de violence la liberté d'enseignement, beaucoup ne la voulaient que pour eux, et le monopole ne leur déplaisait que parce qu'il était en d'autres mains. Tout le monde sait que l'église réclame le droit exclusif d'enseigner. Elle ne fait pas du reste un mystère de ses prétentions; elle les expose ouvertement dans les ouvrages de doctrine qu'elle publie; elle les écrit dans les concordats qu'elle signe quand elle est la maîtresse. Dans tous les pays où elle règne, elle se réserve de donner l'instruction ou de la surveiller. Loin d'accepter jamais le contrôle de l'état sur ses écoles, elle prétend imposer le sien à toutes les autres. C'est seulement quand elle ne peut pas dominer qu'elle se résigne au partage et à l'égalité, sans rien abandonner jamais de ses principes. Il est probable qu'en 1850 le moment semblait bon à plusieurs de ses amis pour lui rendre ses droits dans toute leur étendue. Rien ne lui était plus facile que de rétablir le monopole en sa faveur sans même l'écrire dans la loi. L'Université détruite ou irrémédiablement abaissée, la concurrence libre ne l'effrayait guère. Elle connaît sa force et ses ressources; elle sait bien qu'en notre pays, où l'initiative privée a si peu d'énergie, elle finira toujours par avoir raison de quelques efforts isolés. C'est elle en somme qui a le plus profité de la loi de 1850. La population des établissemens libres laïques ne s'est pas beaucoup accrue en quinze ans; elle est restée à peu près ce qu'elle était en 1854. Au contraire les écoles ecclésiastiques, qui n'avaient alors que 20,000 élèves, en comptaient 34,000 en 1865, et ce nombre s'est accru depuis (1). L'église pouvait donc croire sans témérité en 1850 que, si on la délivrait de la concurrence de l'état, elle finirait par absorber tout le reste : d'où l'on doit conclure, comme j'ai eu déjà l'occasion de le dire, qu'aujourd'hui la résistance de l'Université à l'enseignement ecclésiastique empêche seule le monopole et conserve la liberté. C'est là sa principale raison d'être; c'est ce qui la maintiendra, je n'en doute pas, contre les attaques passionnées de ceux dont elle entrave les projets et contre les aveugles défiances de ceux qu'elle protége malgré eux.

L'Université avait beaucoup plus de raisons que le clergé d'être mécontente de la loi de 1850. Non-seulement cette loi la dépossédait d'anciens priviléges, mais elle la traitait en suspecte, et créait 86 recteurs pour la surveiller de plus près. Dans la discussion, qui fut très violente, on ne l'avait guère épargnée, et le ministre de

(1) Si l'on joint à ce chiffre les 20,000 élèves des petits séminaires, on trouvera que la population des établissemens ecclésiastiques était en 1865 de 54,000 jeunes gens. Les lycées et les colléges de l'état en contenaient à la même époque 64,000.

l'instruction publique, M. de Parieu, qui devait naturellement la défendre, se contenta de dire « qu'elle n'avait pas fait tout le bien qu'elle pouvait faire. » C'est donc avec beaucoup de tristesse qu'elle commença l'épreuve de ce régime nouveau, et d'abord ses craintes parurent justifiées. Sa situation, qui depuis 1848 était mauvaise, devint pire quand il lui fallut subir le premier feu de la concurrence. On constata en 1851 que depuis trois ans 58 colléges communaux s'étaient fermés et que les lycées avaient perdu près de 4,000 élèves.

Ce n'était rien, et le coup d'état vint exposer bientôt l'Université à d'autres dangers. Elle était suspecte au nouveau pouvoir : on la savait libérale; c'est un vieux défaut chez elle, et dont il ne faut guère espérer qu'elle se corrige : elle l'était déjà au moyen âge. Beaucoup de professeurs refusèrent le serment et donnèrent leur démission. On ne trouva pas chez les autres de ces complaisances bruyantes qu'on rencontrait si facilement ailleurs, notamment dans le clergé. Le gouvernement était alors fort irritable, et les moindres résistances l'impatientaient; on dit qu'il eut quelque temps la pensée de détruire l'Université; ce qui est sûr, c'est que le bruit en courut et qu'il ne fut jamais démenti. Pendant trois longs mois, les professeurs s'attendirent tous les jours à voir leurs colléges fermés et leur carrière interrompue. Aux tristesses patriotiques qu'ils éprouvaient tous se joignaient, surtout pour ceux qui n'étaient pas seuls dans la vie, les angoisses de l'incertitude et l'inquiétude du lendemain. L'orage passa pourtant, et ce qui est curieux, c'est que l'enseignement officiel fut, dit-on, sauvé par les évêques. On prétend que le gouvernement, qui voulait le supprimer, leur en offrit la survivance; mais ils trouvèrent qu'ils n'étaient pas assez prêts pour recueillir si brusquement ce riche héritage, et qu'en attendant d'autres pouvaient en profiter. Pendant ces hésitations, le gouvernement se ravisa.

On laissa donc la vie à l'Université, mais ce ne fut pas sans prendre beaucoup de précautions contre elle. Elle avait jusque-là, malgré toutes ses disgrâces, conservé un privilége important : ses professeurs jouissaient d'une sorte d'inamovibilité, ils ne pouvaient être destitués, ni même déplacés contre leur gré sans un jugement du conseil académique. On avait voulu relever de quelque façon leurs fonctions modestes et leur accorder au moins la sécurité, si on ne pouvait pas leur donner la fortune. Un décret supprima ces garanties. Les fonctionnaires de l'enseignement à tous les degrés furent livrés à la merci du ministre, et l'on remit en ses mains le despotisme le plus absolu. Ce n'était pas une arme vaine à ce moment, et le pouvoir était fort disposé à s'en servir. Il était bien aise de faire sentir son poids, et tirait vanité de la frayeur qu'il causait. D'ailleurs les traditions de l'ancien empire recommençaient par-

tout; il fallait qu'il y eût dans chaque ministère un autre Napoléon dont le génie, propre aux grandes choses, pût s'accommoder aussi des petites, et tout surveiller d'un regard. L'autorité se fit vétilleuse et tracassière pour paraître avoir ce coup d'œil d'aigle auquel rien n'échappe. Elle fatigua tout le monde de circulaires et de décrets accumulés pour obtenir la gloire de sembler elle-même infatigable. Le ministre de l'instruction publique d'alors, M. H. Fortoul, fut un de ceux qui poussèrent le plus loin ce système, et l'on pourrait citer des exemples divertissans de cette manie qu'il avait de tout réglementer (1).

Malheureusement la surveillance minutieuse des moindres détails du service ne suffisait pas à son activité. Son ambition était plus haute : il avait conçu le projet de renouveler de fond en comble l'instruction publique. C'était assurément un esprit vif et laborieux, il avait beaucoup de souplesse dans l'intelligence et une merveilleuse fécondité de ressources; mais ces qualités, qui pouvaient servir l'enseignement, furent gâtées par un grand défaut : cet homme qui parlait avec tant d'aigreur des révolutionnaires et des socialistes appartenait au fond à leur école. La doctrine de Saint-Simon, qu'il avait traversée dans sa jeunesse, lui avait laissé certaines illusions dont il ne sut jamais se défendre. Il était de ces rêveurs politiques qui en toute chose visent à l'absolu, qui, dans les projets qu'ils imaginent, se préoccupent uniquement de satisfaire leur intelligence par l'apparence régulière et les belles proportions de l'ensemble, et qui croient qu'on peut refaire une société par décret sans se préoccuper des élémens dont elle est composée. C'est dans cet esprit que fut conçue cette réforme radicale qu'on appela d'un nom barbare *la bifurcation.*

La bifurcation reposait sur un principe juste. On se plaignait depuis longtemps que l'Université ne tînt aucun compte des aptitudes diverses de ses élèves et qu'elle leur imposât les mêmes études, quoiqu'ils fussent destinés à des carrières différentes. Ces plaintes étaient devenues plus vives dans les dernières années. Le commerce et l'industrie, qui se sont fait une si grande place dans le monde, en voulaient occuper une aussi dans les colléges; ils demandaient qu'on songeât à leur préparer ces intelligences et ces

(1) C'est ainsi qu'il écrivait un jour aux recteurs : « Puisque, grâce à l'énergie d'un gouvernement réparateur, le calme rentre dans les esprits et l'ordre dans la société, il importe que les dernières traces de l'anarchie disparaissent. » Ces paroles solennelles étaient le prélude d'une défense faite aux professeurs de laisser croître leur barbe et de paraître devant leurs élèves en costume négligé. Voilà ce qui semblait à M. Fortoul « les dernières traces de l'anarchie. » Et il profitait de l'occasion pour discourir sur le costume qui convient aux divers fonctionnaires de l'Université.

bras dont ils avaient besoin. M. Fortoul résolut de les satisfaire. Sans doute il n'était pas possible de morceler assez l'enseignement des lycées pour en faire un apprentissage particulier à chacune des spécialités qui réclamaient; mais, comme les professions diverses se groupent toutes autour de deux ordres d'études différens, les sciences et les lettres, on résolut de diviser l'enseignement en deux branches; on créa la section littéraire et la section scientifique, dans lesquelles les jeunes gens durent se répartir selon leur vocation. Cette idée, je le répète, était juste, et l'on ne pouvait pas continuer plus longtemps d'infliger l'ancienne instruction classique à ceux qui en voulaient résolûment une autre. En somme, la bifurcation a moins échoué parce qu'elle séparait les élèves en deux sections que parce qu'elle voulait les réunir après les avoir séparés. C'est dans ces essais de réunion factice que se trouvaient à la fois l'originalité et l'imperfection du système. Les jeunes gens devaient suivre ensemble les cours de grammaire; à partir de la troisième, ils bifurquaient, c'est-à-dire ils entraient dans deux routes différentes, mais voisines, qui se côtoyaient toujours et se rencontraient souvent : divisés le matin pour apprendre, les uns les mathématiques et les sciences physiques et naturelles, les autres le latin et le grec, ils se rassemblaient le soir pour étudier ensemble le français et l'histoire. Tel était le principe de ce système ingénieux dont l'économie habile séduisit d'abord beaucoup de bons esprits. Le plan était admirable tant qu'il resta sur le papier, on s'aperçut, dès qu'on voulut l'appliquer, qu'il était impraticable.

Le premier inconvénient qui frappa d'abord tout le monde, c'était la nécessité où l'on plaçait les élèves de désigner à treize ans la carrière qu'ils voulaient suivre. Il y en a sans doute qui sont fixés à cet âge; mais le plus grand nombre attend la fin des études pour se décider. Ceux-ci furent très embarrassés quand on leur ordonna de choisir. Ou bien ils obéirent aveuglément aux désirs de leur famille, et comme d'ordinaire les parens écoutent plus leurs convenances ou leur ambition que les aptitudes de leurs enfans, il arriva que les vocations factices et forcées furent précisément favorisées par une loi qui se flattait de les prévenir, ou bien la famille qui ne savait à quoi se résoudre laissa l'enfant disposer de lui tout seul, et l'enfant, qui avait en général la haine des vers latins et l'horreur du grec, se décida volontiers pour les sciences, qu'il ne connaissait pas; mais là il rencontrait les mathématiques et la géométrie, qui ne sont guère plus récréatives, et après quelques mois de chiffres et de formules il redemandait les vers latins. On vit des élèves errer ainsi pendant toutes leurs classes d'une section à l'autre, et sortir enfin du collége sans avoir appris ni les sciences ni les lettres. Un autre inconvénient de la bifurcation qui n'était pas moins

grave et dont on s'aperçut vite, c'est qu'elle n'apportait aucun remède au mal qu'elle prétendait guérir. Elle était faite, à ce qu'on disait, pour satisfaire les jeunes gens à qui l'ancienne instruction classique ne pouvait plus convenir; en réalité, la nouvelle ne leur convenait pas davantage. Ces enfans de familles moins aisées, qui se sentent pressés par la vie, qui sont forcés de se préparer de bonne heure pour le commerce et l'industrie qui les réclament, ne se trouvaient guère mieux du nouveau système que de l'ancien, et il leur était difficile d'entrer dans l'engrenage de la bifurcation, qui leur aurait demandé sept ans pour être entièrement parcouru. Il leur fallait autre chose que ce majestueux ensemble de connaissances que le plan de M. Fortoul leur offrait. Ils demandaient un cours d'études rapide et complet qu'on pût achever en quatre ou cinq ans, et on les a contentés depuis en créant pour eux l'enseignement spécial. Voilà donc toute une catégorie de gens pressés qui ne pouvaient pas s'accommoder des lenteurs de la bifurcation, et c'était pourtant dans leur intérêt qu'on l'avait faite. Restaient les aspirans aux grandes écoles, les fils de riches banquiers et négocians qui ont plus de temps à donner à ces études de luxe et de loisir où se forme un jeune esprit; mais ce n'étaient pas ceux qu'il importait de délivrer de l'ancienne instruction classique. Les plus sages d'entre eux ne le souhaitaient pas, et, comme ils sont destinés à occuper les hautes situations de la société, on leur rendait un mauvais service en diminuant pour eux l'éducation littéraire. M. Fortoul avait cru faire merveille en réunissant les deux sections dans les classes du soir. Il attendait des prodiges de l'émulation qui allait s'allumer entre elles. Il ne résulta de ce mélange qu'embarras et confusion. L'enseignement pour être efficace doit s'accommoder à la nature des élèves; les professeurs s'aperçurent bientôt qu'ils ne pouvaient point apprendre de la même façon l'histoire et le français à des jeunes gens dont les études antérieures, les occupations, le tour d'esprit, étaient différens. Forcés de choisir, ils s'adressèrent de préférence à ceux de la section des lettres, qui étaient les mieux préparés; les autres cessèrent d'écouter des leçons qui n'étaient pas faites pour eux.

Le système était donc mauvais et devait périr. Ce qui en précipita la chute, c'est qu'il ne fut appliqué qu'à contre-cœur, et que les professeurs ne firent rien pour en dissimuler les défauts. M. Fortoul aurait dû essayer de les gagner à ses projets : le succès, après tout, était dans leur main; mais il avait l'infatuation d'un despote qui ne doute de rien, et il sembla au contraire prendre plaisir à les mécontenter. Le nouveau plan d'études faisait peser sur eux les plus lourdes charges; elles leur furent imposées sans ménagement. Les moindres observations étaient accueillies avec une hauteur qui

froissait les plus résignés. Ceux qui se permirent de trouver que la bifurcation avait quelques défauts, et qui eurent l'audace de le dire, furent destitués. Non-seulement il fallait obéir en silence, mais tout le monde reçut l'ordre d'être enchanté. Ce ne fut donc plus du haut en bas de l'Université, et principalement parmi les hauts dignitaires, qu'une conspiration de mensonge qui voulait faire croire au public qu'on était aussi satisfait que possible, et que le salut de l'enseignement était assuré. Quoique tout le monde le dît, personne ne le croyait, si ce n'est le ministre. M. Fortoul ne pouvait contempler sans la plus vive admiration l'ingénieuse machine qu'il avait construite. Il était surtout charmé de lui voir des mouvemens si réguliers. Rien n'était laissé à l'imprévu. Les précautions les plus minutieuses avaient été prises pour qu'on fît partout la même chose à la même heure. Tous les professeurs de mathématiques de France développaient les mêmes théorèmes de la même façon et le même jour. On avait réglé le nombre de minutes pendant lesquelles le professeur de lettres devait faire réciter les leçons, dicter les devoirs, expliquer les auteurs. C'était une mécanique que le ministre remontait tous les matins et dont il avait la clé dans sa poche. Ce bel ordre lui causait un plaisir qui déborde dans son rapport à l'empereur (24 septembre 1853). Ce rapport, où il célèbre « les bases de l'instruction publique renouvelées, la réforme pénétrant jusque dans les derniers détails des écoles de l'état, » commence par ces paroles triomphantes : « l'année 1852 marquera dans les fastes de l'Université de France ! »

On sait ce qu'il arriva de ces belles promesses. M. Fortoul mourut subitement trois ans plus tard, et son système fut emporté avec lui; mais il n'a pas disparu sans laisser de traces : il avait suffi qu'il fût appliqué quelques années pour que l'enseignement public s'abaissât partout. C'est ainsi que « l'année 1852 marqua dans les fastes de l'Université de France! » Non-seulement les études littéraires avaient été amoindries et désertées, mais les sciences aussi avaient souffert de ce projet, qui prétendait les favoriser. Le concours général, les examens de l'École polytechnique, révélèrent un affaiblissement notable dans l'instruction des élèves. Les ministres qui suivirent, M. Rouland et M. Duruy, virent le mal et y portèrent remède. On démolit pièce à pièce ce bel édifice qu'avait construit M. Fortoul, et l'on remit à peu près les choses en l'état où elles se trouvaient avant la bifurcation. Est-ce à dire pourtant que rien ne soit changé depuis 1850? Je ne le crois pas, et la situation de l'instruction publique me paraît bien meilleure qu'elle ne l'était alors. Il faut espérer que les épreuves qu'elle a traversées n'auront pas été perdues pour elle : on ne croit plus à la toute-puissance des décrets, on est convaincu que, pour faire des réformes qui durent,

il ne faut pas rompre brusquement avec les traditions et les habitudes du passé. Qui donc oserait encore, après l'avortement rapide de la bifurcation, essayer de ces révolutions radicales qui prétendent tout renouveler d'un coup? Mais ce qui fait surtout aujourd'hui la force de l'enseignement public, c'est qu'il vit avec la liberté, et que l'expérience qu'il en a faite ne lui a pas été contraire. La loi de 1850, malgré les révolutions qui l'ont suivie, subsiste dans ses dispositions principales. La liberté de l'enseignement secondaire est entrée dans les habitudes du pays, et personne ne songe à l'abolir ou à la restreindre. Elle n'a pas eu pour l'Université les mauvais résultats qu'on redoutait. A partir de 1852, la population des lycées, qui était descendue à 20,000 élèves, s'est successivement relevée. Elle était de 36,000 en 1867, et ce nombre augmente tous les ans. Cette prospérité est d'autant plus remarquable qu'elle n'est pas due à la contrainte, et qu'on ne peut plus dire que l'état remplit ses établissemens en fermant les autres. Comme elle n'a plus pour motif le monopole et qu'elle repose sur la confiance publique, elle est à la fois plus flatteuse et plus solide. Aussi le moment me semble-t-il favorable pour chercher les moyens de perfectionner, autant que nous le pourrons, notre enseignement secondaire. C'est quand une institution est dans toute sa force qu'elle doit songer à corriger les défauts qu'elle se connaît. Elle s'y prend trop tard, si elle attend pour se réformer d'être faible et malade, et de ne pouvoir plus supporter ni le mal ni le remède.

II.

J'arrive donc aux réformes que l'on réclame pour l'enseignement secondaire. Elles sont nombreuses, et je ne pourrai m'occuper que des plus importantes. Notre système d'instruction publique a été très souvent attaqué, et l'on comprend bien pourquoi. Presque tout le monde chez nous passe par les lycées; c'est là que nous rencontrons pour la première fois ces maîtres impérieux qui mènent la vie, l'autorité et le travail. Les premiers rapports avec eux ne sont pas toujours agréables, et il en coûte de s'habituer à les subir. On en conserve souvent un souvenir fâcheux qui nous incline à croire que le lycée est mal fait. C'est ce qui donne à tant de gens l'idée de le refaire. Si l'on voulait les croire, si l'on consentait à expérimenter tous les changemens qu'ils proposent, cette pauvre machine de l'enseignement, tant remuée dans ces dernières années, achèverait de tomber en ruine. Elle s'exposerait au même sort que ce malheureux dont parle Pline, et qui avait fait graver sur son tombeau qu'il était mort de trop de médecins (*se turba medicorum periisse*). Notre enseignement secondaire fait donc bien de

ne pas écouter trop vite toutes ces personnes de bonne volonté qui s'offrent à le guérir; mais il ne faut pas non plus que, sous prétexte de se mettre en garde contre elles, il s'obstine à refuser tous les conseils. Il doit au contraire les provoquer et faire l'essai de ceux qui lui paraissent utiles.

Un des reproches qu'on a faits le plus souvent à notre système d'instruction secondaire, et sur lequel je crois tout le monde à peu près d'accord, est celui qui vient d'être repris par MM. Renan et de Laprade. Ils sont tous les deux des ennemis très décidés des grands internats de nos lycées. Tous les deux rappellent que ces entassemens d'élèves n'étaient pas du goût de l'ancienne Université de Paris; ils ne devinrent fréquens qu'avec les jésuites. La puissante société aspirait à être tout à fait maîtresse de l'enfant. Pour n'avoir aucune rivalité à craindre, elle l'attirait dans ses colléges et l'isolait des siens. L'influence de la famille lui était suspecte, et elle ne se cachait pas pour le dire. Encore aujourd'hui, dans les maisons des jésuites qui ont le mieux conservé les traditions, les sorties sont rares : on ne veut pas que l'élève respire un air étranger. C'est la raison qui fit créer au XVIe siècle ces vastes établissemens où l'on gardait plusieurs générations enfermées. Ce système d'éducation, qui favorisait l'indolence des familles et les délivrait du lourd fardeau de la responsabilité, domina au XVIIe et au XVIIIe siècle. Cependant il restait encore au fond des provinces, dans les petites villes inconnues, quelques débris des habitudes du moyen âge. Marmontel a raconté dans une page très agréable de ses mémoires comment son père, un pauvre paysan auvergnat, l'amena au collége de Mauriac et de quelle façon il en suivit les cours. « Je fus logé, dit-il, selon l'usage du collége, avec cinq autres écoliers, chez un honnête artisan de la ville, et mon père, assez triste de s'en aller sans moi, m'y laissa avec mon paquet et des vivres pour la semaine; ces vivres consistaient en un gros pain de seigle, un petit fromage, un morceau de lard et deux ou trois livres de bœuf; ma mère y avait ajouté une douzaine de pommes. Voilà, pour le dire une fois, quelle était toutes les semaines la provision des écoliers les mieux nourris du collége. Notre bourgeoise nous faisait la cuisine, et pour sa peine, son feu, sa lampe, ses lits, son logement, et même les légumes de son jardin qu'elle mettait au pot, nous lui donnions par tête vingt-cinq sols par mois, en sorte que, tout calculé, hormis mon vêtement, je pouvais coûter à mon père de quatre à cinq louis par an. » On était plein de zèle et d'ardeur dans ces misérables chambrées. Les écoliers y faisaient eux-mêmes la police à la façon anglaise d'Harrow et d'Eton, et s'y surveillaient mutuellement. « On travaillait ensemble et autour de la même table. C'était un cercle de témoins qui, sous les yeux les uns des autres,

s'imposaient réciproquement le silence et l'attention. L'écolier oisif s'ennuyait d'une immobilité muette et se lassait bientôt de son oisiveté. L'écolier inhabile, mais appliqué, se faisait plaindre; mais il n'y avait ni indulgence ni pitié pour le paresseux incurable, et lorsqu'une chambrée était atteinte de ce vice, elle était comme déshonorée; tout le collége la méprisait, et les parens étaient avertis de n'y pas mettre leurs enfans (1). »

La révolution détruisit toutes ces vieilles institutions, et malheureusement l'Université impériale, qu'on éleva sur leurs débris, chercha beaucoup trop à imiter les jésuites. Elle voulut, comme eux, avoir de grands internats, et, pour être plus sûre de bien les diriger, elle leur imposa une discipline étroite et sévère. Elle disait dans le règlement des études : « Tout ce qui est relatif aux repas, aux récréations, aux promenades, au sommeil, se fera par compagnie. » Ainsi son idéal était le régiment, et le collége, pour être accompli, devait ressembler à la caserne. M. Renan n'a pas de peine à montrer tout ce qui manque au jeune homme élevé d'après ce système. « L'instruction, dit-il, se donne en classe, au lycée, à l'école; l'éducation se reçoit dans la maison paternelle; les maîtres à cet égard, c'est la mère, ce sont les sœurs. Rappelez-vous ce beau récit de Jean Chrysostome sur son entrée à l'école du rhéteur Libanius, à Antioche. Libanius avait coutume, quand un élève nouveau se présentait à son école, de le questionner sur son passé, sur ses parens, sur son pays. Jean, interrogé de la sorte, lui raconta que sa mère Anthuse, devenue veuve à vingt ans, n'avait pas voulu se remarier pour se consacrer tout entière à son éducation. — O dieux de la Grèce! s'écria le vieux rhéteur, quelles mères et quelles veuves chez ces chrétiens! » Il faut donc laisser le plus qu'on peut un enfant à sa famille; tout le monde est au fond du même avis. Les professeurs se sont plaints souvent des dangers de l'internat, qui les compromet par la responsabilité de fautes dont ils sont innocens. L'état lui-même ne dissimule pas que ces grandes agglomérations d'élèves l'embarrassent et l'inquiètent. S'il ne prend pas une décision radicale, c'est qu'il est économe de ses deniers, surtout quand il s'agit de l'enseignement. Les lycées d'externes coûtent, et les lycées d'internes rapportent; l'état hésite à se dessaisir

(1) L'institution des *chambriers*, comme on les appelle, n'a pas entièrement disparu. La statistique de l'enseignement secondaire nous apprend qu'il en restait 358 en 1865. Ce sont en général des jeunes gens de la campagne, fils de petits cultivateurs ou même de simples manœuvres du voisinage, qui renouvellent les provisions (pommes de terre, châtaignes, etc.) tous les mois ou toutes les semaines. La personne chez qui ils sont logés se charge d'apprêter et de faire cuire leurs alimens pour les heures des repas, et chacun d'eux paie pour le service et le logement de 8 à 10 francs par mois. « La conduite de ces élèves, ajoute la statistique, est généralement bonne; ils sont laborieux, et quelques-uns sont à la tête de leur classe. »

d'un revenu et à accroître une dépense. Il faut bien dire de plus que les familles l'encouragent dans ses hésitations. Beaucoup de personnes habitent loin des villes; dans les villes même, beaucoup sont occupées tout le jour hors de leur maison; il leur est donc nécessaire de se séparer de leurs enfans pour les élever. Ne pouvant les garder chez eux, ils sont aises de les confier à un collége universitaire : ils se méfient des spéculations privées; leur inexpérience les embarrasserait, s'il leur fallait choisir entre des établissemens libres qu'ils ne connaissent pas, et ils sont satisfaits d'avoir la garantie de l'état, qui les rassure.

L'Angleterre sur ce point est plus heureuse que nous, elle est parvenue à installer la vie de famille jusque dans ces grands internats qui lui semblent si contraires. Ce que les Anglais appellent un collége est plutôt, suivant l'expression de M. Demogeot, un hameau véritable, dont les divers bâtimens se groupent autour de l'édifice qui contient les salles de classes. On y trouve dispersés çà et là dans les positions les plus riantes de jolis *cottages* de briques encadrées de pierres avec des balcons vitrés. Ce sont les maisons des professeurs, et chacun d'eux y reçoit un certain nombre d'élèves qui vivent à son foyer et mangent à sa table, à côté de sa femme et de ses filles, dans une intimité que le respect tempère. C'est la famille encore, une famille honnête et affectueuse, où le jeune homme se sent aimé et se trouve heureux; mais cette éducation n'est pas possible partout. Elle a l'inconvénient de coûter très cher, et il n'y a guère que l'aristocratique Angleterre qui puisse s'en accommoder. Chaque élève dépense de 5,000 à 6,000 francs par an. En France, nous ne voulons pas ou plutôt nous ne pouvons pas payer autant. Il nous faut l'éducation à bon marché, et ces grandes réunions d'élèves dans les mêmes salles et sous les mêmes maîtres, qui ménagent l'espace et économisent les hommes, sont encore le meilleur moyen de l'obtenir. Il est donc impossible de songer à les détruire brusquement; on doit du moins chercher à les diminuer. Les moyens pratiques d'y parvenir sont d'abord la multiplication des lycées; n'écoutons pas ceux qui se plaignent qu'ils sont trop nombreux et qu'ils se font tort les uns aux autres : l'état ne peut pas permettre que les élèves soient forcés d'aller chercher l'éducation trop loin; il est bon de la placer près des familles et sous leur influence. Il faut ensuite qu'à côté des lycées l'Université favorise ces institutions qui conduisent leurs élèves à ses cours. Elle les a quelquefois traitées en ennemies; c'est un grand tort : ce sont des alliées qui la déchargent de la partie la plus lourde et la plus ingrate de sa tâche. Il faut enfin abolir tous les restes de ces règlemens déraisonnables qui gênent le professeur désirant avoir des élèves chez lui. Cet usage fleurit en Angleterre et y produit de bons résultats; pour-

quoi le proscrirait-on chez nous? C'est ainsi qu'on diminuera peu à peu ces grands entassemens d'internes, et que l'état, délivré d'une responsabilité trop lourde, laissant à la famille ou à ses délégués les soins délicats de l'éducation, auxquels il n'est pas propre, pourra se réduire à son rôle véritable, qui est de donner l'instruction à la jeunesse.

Sur cette réforme, qui ne touche encore qu'à la discipline des colléges, presque tout le monde est d'accord; on ne s'entend plus dès qu'il s'agit des études. Il en est qu'à cet égard les préjugés entraînent à de bien étranges injustices. M. de Montalembert se donna un jour le plaisir de dire à la tribune que « l'instruction secondaire est non-seulement moindre en quantité qu'avant 1789 (1), mais qu'elle est moindre en qualité, qu'elle est médiocre et misérable, que les lycées ressemblent à ces haras où l'on dresse quelques chevaux de course, et qu'enfin le résultat général de l'enseignement universitaire, c'est l'abâtardissement intellectuel de la race française. » Des violences pareilles attirent ordinairement d'autres violences. Un poète répondit en attaquant l'éducation qu'on reçoit chez les jésuites; c'est à elle qu'il renvoyait en beaux vers le reproche d'abâtardir la France.

O pauvres chers enfans qu'ont nourris de leur lait
Et qu'ont bercés nos femmes,
Ces blêmes oiseleurs ont pris dans leurs filets
Toutes vos douces âmes!

Si nous les laissons faire, on aura dans vingt ans
Sous les cieux que Dieu dore
Une France aux yeux ronds, aux regards clignotans
Qui haïra l'aurore!

Je ne me charge pas de dire lequel des deux tableaux est le plus vrai. — Éloignons-nous au plus vite de ces discussions emportées; il vaut mieux répondre aux raisons qu'aux injures.

On prétend que le niveau des études s'est fort abaissé depuis quelques années, que nous ne savons plus le latin ni le grec, que les jeunes gens sortent de nos colléges moins instruits et moins intelligens qu'autrefois. C'est l'opinion commune, et pourtant quelques raisons m'empêchent de croire le mal aussi grand qu'on le dit. Je remarque d'abord que ce reproche qu'on nous fait n'est pas nouveau; chaque génération qui finit l'adresse de bonne foi à la

(1) On a souvent prétendu que les colléges étaient plus fréquentés avant 1789 que de nos jours. C'est une erreur. La statistique de l'enseignement montre qu'en 1789, sur une population de 25 millions d'âmes, le nombre total des élèves était de 72,000, ce qui donne 1 élève sur 32 enfans. En 1865, sur une population de 37 millions d'habitans, on comptait 163,000 élèves dans les écoles secondaires, ce qui fait 1 élève sur 20 enfans.

génération qui commence. Un proverbe grec disait que l'homme vieillit en apprenant; mais il ne se sent pas apprendre. La science lui vient peu à peu, chaque jour, presque sans qu'il s'en aperçoive. Le propre de cette instruction que donne la vie, c'est qu'on ne peut pas dire à quel moment on l'acquiert, et qu'il semble qu'on l'a toujours possédée. Quand plus tard on essaie de se rappeler ce qu'on savait à vingt ans, on ne parvient pas à se ramener exactement au passé, et l'on est toujours tenté de se faire plus savant qu'on ne l'était alors. N'est-il pas naturel qu'avec cette opinion avantageuse qu'on a de soi on juge sévèrement les jeunes gens qui sortent du lycée, et qu'on se plaigne que tout a dégénéré? Nous avons des preuves que ces plaintes ne sont pas tout à fait justes. Pour nous en tenir à l'instruction classique, qui paraît le plus en décadence, est-il bien vrai, comme on le dit, qu'au siècle dernier on apprenait le latin beaucoup mieux qu'aujourd'hui? Je ne saurais rien affirmer pour les premières années du XVIIIe siècle, quoique le bon Rollin cite avec admiration des vers latins de ses élèves qui nous semblent assez médiocres; mais à partir du moment où commence l'institution du concours général, la comparaison est possible. Nous avons conservé, par exemple, le discours latin de La Harpe, qui obtint le prix d'honneur. J'engage les curieux à le comparer à ceux qui sont couronnés tous les ans à la Sorbonne, et je crois bien que La Harpe ne paraîtra pas toujours le plus fort. Est-il plus juste de prétendre que nos études classiques soient très inférieures à celles des peuples voisins? Je ne le pense pas, au moins pour l'Angleterre. M. Demogeot a placé à la fin de son livre des devoirs d'élèves qu'il a copiés sur les cahiers d'honneur de quelques écoles anglaises; ils ne sont certainement pas supérieurs à ceux qu'on fait tous les jours dans les lycées de Paris.

Je ne veux pas dire pourtant qu'à partir de 1848 les études classiques n'aient faibli dans nos lycées. Il s'agissait bien alors du grec et du latin! on criait tant dans la rue que le bruit en arrivait jusque dans les classes, et que le travail, qui a besoin de silence, en était troublé; puis vint la bifurcation, qui éloigna tant d'élèves de l'étude des langues anciennes. A ces causes passagères, dont heureusement les effets disparaissent tous les jours, il faut joindre des raisons permanentes auxquelles il est plus difficile de remédier. La plus grave, selon M. de Laprade, c'est la fâcheuse habitude qu'on a prise de surcharger le programme des lycées.

Il est aujourd'hui encombré de sciences de toute sorte, et l'on exige tant des élèves que, forcés d'effleurer tout, ils finissent par ne rien savoir. On ne leur apprenait guère autrefois que le latin, — c'était l'âge d'or de l'enseignement. — Rollin voulut qu'on y joignît le français et qu'on donnât plus de temps au grec; la révolu-

tion et l'empire firent une grande place aux sciences physiques et naturelles; l'histoire fut très favorisée par le gouvernement de juillet; les langues vivantes deviennent tous les jours plus envahissantes. Il est sûr que voilà beaucoup d'études entassées : c'est une encyclopédie entière qu'on veut faire entrer dans ces jeunes têtes. Que ce soit un danger pour elles et qu'elles succombent souvent sous le fardeau, je ne le nie pas; mais le remède n'est pas facile à trouver. M. de Laprade en propose d'héroïques: il voudrait qu'on supprimât une bonne moitié de l'histoire et presque toutes les sciences, qu'il ne fût plus question des langues vivantes, et qu'on revînt à peu près au temps où l'on n'apprenait que le latin et le grec. C'est agir d'une façon un peu trop révolutionnaire. Ceux qui sont favorables à ces mesures violentes nous disent, pour les justifier, que les matières enseignées dans les colléges ont peu d'importance, qu'on n'y vient que pour se former l'esprit, « qu'on y apprend à apprendre, » et que l'instruction véritable s'acquiert plus tard. Ce n'est pas vrai pour tout le monde, et beaucoup attendent de leur séjour dans les écoles des fruits plus solides et plus réels. Combien, entraînés par les nécessités des affaires, n'ouvriront guère plus de livres quand ils auront fini leurs classes! Ceux-là se font au lycée la provision de science et d'instruction sur laquelle ils doivent vivre. Ils ne sauront de géographie et d'histoire que ce qu'ils y auront appris. Ils n'auront plus l'occasion de connaître quel est le principe de ce télégraphe dont ils se servent pour leur commerce, de cette machine à vapeur qui les emporte dans leurs voyages. Les grands souvenirs du passé, qui donnent plus de prix au présent en nous révélant les efforts qu'il a coûtés, ils n'en sauront jamais rien, si on ne le leur apprend au lycée, et il manquera quelque chose à leur vie. C'est ce qui explique comment les connaissances dont l'utilité était reconnue furent successivement introduites dans l'enseignement. Ce n'est point par mode ou par engouement que l'Université l'a souffert; elle a cédé à l'opinion qui, là comme partout, est la maîtresse. Dès le commencement du XVIIe siècle, Richelieu se préoccupait de la direction trop uniforme et trop littéraire qu'on donnait de son temps à l'instruction de la jeunesse, il avait l'intention de fonder un collége où les sciences, la géographie, l'histoire et les langues vivantes auraient eu une grande place. Depuis cette époque, on n'a cessé de réclamer partout l'élargissement du système des études, et l'Allemagne, aussi bien que la France, a été forcée de faire droit à ces réclamations. L'Angleterre résiste encore; chez elle, les colléges anciens et les écoles de grammaire (*grammar schools*), fidèles à l'esprit du moyen âge, qui les a fondées, ne consentent à enseigner que le latin, le grec et un peu de mathématiques; mais là aussi l'opinion s'est déclarée avec tant de violence qu'il est probable que

les barrières seront forcées, et que les sciences physiques, les langues vivantes et l'histoire ne tarderont pas à pénétrer jusque dans ces vénérables sanctuaires où la routine s'appelle tradition. Ce n'est pas le moment, comme on voit, de les chasser tout à fait de chez nous, et il serait dangereux de mécontenter l'opinion publique par des suppressions radicales. Tout le monde est d'accord en principe qu'il convient de réduire les programmes des lycées; mais il n'est pas facile de dire ce qu'on en peut ôter sans danger. C'est un problème délicat que tous les ministres se sont posé depuis 1830, et qu'ils n'ont pas résolu.

On est d'accord aussi qu'il faut beaucoup simplifier le baccalauréat; quelques-uns même ont parlé de le détruire. Depuis 1848, il est suspect à beaucoup de personnes. Le paradoxe de Bastiat, qui le rendait responsable des malheurs publics, fut bien accueilli à ce moment. On prétendait qu'il ne peut faire que des mécontens et de révoltés. « Le diplôme de bachelier, disait spirituellement M. Albert de Broglie, est une lettre de change souscrite par la société, et qui doit être tôt ou tard payée en fonctions publiques. Si elle n'est pas payée à l'échéance, nous avons cette contrainte par corps qu'on appelle une révolution. » C'était aller bien loin et attacher au diplôme plus d'importance qu'il n'en mérite. Il n'est que la constatation des études faites, et ne peut pas être refusé à ceux qui ont achevé leurs classes avec quelque succès. Le mal, s'il y en a un, est non à la sortie des colléges, mais à l'entrée. L'instruction qu'on vient y chercher crée quelquefois des ambitions que la société ne peut pas satisfaire, et qui menacent son repos. On dit qu'au nord de l'Allemagne, sur la frontière du Holstein, le paysan, qui a fait ses études, lit quelquefois Virgile en menant sa charrue; c'est une exception, et d'ordinaire on s'éloigne de la charrue quand on est capable de comprendre les *Géorgiques*. Lorsqu'on a vécu quelque temps dans ce monde d'élégance et d'aristocratie que la littérature nous révèle, il est malaisé de reprendre l'humble métier de son père. C'est peut-être un danger; mais qu'y faire? Est-il possible d'établir des castes, comme il y en avait dans l'ancienne Égypte, et de décréter pour tous ceux qui n'ont pas un certain chiffre de revenus l'ignorance obligatoire? Faudra-t-il payer 200 francs d'impôt pour avoir le droit d'apprendre le latin, comme autrefois pour être électeur? Personne n'y songe assurément. Le mieux est donc pour tout le monde de se résigner à cette diffusion de l'instruction, qui est la suite nécessaire du règne de la démocratie. Lucrèce se plaignait déjà de ces foules qui se pressaient de son temps dans tous les chemins de la fortune. Elles sont bien plus nombreuses aujourd'hui qu'aucune fonction n'est fermée à personne. Aussi beaucoup tombent sur la route, beaucoup se plaignent

de ne pas arriver les premiers, et, prenant leurs prétentions pour leurs droits, se révoltent contre une société qu'ils accusent de les méconnaître. Ce sont des misères qu'il faut savoir virilement supporter; elles sont pour tous les états la condition de la vie.

L'autre raison pour laquelle quelques personnes pensent qu'on doit supprimer le baccalauréat est précisément celle qui doit le faire maintenir. On a dit qu'il n'était pas compatible avec la liberté de l'enseignement; il me semble au contraire que, depuis que cette liberté a été proclamée, il est devenu plus nécessaire. Ne faut-il pas qu'on donne aux pères de famille quelque moyen de savoir s'ils ne sont pas la dupe de spéculations effrontées, et si le maître auquel ils confient leur enfant sans le connaître est capable de lui apprendre quelque chose? L'Angleterre, qu'on invoque si volontiers pour attaquer nos systèmes d'études, nous donne sur ce point un exemple dont nous devons profiter. Elle est très vivement préoccupée depuis quelques années de ce qui manque à son enseignement secondaire; elle en a exposé tous les défauts avec cette franchise ordinaire aux gouvernemens libres, et cherche résolûment à les corriger. Les jeunes gens de l'aristocratie sont élevés dans ces colléges anciens dont j'ai parlé, et qui sont pour la plupart des fondations pieuses du moyen âge; le peuple a des écoles primaires plus nombreuses qu'en France : c'est la classe moyenne et bourgeoise qui est le moins bien partagée. Nos voisins ne dissimulent pas la cause de cette infériorité. On avait chargé la liberté de pourvoir à son instruction, et la liberté s'est mal acquittée de sa tâche. Chez nous, les colléges de l'état maintiennent un certain niveau dans les études; pour se soutenir à côté d'eux, les institutions libres sont forcées de faire des efforts, et celles qui seraient trop visiblement inférieures ne pourraient pas subsister longtemps. En Angleterre, tout marche à l'aventure. Les pensions y pullulent; elles se livrent entre elles une lutte acharnée par la réclame et le bon marché. La loi n'exige de certificat ni de diplôme de personne; l'éducation est un métier entièrement libre qui en général rapporte peu, et qu'on n'essaie qu'après en avoir entrepris beaucoup d'autres. « On nous a signalé, disent des voyageurs, une école tenue par un propriétaire de cabriolets de place à qui la faillite avait rendu impossible sa première industrie. Ailleurs c'est un individu qui a été successivement épicier, revendeur de meubles, péager, et qui, après autant de faillites que de métiers, s'est fait maître de pension. » On peut voir dans le livre de M. Demogeot les efforts vigoureux qu'on fait en Angleterre pour corriger cet abus. Parmi ces tentatives, il en est une surtout qu'il nous faut remarquer : des sociétés privées se sont établies pour faire subir un examen et décerner un diplôme. Les Anglais pensent avec raison que cette épreuve placée à la fin des études

attestera qu'elles sont sérieuses et relèvera chez eux le niveau de l'instruction. Je crois donc ici encore que ce n'est pas le moment de supprimer notre baccalauréat, sous prétexte de liberté, quand le peuple le plus libre du monde sent le besoin d'en créer un; mais rien ne nous empêche de le perfectionner. Je voudrais beaucoup, pour ma part, y voir introduire une réforme que M. Duruy indique dans son *Rapport à l'empereur*, et qui est empruntée aux examens anglais. Les matières seraient divisées en obligatoires et facultatives, les premières peu étendues, des notions de latin et de grec, l'histoire de France, quelques élémens de mathématiques, les autres moins restreintes, plus élastiques, mais entièrement laissées au choix du candidat. Il ferait savoir d'avance sur laquelle de ces sciences facultatives il veut être interrogé. Pour être bachelier, il lui faudrait atteindre une certaine somme de points, et il serait libre de les obtenir d'une façon ou d'une autre. Une seule de ces études faite avec soin suffirait pour lui donner le nombre de points nécessaires. Il s'agirait donc pour lui de bien apprendre plutôt que de beaucoup apprendre. Il n'aurait plus intérêt, comme aujourd'hui, à effleurer toutes les connaissances humaines, et ne serait plus forcé, suivant l'excellente expression de M. Demogeot, de composer sa capacité d'une foule d'insuffisances. Ce qui rend cette réforme plus souhaitable, c'est qu'elle est un complément nécessaire de la loi de 1850. Qu'importe que nous ayons donné à tout le monde le droit d'enseigner, si par un examen aussi rigoureux nous enchaînons les maîtres à nos systèmes et à nos méthodes? Laissons-les libres de diriger l'intelligence de leurs élèves comme ils le voudront, et soyons convaincus que la variété des travaux profiterait à la variété des esprits.

Je sais qu'on peut faire à ce changement une assez grave objection : il est à craindre qu'en allégeant le programme du baccalauréat on n'affaiblisse les classes. C'est pour forcer les élèves à ne négliger aucune partie de leurs études que successivement on les a toutes introduites dans l'examen. L'expérience prouve qu'ils cessent de s'occuper de celles qui n'y sont pas exigées. Ils ressemblent beaucoup à ces chrétiens dont les théologiens disent qu'ils n'ont que l'attrition; d'ordinaire ils sont loin d'éprouver pour leurs travaux un attrait désintéressé, et c'est la peur du baccalauréat qui fait presque toute leur vocation littéraire. Je touche là au mal le plus sérieux de notre enseignement; il n'y a rien qui lui soit plus contraire que l'indifférence profonde ou même l'ennui visible que la plupart des exercices de nos lycées inspirent aux élèves. Ce qu'on fait ainsi à contre-cœur ne profite guère, et dans la jeunesse surtout, sans un peu d'enthousiasme et d'émotion, les leçons d'un professeur ne laissent dans l'âme et dans l'esprit aucune trace du-

rable. Il n'en était pas tout à fait ainsi autrefois, et nous savons par exemple que dans l'ancienne Université les auteurs latins étaient étudiés avec plus de passion qu'aujourd'hui. Aussi s'en souvenait-on dans le monde. Les relire était un plaisir qu'on aimait à se donner dès qu'on avait le temps; les sociétés élégantes étaient pleines de gens qui les citaient volontiers, et la seule littérature des académies de province consistait à les imiter ou à les traduire en vers. Ce goût s'est fort attiédi, il faut l'avouer; l'écolier ne les feuillette plus qu'avec distraction quand il fait ses classes, et il cesse de les ouvrir dès qu'il en est sorti. Ces grands auteurs, si vivans autrefois, semblent n'être plus aujourd'hui dans les usages et dans le commerce du monde. Est-ce à dire que leur temps soit passé, et qu'on doive se résigner à les bannir de l'enseignement? Quelques personnes l'ont prétendu; on a écrit dans des livres importans, on a soutenu devant des assemblées politiques, que l'éducation de la jeunesse ne devait plus se faire que par les langues modernes et par les sciences. Le bon sens public résiste à cette opinion. En Angleterre, dans cette enquête solennelle dont j'ai parlé et qu'on a ouverte au sujet de l'enseignement secondaire, l'instruction classique a trouvé de vigoureux défenseurs; les plus grands esprits, M. Stuart Mill, M. Gladstone, se sont déclarés pour lui. « Je crois, a dit un des professeurs d'Eton, que le système de nos études est vrai dans ses trois principes fondamentaux : d'abord que l'éducation doit être générale et non professionnelle, en second lieu que c'est la littérature et non la science qui doit en être la base, enfin que le meilleur instrument d'une éducation littéraire, c'est la littérature grecque et la littérature latine. » Voilà les vrais principes. Il n'en est pas moins certain que les chefs-d'œuvre de ces littératures ne sont plus étudiés qu'avec indifférence. Le mal est d'autant plus sérieux qu'il n'est pas de ceux qui se guérissent par décret. L'intervention de l'autorité, notre refuge habituel, serait impuissante à le supprimer; il ne dépend pas d'un ministre de l'instruction publique, si puissant qu'il soit, de forcer les élèves inattentifs à s'intéresser aux choses qui les ennuient. Le seul moyen d'y parvenir est de les rendre intéressantes.

C'est ce qui, je le reconnais, est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Il faut pourtant l'essayer; il faut apporter quelques modifications dans la manière dont nous étudions les auteurs anciens. Ils auront plus d'intérêt pour nous, si nous les abordons plus résolûment par les côtés qui conviennent à notre temps et peuvent lui être utiles. Ici nous rencontrerons, je le sais, beaucoup de résistances; on opposera à ces changemens nécessaires la haine des nouveautés et le respect des traditions. Les méthodes d'enseignement ont coutume de se défendre avec énergie; c'est pourtant un prin-

cipe absolu qu'il faut que les jeunes générations soient élevées pour le monde dans lequel elles doivent vivre. Si l'on s'obstine à imposer à un temps l'éducation d'un autre, on court le risque de ne former qu'une jeunesse dépaysée et mécontente. Ce fut, pour n'en citer qu'un exemple, un des principaux malheurs de l'empire romain. La république avait créé un système d'instruction pour la jeunesse où tout avait pour but de la former à la vie libre et de faire du jeune homme un orateur. Ce système arrive à sa perfection sous Auguste, au moment même où le silence se fait au Forum, et où la parole perd sa puissance dans le sénat; n'importe : on était conservateur à Rome, Auguste prêchait le respect du passé tout en le détruisant, et l'on garda avec une incroyable fidélité cette éducation qui ne préparait les jeunes gens qu'à des déceptions et à des périls. Pendant tout l'empire, on déclama dans les écoles; on déclamait encore après le triomphe du christianisme, et cette grande révolution qui renversa tant de choses ne parvint pas à détruire les usages surannés des rhéteurs (1). Cherchons à préserver notre enseignement de ce ridicule et de ce danger. Acceptons volontiers les modifications que les changemens de la société rendent nécessaires. N'élevons pas de hautes barrières autour de nos écoles; qu'au contraire le vent qui souffle partout y pénètre et les rajeunisse; c'est de cette communication ou, si l'on veut, de cette communion avec l'esprit de notre temps qu'elles tireront leur force.

Certes on ne peut pas adresser au XVII[e] siècle le même reproche qu'à l'empire romain : on élevait alors les jeunes gens pour leur temps. On cherchait surtout à leur donner les qualités qu'on appréciait le plus, la politesse et la distinction; dès le collége, on voulait faire des gens du monde. C'est le seul but que Rollin assigne à l'étude des auteurs anciens. « Elle met en état, dit-il, de juger sainement des ouvrages qui paraissent, de lier société avec les gens d'esprit, d'entrer dans les meilleures compagnies, de prendre part aux entretiens les plus savans, de fournir de son côté à la conversation, où sans cela on demeurerait muet, de la rendre plus utile et plus agréable en mêlant les faits aux réflexions et relevant les uns par les autres. » Le système d'enseignement était parfaitement approprié à ce dessein, on faisait beaucoup écrire et composer les élèves : ce n'est pas un bon moyen pour étendre l'esprit et le rendre fécond; mais il n'y en a aucun qui enseigne mieux à bien disposer ses pensées et à distinguer avec soin les nuances du style. C'est as-

(1) On trouve dans les œuvres d'Ennodius, qui fut évêque au commencement du VI[e] siècle, des déclamations dont le sujet est tout à fait païen, et qui sont fort surprenantes chez un évêque. Il y en a une « contre un jeune homme qui avait tenté de séduire une vestale, » et une autre, plus étrange encore, « contre un homme qui avait placé une statue de Minerve dans un mauvais lieu. »

surément à cet usage que notre littérature doit d'être devenue la mieux ordonnée et la plus élégante de l'univers. L'auteur ancien qu'on étudiait n'intéressait guère que par ses côtés les plus généraux. Ceux qui le lisaient s'occupaient moins de lui que d'eux-mêmes. « On aime tant, disait Mme de Sévigné, à entendre parler de soi! » Aussi voulait-on se retrouver partout. On ne cherchait dans Cicéron et dans Horace que ces tableaux de mœurs, ces nuances de caractère, ces fines observations, qui peuvent s'appliquer à tous les temps; on se contentait d'en extraire ces réflexions délicates qui sont d'usage dans la vie. Il suffisait donc d'en expliquer des morceaux choisis, en petite quantité. L'explication était longue et minutieuse. Le professeur faisait ressortir la propriété de chaque mot, la finesse de chaque pensée, l'habile liaison des phrases, et voulait trouver partout un dessein profond. L'écrivain disparaissait sous le commentaire; il n'était plus qu'un texte sur lequel on construisait avec complaisance tout un exercice laborieux de pensée et de style. Ce système d'enseignement est tout à fait français; aucun peuple ne l'a complétement imité. Il convenait à une société polie où régnait le besoin de se réunir et de vivre ensemble, où l'étude des mœurs, le spectacle des passions, le charme des entretiens, étaient l'intérêt principal de la vie. Il a fait de la France la nation la plus lettrée et la plus humaine du monde, et comme en réalité, malgré nos révolutions, nous n'avons pas tout à fait perdu ces mérites, comme nous avons conservé mieux que tout autre peuple le goût des plaisirs de l'esprit, et que les succès littéraires sont encore ce qui distingue le plus chez nous, je crois que nous ne devons pas entièrement renoncer à un système qui nous a donné la seule originalité que nous ayons, et qu'il faut que le fond de notre enseignement reste le même. Une nation ne doit pas se hasarder à perdre les qualités qu'elle possède pour aller à la conquête de qualités nouvelles qu'elle peut manquer.

Il est sûr cependant que ce n'est plus pour le monde que nous formons nos élèves. Ce qui les attend au sortir des écoles, ce ne sont plus ces sociétés polies et lettrées, ces agréables loisirs qu'on occupait à des entretiens charmans; c'est une mêlée active et bruyante où l'élégance de l'esprit et la distinction des manières ont moins de prix que la vigueur des caractères et l'énergie des résolutions. Cette situation nouvelle crée à l'éducation des devoirs nouveaux. L'étude des auteurs anciens, comme on la faisait au XVIIe siècle, était pour cette époque la meilleure préparation à la vie; est-il impossible qu'elle nous rende aujourd'hui le même service? Faut-il croire que ce monde d'autrefois n'ait rien à nous apprendre sur celui d'aujourd'hui? Rollin disait en parlant de l'histoire ancienne :

« Ces faits sont passés pour jamais ; ces grands événemens ont eu leur tour sans en faire attendre de semblables; les révolutions des états et des empires ont peu de rapport à notre situation présente, et par là deviennent moins intéressantes pour nous. » Il ajoutait que le bon goût seul, qui est fondé sur des principes immuables, est le même pour tous les temps, et que « c'est le principal fruit qu'on doive faire tirer aux jeunes gens de la lecture des anciens. » Eh bien! non; il y a d'autres fruits à tirer de cette lecture que des leçons de goût. Nous avons vu ces grands événemens que Rollin croyait passés sans retour se reproduire sous nos yeux, et il n'est plus permis de dire que les révolutions « ont peu de rapport à notre situation présente. » Les faits que racontent les lettres de Cicéron ou les *Annales* de Tacite ont pris un intérêt si vivant qu'en lisant ces beaux ouvrages nous n'avons plus l'esprit assez calme pour n'y remarquer que des expressions piquantes ou des phrases bien faites. Tous ces grands hommes, quand nous les regardions à cette distance d'où l'on nous tenait d'eux dans les classes, nous faisaient l'effet de purs esprits littéraires; il nous semblait qu'ils avaient vécu dans une sorte de région calme et éthérée; depuis que nous les abordons de plus près, avec nos souvenirs personnels, à la lumière de notre histoire, nous voyons bien qu'ils ont traversé des époques troublées comme la nôtre, qu'ils ont été mêlés aux agitations du monde et qu'ils en ont souffert. L'orage ne les a pas épargnées, ces âmes qui paraissent d'abord si sereines, et elles portent chacune au cœur la blessure de la vie. Sachons la découvrir et la faire voir; retrouvons l'homme dans l'écrivain; replaçons-le, autant qu'il se peut, dans son milieu et parmi les événemens qui le font comprendre. Surtout ne nous contentons plus d'expliquer de courts extraits de ses ouvrages qui ne donnent aucune idée de son époque ni de lui-même : des morceaux isolés pouvaient suffire quand on se réduisait à ne faire sur lui qu'un travail de style; mais, pour qu'une œuvre devienne vivante, il faut qu'on puisse l'étudier dans son ensemble. Imitons les colléges anglais et les gymnases allemands, où l'on fait lire aux élèves dans une seule année des discours entiers de Cicéron et de Démosthène, des tragédies grecques et plusieurs livres de Virgile. Ils écouteront volontiers ces explications rapides qui leur feront connaître un ouvrage complet, quand elles seront animées par un sentiment vif et vrai de l'histoire, et l'on pourra ainsi arriver à reconquérir leur attention.

Cette méthode n'est pas nouvelle, et beaucoup de professeurs l'emploient avec succès. Ils ont du mérite à le faire, car elle leur demande beaucoup plus de peine et de souci que l'ancienne. Il était bien plus simple de prendre un texte isolément, de le détacher de son époque et d'en tirer la leçon générale qu'il contient : un peu

d'esprit et d'usage de la vie y suffisait. Pour l'étudier en lui-même et à fond, beaucoup de connaissances accessoires sont nécessaires : il ne faut rien ignorer de l'histoire, des habitudes ou des institutions anciennes; mais on peut affirmer que ceux qui ne reculeront pas devant ces difficultés seront payés de leur peine. On doit pourtant les avertir qu'à force de s'occuper de ces détails minutieux ils courent le risque de devenir des érudits. Quoique le malheur ne soit pas grand, à ce qu'il semble, il y a des gens qui affectent de le redouter. Que de fois n'avons-nous pas entendu soutenir que la science et l'art d'enseigner ne sont pas seulement différens, qu'ils sont contraires, et qu'un érudit est rarement un professeur! Cette opinion est propre à la France, les autres nations ne la partagent pas : elles ont la faiblesse de croire qu'on ne parle bien que des choses qu'on sait à fond. Quand un gymnase allemand veut se faire connaître, il publie un programme qui contient l'ordre de ses exercices et le nom de ses professeurs. Ce programme est précédé d'ordinaire par une dissertation érudite de l'un d'entre eux; plus elle est savante, plus on a confiance dans le professeur qui l'a écrite : c'est le moyen qu'on emploie pour recommander l'école au choix des pères de famille. Les Allemands ont raison. Peut-être un savant ne sera-t-il pas toujours un professeur irréprochable; il aura du moins cette qualité de s'intéresser aux choses dont il parle, ce qui est le meilleur moyen d'y intéresser les autres. Tous ceux qui se contentent, à propos d'un auteur, d'une appréciation littéraire et générale, qui le regardent de loin et en passant, quelque admiration qu'ils aient l'air de ressentir pour lui, ne sont en réalité que des indifférens. Je ne crois guère à ces affections respectueuses qui n'éprouvent jamais le désir d'approcher de ce qu'elles aiment. Le critique qui s'éprend d'un écrivain veut tout savoir de lui; il ne peut souffrir que le moindre recoin de sa vie et de ses œuvres reste obscur, il ne néglige aucune peine pour arriver à l'éclaircir, et devient un érudit sans le vouloir. Si celui-là parle jamais de l'auteur qu'il connaît si bien, ce ne sera qu'avec passion, et il donnera certainement à ceux qui l'écouteront le goût de l'étudier. La science n'est donc pas un obstacle, comme on affecte de le dire, c'est un secours pour l'enseignement.

Le préjugé que je combats est plus profond qu'on ne pense; on ne saurait croire la peine qu'éprouve chez nous un professeur, non-seulement à devenir un savant, si son goût le porte vers l'érudition, mais à se faire pardonner de l'être. La rareté des livres, s'il vit en province, l'absence de ces journaux qui rendent tant de services à l'Allemagne par l'analyse rapide et sûre des ouvrages qui paraissent sur tous les sujets, le petit nombre des gens capables de lui donner de bons conseils, l'indifférence universelle qui accueille

ses premiers travaux, ne sont pas les seules difficultés dont il ait à triompher; il en trouve d'abord d'autres en lui-même. D'ordinaire il est mal préparé aux études qu'il entreprend. L'éducation à l'École normale est toute pédagogique, et il est difficile qu'elle soit autre chose. On ne lui a donc appris que son métier de professeur, il ne sait rien en dehors de ce qu'il doit enseigner dans les lycées. C'est à peine s'il a entendu parler de la philologie, de la grammaire, de la mythologie comparées; il ne pourrait pas lire une inscription. Tous ces premiers principes qu'il est aisé d'apprendre en quelques leçons, il les ignore, et il ne connaît pas les livres où il les trouverait. Il marche donc seul et au hasard, s'égarant dès les premiers pas dans des erreurs depuis longtemps réfutées ou faisant péniblement des découvertes qui sont connues de tout le monde. Il use ses forces et sa vie à connaître ce qu'un étudiant de Bonn ou de Berlin apprend sans peine en deux ou trois ans dans son université. En Allemagne, aucun effort, aucun travail n'est perdu. Le jeune docteur qui quitte ses maîtres et qui sait ce qu'ils savent peut se flatter d'aller plus loin qu'eux. Nous autres au contraire, qui n'avons pas de traditions scientifiques, nous recommençons sans cesse. Personne chez nous ne profite de ses devanciers et ne sert à ses successeurs. « Chaque écrivain, dit M. Bréal, prenant la science à son origine, s'en constitue le fondateur et en établit les premières assises. Par une conséquence naturelle, la science, qui change continuellement de terrain, de plan et d'architecte, reste toujours à ses fondations. » C'est pour remédier à ce mal que M. Duruy a fondé l'École des hautes études. Il a voulu qu'un jeune homme qui sent en lui la vocation d'être non pas seulement un professeur, mais un savant, trouvât quelque part un enseignement qui le préparât à ses travaux solitaires, qu'en vivant quelques années auprès d'un maître il apprît de lui, et en le voyant faire, le moyen de marcher seul et plus tard de le dépasser; mais l'école commence à peine, et jusqu'à présent le jeune érudit a été réduit à tout tirer de lui-même.

Ces premières difficultés vaincues, le malheureux peut être sûr d'en trouver beaucoup d'autres dans les dispositions malveillantes des gens qui l'entourent. Ceux qui ne veulent pas travailler et qui se tirent d'affaire avec ce scepticisme léger qui couvre tant d'ignorances se moqueront agréablement de lui. Il ne sera pas difficile de rire des sujets qu'il traite, et qui sont en général d'une petite étendue. Que de bonnes plaisanteries ne faisait-on pas de Champollion pendant qu'il découvrait l'art de déchiffrer les hiéroglyphes! L'autorité, si elle est vigilante, finira par s'en mêler aussi. La première pensée de son proviseur, en le voyant si occupé de travaux étrangers à sa classe, sera de se défier. — La défiance est chez nous

une des vertus de l'administration. — Il est admis que le professeur est l'homme du lycée et qu'il lui doit son temps, c'est un principe que de solennelles circulaires ont consacré; n'est-ce pas une sorte de larcin qu'il commet en l'employant ailleurs? S'il ne faisait rien, on ne pourrait pas l'accuser de faire autre chose que sa classe; mais, comme il a l'imprudence de travailler, il devient suspect, et on le soupçonne de négliger ses élèves. L'inspecteur, devant lequel la cause est portée, est mal disposé d'avance pour l'accusé. S'il a fait son chemin uniquement par ses services universitaires et par d'heureuses circonstances, il aura quelques préventions contre un homme qui veut parvenir d'une autre manière. Il est naturel qu'on ait bonne opinion de soi quand on est haut placé; on croit toujours qu'on a pris la meilleure route, et lorsqu'on s'est passé de science pour arriver, on est tout porté à penser qu'elle ne sert de rien. Il ne reste plus au malheureux érudit que le recours au ministre; c'est un faible appui. Le ministre est souvent fort étranger à la science par ses origines; que lui fait la philologie ou l'épigraphie, dont il n'a jamais entendu parler? Comme on croit d'ordinaire que ce qu'on ne connaît pas ne vaut pas la peine d'être connu, il est tenté de les traiter avec un mépris superbe. N'avons-nous pas entendu M. Fortoul nous dire avec sa solennité habituelle : « L'érudition, cette passion des peuples vieillis (1)? » Le mot est curieux dans la bouche d'un homme qui devait être par ses fonctions le représentant officiel et le défenseur de la science. M. Fortoul se trompait, le goût des peuples vieillis, ce n'est pas l'érudition, c'est la rhétorique. Il n'y avait plus de véritables savans à la cour des derniers césars, il y avait encore des rhéteurs uniquement occupés de leurs belles phrases au milieu des malheurs publics. Tous les ans, ils répétaient à ces pauvres princes dans leurs panégyriques fleuris qu'ils étaient les successeurs d'Auguste et les héritiers de Marc-Aurèle, qu'ils faisaient la joie des peuples, et que l'ennemi tremblait devant eux. Les cris des barbares qui s'approchaient et le bruit effroyable que faisait l'empire en s'écroulant ne purent pas les distraire de leurs travaux futiles; les Goths et les Vandales les surprirent arrondissant leurs périodes et alignant leurs mots.

Nous devons donc souhaiter à notre Université, pour la fortifier et la rajeunir, un goût plus vif pour la science; il faut qu'elle se persuade de la vérité de ce principe, qui n'est contesté que chez nous,

(1) M. Fortoul s'exprimait ainsi à propos des réformes qu'il fit subir à l'École normale; jamais réformes ne furent plus malheureuses. Sous prétexte d'empêcher les élèves de devenir des érudits, on les condamnait à une rhétorique éternelle. L'affaiblissement des études devint tel à l'École normale qu'on fut obligé de revenir au plus vite à l'ancien système, dont on avait dit tant de mal.

qu'un corps enseignant doit être un corps savant. Les professeurs s'en trouveront bien; ils y gagneront une salutaire activité d'esprit qui les préservera du désœuvrement de la province et les sauvera de la routine. Leur enseignement deviendra plus profitable et plus vivant, et le plaisir qu'ils éprouveront à parler d'auteurs qu'ils connaissent et qu'ils aiment animera leurs leçons. Ainsi qu'il est arrivé en Allemagne, l'influence de leurs travaux sortira des écoles et se fera sentir à la littérature entière. Il est visible que la nôtre en ce moment manque d'idées. Nous avons à peu près conservé notre talent d'écrire, nous excellons toujours, personne ne le nie, dans l'art de bien disposer les parties d'un sujet, nous savons faire un livre; mais encore faut-il apprendre à mettre dans ce livre quelque chose de nouveau. Sans cela, nous ressemblerions à ces rhéteurs de la décadence romaine, si habiles à bien dire ce qui ne valait pas la peine d'être dit, ou à ces docteurs du moyen âge qui avaient merveilleusement perfectionné la machine du syllogisme et ne s'en servaient que pour des futilités. Or c'est la science aujourd'hui qui nous fournit de découvertes; c'est elle qui rajeunira cette provision d'idées générales sur laquelle nous vivons depuis la restauration, et qui commence à s'épuiser. J'attends d'elle un autre service encore. On sait l'importance que le journal a prise dans la vie de tout le monde. Le plus souvent on ne pense et on ne parle que d'après lui. Il forme toute une littérature vive et brillante, et la plupart des gens n'en connaissent pas d'autre. Malheureusement, par ses conditions mêmes, cette littérature est condamnée à une incurable légèreté. Que de fois l'homme d'esprit qui tient la plume n'est-il pas conduit à parler de choses qu'il sait à peine! que d'à-peu-près ou d'erreurs se glissent dans ces polémiques rapides! quelle énergie d'affirmations sur des choses dont on doute et qu'on niera demain! quelle habileté à se tirer d'un mauvais pas par un bon mot, et à cacher une ignorance en développant à propos quelque idée générale! Il appartient à nos écoles de faire comme une sorte de contre-poids à cette littérature d'improvisation et de superficie. Aussi devons-nous tenir plus que jamais à ces études scientifiques qui donnent de si bonnes habitudes à l'esprit, qui lui communiquent l'amour du savoir sérieux, le goût de l'exactitude minutieuse, la haine des généralités hasardées, le besoin d'aller au fond des choses et de ne parler que de ce qu'on sait. Ces qualités, précieuses dans tous les temps, sont surtout utiles aujourd'hui que nous sommes travaillés des maladies contraires, et à qui peuvent-elles mieux convenir qu'à ceux qui font profession d'élever la jeunesse?

GASTON BOISSIER.

LA

VARIATION DES PRIX

DANS LES CHOSES DE LA VIE

Une des questions les plus importantes de l'économie politique est à coup sûr celle des changemens qui ont eu lieu dans le prix des choses depuis un certain nombre d'années. Tout le monde est frappé de ces changemens, tout le monde reconnaît qu'il en coûte aujourd'hui en général beaucoup plus cher pour vivre qu'il y a vingt ans; mais on ne s'en explique pas bien les causes. Pour les uns, et c'est l'opinion la plus répandue, celle qui sert d'argument pour l'élévation des traitemens et d'excuse pour l'accroissement des budgets, la cherté est une conséquence immédiate de l'influence des mines d'or; les métaux précieux, devenant tout à coup beaucoup plus abondans, ont diminué de valeur, et le prix des choses s'est élevé en proportion. Cette explication en effet paraît toute naturelle. La production annuelle des métaux précieux, qui avant 1848 pouvait être de 450 millions, est montée, après la découverte des mines de la Californie et de l'Australie, à plus de 1 milliard. Cette situation dure depuis tantôt seize ou dix-sept ans, en prenant seulement pour point de départ l'époque où les gisemens aurifères ont commencé à être exploités sur une vaste échelle. Or, comme on a vu se déclarer en même temps l'élévation du prix de la plupart des marchandises, on a été frappé de la simultanéité des deux phénomènes, et il était difficile de ne pas mettre entre eux la relation de cause à effet. Pour quelques personnes, cette élévation des prix s'explique par des considérations économiques qui n'ont

rien à démêler avec la dépréciation des métaux précieux. Il serait utile de se mettre d'accord, car, suivant la conclusion qu'on adopte, on a des perspectives toutes différentes sur le mouvement de la richesse dans le passé et sur ce qui peut arriver dans l'avenir.

Dans la plupart des cas, les peuples ont, en dehors de tout examen approfondi, des lueurs qui leur montrent la vérité; mais c'est sur des points qui les intéressent au plus haut degré, qui touchent à leur salut. Cela fait partie de cet instinct de conservation que chacun de nous tient de la nature, et qui nous avertit du danger avant même que nous ayons pu l'apercevoir. Il en est autrement des vérités scientifiques, on n'arrive à les connaître que par l'expérience et le raisonnement. Le monde a cru pendant des siècles que le soleil tournait autour de la terre et que celle-ci restait immobile; c'était le contraire qui était vrai. Il a cru encore à la magie, à la sorcellerie, et il a fallu le progrès des lumières pour dissiper ces erreurs. L'idée générale de la dépréciation des métaux précieux ne permet donc de rien conclure sur la vérité de ces vues. Seulement, quand on ne partage pas à cet égard les croyances communes, on a le devoir d'y regarder d'un peu plus près. La première chose, c'est de bien déterminer les faits. S'il ne s'agissait que de dresser le tableau de la variation des prix d'un certain nombre de marchandises dans un temps donné, de mettre à côté celui de la production des métaux précieux et d'en tirer des conclusions suivant les moyennes, la question serait vite résolue; mais ce n'est pas ici une affaire de moyennes, il faut avant tout apprécier chaque chose en particulier. Les causes qui ont influé sur le prix du blé ne sont pas celles qui ont agi sur celui d'autres denrées alimentaires ou des articles manufacturés. Il faut tenir compte encore des événemens exceptionnels qui se sont produits pendant le temps de la comparaison, guerres, mauvaises récoltes, troubles imprévus dans les relations commerciales. Il faut voir enfin quelle répartition a été faite de la production des métaux précieux, ce qui était nécessaire pour remplacer la déperdition, ce qui a été employé pour des usages autres que le monnayage, ce qui a été exporté dans des pays lointains et ce qui en est resté pour grossir le stock métallique. Ce n'est pas tout encore : la quantité de métaux précieux qu'on possède et la proportion dont elle s'accroît chaque année ne signifient rien, si on ne les rapproche des besoins auxquels ces métaux sont destinés à satisfaire. Il faut donc dresser un troisième tableau, celui du progrès de la population et du développement des affaires. Ce n'est qu'après avoir groupé tous ces élémens, après en avoir apprécié la valeur relative, qu'on est en mesure de se prononcer avec une apparence d'autorité sur les causes qui ont mo-

difié les prix, et de dire si ces causes viennent de la dépréciation de la monnaie ou d'ailleurs.

I.

Avant d'aborder en cette étude les faits contemporains, nous devons dire un mot de ce qui a eu lieu dans le passé, et notamment après la découverte de l'Amérique en 1492. Il y a bien chez les auteurs qui se sont occupés de la question quelques divergences sur la façon de mesurer la variation des prix, et même sur la quantité de métaux précieux qui ont pu être fournis à telle ou telle époque. Ce sont après tout des divergences de détail, elles n'ont aucune importance pour les données principales du problème. Ainsi on est généralement d'accord, et c'est Adam Smith qui le premier a fait cette constatation, que, dans les cent cinquante années qui ont précédé la découverte de l'Amérique, les métaux précieux, par des causes diverses, tendaient à devenir plus rares, et acquéraient plus de valeur. On suppose même que durant ce laps de temps la plus-value aurait été de moitié, c'est-à-dire que la quantité de blé qui se payait 4 onces d'argent en 1350 n'en valait plus que 2 en 1492. De 1492 à 1530, jusqu'au moment où les Espagnols se rendirent maîtres à la fois du Mexique et du Pérou, la production des métaux précieux, qui consistait surtout en or, fut peu importante; elle ne changea rien à la situation, les prix continuèrent à baisser. Ils baissèrent encore après 1530 malgré une production plus considérable. Ce ne fut qu'à partir de 1545, lorsqu'on eut découvert les fameuses mines de Potosi, si riches en argent, que les prix s'arrêtèrent; mais ils ne commencèrent à s'élever sérieusement qu'après 1570. Ce n'est pas que les gisemens aient été alors plus féconds qu'auparavant. M. de Humboldt calcule au contraire que ces fameuses mines de Potosi, qui en 1545 rendaient 50 pour 100 d'argent pur sur le minerai qui était extrait, n'en rendaient plus que 20 pour 100 en 1574, et de cette dernière date à 1789 le degré de productivité, toujours selon M. de Humboldt, baissa dans la proportion de 174 à 1. Cependant on avait en 1571 trouvé des mines de mercure, on se servit des produits pour séparer l'argent plus facilement des matières auxquelles il était mêlé. Ceci, joint à d'autres améliorations et à une exploitation plus étendue, fit que le rendement total ne diminua point, qu'il augmenta plutôt; les prix commencèrent à s'en ressentir et à monter assez vite. On établit généralement que cette élévation eut lieu dans la proportion de 200 pour 100, et qu'elle atteignit son maximum vers

l'an 1640, c'est-à-dire qu'il fallait à cette époque trois fois plus d'argent qu'en 1492 pour acheter la même quantité de blé. On a pris le blé pour élément de comparaison d'abord parce qu'on n'en avait pas d'autre, — il n'y a que le blé pour lequel existent des séries de prix remontant assez haut et ayant un certain caractère d'exactitude, — ensuite parce que, considérée dans un laps de plusieurs siècles, c'est la denrée qui présente le plus de fixité, non qu'on ait toujours à en produire la même quantité : il est bien évident qu'à mesure que la population s'accroît et devient plus aisée, on en consomme davantage; mais cette consommation n'est pas susceptible de s'étendre indéfiniment, elle reste toujours très limitée. On ne mange pas beaucoup plus de pain parce qu'on est plus riche, et on peut trouver dans des améliorations agricoles les moyens d'en produire davantage, de suffire aux besoins sans augmentation des frais. De là la fixité des prix. Cette fixité est sans doute troublée de temps à autre par de mauvaises récoltes, par les guerres, par des obstacles à la liberté des transactions ou des transports, par d'autres causes encore; pourtant, si on écarte les années exceptionnelles, qu'il est facile de reconnaître à l'exagération des prix en hausse ou en baisse, et qu'on établisse ensuite des moyennes sur de longues périodes, c'est encore la mesure la plus exacte pour indiquer la valeur des métaux précieux à diverses époques.

De 1570 à 1640, la production annuelle de ces métaux, consistant principalement en argent, avait été, déduction faite de l'usure et de la perte, de 70 millions de francs, et, pour la période totale de 1492 à 1640, de 6 milliards 584 millions (1). Retranchons-en, pour perte ou pour usure, environ 1 milliard; restent nets 5 milliards 584 millions, qui sont venus s'ajouter au stock métallique que l'Europe possédait avant 1492. M. Jacob évalue ce dernier à 825 millions, et MM. Tooke et Newmarch, dans leur *Histoire des prix*, le portent à 1 milliard. Il se serait donc accru d'environ 600 pour 100, tandis

(1) Cette production se répartit ainsi suivant les époques :

Époques.	Production totale.	Production annuelle.
1492 à 1521.	37 millions.	1,300,000 fr.
1521 à 1545.	392 —	15,750,000 fr.
1545 à 1600.	2,835 —	52,500,000 fr.
1600 à 1640.	3,320 —	83,500,000 fr.
	6,584 millions.	

Dans les trois premières périodes, les chiffres indiqués ne se rapportent qu'à la production des mines américaines; dans la quatrième, on y a joint les métaux extraits en Europe.

que le prix des marchandises n'aurait monté que de 200 pour 100. Ce point est essentiel à noter pour l'appréciation des faits contemporains. A partir de 1640, où eut lieu l'apogée des prix, l'extraction des métaux précieux ne se ralentit pas, elle ne fit que s'activer. De 1640 à 1809, elle atteignit en Europe et en Amérique un total brut de 27 milliards (1), et un total net de 24 milliards 1/2, déduction faite de la perte et de l'usure. Malgré cela, on ne remarque pas de modification sensible dans les prix; quelques personnes ont pensé, il est vrai, qu'aux approches de la révolution de 1789, et pendant une période qui finit à 1809, il y eut une légère hausse, et que l'argent perdit un peu de sa valeur. C'est surtout l'opinion d'un économiste anglais contemporain, M. Jevons, qui attribue ce fait à une recrudescence dans la production des métaux précieux. Sans nier le fait en lui-même, on pourrait en contester sérieusement l'explication. La période de 1789 à 1810 a été traversée par toute espèce de calamités, par la révolution, par la guerre, par les obstacles de toute nature mis à la création et à la circulation des produits. C'était l'époque où en France le sucre valait plus de 5 francs la livre, où l'on payait le thé, le café, des prix analogues, où il n'y avait plus de bras dans les fabriques, occupés qu'ils étaient partout à porter les armes. Il n'est pas étonnant qu'il y ait eu à ce moment une hausse générale, et il n'est pas nécessaire pour l'expliquer de l'attribuer à l'influence des métaux précieux. Il se peut qu'en effet la production de ces métaux fût alors plus considérable que ne l'exigeaient les besoins du commerce; mais il s'en faisait d'autre part un tel gaspillage par la guerre, il en était tant enfoui par la crainte du pillage, qu'il est douteux qu'il y ait eu surabondance. Ce qui prouve que les prix à ce moment n'avaient rien à démêler avec la trop grande abondance de l'or et de l'argent, c'est qu'aussitôt la guerre finie, après 1815, ils baissèrent, bien que la production des mines ne se fût pas encore ralentie. Quoi qu'il en soit de cette légère divergence sur un point peu important de l'histoire, il n'en reste pas moins avéré, et c'est le fait essentiel, que de 1640 à 1789, si l'on veut, malgré une production de métaux précieux triple de la quantité qui existait au début de la période et qu'on évalue à 6 milliards 1/2, il n'y eut aucun changement dans les prix. L'hectolitre de blé se retrouve dans les années qui ont précédé 1789 à 15 et 16 francs, comme en 1640.

		Production totale.	Production annuelle.
(1)	De 1640 à 1700.	5 milliards.	83 millions.
	De 1700 à 1809.	22 —	200 —
		27 milliards.	

Que s'était-il passé pour que les résultats aient été si différens avant et après 1640? Il s'était passé ce simple fait, que les marchés s'étaient agrandis, et que les métaux précieux avaient trouvé des débouchés qu'ils n'avaient pas auparavant. De 1492 à 1640, toute la production des mines de l'Amérique était venue se concentrer en Europe. Elle n'avait pas d'emploi ailleurs, et, comme là encore cet emploi était très restreint à cause du peu d'activité du commerce, elle ne tarda point à dépasser les besoins et à causer des perturbations sérieuses dans les prix. Cependant il est très digne de remarque que ces perturbations n'ont pas suivi l'accroissement de l'or et de l'argent, puisque cet accroissement avait été de 600 pour 100, et que la baisse des prix n'alla pas au-delà de 200 pour 100. Après 1640, le commerce et l'industrie s'étaient beaucoup développés; l'Inde et quelques parties de l'Asie étaient entrées en relations avec l'Europe; elles nous envoyaient leurs produits et prenaient en échange une part de nos métaux précieux. M. Jacob calcule que, pendant le XVIIIe siècle ou plutôt pendant cent dix ans, de 1700 à 1809, nous avons envoyé dans ces pays lointains 8 milliards 800 millions. Ajoutez à cela que l'emploi de l'or et de l'argent pour les usages industriels et surtout pour l'ornementation avait aussi beaucoup augmenté. En France, on venait de traverser le règne fastueux de Louis XIV, on assistait aux prodigalités de la régence et du règne de Louis XV; en Angleterre, on inaugurait, avec la nouvelle dynastie qui avait succédé aux Stuarts, une ère de grandeur et de prospérité. M. Jacob évalue à une somme non moins forte que celle de l'exportation vers l'Orient la quantité de métaux précieux qui furent convertis, dans la même période de cent dix ans, en articles d'ornement ou consacrés à des usages industriels; après avoir retranché encore ce qui a été perdu par le frai ou autrement, il arrive à constater que, sur les 27 milliards de la production brute, il ne restait guère que 2 milliards pour grossir le stock monétaire des pays civilisés. Mettons 4 milliards, si on trouve le premier chiffre trop faible. Cela explique comment les prix n'ont pas sensiblement varié pendant ce long laps de temps.

Ce qu'il importe encore de distinguer, c'est le rapport de la production à la quantité en réserve selon les époques. De 1546 à 1600, d'après MM. Tooke et Newmarch, la production par année est de 50 millions, et représente 2 1/2 pour 100 du stock existant. De 1600 à 1700, elle monte à 83 millions par an, et n'est plus que de 2 pour 100 de la réserve d'alors, et même de 1 1/2 pour 100, si on prend comme point de départ l'année 1640. Pendant le cours du XVIIIe siècle, avec 200 millions, elle ne représente que 1 1/4 pour

100. Enfin, quelque temps avant l'année 1848, lorsque par le concours des mines d'or de la Russie elle atteignit de 400 à 450 millions par an, elle n'égale encore que 1 1/4 pour 100 des quantités amassées déjà. Depuis le commencement du siècle, la production est évaluée à 8 ou 10 milliards, et tout le monde reconnaît qu'elle a été à peine suffisante pour faire face aux besoins; elle ne nous a pas empêchés d'éprouver de graves embarras monétaires et d'être obligés en 1847 de recourir à l'assistance de l'empereur de Russie pour une cinquantaine de millions. Il est certain aussi qu'aux environs de la révolution de février les métaux précieux avaient plutôt acquis que perdu de leur valeur. Tels sont les précédens de la question; ils serviront à faire mieux apprécier la situation présente.

II.

Quand on étudie les époques antérieures à 1848 et surtout celles qui ont précédé le commencement du siècle, on regrette de n'avoir que des renseignemens peu précis et très incomplets. On regrette par exemple que les séries de prix à consulter ne s'appliquent guère qu'à une seule denrée, le blé, bien que cette denrée, je le répète, soit le meilleur élément pour mesurer la valeur des métaux précieux. On aurait aimé à la rapprocher d'autres marchandises courantes, du taux des salaires notamment; on saurait comment à travers les siècles le progrès s'était fait dans tout ce qui touche aux besoins matériels de l'homme, quelles étaient les choses dont les prix avaient le plus baissé, celles au contraire où ils avaient toujours monté, et pour quelles raisons. On n'éprouve pas le même embarras ni les mêmes difficultés pour les études à faire à partir de 1849, depuis la découverte des nouvelles mines de la Californie et de l'Australie. Ici les documens abondent, et ils ont toute la précision désirable. On est parfaitement renseigné sur la variation des prix d'un grand nombre de marchandises, sur la quantité de métaux précieux fournis annuellement par les mines et aussi sur le progrès de la richesse publique dans le même temps. On a donc tous les élémens d'information; malheureusement le champ de l'observation est trop restreint. On peut bien, quand on a devant soi le cours des siècles, dégager les influences exceptionnelles, mettre de côté les années de mauvaise récolte, celles qui ont été troublées par la guerre, par les révolutions, établir ensuite une moyenne sur les années normales, et voir ce qui revient à l'influence des métaux précieux. Il n'en est pas de même lorsque l'examen porte sur vingt années seulement, et qu'on est en face d'une période fort agitée.

S'il fallait dégager de cette période les années de mauvaise récolte, celles qui ont été traversées par la guerre, éprouvées par des excès de spéculation ou par l'effet contraire, celles encore, et c'est la situation où nous sommes depuis trois ans, qui ont eu à souffrir des inquiétudes politiques, il n'en resterait pour ainsi dire aucune dans des conditions normales. Cependant quelques économistes ont cru qu'on pouvait trouver dans les faits soumis à des influences si diverses l'indice d'une dépréciation continue des métaux précieux. M. Jevons, que nous avons déjà cité, est de ce nombre.

Il prend un certain nombre de marchandises (40) pour types, il en compare les prix de 1849 à ceux de l'époque actuelle, et, comme il trouve une différence en hausse de 18 pour 100, il en déduit que cette différence doit être attribuée à la dépréciation des métaux précieux, et qu'elle en marque le degré exact. Il y a dans cette manière de raisonner deux sources d'erreur. La première, c'est d'adopter l'année 1849 pour point de départ; cette année ne donne pas les prix d'une situation ordinaire. Dès 1853, la moyenne de ces prix sur les marchandises qui servent d'étalon à M. Jevons avait augmenté de plus de 20 pour 100 sur 1849; en 1854, l'élévation était de 30 pour 100. Dira-t-on que c'était déjà l'influence des métaux précieux qui se faisait sentir? En 1853, il y avait quatre ans à peine que les mines de la Californie avaient été découvertes, un an tout au plus que celles de l'Australie étaient exploitées, et ces deux pays réunis avaient répandu dans le monde civilisé environ un milliard, 3 pour 100 de la quantité de numéraire qu'on possédait en 1848; ce n'était donc pas là ce qui pouvait avoir modifié les prix. Les métaux précieux, loin d'être alors trop abondans, étaient sensiblement au-dessous des besoins. On eut occasion de le voir par ce qui suivit. Ce fut à partir de cette époque que commencèrent à baisser dans tous les pays, particulièrement en Angleterre et en France, les encaisses métalliques qui s'étaient amassés pendant la période révolutionnaire, c'est-à-dire pendant la période d'inaction, et il fallut bientôt élever l'escompte à un chiffre qu'on n'avait pas connu depuis longtemps. On peut se souvenir même des plaintes du commerce sur la difficulté de se procurer du numéraire et des expédiens proposés pour y remédier. Ce n'était donc pas bien évidemment l'abondance des métaux précieux qui produisait alors l'élévation des prix, elle était due à une reprise sensible dans les affaires, et elle parut d'autant plus forte que tout avait été déprécié outre mesure pendant la période révolutionnaire. Il s'était produit aussi à ce moment ce qui arrive presque toujours en pareil cas, lorsque le réveil succède à une longue atonie : la spéculation s'en était mêlée et avait

porté les prix à des taux exagérés. Dès l'année suivante, après la crise, les prix diminuèrent, et ils sont encore aujourd'hui au-dessous de ce qu'ils étaient il y a douze ans.

L'autre source d'erreur de l'économiste auquel nous répondons, c'est d'avoir établi des moyennes là où il n'était pas permis de le faire. Nous avons beaucoup de respect pour la statistique, nous la croyons utile à l'éclaircissement de bien des questions; encore faut-il qu'elle s'applique à des objets de même nature, obéissant aux mêmes lois et subissant les mêmes influences. C'est ce qui n'a point lieu pour les variations de prix des diverses marchandises. Ainsi, dans les tableaux qui ont servi à M. Jevons pour ses conclusions, on voit le coton brut tripler et quadrupler de valeur pendant la guerre civile d'Amérique et être encore aujourd'hui à un taux supérieur à celui des années normales, ce qui réagit nécessairement sur le prix des tissus qui en résultent. La soie est montée également à un chiffre excessif à cause de la maladie persistante de l'insecte qui la file. Enfin, sans parler des considérations générales tenant à la politique, dont on ne tient pas assez compte, il y a eu dans la période que l'on compare des abaissemens de tarifs, des facilités plus grandes accordées au commerce extérieur, qui ont exercé aussi leur influence sur les prix. Était-il possible d'établir une moyenne dans de telles conditions? Un maître des requêtes au conseil d'état, M. Bordet, dans un travail sur *l'Or et l'Argent*, publié en 1864, a fait le tableau de la variation des prix d'un certain nombre de marchandises de 1827 à 1862. Il les a classées par catégories et a pris pour base les documens officiels du commerce extérieur. Les chiffres qu'il donne, complétés pour les années postérieures à 1862 d'après les relevés authentiques, peuvent servir à montrer combien il faut se défier des moyennes établies sur un trop grand nombre d'objets divers. D'après ce tableau, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, les œufs, ont subi de 1847 à 1868 une augmentation moyenne de 90 pour 100. Les comestibles végétaux, thé, café, cacao, huile d'olive, ont diminué de 40 pour 100; mais comme il y a eu sur ces denrées, en vertu de la loi du 23 mai 1860, un abaissement de droits de 50 pour 100, l'augmentation, toute compensation faite, serait de 10 pour 100. Elle est de 50 pour 100 sur les matières premières, qui comprennent le lin teillé, le coton ou la laine, la soie grége.— Sur les métaux de première fusion, tels que le cuivre brut, le plomb et le zinc, il n'y a pour ainsi dire pas de changement. — Sur les articles manufacturés au contraire, la diminution est de 33 pour 100, même en y joignant les tissus de coton, dont la matière première a éprouvé des fluctuations considérables et se paie aujourd'hui plus cher qu'en 1847. On en a distrait, par exemple, les tissus façonnés de soie,

dont le prix s'est élevé de 110 à 150 francs après avoir atteint le chiffre de 275 francs en 1857.

On est frappé de l'augmentation du prix des choses, parce qu'elle s'applique surtout à celles qui tiennent à l'alimentation et à la main-d'œuvre; la vie s'est trouvée ainsi sensiblement plus chère qu'autrefois, et il n'est pas étonnant qu'on s'en préoccupe. Cette augmentation pourtant n'est pas générale. Le fait qui ressort de ce qui précède est que les résultats sont très différens suivant qu'il s'agit de telle ou telle marchandise. Les marchandises dont la production est presque illimitée, qui peuvent augmenter au fur et à mesure des besoins, dont tous les progrès de la science et de l'industrie concourent à rendre la fabrication plus économique, diminuent de valeur : les articles manufacturés se trouvent dans ce cas. Celles au contraire dont la production ne peut pas toujours suivre les besoins, surtout si les besoins augmentent rapidement, telles que la viande et certaines denrées alimentaires, subissent une hausse considérable. Il en est de même pour les matières premières, qui sont plus recherchées aussitôt que l'industrie prend plus d'activité. Les comestibles végétaux n'ont pas beaucoup varié, parce que le marché s'est agrandi autant que cela est devenu nécessaire. On ne peut pas faire venir de la viande, du beurre et des œufs de partout; la cherté et la difficulté des transports s'y opposent, tandis que pour le thé, le café, le cacao, l'huile, on peut en demander aux pays les plus lointains: les transports ne sont ni difficiles ni relativement très coûteux. C'est ce qui explique la fixité relative du prix de ces denrées. Quant aux métaux dits de première fusion, l'économie dans les procédés d'extraction et de mise en œuvre a pu contre-balancer la plus grande demande dont ils ont été l'objet, et les prix n'ont pas changé. Ce qui a beaucoup augmenté aussi, et ce dont il n'est question ni dans les tableaux de M. Jevons ni dans ceux que nous venons d'analyser, ce sont les salaires; depuis 1847, ils se sont certainement élevés de plus de 30 pour 100. Ils avaient déjà monté de 10 à 15 pour 100 dans les vingt années précédentes; la viande aussi se payait plus cher en 1847 qu'en 1827.

Si au lieu de confondre dans un même bloc des marchandises dont les variations obéissaient à des causes très diverses, si au lieu de faire une moyenne générale, ce qui est vraiment l'abus de la statistique, M. Jevons s'était donné la peine d'entrer dans les appréciations particulières, il aurait bien vite découvert la véritable cause de ces variations, il se serait expliqué pourquoi elles ont été plus grandes depuis 1848, car nous ne contestons pas que, considéré en général, le prix des marchandises ne soit aujourd'hui plus élevé qu'il y a vingt ans. Cette cause est tout simplement le progrès de la

richesse publique. On ne niera pas qu'avec le progrès, avec le bien-être qui en résulte pour les populations, on consomme davantage, et comme on consomme surtout des choses qui ne se reproduisent pas à volonté, aussi vite que l'exigeraient les nouveaux besoins, des choses qui ne peuvent pas s'amasser et se garder indéfiniment, telles que les denrées alimentaires, celles-ci augmentent de prix, et d'autant plus rapidement que l'offre dépasse la demande. Il en est de même pour les salaires, qui s'élèvent en raison de l'activité industrielle et commerciale.

Quant aux articles manufacturés, dont la tendance générale est à la baisse par suite des applications scientifiques et des progrès de toute nature, cette tendance se trouve un peu ralentie par une consommation devenue plus grande; mais elle n'en persiste pas moins, et nous n'avons pas besoin de recourir aux tableaux officiels pour déclarer qu'il en coûte aujourd'hui moins cher pour se vêtir et pour se procurer certains objets d'usage habituel et même de luxe, papier, faïences, porcelaines, cristaux, qu'avant 1848. On peut également acheter à meilleur marché tous les produits qui dérivent du fer, les articles de taillanderie, de coutellerie et de quincaillerie par exemple. Enfin, loin des grandes villes et des centres industriels, on trouve encore à se loger à aussi bon compte qu'il y a vingt ans. Par conséquent il n'y a rien de changé dans les lois qui président aux variations des prix; il n'y a pas eu ce renversement des faits antérieurs que croit apercevoir M. Jevons. Les mêmes choses ont monté, les mêmes ont baissé; seulement les proportions ont été différentes, et, si elles se sont accentuées davantage dans le sens de la hausse depuis 1848, c'est parce que le progrès a été aussi beaucoup plus considérable; nous donnerons à cet égard des chiffres qui éclaireront très vivement la question. Pour le moment, constatons bien qu'il y a des choses encore qui ont diminué de valeur depuis 1848, d'autres qui sont restées stationnaires. Ce qui est surtout concluant contre cette prétendue dépréciation des métaux précieux, à laquelle on voudrait attribuer les variations qui ont eu lieu, c'est ce qui résulte des tableaux mêmes de M. Jevons, à savoir que les prix en général sont aujourd'hui moins élevés qu'il y a douze ans, et cela malgré une quantité de métaux précieux qui n'a fait que s'accroître. Cela prouve au moins que ces deux faits, l'augmentation du numéraire et la hausse des prix, ne sont pas étroitement liés l'un à l'autre. On pouvait s'y tromper en 1857 et 1858, alors qu'on était en présence d'une abondance exceptionnelle et toute récente de métaux précieux, et qu'on avait vu s'élever les prix d'année en année sans qu'il y eût de réaction. Après ce qui s'est passé depuis, après la baisse relative qui a eu

lieu, l'illusion n'est plus possible. Que dire aussi de la fixité du prix du blé? Voilà une denrée qui coûte toujours à peu près les mêmes frais à produire, qui a servi depuis des siècles à mesurer la valeur de la monnaie, qui en a suivi toutes les fluctuations, et qui est encore au même taux qu'il y a vingt ans. L'hectolitre de blé se vend en moyenne 18 fr., comme avant 1848; il a même été à 16 et 15 fr. il y a quelques années. Il serait difficile d'expliquer cette fixité, s'il y avait eu des changemens dans la valeur des métaux précieux, et qu'ils eussent atteint les proportions qu'on suppose. Pour prouver ces changemens, on est allé jusqu'à chercher des exemples dans l'Inde; on a choisi les époques où l'on a importé dans ce pays les plus grandes quantités de numéraire; on a montré les prix qui ont suivi pour ce qu'on appelle les produits orientaux, et, quand on a trouvé de la hausse, on en a conclu, comme pour la moyenne établie sur les faits observés en Europe, que la dépréciation était marquée par cette hausse. Or nous avons étudié les tableaux dont on s'est servi pour cette assertion, et nous sommes loin d'y avoir vu la démonstration de ce qu'on avance. Durant la période qui s'étend de 1835 à 1845, il y a eu dans l'Inde une importation de métaux précieux beaucoup plus considérable que dans les dix années précédentes, 525 millions contre 300. Néanmoins dans les cinq années qui ont suivi, de 1845 à 1850, les prix n'ont pas monté, ils ont été au contraire de plus de 20 pour 100 au-dessous de la moyenne de 1830 à 1835. Ils ont baissé de même après les fortes importations de 1855 à 1857, ils ne se sont relevés qu'au moment où l'on a commencé à créer dans ce pays de nouvelles voies de communication, à établir des chemins de fer, à élargir les débouchés, c'est-à-dire au moment où l'activité commerciale a pu prendre un certain essor. C'est donc toujours à la même cause, au progrès de la richesse publique, qu'il faut attribuer la hausse.

III.

Voyons maintenant quelle a été, depuis la découverte des mines d'or de la Californie et de l'Australie, cette production des métaux précieux qui en aurait fait baisser la valeur. En 1848, selon MM. Tooke et Newmarch, il pouvait y avoir en Europe et en Amérique, dans ce qu'on appelle le monde civilisé, 34 milliards de métaux précieux, dont 20 en argent et 14 en or. Depuis, les mines de la Californie et de l'Australie, en y comprenant aussi celles de la Russie, y ont ajouté de 10 a 12 milliards, défalcation faite des réexportations et de l'usure. Nous aurions donc aujourd'hui 46 milliards

de métaux précieux contre 34 en 1848, ce qui représente une augmentation de 35 pour 100 en vingt ans, ou de 1 3/4 pour 100 par an. Nous avons vu que dans la seconde moitié du XVIIe siècle, à partir de 1640, et pendant tout le cours du XVIIIe, où la production des métaux précieux avait été en totalité de 27 milliards, et l'augmentation annuelle de 1 1/2 pour 100, les progrès du commerce, les exportations au dehors et les emplois industriels avaient suffi pour absorber ces augmentations; on a même dit qu'aussitôt que la production vint à se ralentir, pendant la période des guerres de l'indépendance des colonies espagnoles, de 1816 à 1830, il y eut une gêne, et les prix en furent affectés. Il a donc fallu pendant cette longue période une augmentation annuelle de 1 1/2 pour 100 de numéraire pour répondre aux besoins. Quelques années avant 1848, l'or notamment, qui depuis le commencement du siècle s'était accru dans la proportion de 58 pour 100, était tellement rare qu'il faisait prime. Quels sont les besoins d'à présent? Là est la question.

Nous ne voulons pas faire de comparaison avec le XVIIe siècle. Qui peut douter qu'aujourd'hui le mouvement des affaires ne soit tout autre qu'aux XVIIe et XVIIIe siècles? La comparaison n'est possible et intéressante qu'entre la situation présente et celle des années qui ont précédé 1848. De 1840 à 1852, en Angleterre, l'importation des produits extérieurs monte par tête de 60 shillings 6 deniers à 82 shillings, soit de 30 pour 100. En 1862, dix ans après, elle atteignait 154 shillings avec une augmentation de 100 pour 100. Les résultats en France sont plus étonnans encore. Le commerce extérieur représentait par tête 49 fr. 50 en 1827, 73,94 en 1847, 211 fr. en 1867, c'est-à-dire que l'augmentation, qui avait été de 47 pour 100 dans la première période de vingt ans, s'est élevée à 185 pour 100 dans la seconde. Si on juge maintenant du commerce intérieur par les opérations de la Banque de France, il a presque quadruplé depuis 1848; il est passé du chiffre de 2 milliards 705 millions en 1847 à celui de 8 milliards en 1866, lorsqu'il avait à peine doublé depuis 1827. Ces exemples, que nous pourrions multiplier, prouvent qu'il n'y a rien de comparable entre les deux époques. Si la production des métaux précieux est devenue tout à coup plus considérable, les affaires se sont accrues d'une manière plus rapide encore, elles quadruplaient pendant que le stock métallique n'augmentait que de 35 pour 100. Il y avait donc place pour l'absorption de ces métaux à mesure qu'ils sortaient des mines, et, sans le développement prodigieux et simultané qui a été donné au crédit, ils n'auraient pas suffi. Les règlemens de comptes se font aujourd'hui en Angleterre au moyen de viremens dans les *clearing houses*. Ce sont des établissemens où se rendent tous les jours, à certaines heures, les com-

mis des principales maisons de banque; ils échangent entre eux le papier à l'ordre de chaque maison, — et un nombre immense de transactions se soldent ainsi sans l'emploi du numéraire; on en évalue le montant à 2 milliards par semaine, soit à plus de 100 milliards par année à Londres seulement. Nous ne sommes pas aussi avancés en France, nous n'avons pas de *clearing houses*, cependant d'énormes progrès ont été faits également en matière de crédit. Nous avons beaucoup d'établissemens financiers qui n'existaient pas avant 1848, et qui tous ont pour but de faciliter les opérations commerciales au moyen de viremens. Le portefeuille de tous ces établissemens, joint à celui de la Banque de France, représente plus de cinq fois ce qu'il était il y a vingt ans, et nous avons en circulation 1,300 millions de billets au porteur contre moins de 400 avant 1848.

Toutefois le crédit ne remplace pas toujours le numéraire, nous en avons fait l'épreuve en 1856 et 1857. L'encaisse métallique de la Banque de France ayant baissé dans ces deux années au-dessous de 200 millions, il fallut élever le taux de l'intérêt à 7 et 8 pour 100. De même encore en 1864. Le crédit est un auxiliaire puissant pour le commerce, mais il n'est qu'un auxiliaire. L'instrument principal est toujours le numéraire, et, à mesure que les affaires se développent, il en faut davantage. L'Angleterre, qui en avait pour 1,500 millions il y a vingt ans, en a aujourd'hui pour près de 2 milliards 1/2, et la circulation métallique de la France a dû s'accroître dans le même espace de temps d'au moins un tiers, être portée de 4 à 6 milliards. L'augmentation pour notre pays est-elle trop forte? Il le semblerait quand on regarde l'encaisse de notre principal établissement financier : au bilan du 1er juillet 1869, il était de 1,222 millions, chiffre prodigieux qu'on n'avait jamais vu autrefois. On a beaucoup discuté sur cet encaisse, nous en avons fait nous-même ici l'objet d'une étude spéciale (1). Les 1,200 et quelques millions de numéraire amassés à la Banque sont bien évidemment le résultat d'une stagnation prolongée dans les affaires. Il ne peut y avoir de doute à cet égard; mais en même temps on est obligé de reconnaître qu'avec l'extension de ses succursales, avec la facilité des communications, la Banque de France tend à devenir de plus en plus le réservoir de toutes les ressources disponibles du pays et particulièrement du numéraire. C'est un rôle que joue déjà depuis longtemps la Banque d'Angleterre; tous les établissemens de crédit, toutes les maisons de commerce, y déposent leurs réserves, et, quand de grands besoins se manifestent, c'est sur elle qu'on tire de tous côtés, ce qui rend alors sa situation très critique, et l'oblige à

(1) Voyez, dans la *Revue* du 15 mai 1868, *la Grève du milliard*.

une excessive prudence. En France, on trouverait encore dans beaucoup de maisons, dans les tiroirs des particuliers, des réserves métalliques plus ou moins fortes en dehors de celles que possède notre principal établissement financier. Cela est quelquefois avantageux, et nous a servi notamment en différentes occasions à traverser les crises plus heureusement que nos voisins; mais cette situation est en train de se modifier, il est facile de le voir à l'augmentation sensible des comptes courans. Depuis deux ou trois ans, ils ont passé du chiffre de 200 millions en moyenne à celui de 400 millions, et on peut en conclure que l'encaisse est d'autant plus fort à la Banque qu'il est moindre dans le pays. Les 1,222 millions qui le composent ne sont donc pas au fond aussi considérables qu'ils en ont l'air, d'autant plus qu'ils sont représentés dans le pays par une quantité de billets qui dépasse de beaucoup les limites ordinaires. Au moindre souffle qui viendrait ranimer l'activité commerciale, on les verrait disparaître et se répandre bien vite dans les mille canaux de la circulation. On n'a pour s'en convaincre qu'à les rapprocher du chiffre des capitaux qui sont engagés dans les opérations commerciales, de ce qui constitue le fonds roulant de la société française. Supposez que ce chiffre soit de 50 milliards, et il peut être plus élevé, les 1,200 et quelques millions de l'encaisse n'en sont guère que la quarantième partie; une reprise d'un dixième seulement dans les affaires ferait plus que de les absorber; il faudrait recourir encore au crédit. Du reste veut-on avoir la preuve décisive que, s'il y a pléthore monétaire en ce moment à la Banque de France, c'est un résultat momentané qui n'a rien de commun avec une surabondance des métaux précieux; il suffit de consulter les prix de toutes choses, ils sont aujourd'hui en général au-dessous de ce qu'ils étaient il y a quatre ou cinq ans, lorsque l'encaisse de la Banque était descendu à 200 millions, et ils n'ont pas de tendance à la hausse. C'est le contraire qui aurait lieu, s'il n'y avait pas là une situation exceptionnelle dont chacun attend et prévoit la fin.

Cette situation a beaucoup d'analogie, sauf la différence des proportions, avec ce qui se passait en 1850 et 1851. A ce moment aussi, il y avait à la Banque une réserve métallique considérable; elle atteignait 600 millions, et dépassait le chiffre de la circulation fiduciaire, qui était de 500 et quelques millions. On pouvait croire à une abondance relative de métaux précieux, ce qui n'empêchait pas les prix d'être également très en baisse sur ceux de la période précédente. Deux ou trois ans après, les affaires reprirent, l'encaisse diminua sensiblement, et le numéraire devint tellement insuffisant qu'il fallut, pour en conserver, élever l'escompte à des taux inusités; ce fut seulement alors que le prix général des choses

commença de s'élever. On peut supposer qu'il en serait de même aujourd'hui. Les prix sont au-dessous de ce qu'ils devraient être, de ce qu'ils ont été, à cause du ralentissement des affaires, et malgré une réserve métallique prodigieuse. Que demain les inquiétudes qui ont amené ce ralentissement s'évanouissent, que l'activité commerciale renaisse, et on verra simultanément l'encaisse baisser et les prix s'élever. Nous ne connaissons pas d'argument plus péremptoire pour prouver que ce qu'on appelle la trop grande abondance des métaux précieux n'existe pas, et qu'elle n'est pour rien quant à présent dans les modifications du prix des choses. Au XVIe et au XVIIe siècle, une production de 70 millions continuée pendant soixante-dix ans a suffi, avec des affaires restreintes, pour modifier singulièrement les prix. Au XVIIIe siècle, la production est de 200 millions et reste sans influence; aux environs de 1848, elle monte à 450 millions et se trouve à peine suffisante. Aujourd'hui elle est de 1 milliard; mais, comparée au progrès des affaires, elle est moindre qu'elle n'était au XVIIIe siècle avec 200 millions et avant 1848 avec 450. Ce milliard, nous l'avons dit, défalcation faite de ce qui est exporté et de ce qui est nécessaire pour réparer les pertes, laisse tout au plus 500 millions disponibles, ce qui augmente la réserve de 1 pour 100. Elle augmentait de 1 1/2 il y a vingt ans; par conséquent, si la production doit en rester là, il n'est pas à craindre, quant à présent au moins, qu'elle dépasse les besoins. En temps normal, elle leur serait plutôt inférieure. En sera-t-il toujours ainsi?

Personne assurément n'est en mesure de le prophétiser, tout dépend de ce que deviendra l'exploitation des mines et de ce que sera d'un autre côté le mouvement des affaires; mais il y a bien des raisons de croire que les prix ne seront pas de ce chef sensiblement modifiés, et que la monnaie changera peu de valeur. Sans parler des emplois industriels, qui ne feront qu'augmenter avec le progrès de la richesse, du goût du luxe qui sans cesse se développe, on peut déjà constater que, plus le stock métallique sera considérable, plus il faudra chaque année de ressources nouvelles seulement pour l'entretenir. La perte sur 46 milliards exige une somme annuelle de 200 millions. Il faut penser aussi que nos relations s'étendront de plus en plus avec les pays orientaux, et que nous aurons là un débouché immense pour l'excédant de nos métaux précieux. Macpherson, dans son *Histoire du commerce avec l'Inde,* a dit que les échanges de ces pays augmentèrent à mesure que les mines de l'Amérique versaient leurs trésors en Europe, ce qui empêcha cette partie du monde d'en être inondée, comme elle aurait pu l'être sans cela. Ce qui s'est passé au moyen âge se passe

encore maintenant. Nous envoyons chaque année des sommes prodigieuses dans l'Inde, et c'est une perspective singulièrement rassurante pour l'avenir que le pouvoir d'absorption de contrées qui ont des centaines de millions d'habitans, et avec lesquelles nos relations sont loin d'être ce qu'elles deviendront. Enfin qui peut répondre que les mines donneront toujours ce milliard annuel qu'elles donnent maintenant, qu'elles ne s'épuiseront pas? Elles se sont épuisées relativement après la découverte de l'Amérique; il a fallu des procédés d'extraction plus puissans pour en maintenir la production au niveau des besoins. On remarque déjà les mêmes effets aujourd'hui. L'or en Californie et en Australie ne se trouve plus dans les sables mêlés aux terrains d'alluvion comme aux premiers momens : il faut broyer le quartz et des roches très dures, laver une quantité de terre considérable pour en extraire des parcelles d'or assez minimes. Ce travail est très coûteux, et tant qu'on n'aura pas fait la découverte de nouveaux gisemens aussi féconds et aussi faciles à exploiter que l'ont été au début ceux de la Californie et de l'Australie, la production ne sera ni assez importante ni assez économique pour agir sur les prix des objets usuels; on peut même considérer comme probable que les sociétés, pour avoir les instrumens d'échange nécessaires, devront perfectionner beaucoup encore leurs moyens de crédit. Voilà l'avenir tel qu'il apparaît quand on rapproche le mouvement des métaux précieux de celui du progrès possible de la civilisation.

IV.

Maintenant est-ce à dire qu'il faille nier toute espèce d'influence des métaux précieux sur la variation des prix? Loin de là; ils en ont au contraire exercé une très grande, seulement par des voies tout autres que celles qu'on suppose. Ils ont agi comme le chemin de fer, comme le télégraphe électrique, comme toutes les grandes découvertes modernes. Il est bien évident que, sans le tribut des mines de la Californie et de l'Australie, nous n'aurions pas vu les prix varier ainsi qu'ils l'ont fait, celui de certaines denrées alimentaires s'élever de 90 pour 100, celui des salaires de 25 à 30 pour 100. Pourquoi? Parce qu'il n'y aurait pas eu le même développement de la richesse publique. On ne veut considérer les métaux précieux que comme des instrumens de circulation, des moyens d'échange plus ou moins onéreux; on s'imagine qu'on en possède une quantité suffisante, et que toute production qui fait plus que de réparer les pertes est plutôt un mal qu'un bien. Les métaux précieux

sont autre chose que des instrumens de circulation; ils sont les moteurs en même temps que les véhicules de la richesse, ils servent à la faire naître aussi bien qu'à l'échanger. C'est absolument comme lorsqu'il s'agit d'ouvrir des voies nouvelles au commerce. Il n'y en a jamais trop, l'expansion de l'activité humaine ne tarde pas à les remplir toutes et à les rendre insuffisantes. Qui aurait prédit, lorsqu'on créait en France des chemins de fer, le développement qu'ils prendraient? Qui aurait deviné que le trafic décuplerait, centuplerait aussi vite, que les gares seraient bientôt trop étroites, le matériel d'exploitation insuffisant? Eh bien! il en est de même pour la monnaie. L'or aura beau devenir très abondant, il trouvera toujours des débouchés, et plus il en arrivera, plus il y aura d'activité commerciale pour l'absorber. Voilà le côté vrai de la question, celui qu'il aurait fallu envisager au lieu de conclure à une dépréciation des métaux précieux par une moyenne générale tirée de la variation des prix. C'était négliger les grandes considérations pour ne s'attacher qu'aux petites.

Un autre économiste anglais également distingué, M. Cliffe Leslie, a mieux vu les choses. Il a montré que les modifications survenues dans les prix étaient en général beaucoup plus le fait des communications faciles que celui d'un changement dans la valeur des métaux précieux. Après la découverte de l'Amérique, le principal effet de l'importation du numéraire se fit sentir dans les villes, dans les grands centres industrieux; cela se comprend : il n'y avait que là qu'il pût trouver un emploi, et comme cet emploi était en définitive très restreint, il s'ensuivit une modification sérieuse dans les prix. Il ne faudrait pas croire qu'elle existât au même degré dans les campagnes : les tableaux qu'on nous donne, et qui ont servi à faire des comparaisons à diverses époques, sont relevés dans les villes, sur les principaux marchés; ils n'indiquent pas les prix des campagnes, qui devaient être tout différens. On peut en juger par ce qui se passait encore autour de nous il y a quelques années. On se souvient qu'avant les chemins de fer, lorsque la France était divisée en zones pour l'établissement des mercuriales nécessaires à la taxe du pain, il y avait souvent entre ces zones des écarts de 5 et 6 fr. par hectolitre de blé; nous nous souvenons aussi d'avoir vu la viande se vendre 40 et 50 centimes la livre à vingt-cinq et trente lieues de Paris, lorsqu'elle en valait 70 et 80 dans la capitale; de même pour les légumes, pour les fruits, pour toutes les denrées d'un transport coûteux et difficile. Cette situation est aujourd'hui singulièrement modifiée. Le prix du blé tend à se mettre partout en France à un niveau commun; celui de la viande et des denrées alimentaires varie bien moins qu'autrefois suivant les localités. Qu'est-

ce qui a opéré ce changement? Sont-ce les métaux précieux? Évidemment non. Ce sont les chemins de fer, ce sont les voies de communication devenues plus faciles. Dès qu'un chemin de fer pénètre dans une contrée, les prix s'élèvent, ils se mettent au niveau de ceux de la contrée voisine, de ceux des pays vers lesquels on trouve des débouchés. On en fait l'expérience tous les jours : les chemins de fer et les bateaux à vapeur, voilà en fait de prix les grands régulateurs, les grands niveleurs de notre époque.

Autrefois, dans un certain rayon, on avait le monopole de l'approvisionnement des grandes villes; pour la capitale, c'était une distance de vingt-cinq à trente lieues; il était difficile de l'étendre davantage à cause de la cherté et de la difficulté des communications. Aussi dans ce rayon la terre, à qualité égale, avait-elle plus de valeur qu'ailleurs, et les fermages montaient plus rapidement. Depuis les chemins de fer, il n'y a plus de monopole, plus de rayon privilégié. Les grandes villes tirent leur approvisionnement de partout, de cent lieues aussi bien que de vingt-cinq. On voit arriver à Paris des distances les plus grandes, non pas seulement de la viande de boucherie et quelques primeurs, mais jusqu'aux légumes et aux fruits usuels; la compagnie d'Orléans notamment y apporte des cerises et des fraises qui viennent des extrémités de la France. Ce n'est plus qu'une question de frais de transport, et, comme ces frais diminuent de plus en plus grâce aux immenses ressources dont disposent les chemins de fer et à l'intelligence de leurs administrateurs, qui savent approprier les tarifs aux marchandises qu'ils ont à déplacer, les prix tendent partout à s'égaliser; ils montent peu ou point là où ils s'étaient déjà fort élevés précédemment, et beaucoup là où ils étaient restés très en arrière. Il est curieux de constater par exemple que c'est surtout dans les provinces les plus éloignées qu'on a vu les plus grandes modifications. Nous pourrions citer à une distance de vingt lieues de Paris un domaine d'excellentes terres, très bien cultivées, qui s'est vendu, il y a dix ans, au même prix qu'il y a trente ans, et dont le fermage n'a pas augmenté; il ne vaudrait pas davantage aujourd'hui. A cent lieues de la capitale et au-delà, la valeur de la terre et le revenu qu'elle donne ont pour ainsi dire doublé. Il en est de même pour la plupart des choses. C'est le contraire de ce qui avait eu lieu après la découverte de l'Amérique. Les prix se sont plus élevés dans les campagnes que dans les villes, parce que les campagnes ont plus gagné aux chemins de fer; elles ont trouvé les débouchés dont elles manquaient.

La modification dans les prix est si bien une question de débouchés qui ont changé les rapports entre l'offre et la demande, que,

là où ces rapports sont restés les mêmes, les prix n'ont pas varié. La stagnation des loyers loin des grands centres en est la preuve. Les maisons ne se transportent pas comme les denrées alimentaires, et si le nombre des habitans ne s'est pas élevé, quelle que soit du reste la richesse acquise, le loyer n'augmente pas. Il a fort augmenté à Paris, parce que la population s'y est tellement accrue par des causes naturelles et artificielles que les logemens y ont été insuffisans, et qu'il a fallu en construire de nouveaux. Je citerai encore dans le même ordre d'idées le taux des salaires et de la main-d'œuvre. Les salaires ont assurément monté beaucoup en France et partout depuis un certain nombre d'années : nous avons évalué la moyenne de cette élévation à 30 pour 100; mais ils n'ont pas monté également dans toutes les localités, et le niveau n'existe pas là comme pour les denrées alimentaires, comme pour tous les autres produits. On peut lire dans la *Statistique générale de la France pour* 1862, due aux recherches de M. Legoyt, que l'ouvrier agricole, qui en dehors de la moisson gagne aux environs de Paris 3 fr. 10 cent. par jour, sans être nourri, 2 fr. 55 cent. dans le département de Seine-et-Oise, 2 fr. 05 cent. dans celui de Seine-et-Marne, ne gagne que 1 fr. 18 cent. dans le Morbihan, 1 fr. 14 cent. dans le Finistère et 1 fr. 44 cent. dans les Landes; c'est une différence de plus de 100 pour 100, et, les environs de Paris mis à part, l'inégalité des salaires en moyenne est bien au moins de 25 à 30 pour 100. Les faits relevés en 1862 doivent être encore à peu près les mêmes aujourd'hui, et ils s'appliquent aux ouvriers des autres professions aussi bien qu'à ceux de l'agriculture. Cela tient à ce que la main-d'œuvre, bien que se déplaçant plus aisément que les maisons, n'obéit pourtant pas toujours à la loi exclusive de l'intérêt. L'ouvrier est retenu dans le pays où il est né, où il a vécu, par des considérations diverses : il y a une famille, des relations, quelquefois une petite propriété; il n'abandonnera pas volontiers tout cela pour aller gagner 25 ou 30 pour 100 de plus ailleurs en courant tous les risques du chômage et de l'incertitude. C'est ce qui fait que, malgré les chemins de fer et malgré les facilités de locomotion, il ne peut pas y avoir égalité absolue dans les salaires. Les trop grandes inégalités s'effacent; mais il reste toujours ce qui ne peut pas s'effacer, ce qui tient à la nature de l'homme. Or, si l'égalité s'accomplit pour tous les produits qui se transportent aisément, si l'inégalité persiste pour tout ce qui ne se transporte pas ou ce qui est retenu par des considérations particulières, c'est bien la preuve que la cause qui agit principalement sur les prix n'est pas la dépréciation des métaux précieux. Autrement, en ce qui concerne les logemens par exemple, il y aurait eu augmentation générale des loyers par

cela seul qu'il y avait changement de valeur dans l'instrument de paiement.

En résumé, nous ne nions pas la hausse des prix en général, nous croyons qu'elle a eu lieu depuis 1850 dans une proportion beaucoup plus forte qu'auparavant; nous croyons même qu'elle est en partie due à l'influence des mines d'or, mais à l'influence s'exerçant par voie de stimulant, poussant au développement de l'industrie et de l'activité sociale, augmentant la prospérité publique, et non par voie de dépréciation. La différence est essentielle; si l'augmentation des prix est le résultat du développement de la prospérité, d'une concurrence plus grande pour les mêmes choses, il n'y a qu'à s'en applaudir : on est plus riche, on consomme davantage, cela se traduit naturellement par plus de bien-être. Si elle vient au contraire de la dépréciation monétaire, toutes les situations sont faussées, on ne sait plus sur quoi compter; le débiteur se libère pour des sommes moindres que celles qu'il a empruntées, le créancier est lésé injustement; il faut un long temps pour que des rapports nouveaux s'établissent en vue de cette dépréciation, outre qu'il est parfaitement inutile d'avoir plus de numéraire qu'il n'en faut pour les transactions, et d'être obligé, comme le dit Hume, de donner *plus de pièces jaunes ou blanches* pour acquérir les mêmes choses. Dans la première hypothèse, il y a bien trouble aussi, mais ce n'est point parce que le débiteur paie moins qu'il ne doit et qu'il n'a reçu; la somme qu'il donne a toujours intrinsèquement et rigoureusement la même valeur; seulement le prix de la plupart des choses a changé, parce qu'il y a eu progrès dans la richesse publique. Qui peut s'en plaindre? Les oisifs et les rentiers. Tant pis pour les oisifs; la société démocratique ressemble de plus en plus à une ruche où chacun a sa place à la condition de travailler. Si on travaille, on est au niveau des changemens; les salaires, les traitemens, les profits, augmentent. Si on ne travaille pas, on est débordé, cela est naturel. Quant aux rentiers, à ceux surtout qui ont des revenus fixes, ils n'ont pu penser que la société resterait immobile parce que leurs revenus l'étaient. C'est à eux de prendre part à l'activité générale et d'augmenter leurs ressources par le travail. En un mot, on ne peut pas se plaindre d'une élévation de prix qui est l'indice de la prospérité, la glorification du travail, tandis qu'on aurait à regretter qu'elle fût seulement le résultat d'une diminution dans la valeur de la monnaie. En définitive, quelles sont aujourd'hui les sociétés les plus riches? Ce sont celles où les prix sont le plus élevés. On n'a qu'à considérer l'Italie et l'Espagne, où tout est à bas prix, et l'Angleterre et la Hollande, où tout est cher. Les gens qui se récrieraient contre une élévation de prix qui

serait la conséquence indirecte de l'abondance des métaux précieux commettraient la même erreur que ceux qui contestent les avantages de la liberté commerciale, parce qu'elle n'a pas amené le bon marché qu'ils espéraient; elle ne l'a pas amené par la raison même qui a fait son succès, parce qu'en augmentant la richesse publique elle a développé le bien-être de chacun et accru le nombre des consommateurs. La question de prix plus ou moins forts est une question accessoire. Ce qui importe, c'est de voir si avec la même somme de travail on peut se procurer autant et plus de choses qu'autrefois. Or, quand on examine ce qui a eu lieu depuis vingt ans, il ne peut pas y avoir de doute à cet égard. Nous sommes aujourd'hui, malgré tout, beaucoup plus riches qu'avant 1848. On a beaucoup parlé des élémens factices de la prospérité actuelle. Il est sûr qu'avec des travaux comme ceux qui ont été entrepris dans la capitale depuis quelques années, et qui ont eu pour effet d'augmenter artificiellement la main-d'œuvre et le prix de bien des choses, avec l'esprit de spéculation qui s'est emparé de tant de gens, avec la diffusion de certaines valeurs mobilières qui ne reposent pas toutes sur des bases solides, il y a quelque chose de surfait dans le développement présent des affaires. Cependant, si l'on parcourt l'ensemble du pays, les villes et les campagnes, on est frappé de l'augmentation générale du bien-être; il y a des résultats qu'on ne peut méconnaître : les habitations sont plus propres et mieux installées, on se nourrit mieux, on s'habille avec plus de soin, et il n'est pas jusqu'au niveau moral de toutes les classes qui ne se soit élevé sensiblement, tant il est vrai qu'il y a une solidarité étroite dans tous les progrès de la société, et que s'enrichir matériellement, c'est aussi se développer moralement : les mêmes effets n'existeraient pas, ou tout au moins au même degré, si l'élévation du prix des choses était due simplement à la dépréciation des métaux précieux.

VICTOR BONNET.

L'ÉGLISE ROMAINE

ET

LE PREMIER EMPIRE

— 1800 — 1814 —

XXIV.

RÉTRACTATION DU CONCORDAT DE FONTAINEBLEAU. — DÉPART DU PAPE POUR ROME. — CHUTE DE L'EMPIRE.

—

I. Mémoires du cardinal Consalvi. — II. Œuvres complètes du cardinal Pacca. — III. Correspondance du cardinal Caprara. — IV. Correspondance de Napoléon Ier. — V. Dépêches diplomatiques et documens inédits français et étrangers, etc.

I.

Le concordat une fois signé, Napoléon n'était pas resté plus de trois jours à Fontainebleau (1). D'autres soins l'avaient en toute hâte appelé à Paris, où ses ordres venaient de réunir les différens corps de troupes nouvellement organisées. Autant la promptitude de l'accord si aisément conclu avec le saint-père lui avait rendu confiance dans ses talens de négociateur, autant la vue des recrues, jeunes, il est vrai, mais nombreuses et pleines de bonne volonté, mises à sa disposition par le docile empressement du sénat, exalta chez lui l'orgueil du capitaine. Dès le 29 janvier 1813, il adressait au prince Eugène des instructions qui ne concordaient guère avec la véritable situation faite au commandant de la « grande armée, » presque dépourvue de soldats; il lui ordonnait de former à Posen une avant-

(1) Voyez la *Revue* du 1er août.

garde de 40,000 hommes; puis il lui annonçait comme assurés et prochains des succès qui malheureusement ne devaient jamais se réaliser. « J'ai ordonné, lui écrit-il, que mes chevaux de selle et ma maison fussent réunis et réorganisés à Berlin au lieu de Magdebourg, et j'ai recommandé qu'on annonçât ma prochaine arrivée à Berlin. Les vingt-deux régimens composés des quatre-vingt-dix bataillons de cohortes sont superbes..... J'ai en marche un superbe corps de 20,000 hommes tirés des troupes de marine, et dont le moindre soldat a un an de service; ce sont eux-mêmes qui ont demandé à marcher. Vous devez dire, et vous-même être bien convaincu, que la campagne prochaine je chasserai l'ennemi au-delà du Niémen (1). » Le coup d'œil exercé de l'empereur s'était-il trompé à ce point sur la valeur des services qu'il pouvait attendre des cohortes et des régimens de marine, ou bien avait-il seulement voulu, par l'étalage de ces fières espérances, ranimer l'ardeur passablement abattue de ses lieutenans, demeurés aux prises avec les rigueurs d'une saison de plus en plus inclémente et les attaques d'un ennemi dont les forces allaient toujours en croissant? Cela serait assez difficile à démêler. Ce qui est trop certain, c'est que l'empereur cédait à une double illusion quand il ordonnait au prince Eugène de lui tenir ses chevaux de selle prêts à Berlin afin de reprendre l'offensive contre la Russie, et quand il engageait en même temps les évêques de France à chanter un *Te Deum* pour célébrer sa réconciliation avec le saint-siége. Chacun sait combien les choses tournèrent différemment, et comment, au début de la campagne de 1813, Berlin dut être immédiatement évacué, la Prusse, notre alliée de la veille, s'étant rangée tout à coup parmi nos ennemis. On connaît également les phases diverses par où passa la diplomatie de M. de Metternich : presque amicale avant le commencement des opérations militaires, graduellement menaçante à mesure qu'augmentaient nos embarras, enfin décidément hostile. Tous les détails des négociations qui ont précédé, accompagné ou suivi la rupture du congrès de Prague, le rejet des propositions de Francfort et la dissolution des conférences de Châtillon ont été maintes fois portés à la connaissance du public. Une foule de documens historiques et de mémoires personnels ont jeté une abondante lumière sur ces incidens, auxquels ont pris part tant d'hommes d'état français ou étrangers. Les circonstances qui précédèrent la rétractation du concordat de Fontainebleau par Pie VII sont au contraire enveloppées d'une obscurité assez grande. La plupart des historiens de l'empire ont à cet égard gardé le silence. Il semble, si l'on excepte le cardinal Pacca, que les membres du sacré-collége mêlés à cette affaire

(1) Lettre de l'empereur au prince Eugène, commandant de la grande armée, à Posen, Paris, 29 janvier 1813. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXIV, p. 467.

aient préféré n'en pas souffler mot. Même discrétion chez les évêques français, et l'on chercherait vainement dans les *Fragmens historiques* de M. de Barral, archevêque de Tours, un seul mot ayant trait au dernier épisode qui a mis fin aux orageux rapports de l'empereur avec le saint-siége. Nous allons tâcher de combler cette lacune; mais les scènes que nous avons à raconter rappellent parfois celles qui deux ans auparavant s'étaient passées dans le chef-lieu du département de Montenotte.

Ainsi que le constatait la lettre écrite par l'évêque de Nantes, Pie VII était agité, malade, et, suivant les propres expressions de M. Duvoisin, hors d'état de supporter une discussion, quand le chef de l'empire était tout à coup arrivé au palais de Fontainebleau. Pendant les quatre jours que durèrent les conférences, et aussi longtemps que Napoléon demeura près de lui, le saint-père avait réussi à dominer son émotion. A peine l'empereur fut-il parti que Pie VII tomba dans une profonde mélancolie, toute semblable à celle dont M. de Chabrol avait naguère signalé les effrayans symptômes dans les dépêches qui suivirent le départ des évêques députés à Savone. Les conséquences que pouvaient avoir pour l'église les concessions qui venaient de lui être arrachées se présentèrent à sa conscience sous les couleurs les plus noires. « Son âme, écrit le cardinal Pacca, fut brisée de repentir et de douleur (1). Son désespoir redoubla encore lorsque les cardinaux di Pietro, Gabrielli et Litta, les premiers arrivés à Fontainebleau, vinrent à lui dire qu'on avait agi par surprise à son égard, et qu'en cédant il avait commis une très grande faute. Ces membres du sacré-collége avaient le droit de tenir ce langage, car ils avaient, pendant que le pape était prisonnier à Savone, souffert la séquestration et l'exil afin de rester fidèles aux instructions que Pie VII leur avait lui-même laissées en quittant Rome. Plus versés que le saint-père dans les affaires du siècle, mieux instruits de ce qui se passait en Europe, moins portés que lui à croire au triomphe définitif de l'empereur, ils n'eurent point de peine à lui faire sentir combien la résolution qu'il avait prise était fâcheuse. Il avait assumé une responsabilité immense en opérant de sa propre autorité une révolution aussi considérable dans l'église, en abandonnant le patrimoine de saint Pierre, qui ne lui appartenait point, et cela sans nécessité, lorsque Napoléon était peut-être à la veille de succomber (2). Si ménagée qu'en fût l'expression, ces reproches que de pieux et zélés serviteurs lui adressaient relativement à l'abandon du pouvoir temporel et des prérogatives du saint-siége, c'étaient ceux-là mêmes que durant tant de nuits sans sommeil Pie VII n'avait cessé de se répéter à lui-même

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 318.
(2) M. Thiers, *le Consulat et l'Empire*, t. XV, p. 305.

depuis la signature fatale du concordat. Dans l'avis émis par ces trois vaillans champions de la bonne cause, il crut reconnaître le jugement de Dieu même sur sa conduite, et, de plus en plus plongé dans un morne accablement, il alla jusqu'à s'interdire de célébrer désormais le saint sacrifice (1). Lorsque le cardinal Pacca, le 18 février 1813, arriva au palais de Fontainebleau, son effroi fut extrême en voyant devant lui le malheureux pontife courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles. Un tel aspect émut de pitié l'ancien prisonnier de Fenestrelle, et comme il se précipitait aux pieds de Pie VII et le félicitait du courage avec lequel il avait supporté une si longue captivité, celui-ci reprit avec tristesse : « Cependant nous avons, hélas! fini par nous rouler dans la fange... Ces cardinaux m'ont traîné devant ce bureau et m'ont fait signer (2)... » Au lendemain de cette première audience, qui fut très courte, parce que le pape attendait la visite des évêques français, le cardinal Pacca trouva le saint-père dans un état plus pitoyable encore, et qui donnait à craindre pour ses jours. Après avoir de nouveau gémi sur ce qu'il appelait sa faute, dont il avait, disait-il, conçu la plus profonde horreur, Pie VII avoua à son ancien secrétaire d'état qu'il passait les nuits sans dormir, que le jour il prenait à peine la nourriture nécessaire pour ne pas défaillir. Une pensée affreuse l'obsédait continuellement, c'était la crainte de devenir fou et de finir comme Clément XIV (3). Pour calmer un peu son maître, Pacca lui représenta qu'il se verrait bientôt entouré de tous les cardinaux, dont quelques-uns lui avaient donné tant de preuves de zèle pour le saint-siége et de dévoûment à sa personne. Aidé de leurs conseils, il pourrait alors remédier au mal qui avait été fait. A ces mots, la physionomie de Pie VII s'était un peu ranimée. « Quoi! vous croyez qu'on y pourrait remédier? — A presque tous les maux, lorsqu'on le veut bien, on trouve un remède (4), » avait repris le confident du saint-père. Cette perspective servit à tranquilliser pour le moment le malheureux pontife, qui attendait le soir même Consalvi à Fontainebleau. On n'a pas oublié quelle confiance de vieille date Pie VII avait dans les lumières de cet ancien secrétaire d'état, dont l'empereur l'avait obligé de se séparer, mais pour lequel il avait conservé la plus vive tendresse. C'était Consalvi qui avait en tout temps exercé sur les déterminations du saint-père l'influence la plus décisive, et c'était sur lui qu'il comptait alors beaucoup plus encore que sur le cardinal Pacca pour le tirer de ces embarras cruels.

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 266.

(2) « Ma ci siamo in fine sporcificati (sporcati)... Quei cardinali... mi strascinarono al tavolino e mi fecero sottoscrivere. » *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 266.

(3) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 267.

(4) *Ibid.*

On devine aisément que depuis la signature du concordat le palais de Fontainebleau avait revêtu une physionomie un peu plus animée. Non-seulement les cardinaux noirs, relâchés de prison, y étaient arrivés de toutes parts, logés, les uns dans le palais, les autres dans la ville, mais les cardinaux rouges n'avaient pas mis moins d'empressement à venir y saluer le chef de leur foi, enfin rendu à la liberté. En dehors des prélats que nous avons déjà nommés, beaucoup d'autres évêques avaient été mandés de France et d'Italie pour se concerter avec le pape sur l'exécution du nouveau concordat. Le plus grand nombre appartenait, avec l'archevêque de Tours et les évêques de Trêves et de Nantes, au groupe qui, pendant le concile national, avait pris parti pour le chef de l'état contre le saint-siége. Plusieurs d'entre eux étaient même d'anciens évêques constitutionnels. M. d'Osmond, ancien évêque de Nancy, archevêque nommé de Florence, M. de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé récemment à la métropole de Bourges, et M. Vancamp, curé d'Anvers, nommé au nouvel évêché de Bois-le-Duc, étaient de ceux au sujet desquels s'était élevée la récente querelle de l'institution canonique. Le pape les avait tous accueillis avec la même cordialité, sans distinction de personnes, sans témoigner à aucun d'eux, par l'air de son visage, le moindre mécontentement. Aux hommages des membres du clergé étaient venus se joindre ceux des fidèles. Pie VII ayant consenti à dire la messe dans la grande chapelle du château, celle-ci fut à l'instant envahie par les habitans de Fontainebleau. L'empressement des gens de la campagne n'avait pas été moins grand. On accourait même de Paris, et plus d'une fois cette foule pieuse fut admise à baiser, comme cela est d'usage à Rome, la mule du saint-père. Une certaine pompe n'avait même pas manqué à ces cérémonies, qui rappelaient de loin celles du Vatican, car l'empereur avait de nouveau envoyé à Fontainebleau une partie de sa maison civile et militaire. Le général comte de Saint-Sulpice, gouverneur du château, avait reçu l'ordre de s'y rendre et d'en faire personnellement les honneurs à l'hôte de son maître. Le commandant Lagorse lui-même, créé adjudant du palais, avait tout à coup quitté son uniforme de gendarme, et ne se montrait plus aux yeux du saint-père qu'en habit de chambellan.

Malgré ces apparences extérieures, Pie VII et son entourage demeuraient en proie aux plus tristes préoccupations. Que résoudre, et comment se tirer avec honneur d'une pareille situation? A peine les membres du sacré-collége avaient-ils été réunis en nombre suffisant autour de sa personne, que le pape les fit prier, par l'intermédiaire de l'archevêque d'Édesse, de vouloir bien consigner par écrit leur opinion individuelle sur les articles du nouveau concordat,

avec invitation de la lui communiquer le plus promptement possible. L'embarras des personnages consultés par le souverain pontife n'était pas moindre que le sien. Il s'agissait pour eux de remettre en question un traité signé sans leur participation. Ils étaient séparés des canonistes expérimentés que le Vatican a coutume de consulter en ces graves matières; ils étaient privés des documens et des mémoires que renferment sur ces questions délicates les archives publiques et particulières de la ville pontificale. Ils se savaient en outre épiés par les créatures de l'empereur, et ne pouvaient guère se réunir, fût-ce en petit nombre, sans se faire soupçonner d'intrigues. Il y a plus : ils n'étaient point d'accord entre eux. Parmi les cardinaux noirs, il ne régnait pas cette uniformité de vues qu'on aurait pu s'attendre à trouver chez des gens qui avaient suivi la même voie, partagé les mêmes souffrances, et subissaient encore le même exil. Plusieurs craignaient de provoquer le retour des rigueurs auxquelles ils venaient à peine d'échapper. Quant aux cardinaux rouges, tout en prodiguant au souverain pontife les témoignages du plus vif attachement, ils tremblaient autant que jamais d'entrer en lutte ouverte contre le chef de l'empire. L'indécision de ces membres du sacré-collége était si grande qu'elle jetait dans de terribles inquiétudes leurs chefs naturels, les deux anciens secrétaires d'état Consalvi et Pacca (1).

Il résulta en effet des réponses recueillies par le saint-père que le sacré-collége était divisé en deux camps. « Les cardinaux qui avaient pris part au concordat de Fontainebleau et quelques-uns des cardinaux noirs, entraînés par l'esprit de cour et par faiblesse de caractère, demandaient le maintien du traité; mais, pour calmer les clameurs des opposans, ils proposaient de reprendre les négociations, et d'y faire insérer d'autres clauses plus favorables au saint-siége et au pape. Les autres cardinaux exigeaient une rétractation prompte et entière de ce concordat comme le seul moyen de réparer le scandale donné à l'univers catholique, et de conjurer les maux qui menaçaient l'église (2)... Il ne convenait pas, disaient les partisans de la reprise des négociations, à la majesté d'un prince, à la sublime dignité du chef de l'église, de manquer aussi ouvertement à sa parole, de déclarer qu'il se refusait à l'exécution d'un traité fraîchement revêtu de sa signature, et conclu tête à tête avec un puissant monarque auquel il devait le précieux avantage de se voir entouré d'une grande partie des membres du sacré-collége, jusqu'alors dispersés ou emprisonnés. Il était facile d'ailleurs de prévoir

(1) « Le dirai-je enfin? le caractère de mes collègues me ferait craindre avec raison que je ne pusse dire de quelques-uns d'entre eux : *Novi pastores in pace leones, in prœlio cervos.* » — *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 322.

(2) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 323.

quelle serait à cette nouvelle l'exaspération d'un souverain qui regardait la conclusion du concordat comme une de ses plus belles victoires. Ne devait-on pas craindre qu'il ne se rejetât dans la voie de la persécution et de la violence?... Ou les concessions du 25 janvier étaient de peu d'importance, ou elles étaient funestes à l'église et contraires aux principes catholiques. Dans le premier cas, convenait-il que le pape manquât à sa parole, et dans le second comment concilier cette grave erreur et cette chute du souverain pontife avec la doctrine de l'infaillibilité du pape? — Il est inutile, répondaient les défenseurs de l'opinion contraire, de corriger les erreurs d'un traité dont les articles sont essentiellement mauvais, et ne sont point par conséquent susceptibles d'être amendés par de nouvelles clauses. Une rétractation solennelle, franche et entière du nouveau concordat était le seul moyen de remédier au mal qui avait été fait. Le lion sans doute ne se laisserait pas arracher sa proie sans rugir; mais était-ce une raison pour violer la sainte maxime de la morale chrétienne qui défend de faire le mal, soit pour obtenir un avantage, soit à plus forte raison pour éviter un dommage?... Quant aux concessions faites par Pie VII, elles étaient souverainement préjudiciables au bien de l'église; mais elles n'infirmaient nullement la doctrine de l'infaillibilité. Pie VII avait promis et accordé ce qu'il ne devait ni promettre ni accorder, il n'avait pas enseigné une opinion erronée. Il était tombé dans une faute grave, mais non dans une erreur de foi. Or les plus ardens défenseurs de l'infaillibilité du saint-siége n'avaient jamais soutenu que les papes, qui sont infaillibles dans l'enseignement, le soient aussi dans leur conduite ou dans leurs actions... (1). »

Tandis que les membres du sacré-collége discutaient si vivement entre eux ces importantes questions, il leur était difficile, quelle que fût leur réserve et de quelque minutieuses précautions qu'ils pussent s'environner, de ne pas exciter les ombrages de Napoléon. Déjà l'éveil lui avait été donné par le refus qu'avait fait Pie VII de recevoir une somme de 300,000 francs, envoyée de Paris comme à-compte sur son traitement de 2 millions. Certaines objections soulevées à Fontainebleau contre la rédaction des bulles d'institution canonique demandées pour des évêques récemment nommés avaient plus tard confirmé les méfiances du chef de l'empire. Habitué pour son compte à plus d'activité, il trouvait singulier que Pie VII ne se pressât pas davantage de mettre à exécution les clauses du nouveau concordat qui le concernaient personnellement. Ces retards lui parurent démontrer surabondamment l'intention arrêtée chez le pape d'en contester prochainement la valeur; c'est

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 323, 324.

pourquoi, mettant sans hésiter les premiers torts de son côté, et dans le dessein évident de lier de plus en plus le malheureux Pie VII, il prit brusquement la résolution de communiquer au sénat, le 14 février 1813, les articles d'un arrangement jusqu'alors resté secret, et qui, d'après les termes mêmes dans lesquels il était conçu, n'avait encore rien de définitif. Surprendre et effrayer ses adversaires, tel avait toujours été le procédé favori de l'empereur. A vrai dire, il n'en connaissait pas d'autre; mais le temps était venu où la surprise et les menaces allaient cesser d'agir même sur des personnages aussi faciles à émouvoir que le pape et ses conseillers. Napoléon n'avait pas assez réfléchi qu'en divulguant prématurément les concessions arrachées au saint-père il affaiblissait d'autant la situation de cette partie des membres du sacré-collége qui recommandaient avant tout un prudent silence, ou qui avaient mis leurs espérances dans de prochains compromis, et qu'il prêtait au contraire de nouvelles armes aux partisans d'une complète et immédiate rétractation. Consalvi, qui avait hâte de voir dénoncer le concordat de Fontainebleau, était trop habile pour ne pas profiter de la faute de l'empereur. Il s'en servit pour amener à son opinion ses collègues les plus timides, et ce fut lui qui, en qualité d'ami et de confident le plus intime de Pie VII, fut chargé de lui communiquer l'avis auquel s'était maintenant ralliée la majorité des cardinaux. « Quelque amère et pénible que dût paraître cette rétractation, le vertueux pontife, dit le cardinal Pacca, loin de s'en troubler, l'accueillit avec joie et l'approuva entièrement (1). » Restaient à trouver les moyens d'exécution.

Plus que jamais, les précautions devenaient nécessaires, car le duc de Rovigo, qui se doutait de quelque chose, avait inondé le palais de ses agens. Ainsi que nous l'avons raconté, quelques-uns des cardinaux logeaient dans la ville, et parmi eux se trouvait le cardinal Pignatelli. Non-seulement le cardinal Pignatelli était vieux et infirme, mais, frappé d'apoplexie pendant le temps de sa détention à Rethel, il pouvait à peine quitter sa chambre. Par déférence pour sa personne et aussi afin de se dérober à leurs incommodes surveillans, les membres du sacré-collége les plus opposés à l'empereur avaient pris l'habitude de se donner presque tous les jours rendez-vous dans sa maison. Les cardinaux Saluzzo, Ruffo (Scilla), Scotti, Galeffi et Consalvi, s'y trouvant réunis un soir, en vinrent à discuter, toutes portes fermées, les mesures à prendre. « Plusieurs pensaient que le pape devait, par un écrit signé de sa main, déclarer *nuls et sans valeur* les articles du concordat, communiquer ensuite cette déclaration au sacré-collége, et en faire circuler dans le

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 326.

public des copies manuscrites. Le cardinal Pacca fit observer que ce procédé manquerait de loyauté et de bonne foi... Ne serait-ce pas donner à l'empereur de justes motifs de plainte? Autant vaudrait tirer à son ennemi un coup de pistolet par derrière. — Le cardinal Pacca proposait donc que le pape se rétractât par une lettre directement adressée et remise à l'empereur. Quelques objections s'élevèrent de la part de Pignatelli et Saluzzo; ils craignaient que, prévenu par cette lettre des intentions du saint-père, Napoléon n'employât tous les moyens en son pouvoir pour empêcher cette rétractation d'être portée à la connaissance du monde catholique. Consalvi et Litta ouvrirent l'avis que le pape donnât copie de sa lettre à tous les cardinaux avec invitation de la répandre par tous les moyens possibles. De cette manière, disaient-ils, nous sauvons les convenances, et nous trouverons tôt ou tard les moyens de divulguer la révocation du concordat. Les cardinaux présens approuvèrent cet expédient, et les cardinaux Mattei et di Pietro, qui étaient absens, y adhérèrent (1). »

Les choses ainsi convenues, tous les obstacles n'étaient pas encore levés. Pour plus de précaution, les évêques tenaient à garder, comme document authentique, la minute de la lettre de sa sainteté. Il fallait que Pie VII écrivît de sa main la copie destinée à l'empereur. Or il était si faible, si abattu, qu'il pouvait à peine tracer quelques lignes par jour. Cependant la surveillance à laquelle le pape était soumis était de telle nature et si peu scrupuleuse qu'un employé de la police venait chaque jour, pendant qu'il célébrait sa messe, visiter sa chambre, ouvrait avec de fausses clés son bureau, ses armoires, et inspectait tous ses papiers. Pie VII, qui s'en était aperçu, ne pouvait donc laisser sans danger aucun écrit dans ses appartemens. Voici comment on se tira d'affaire : chaque matin, au retour de la messe, les cardinaux di Pietro et Consalvi apportaient à Pie VII le papier sur lequel il avait déjà écrit la veille, et le pape y ajoutait quelques lignes. Vers les quatre heures de l'après-midi, le cardinal Pacca entrait dans les appartemens du saint-père, et la même opération se renouvelait. Pacca cachait ensuite la minute et la copie sous ses habits, et les portait dans la maison qu'habitait le cardinal Pignatelli. Plus d'une fois le saint-père fut obligé de recommencer son travail, soit à cause de quelque changement apporté à la minute, soit à cause de quelque accident provenant de son chef. « Je me souviens, ajoute le cardinal Pacca, à qui nous devons ces détails, qu'au moment où je traversais le château muni de ces papiers, et tandis que je passais devant les sentinelles, la crainte d'être fouillé me mettait dans une telle agitation que j'étouffais de chaleur malgré l'air glacial de la saison (2). »

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca,* t. Ier, p. 327.
(2) *Ibid.*

Pendant le temps nécessairement un peu long que mit Pie VII à s'acquitter de sa tâche laborieuse, la position des évêques envoyés par l'empereur pour mettre, de concert avec les cardinaux, la dernière main au concordat, devenait passablement singulière. M. Duvoisin, dont on se cachait d'autant plus qu'on lui connaissait plus d'esprit, et qui était en correspondance réglée avec M. Bigot de Préameneu, sans deviner ce qui se passait, apercevait assez clairement la défiance dont il était l'objet. Avisé comme il l'était, il aurait aimé pouvoir s'aider d'un peu de secours. « Depuis plusieurs jours, nous n'avons pas écrit à votre excellence, mande-t-il au ministre des cultes, parce que nous n'avons rien, absolument rien à lui dire. Bientôt tous les cardinaux seront réunis. Il faudra bien alors s'occuper d'affaires; mais il y a tout lieu de croire que l'on ne nous donnera aucune connaissance des matières qui se traiteront. Il serait extrêmement à désirer pour le service de sa majesté et pour l'intérêt du pape lui-même que M. le cardinal Fesch se trouvât à Fontainebleau lorsqu'il s'agira d'entamer les opérations en exécution du concordat (1). »

M. Duvoisin n'avait pas tort de souhaiter la présence du cardinal Fesch à Fontainebleau, car, en sa qualité de membre du sacré-collége et de partisan secret des droits du saint-siége, peut-être l'oncle de Napoléon aurait-il été admis à des confidences que le pape et ses conseillers ne trouvaient pas prudent de verser dans l'oreille de l'évêque de Nantes et de ses collègues de Tours et d'Évreux. Quant à l'empereur lui-même, se serait-il soucié de voir son oncle prendre part à la négociation? Il s'en fallait de beaucoup que Fesch fût alors dans ses bonnes grâces. L'ancien président du concile, depuis que celui-ci avait été dissous, s'était maintenu dans une sorte d'attitude de mécontentement qui avait plus d'une fois irrité Napoléon. Après les scènes violentes qu'il s'était attirées par l'énergie de ses remontrances en faveur du saint-père et l'expansion de ses sombres pronostics sur l'avenir, Fesch avait dû se retirer, presque en exil, dans son diocèse de Lyon (2). Lorsqu'il avait appris que le pape avait traversé de nuit sa ville archiépiscopale sous l'escorte de quatre gendarmes, il avait bondi d'indignation. S'adressant à sa sœur :

(1) L'évêque de Nantes à son excellence M. le ministre des cultes, 24 février 1813.

(2) « C'était surtout à sa sœur que le prélat ouvrait son cœur. Un jour, il lui dit : Oui, ma sœur, l'empereur se perd, il nous perd tous. Je vois le moment où il sera brisé, anéanti. Tous ceux qui touchent à l'arche sainte éprouvent le même sort... Le prélat fit plus; il eut le courage de tenir le même langage à Napoléon... Lisez l'histoire, s'était-il écrié une fois devant lui, y a-t-il un attentat de ce genre qui soit resté impuni? Des colosses sont tombés!... — Allez, prophète de malheur, avait répondu l'empereur, je n'ai pas besoin de vos leçons. Retournez dans votre diocèse; vous n'en sortirez pas avant que je vous le mande... » (*Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, aujourd'hui archevêque d'Albi, t. II, p. 379, 380, 381.)

« Est-ce ainsi, lui répétait-il fréquemment, que l'on traite le chef de l'église? Voyez si le mal n'est pas à son comble! Au nom de la religion, faites donc entendre un cri de mère (1). » Prenant lui-même la plume, il avait écrit au saint-père une lettre de condoléance qui avait été saisie à la poste et dont copie avait été mise sous les yeux de l'empereur. Du fond de la Russie, Napoléon furieux avait ordonné à son ministre des cultes d'annoncer à son oncle qu'en cas de récidive il serait conduit à Fenestrelle; mais cette perspective n'avait rien qui effrayât l'imagination montée de l'impétueux cardinal. Il chargea M. Bigot de faire savoir à son neveu que, loin de se repentir de ce qu'il avait fait, il était prêt à recommencer. « Dites-lui, écrivait-il fièrement, qu'il me sera doux de partager le sort de tant d'illustres confesseurs (2). » Cependant l'empereur avait joint à la menace d'une détention possible à Fenestrelle une mesure immédiate qui toucha plus vivement le cardinal. Un décret daté du 12 août 1812 avait supprimé tout à coup les 300,000 livres de rente que son oncle percevait sur l'octroi du Rhin en sa qualité d'ancien coadjuteur de Ratisbonne. Le coup avait été rude au cardinal, car il le frappait au moment où il était obligé de faire face à des dettes criardes contractées pour construire le somptueux hôtel de la rue du Mont-Blanc. Son exaspération avait d'abord été extrême, puis elle s'était peu à peu calmée lorsqu'il avait appris les victoires successivement remportées par son neveu sur les bords de la Vistule, du Dniéper et de l'Oder. Comme tous les évêques de l'empire, il s'était hâté d'adresser des actions de grâces au Dieu tout-puissant, « qui a doué notre monarque, disait-il dans son mandement, d'une âme si grande, d'une sagesse si profonde, qui a inspiré aux Français un courage si soutenu, une valeur si supérieure, et couvert le prince et ses sujets du manteau de sa protection particulière (3). » Peu de temps après arrivaient à Lyon de tout autres nouvelles, à savoir l'incendie de Moscou, la retraite désastreuse de l'armée française et le brusque retour de Napoléon à Paris. « Le doigt de Dieu est ici manifeste, s'était écrié sans transition le cardinal Fesch. Il n'y a que Dieu qui ait pu abattre le colosse. C'est évidemment un châtiment du ciel; depuis celui de Pharaon, il n'y en a peut-être pas de plus frappant dans les annales du monde. — Que voulez-vous? continua-t-il, s'adressant à l'un de ses aumôniers prodigieusement étonné d'entendre de semblables paroles sortir de sa bouche, que voulez-vous? mon neveu est perdu, mais l'église est sauvée, oui, sauvée, car si l'empereur fût revenu triomphant de Moscou, sait-on jusqu'où il aurait porté ses

(1) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 383.

(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 417.

(3) Mandement de son éminence le cardinal Fesch après les batailles de Polotsk, de Smolensk et de la Moscowa.

prétentions (1)? » Plus tard, quand il avait appris la signature du concordat de Fontainebleau, sans d'ailleurs en connaître le texte, Fesch avait témoigné plus de méfiance que de satisfaction. « Il ne faut pas, avait-il dit aux chanoines de son chapitre, se livrer à une joie prématurée. Je crains toujours qu'il n'y ait quelque piége caché. La paix qu'on annonce pourrait bien n'avoir été conclue qu'au détriment de l'église. »

Évidemment un cardinal ainsi disposé n'était pas pour apporter beaucoup d'aide aux évêques qui tenaient le parti de l'empereur. Rien ne prouve que l'archevêque de Lyon, quand il vint à son tour rendre visite au saint-père à Fontainebleau, l'ait personnellement engagé à protester contre le concordat; mais il est permis de supposer qu'il songea encore moins à le détourner de cette résolution. Les personnes qui composaient sa maison ne se gênaient en aucune façon pour abonder publiquement dans le sens des cardinaux les plus dévoués au saint-siége. On savait que les ecclésiastiques dont il était habituellement entouré, et parmi eux le prélat Isoard et le jeune abbé de Quélen, étaient en correspondance suivie avec le saint-père. Le pieux biographe du cardinal ne semble pas douter qu'ils ne lui servissent d'intermédiaires et de prête-nom. Peut-être le ministre des cultes voulait-il faire allusion à Fesch lorsque, pour rendre compte à l'empereur de ce qui se passait à Fontainebleau, il lui mandait: « Il paraît que plusieurs cardinaux ont fait naître dans l'esprit du saint-père des regrets sur le concordat de Fontainebleau, et qu'on chercherait à le considérer comme de simples préliminaires d'un traité qui resterait à conclure... Il y avait une telle convenance que c'était pour le pape un devoir de venir à Paris saluer votre majesté, ou du moins lui écrire. Je sais bien qu'il lui a été fait, surtout sur ce dernier point, des représentations (2). »

Cette inaction du saint-père, qui refusait à la fois de le venir voir et de lui écrire, le retard apporté à l'expédition des bulles demandées pour ses évêques, blessaient profondément l'empereur, et, comme il le faisait toujours lorsque la colère le prenait, il se mit à se répandre en menaces. « Toutes ces prétentions des cardinaux sont ridicules, écrit-il le 13 mars à M. Bigot. Vous direz que, si jamais le pape devenait souverain temporel, nous romprions avec lui. Nous ne ferions pas pour cela un schisme; mais nous ne voudrions pas souffrir l'influence d'un souverain dont les intérêts politiques pourraient être différens des nôtres. Puisque le pape ne prend conseil que des gens comme les di Pietro et les Litta, vous lui ferez connaître qu'on verra bientôt de nouveau les suites fâcheuses de l'ineptie de ces

(1) *Le cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, présentement archevêque d'Albi, t. II, 455.

(2) Le ministre des cultes à sa majesté l'empereur Napoléon, 9 mars 1813.

gens-là (1). » Afin de calmer un peu l'irritation de son maître, M. Bigot s'empresse de l'assurer dès le lendemain qu'il n'y a rien à redouter du côté de Fontainebleau. « Tout y est, écrit-il le 14 mars 1813, dans le plus grand calme. Il ne paraît même pas, d'après les rapports que j'ai demandés, qu'on ait l'intention de rien troubler par des correspondances. Les cardinaux sont divisés entre eux. Ceux qui ne logent point dans le palais ne mettent pas d'empressement à faire leur cour au pape. Ils n'y vont guère qu'une demi-heure tous les cinq ou six jours. Ce sont les cardinaux Pacca, Litta et Consalvi qui semblent avoir le plus la confiance du saint-père, qui fait peu de cas des autres et ne le dissimule guère (2). »

Les menaces de Napoléon ne devaient pas lui servir beaucoup, et les renseignemens de M. Bigot n'étaient pas, on va le voir, très exacts. Peu de jours en effet après l'échange de cette correspondance entre l'empereur et son ministre, le pape faisait demander le commandant Lagorse, et lui remettait, le 24 mars au matin, une lettre bien différente de celle que l'on souhaitait à Paris avec tant d'impatience. La teneur de la rétractation de Pie VII est parfaitement connue. Elle a été maintes fois publiée; mais les termes en sont si touchans, elle fait tellement partie essentielle de cette histoire que nous nous reprocherions de n'en pas reproduire au moins les principaux passages.

« Sire, disait le pape, quelque pénible que soit à notre cœur l'aveu que nous allons faire à votre majesté, quelque peine que cet aveu puisse lui causer à elle-même, la crainte des jugemens de Dieu, dont notre grand âge et le dépérissement de notre santé nous rapprochent tous les jours davantage, doit nous rendre supérieur à toute considération humaine et nous faire mépriser les terribles angoisses auxquelles nous sommes en proie en ce moment. Commandé par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui convient à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à votre majesté que depuis le 25 janvier, jour où nous apposâmes notre seing aux articles qui devaient servir de base au traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir n'ont cessé de déchirer notre âme. Nous reconnûmes aussitôt, et une continuelle et profonde méditation nous fait sentir chaque jour davantage l'erreur dans laquelle nous nous sommes laissé entraîner, soit par l'espérance de terminer les différends survenus dans l'église, soit aussi par le désir de complaire à votre majesté. Une seule pensée modérait un peu notre affliction, c'était l'espoir de remédier par l'acte de l'accommodement définitif au mal que nous venions de faire à l'église en souscrivant ces articles; mais quelle ne fut pas notre douleur

(1) L'empereur au comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes, 13 mars 1813.
(2) Le ministre des cultes à l'empereur, 14 mars 1813.

lorsqu'à notre grande surprise, et malgré ce dont nous étions convenu avec votre majesté, nous vîmes publier, sous le titre de concordat, ces mêmes articles qui n'étaient que la base d'un arrangement futur!... Nous n'avons pas cru pouvoir trouver un moyen plus conciliable avec le respect que nous portons à votre majesté que celui de nous adresser à votre majesté elle-même et de lui écrire cette lettre. C'est en présence de Dieu, auquel nous serons bientôt obligé de rendre compte de l'usage de la puissance à nous conférée, comme vicaire de Jésus-Christ, pour le gouvernement de l'église, que nous déclarons, dans toute la sincérité apostolique, que notre conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier... Nous adresserons à votre majesté, par rapport à cet écrit signé de notre main, les mêmes paroles que notre prédécesseur Pascal II adressa dans un bref à Henri V, en faveur duquel il avait aussi fait une concession qui excitait à juste titre les remords de sa conscience, et nous vous dirons avec lui : Notre conscience reconnaissant l'écrit mauvais, nous le confessons mauvais, et, avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'église, ni aucun préjudice pour notre âme... Tout en cédant au cri de notre conscience qui nous ordonne de faire cette déclaration à votre majesté, nous nous empressons de lui faire connaître que nous désirons ardemment d'en venir à un accommodement définitif dont les bases fondamentales soient en harmonie avec nos devoirs... Nous supplions votre majesté, disait en terminant Pie VII, d'accueillir le résultat de nos réflexions avec la même effusion de cœur que nous les lui avons présentées. Nous la prions, par les entrailles de Jésus-Christ, de consoler notre cœur, qui ne désire rien tant que d'en venir à une conciliation qui fut toujours l'objet de nos vœux. Nous la conjurons de considérer quelle serait la gloire qui en rejaillirait sur elle, les précieux avantages que procurerait à ses états la conclusion d'un accommodement définitif, gage d'une véritable paix pour l'église et digne d'être maintenue par nos successeurs. Nous adressons à Dieu les vœux les plus ardens pour qu'il daigne répandre sur votre majesté l'abondance de ses célestes bénédictions (1). »

Le cardinal Pacca dans ses mémoires assure qu'on lui écrivit de Paris qu'en recevant cette lettre l'empereur aurait proféré les plus furieuses menaces, et qu'il aurait même été jusqu'à s'écrier : « Si je ne fais pas sauter la tête de quelques-uns de ces prêtres de Fontainebleau, les affaires ne s'arrangeront jamais. » Le même correspondant ajoutait qu'un conseiller d'état bien connu par ses principes antireligieux ayant dit à l'empereur qu'il pouvait terminer sur-le-champ toutes ces controverses en se déclarant lui-même chef de la religion dans l'empire français, Napoléon lui aurait répondu : « Non,

(1) Lettre du pape Pie VII à l'empereur Napoléon, Fontainebleau, 24 mars 1813.

ce serait casser les vitres (1). » Nous doutons beaucoup que l'empereur ait tenu le premier de ces deux propos. En tout cas, ces menaces de mort, s'il les laissa échapper de sa bouche, n'étaient pas bien sérieuses, et n'avaient probablement d'autre but que d'effrayer ceux contre lesquels elles étaient dirigées. Grâce à Dieu, nous n'en sommes point réduit aux conjectures pour connaître l'impression réellement produite sur l'empereur par la rétractation du pape et les mesures qu'il songea immédiatement à prendre, car nous avons sous les yeux sa lettre adressée le jour même à M. Bigot de Préameneu. La démarche de Pie VII dérangeait de fond en comble tous les desseins de l'empereur. Il avait espéré laisser derrière lui, au moment d'entrer en campagne contre la Russie, un pontife résigné à son sort, sinon pleinement satisfait de sa nouvelle position. Il avait compté sur le nouveau concordat pour lui ramener au dedans l'affection maintenant décroissante du clergé français et de ses sujets catholiques, pour maintenir et fortifier au dehors l'alliance désormais assez problématique de l'empereur d'Autriche. De ce beau rêve un moment entrevu, il ne restait plus rien. Tout le bénéfice de l'effort tenté à Fontainebleau lui était soudainement enlevé. Voir ses calculs déjoués, reculer devant son adversaire, dévorer un affront, s'avouer vaincu, cela était bien nouveau pour Napoléon. Que faire cependant? — Rompre publiquement avec le pape comme le pape rompait publiquement avec lui, répondre à la lettre pontificale par un message au sénat, l'idée lui en vint certainement. Il avait ainsi agi autrefois lorsque, fier de sa toute-puissance, il se plaisait dans les coups d'éclat; mais un éclat aujourd'hui aurait tout compromis, et ce n'est plus à lui qu'aurait profité l'appel adressé à l'opinion publique. L'empereur le sentait parfaitement sans vouloir se l'avouer à lui-même, et c'est pourquoi il résolut de regarder la protestation du pape comme non avenue. Il fallait en faire un mystère à tout le monde, surtout aux ecclésiastiques de son empire. C'est dans ce sens qu'il écrit à M. Bigot. « Le ministre des cultes gardera le plus grand secret sur la lettre du pape du 24 mars, que je veux, selon les circonstances, pouvoir dire avoir ou n'avoir pas reçue. Il écrira aux évêques que, vu la semaine sainte et les devoirs qu'ils ont à remplir dans leurs diocèses, il est convenable qu'ils s'y rendent, hormis les évêques de Nantes et de Trèves, qui, en leur qualité de conseillers d'état, se rendront à Paris pour le conseil (2). » Pendant qu'il s'occupe ainsi des évêques de son empire, l'idée lui vient qu'il pourrait utilement les employer à faire des remontrances au saint-père, et tout aussitôt il développe à cet égard un plan fort

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 335.

(2) L'empereur au ministre des cultes, 25 mars 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.)

ingénieux. « C'est dans ce moment où des hommes turbulens et malveillans se sont mis en action pour troubler la conscience du pape, que les évêques doivent mettre le plus grand zèle pour lui démontrer qu'il n'a fait que reconnaître les vrais principes, qui sont aussi les leurs. Sa majesté n'attend pas un grand effet de cette démarche; mais elle peut être, suivant les circonstances, utile à produire. Le concordat est désormais une loi de l'état. Sa majesté le regarde comme un traité plus sacré que tous les autres, ayant été fait par le pape et par lui directement, ayant été signé par eux devant quatre cardinaux, un évêque italien et quatre évêques français (1). » — Son imagination s'échauffant peu à peu sur cette adresse des évêques qu'il avait d'abord jugée inutile, mais qui pouvait, suivant les circonstances, être bonne à produire, il se met incontinent à en dicter lui-même les termes. « Les archevêques et les évêques ne doivent rien savoir de la protestation du pape. On la leur laissera complétement ignorer, mais on leur donnera l'ordre de se rendre le lendemain comme d'eux-mêmes à Fontainebleau; comme d'eux-mêmes aussi, ils remettront leur adresse au pape. Après quoi ils partiront immédiatement pour leurs diocèses... »

« Voici dans quel sens, poursuit l'empereur, pourrait être rédigée l'adresse. — Les soussignés, archevêques et évêques de l'empire et du royaume d'Italie, s'étant rendus aux ordres de sa majesté pour faire à votre sainteté nos félicitations sur un concordat qui doit opérer le rétablissement de la paix de l'église, voient avec peine que votre sainteté n'ait point encore fait d'actes en exécution de ce traité, ce qui donne lieu à des inquiétudes, et ce qui laisse dans l'état de viduité un grand nombre d'églises. Ils se flattent que sa sainteté viendra à leur secours. Le concordat de Fontainebleau a été une inspiration de l'Esprit Saint au chef de l'église pour faire cesser les maux dont elle est affligée. C'est donc avec peine qu'ils voient que l'on aurait depuis cherché à lui donner quelque inquiétude à ce sujet. En leur qualité d'évêques et de théologiens, ils y donnent leur complet assentiment, et supplient sa sainteté de vouloir bien s'entendre avec le chef de l'état pour donner les institutions canoniques, etc... Quant aux cardinaux français, il fallait leur écrire de faire leur supplique séparément (2). »

Certes il y a lieu de s'étonner de l'inconcevable activité de ce chef d'empire qui trouvait ainsi moyen de faire tant de choses par lui-même. Il ne lui suffisait pas d'organiser division par division, compagnie par compagnie, et de passer continuellement en revue les

(1) L'empereur au ministre des cultes, 25 mars 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.)

(2) Lettre de l'empereur au ministre des cultes, 25 mars 1813; non insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.

500,000 conscrits qu'il allait au printemps diriger sur Leipsig et sur Dresde; il ne lui suffisait pas de dicter chaque jour pour son ministre de la guerre, le duc de Feltre, pour son ministre de la marine, M. Decrès, pour le commandant en chef de la grande armée, le prince Eugène, pour le comte Fontanelli, ministre de la guerre du royaume d'Italie, des instructions où les préparatifs militaires de la prochaine campagne étaient ordonnés avec la dernière précision et jusque dans les moindres détails. Il lui fallait diriger de la même manière les affaires qui relevaient de son ministre des cultes, M. Bigot de Préameneu, et ordonner les démarches de ses évêques auprès du chef de la catholicité, comme il allait commander les manœuvres de ses généraux en face de l'ennemi. Bien plus, il entendait ne leur permettre d'employer pour exprimer leurs sentimens que des termes choisis d'avance, et qu'il prenait pour plus de sûreté la peine de placer lui-même dans leur bouche. Nous laisserons d'autres admirer, si cela leur convient, ces prodiges de volonté exubérante et d'infatuation personnelle. Suivant nous, la conduite de l'empereur péchait en cette occasion par un défaut essentiel : elle manquait surtout de bon sens. A dire toute notre pensée, nous ajouterions que, dans la lutte présentement engagée contre le pape, Napoléon a juste commis les mêmes erreurs qui allaient faire échouer sa prochaine campagne contre l'Europe coalisée.

Sa méprise consistait à ne pas se rendre compte de sa véritable situation, à vouloir obstinément persister dans l'emploi des moyens qui naguère avaient pu lui servir, quand son prestige n'était pas encore entamé, mais qui n'étaient plus de mise depuis que l'issue fatale de l'expédition de Russie avait porté, non-seulement à sa puissance, mais aussi à sa réputation, une si profonde atteinte. Les hommes de guerre compétens reconnaissent que les opérations militaires dont la Saxe fut le théâtre pendant l'été et l'automne de 1813 ne le cédèrent en rien à celles qui avaient si justement immortalisé son nom soit en Italie, soit en Autriche. Ils tombent d'accord que le génie du chef d'armée n'avait nullement baissé, ils proclament que ses conceptions stratégiques furent aussi brillantes que par le passé. Pourquoi donc les résultats furent-ils si différens? Comment les coups les mieux portés restèrent-ils presque toujours sans aucun effet? D'où vint qu'à Lutzen et à Bautzen ses victoires d'un moment lui profitèrent à peine? C'est que, fidèle aux orgueilleuses inspirations de sa jeunesse, il voulut toujours violenter la fortune, lassée maintenant de lui prodiguer ses faveurs. C'est que, habitué à renverser tous les obstacles, il poursuivait encore des projets outrés et chimériques, oubliant qu'ils n'étaient plus de saison, et qu'il avait cessé d'inspirer la même confiance à ses lieutenans et la même terreur à ses adversaires. Sur les champs de bataille comme

dans les négociations de cabinet, le succès l'avait trop gâté. Il prétendait tirer des événemens devenus contraires à peu près le même parti qu'il avait fait autrefois des circonstances les plus favorables. De même qu'il entretenait pour son compte les superbes illusions des jours de la prospérité, il s'imaginait que ceux auxquels il avait présentement affaire avaient gardé les faciles complaisances et l'humble docilité d'autrefois. Pareil aveuglement ne pouvait manquer d'amener les plus amères déceptions. A Prague, Napoléon fut la dupe de la conviction légèrement formée que l'empereur d'Autriche et M. de Metternich finiraient par céder, et n'oseraient jamais prendre parti contre lui. La même infatuation l'entraînait dans les mêmes erremens à propos de ses démêlés avec le pape. Si l'empereur avait voulu croire à la sincérité, pourtant si frappante, des déclarations de Pie VII, s'il ne s'était pas exagéré l'ascendant qu'il était en état d'exercer sur les prélats de son empire, il se serait évité un premier déboire auquel beaucoup d'autres allaient bientôt succéder. Moins emporté par la passion, il eût deviné que le pontife qui venait de confesser son erreur avec tant d'ingénuité et de la réparer avec tant de courage n'était pas homme à tomber dans le piége assez grossier qui lui était tendu, et que les évêques français, un peu désenchantés, hésiteraient peut-être à accepter le rôle malséant qu'il leur avait audacieusement assigné. C'est ce qui arriva en effet; jamais M. Bigot, quels que fussent ses efforts, ne put déterminer les cardinaux et les prélats de l'empire à tenter auprès du saint-père la démarche éclatante qu'avait désirée l'empereur.

Nous nous trompons. Quand un gouvernement incline vers sa chute, il trouve toujours des gens prêts à se compromettre pour lui. Ce sont ceux dont l'existence est étroitement liée avec la sienne, et qui auraient tout à perdre, s'il venait à succomber. Telle était la situation de Maury. Suffisamment endoctriné par Napoléon, l'archevêque de Paris se rendit à Fontainebleau le lundi 29 mars 1813. Il était censé venir de son propre mouvement offrir au pape son opinion sur le concordat. Pie VII lui dit d'abord qu'il arrivait un peu tard. Prenant ensuite le ton de la confidence, il lui remit à la fois l'allocution qu'il avait adressée aux cardinaux italiens le jour même de l'envoi de sa lettre à l'empereur et cette lettre elle-même en lui demandant son avis. Le cardinal Maury, qui ne voulait point avoir l'air de connaître déjà cette pièce, pria le saint-père de vouloir bien lui accorder jusqu'au lendemain afin de s'en mieux pénétrer. Le lendemain dès neuf heures, il était chez le cardinal Doria, où il rencontra les cardinaux Pacca et La Somaglia, et tout de suite il leur exposa ce qu'il allait dire à sa sainteté. Ces messieurs, au dire de Maury, en demeurèrent pétrifiés et ne surent rien répliquer. Peu de temps après, il était admis en présence du saint-père,

qui avait mandé chez lui le cardinal di Pietro. Devant ce membre du sacré-collége, Maury se mit à développer de nouveau sa thèse : 1° sur la forme de la lettre; elle n'était pas dans le style d'usage vis-à-vis des souverains de France, ce qui supposait toujours dans l'esprit du pape les mêmes dispositions qui lui avaient dicté l'excommunication;... 2° sur le fond de la lettre; elle n'était pas conforme aux vrais principes de l'église catholique... Après avoir développé ces deux points, Maury termina la conférence en faisant remarquer que le pape paraîtrait aux yeux du monde entier n'avoir pris son parti qu'en raison des circonstances politiques. « C'est ainsi qu'il en avait agi déjà dans le temps de la bataille d'Austerlitz; l'on ne verrait dans toute cette conduite que le regret de la temporalité perdue par de fausses spéculations du même genre; l'on en conclurait qu'il faisait toujours dépendre le sort de l'église de celui de sa souveraineté temporelle. Cependant l'empereur reviendrait triomphant, et toute confiance serait perdue, et le pape aurait fait par sa faute le malheur de l'église (1). » Ces choses et de plus fortes encore avaient été nombre de fois et sur tous les tons répétées à Pie VII par le comte de Chabrol et par tous les messagers de Napoléon. Quelle que fût l'éloquence naturelle de Maury, il n'obtint pas d'autre succès que de se faire congédier avec des paroles assez sévères.

Cette dernière tentative avortée, il ne restait plus à Napoléon qu'à mettre définitivement à exécution les mesures que dans sa colère il tenait déjà toutes prêtes, et à sévir contre les personnes. Il ne s'en fit pas faute. Le 2 avril, il écrivait à son ministre des cultes :

« Je désire que vous envoyiez à l'adjudant Lagorse le *Bulletin des lois* qui a publié le concordat comme loi de l'état, celui qui contient le décret sur le serment et celui qui contiendra les mesures ordonnées pour l'exécution du concordat. Il faudra que successivement il laisse tomber ces *Bulletins* entre les mains des cardinaux pour qu'ils les voient... J'ai ordonné qu'on n'admît plus personne à la messe du pape, si ce n'est les cardinaux. J'ai donné ordre que le cardinal di Pietro fût enlevé secrètement la nuit et transporté à 40 lieues, dans une petite ville où il restera en surveillance. Enfin les ordres seront donnés pour qu'on ne laisse plus venir personne à Fontainebleau. Notre principe étant que les grâces de l'église ne peuvent parvenir aux fidèles que par le canal de l'évêque, tous ceux qui se présenteront seront renvoyés à leur évêque. Présentez-moi un projet de circulaire aux évêques en ce sens, et alors on enverrait auprès du pape un agent par lequel la correspondance serait transmise. J'ai fait signifier aux cardinaux qu'ils n'aient à se mêler

(1) Conférence du cardinal Maury avec le pape, rapportée par M. Bigot de Préameneu à l'empereur, 1er avril 1813.

de rien, et puisqu'ils ne veulent pas arranger les affaires de l'église, que du moins ils ne troublent pas celles de l'état (1). »

Quelques jours après cette lettre, le général comte de Saint-Sulpice, gouverneur du château, et les évêques français étaient en effet rappelés de Fontainebleau à Paris. Dans la nuit du 5 avril, un agent du duc de Rovigo entrait dans la chambre du cardinal di Pietro, et, sans lui permettre de revêtir aucun des insignes de sa dignité, l'obligeait à partir immédiatement pour Auxonne, où il resta déporté jusqu'à la chute de l'empire. Le commandant Lagorse, quittant son habit de chambellan pour reprendre son uniforme de gendarme, signifia au cardinal Pacca et aux autres membres du sacré-collége que l'empereur était mécontent d'eux, « parce qu'ils avaient retenu le pape dans l'inaction depuis leur arrivée à Fontainebleau. S'ils désiraient rester dans cette ville, ils devaient s'abstenir d'entretenir le pape d'affaires, n'écrire aucune lettre soit en France, soit en Italie, se tenir dans l'inaction la plus complète et se borner à faire au pape des visites de pure convenance. S'ils agissaient autrement, ils compromettraient leur liberté (2). »

Cette communication un peu contradictoire du commandant Lagorse avait évidemment pour but, en effrayant les cardinaux, de les empêcher de donner la moindre publicité à la protestation du saint-père. Afin de mieux établir qu'il considérait la lettre de Pie VII comme non avenue, et le concordat de Fontainebleau comme désormais en pleine vigueur, l'empereur fit publier un décret qui le rendait obligatoire pour les archevêques, les évêques et les chapitres. Il manda en même temps par M. Daru à M. Bigot de Préameneu d'avoir à lui apporter en conseil un état des siéges épiscopaux alors vacans et une liste de présentation (3). Douze évêques soigneusement choisis sur cette liste furent sur-le-champ désignés par l'empereur, et parmi les diocèses ainsi pourvus de nouveaux titulaires se trouvaient ceux de Gand, de Troyes et de Tournai. Un autre décret rendu à la même époque, et qui d'ailleurs ne reçut jamais d'exécution, statuait qu'à l'avenir les appels comme d'abus, au lieu d'être déférés au conseil d'état, seraient jugés par les cours impériales; enfin, par une dernière disposition, conforme à la lettre du traité, mais qui resta illusoire comme la précédente, il se donna le mérite apparent d'accorder grâce entière « aux individus des départemens de Rome et de Trasimène qui avaient encouru les peines portées par les lois pour avoir refusé les sermens exigés d'eux. » Aucun

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, ministre des cultes 2 avril 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.)

(2) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 335, 336.

(3) Le comte Daru à M. Bigot de Préameneu.

d'eux ne profita en fait de cette soi-disant amnistie, et le sort de quelques-uns d'entre eux fut au contraire considérablement empiré. Les portes des prisons d'état s'ouvrirent pour un très petit nombre d'ecclésiastiques. L'évêque de Gregorio, le père Fontana, l'abbé d'Astros, l'abbé Hamon, l'abbé Duvivier, continuèrent à être traités avec la même rigueur; Fenestrelle, Pignerol, Campiano et la Corse recélèrent, comme par le passé, ceux dont le zèle pour la cause du saint-siége avait déplu à l'empereur. Toutes les mesures que nous venons d'énumérer étaient datées des premiers jours d'avril 1813, et le 15 de ce même mois Napoléon, ayant ainsi pourvu à sa manière à l'expédition des affaires religieuses de l'empire, partait pour Mayence afin d'y aller prendre le commandement de son armée d'Allemagne.

II.

« Lorsque l'empereur est absent, son ministre se tait, c'est la règle, » écrivait l'archevêque de Tours en 1811. Depuis lors, les choses n'étaient point changées. Napoléon, qui ne devait plus revoir Pie VII, allait seulement faire cette fois une plus longue absence. Absorbé pendant le reste de l'année 1813 par les opérations militaires de la campagne d'Allemagne et dans les premiers mois de 1814 par la défense du territoire national, il n'était plus destiné à donner aux affaires religieuses de son empire qu'une attention assez distraite. Quant à son ministre des cultes, s'il eût osé parler, nul doute qu'il n'eût adressé à son maître de sages remontrances, et qu'il ne lui eût recommandé avant tout beaucoup de modération et les plus grands ménagemens à l'égard du clergé. Malheureusement M. Bigot de Préameneu n'était pas libre d'agir suivant son propre mouvement, et les instructions qui lui avaient été laissées ne lui permettaient point de demeurer dans l'inaction. Elles étaient au contraire aussi précises qu'impératives, et le crédit dont il jouissait n'était plus tel qu'il pût prendre sur lui soit d'en ajourner l'exécution, soit d'en adoucir la rigueur. Parmi les fâcheuses mesures dont Napoléon avait en partant légué le soin à son ministre figurait l'obligation de faire à tout prix reconnaître et instituer les évêques récemment nommés aux siéges de Troyes, de Tournai et de Gand. C'était mettre de gaîté de cœur le feu à ces trois diocèses.

Il est de règle en effet dans l'église qu'un siége épiscopal n'est point vacant aussi longtemps que la démission du titulaire n'a pas été acceptée par le souverain pontife. Ainsi que nous l'avons précédemment expliqué, aucun désordre sérieux n'avait éclaté dans les anciens diocèses de MM. Hirn, de Boulogne et de Broglie, parce que les chapitres avaient trouvé moyen d'élire pour administrateurs pro-

visoires des vicaires déjà munis de pouvoirs par les prélats détenus, et que la difficulté canonique avait été ainsi tacitement éludée. La nomination malencontreuse des nouveaux titulaires la faisait imprudemment renaître avec une déplorable vivacité. Averti par le ministre des cultes d'avoir à donner sur-le-champ des pouvoirs à M. de Cussy, nommé à l'évêché de Troyes, le chapitre de cette cathédrale avait d'abord fait quelques objections, puis avait consenti, mais s'était finalement rétracté, ayant reçu, par l'intermédiaire d'un curé qui avait fait exprès le voyage de Fontainebleau, l'avis qu'aux yeux du pape M. de Boulogne était le seul évêque légitime, et que sa sainteté ne connaissait point l'abbé de Cussy, sinon comme un intrus et un schismatique (1). Quand de pareilles difficultés surgissaient, c'était, on le sait, l'habitude du ministre de la police d'entrer aussitôt en scène. Le duc de Rovigo envoya donc au préfet du Calvados une nouvelle formule de déclaration que M. de Boulogne, détenu à Falaise, devait immédiatement souscrire « sous peine de se constituer en rébellion ouverte contre le gouvernement. » M. de Boulogne s'y refusa, proposant de renouveler purement et simplement sa démission précédente. Cela se passait le 1er septembre 1813. Deux mois après, sur des ordres venus de Dresde, un officier de gendarmerie arrivait à Falaise pour arrêter l'évêque et saisir tous ses papiers. A peine lui laissa-t-on le temps qu'il demanda pour écrire son testament, et quarante-huit heures après il était derechef enfermé dans le donjon de Vincennes, dont le régime était devenu de plus en plus sévère : les promenades y étaient désormais interdites, et les moindres nouvelles politiques soigneusement cachées à tous les détenus.

Les choses se passèrent plus doucement en ce qui regardait M. Hirn, car il signa sans grande difficulté la nouvelle formule de déclaration qui lui avait été envoyée en même temps qu'à M. de Boulogne. Ce fut le chapitre de Tournai qui résista. Quelques-uns de ses membres allèrent même jusqu'à donner leur démission. Les supérieurs du séminaire de cette ville, inquiets de l'orage qui se formait et ne voulant point reconnaître les pouvoirs du nouveau titulaire, avaient pris le parti de licencier avant les vacances tous leurs élèves. L'agitation était extrême dans ce diocèse, dont les habitans, fort catholiques, voyaient d'assez mauvais œil la domination française, et ne dissimulaient en aucune façon leur sympathie pour la cause du saint-père. Quand l'empereur reçut à Dresde ces contrariantes nouvelles, il en fut plus importuné qu'effrayé; comme il venait de battre à Lutzen les armées ennemies, il jugea l'occasion

(1) *Coup d'œil sur l'histoire ecclésiastique*, par le chanoine de Smet, p. 318, 319.

excellente pour mettre à la raison par quelque mesure rigoureuse tous les ecclésiastiques opposans de la Belgique.

« Je donne ordre au ministre de la police, écrit-il le 14 août à M. Bigot de Préameneu, de faire arrêter tous les chanoines de Tournai et de les faire mettre dans un séminaire, d'envoyer les séminaristes qui ont moins de dix-huit ans dans les séminaires de l'ancienne France, et ceux qui ont plus de dix-huit ans à Magdebourg, de faire prêter aux professeurs des séminaires le serment d'enseigner les quatre propositions de l'église gallicane, comme cela se faisait avant la révolution, ou, sur leur refus, de les faire arrêter. Vous ferez suspendre sur-le-champ les bourses du séminaire. Je viens de prendre un décret à ce sujet. Vous ferez connaître par le canal du préfet aux principaux prêtres du diocèse que, si j'apprends encore de leur part la moindre rébellion, je supprimerai l'évêché, et priverai la ville de Tournai du privilége d'avoir un évêque. Je la réunirai à un autre diocèse, ou je transporterai le siége dans une ville voisine de l'ancienne France (1). »

Ces menaces n'étaient que le prélude d'autres violences beaucoup plus grandes qui allaient produire dans le diocèse de Gand une confusion inexprimable.

La faible santé de M. de Broglie n'avait pu supporter longtemps le climat des îles Sainte-Marguerite. Le manque d'air et d'exercice avait épuisé ses dernières forces, lorsque l'ordre vint tout à coup de le reconduire à Beaune, « moins par un mouvement d'humanité, dit ce prélat dans une relation adressée plus tard au saint-père, qu'afin de lui tendre de nouveaux piéges (2). » C'était en effet le moment où, dans la ville de Gand, comme à Troyes, comme à Tournai, la nomination d'un nouvel évêque avait jeté les fidèles, particulièrement les ecclésiastiques, dans un état d'effervescence extrême. Le préfet de la Côte-d'Or, M. de Cossé-Brissac, avait reçu ordre de faire venir M. de Broglie à Dijon et de lui présenter à signer la formule de déclaration qu'avait repoussée M. de Boulogne, mais à laquelle avait adhéré M. Hirn. A peine remis de maladie, encore placé entre la vie et la mort, terrifié par la menace d'être de nouveau traité en criminel d'état et renvoyé aux îles Sainte-Marguerite, M. de Broglie eut un moment de faiblesse; il consentit à mettre son nom au bas d'un écrit rédigé en termes assez obscurs, et par lequel il confirmait, en tant que besoin était, sa dé-

(1) Lettre de l'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Dresde, 14 août 1813. (Cette lettre n'est pas insérée dans la *Correspondance de Napoléon Ier*.)

(2) « Aliquando tandem passus est persecutor me Belnam reduci, sed ut novas mihi insidias strueret. » — Relation latine adressée au saint-père par M. de Broglie, évêque de Gand, et insérée dans le recueil de ses mandemens imprimé à Gand, p. 190.

mission antérieure. De la part du courageux prélat, cet acte de condescendance momentanée aux volontés impériales parut si singulier que la plupart des chanoines de Gand, quoiqu'ils reconnussent son écriture, ne voulurent pas d'abord y croire. Il y eut scission dans le chapitre; mais le pape, consulté à Fontainebleau, ayant fait savoir par l'intermédiaire du cardinal Gabrielli qu'il approuvait la conduite de ceux qui tenaient pour leur ancien évêque, le nouveau titulaire de Gand, M. de La Bruce, ne put réunir autour de lui que trente prêtres à peine sur les douze cents que l'on comptait alors en Flandre (1).

Cependant une circonstance malheureuse avait ajouté à l'agitation des esprits. C'est l'usage à la cathédrale de Gand que le supérieur du séminaire assiste à l'office avec un certain nombre d'élèves en théologie. Les vicaires partisans de M. de La Bruce avaient exigé pour le dimanche 25 juillet 1813 l'accomplissement de cette formalité. Ce jour-là, le chœur se trouva vide; ni professeurs ni élèves ne voulurent s'y présenter. Dès le soir même, le vicaire-général de M. de La Bruce sommait les jeunes gens du séminaire de se ranger à leur devoir ou d'avoir à quitter l'établissement. « Nous partons tous, s'étaient-ils écriés, et nous serons plutôt bons soldats que prêtres schismatiques. » Il aurait été sage de ne pas pousser les choses plus loin. Le préfet jugea au contraire à propos d'ordonner l'arrestation du supérieur du séminaire, et de placer les professeurs sous la surveillance de la police. Quant aux élèves qui persistaient à méconnaître l'autorité de M. de La Bruce, une trentaine furent désignés pour entrer dans la garde impériale de Paris, les autres incorporés dans la garde départementale de Bruges. Chose incroyable, Napoléon, qui avait reçu aux environs de Dresde un rapport détaillé sur cette échauffourée des séminaristes de Gand, ne trouva pas encore assez sévère le châtiment qui leur avait été infligé. C'était les traiter avec trop d'indulgence que de les admettre dans des corps d'élite ou de les laisser séjourner dans leur pays. Il ordonna qu'ils fussent tous immédiatement enrégimentés dans une brigade d'artillerie et dirigés sur Wesel, où bientôt une cinquantaine d'entre eux périrent victimes des maladies contagieuses qui décimaient dans ces contrées les garnisons fournies par les jeunes recrues de l'armée française. Les séminaristes que des infirmités corporelles rendaient impropres au service des armes n'échappèrent point pour cela à la vengeance du chef de l'empire; ils furent conduits à Paris par des gendarmes et enfermés à Sainte-Pélagie. « Enfin, sans s'apercevoir qu'on flétrissait le nom de la garde d'honneur, dit le chanoine de

(1) *Notice historique sur M. de Broglie*, p. 26, Gand 1843.

Smet, en condamnant des jeunes gens qu'on traitait de rebelles à revêtir malgré eux cet uniforme, on faisait entrer dans ce corps deux jeunes séminaristes qui appartenaient à de riches familles de Gand; puis, se ravisant tout à coup, on les mit au secret à Sainte-Pélagie, pour les envoyer définitivement servir comme simples soldats, l'un à Bayonne, l'autre à Perpignan (1). »

Qu'on se figure le désespoir des familles, et l'effet produit par de semblables mesures sur des populations très attachées à la religion catholique. L'émotion s'étendit bien au-delà des murailles de la ville de Gand. Elle gagna toutes les campagnes des Flandres, étonnées de se voir ainsi traversées par de longues files de voitures qu'accompagnait la gendarmerie et où gisaient entassés, en guise de malfaiteurs, les défenseurs de leur foi. Ces malheureux convois se multipliaient de toutes parts, et prenaient en même temps toutes les directions, car les séminaristes de Gand n'avaient pas seuls été frappés. Tandis que ces jeunes gens allaient expier dans les dangereuses garnisons du nord de l'Allemagne le tort d'avoir bravé Napoléon, nombre de prêtres vieux et infirmes, la plupart curés de paroisse ou professeurs de théologie, étaient en même temps acheminés vers les prisons de France, pour avoir encouragé par leurs discours et par leurs exemples une si coupable rébellion. Les plus dévoués fonctionnaires de l'empire blâmaient tacitement, sans oser toutefois s'y soustraire, ces ordres inhumains qui suivirent de si près les victoires de Lutzen et de Bautzen (2).

Était-il généreux, était-il raisonnable, était-il seulement prudent, au lendemain de succès éphémères, d'aviver par des mesures d'une violence aussi inqualifiable la querelle pendante avec le saint-siége? était-il même de l'intérêt de l'empereur de prolonger encore, si peu que ce fût, la captivité du pape? Telle était la question que se posait en ce moment, sur son lit de mort, celui des prélats qui avait soutenu avec le zèle le plus chaleureux et le plus constant la cause de l'empereur. Surpris à Nantes, dans les premiers jours de juillet 1813, par les atteintes d'un mal presque subit, M. Duvoisin avait ramassé toutes ses forces pour adresser au souverain qu'il avait trop gâté par ses complaisances antérieures de sages, mais tardifs conseils. « Je vous supplie, lui écrivait-il quelques heures avant d'expirer, je vous supplie de rendre la liberté au saint-père. Sa captivité trouble les derniers instans de ma vie. J'ai eu l'honneur de vous dire plusieurs fois combien cette captivité affligeait toute la chrétienté, et combien il y avait de l'inconvénient à la prolonger. Le retour de sa sainteté à

(1) Voyez pour plus de détails le *Récit de la persécution endurée par les séminaristes de Gand*, par M. Vander-More, Gand 1863.

(2) « On ne put empêcher ce coup d'autorité, le plus bizarre, le plus cruel auquel un prince se soit livré depuis que l'Europe est civilisée. » (M. de Pradt.)

Rome serait, je crois, nécessaire à votre bonheur (1). » Cette lettre arrivait à Dresde à peu près en même temps que la nouvelle de la mort de M. Duvoisin, vers le milieu de juillet. Napoléon se rendait alors à Mayence, où il avait mandé l'impératrice. Enflé de ses récens succès, plein de l'espoir que l'armistice, qu'il s'efforçait alors de prolonger, lui donnerait les moyens de courir bientôt à de nouvelles victoires, il ne dédaigna point d'accorder un témoignage public d'estime à la mémoire de cet évêque en ordonnant qu'un mausolée lui fût élevé dans la cathédrale de Nantes (2); mais, quant à l'avis donné avec tant d'autorité par le prélat moribond dont le dévoûment ne lui avait jamais fait défaut, il ne lui convint point d'en tenir compte. Que signifiaient pour lui l'opinion de la chrétienté, les vœux des évêques de son empire, dont on prenait si mal son temps pour le vouloir entretenir? Battre ses ennemis et revenir triomphant à Paris, voilà ce qui importait en ce moment. Il saurait bien obliger la chrétienté et les évêques de France à en passer par tout ce qu'il lui conviendrait de prescrire, quand il aurait vaincu les perfides Prussiens et rejeté de l'autre côté du Niémen les hordes sauvages de la Russie. Telles étaient les espérances qui exaltaient en juillet 1813 l'orgueil du vainqueur de Lutzen et de Bautzen, alors qu'il rêvait de nouvelles batailles à livrer et de nouveaux sacrifices à exiger de ses ennemis; mais, hélas! quatre mois après, c'étaient les Prussiens et les Russes qui s'avançaient en vainqueurs sur les bords du Rhin, et c'était lui qui, de nouveau vaincu, rentrait presque en fugitif dans sa capitale, laissant au loin derrière lui les débris désorganisés de cette armée naguère si péniblement réunie.

Il n'y avait plus d'illusion à se faire, le moment fatal était venu où il s'agissait pour Napoléon de faire un suprême effort et de lutter, non plus pour la domination, mais pour le salut. M. Thiers a merveilleusement raconté dans son dix-septième volume comment le chef de l'empire redoubla d'énergie pour tâcher de grouper autour de lui tout ce qu'il lui restait de soldats disponibles et se mettre à leur tête contre l'invasion étrangère. Il nous a non moins vivement dépeint les hésitations, les craintes, le sourd mécontentement de notre malheureux pays, tenu pendant si longtemps à l'écart de ses affaires, jusque-là si peu consulté, si ouvertement dédaigné, endormi, il y avait une année à peine, dans des rêves de gloire et de conquêtes, et tout à coup sommé par l'unique auteur de tant de grandeurs passées et de tant de ruines maintenant imminentes, d'avoir à lui livrer, sans discussion et sans retard, son dernier homme et son

(1) *Mémoires historiques sur les affaires ecclésiastiques de France* (M. Jauffret), t. II, p. 527.

(2) L'empereur au comte Bigot de Préameneu, Dresde, 17 juillet 1813. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXV, p. 489.

dernier écu. Les mémoires des contemporains sont pleins de détails sur la façon dont les corps de l'état répondirent à ce cri d'alarme jeté par le grand capitaine en détresse. Il n'entre pas dans notre sujet de redire après tant d'autres comment le sénat conservateur, en votant silencieusement la conscription anticipée de 600,000 soldats imberbes, n'apporta à l'empire chancelant qu'un secours matériel bien précaire, tandis que le corps législatif lui porta moralement un coup mortel en réclamant des explications peut-être intempestives sur l'avortement des négociations de Prague; mais il nous appartenait de rechercher si, dans l'instant solennel où ses ardens efforts provoquaient toutes les classes de la nation à lui venir en aide, Napoléon n'avait pas aussi songé à s'adresser aux membres du clergé. Oui, cette idée lui était en effet venue, et il avait chargé son ministre des cultes d'écrire une circulaire aux évêques de l'empire et du royaume d'Italie, afin de leur demander leurs prières pour sa personne et les inviter à invoquer l'assistance du ciel en faveur de l'armée prodigieusement réduite qui allait avoir à défendre contre tant d'ennemis les frontières menacées de la patrie. Cette circulaire, qui devait comme d'habitude servir de texte aux mandemens des évêques, était embarrassante à rédiger. Il était difficile de ne leur point parler des revers éprouvés et surtout de leur dissimuler tous les périls de la situation. Afin de mieux exciter le zèle des prélats, M. Bigot de Préameneu en avait tracé le plus sombre tableau. Lorsqu'il eut pris connaissance de cet appel désespéré adressé au patriotisme du clergé de son empire, Napoléon, plus calme et plus avisé que son ministre, se demanda s'il était bien prudent de tenir un langage aussi clair. N'était-il pas à craindre que la perspective du triomphe des armées étrangères ne fût envisagée autrement qu'avec tristesse par la majorité des ecclésiastiques français? Se rappelant sans doute ses rigoureux décrets datés de Dresde et le silencieux dédain qu'il avait naguère gardé à l'égard de la dernière supplique de l'évêque de Nantes, il demeura convaincu, non sans raison à notre avis, que ce clergé, dont M. Duvoisin lui avait révélé les véritables sentimens, n'attendait plus désormais la fin de la captivité de Pie VII et sa propre délivrance que de la chute du régime impérial. C'est pourquoi il jeta de côté comme inutile et fâcheuse la circulaire de M. Bigot de Préameneu. Aussi bien les événemens allaient prononcer. Puisqu'il ne devait plus compter sur la sympathie de ceux qui, aux jours de la prospérité, lui avaient prodigué tant de flatteries, il lui semblait et plus digne et plus sûr de n'en point faire les confidens publics de sa mauvaise fortune. « J'ai reçu aujourd'hui votre projet de lettre, écrivait l'empereur à son ministre des cultes. Il y aurait trop d'inconvénient à écrire cette dépêche aux évêques, qui la publieraient partout. Il vaut mieux ne pas l'écrire, ou seulement cinq

ou six lignes, disant que dans les circonstances actuelles on compte sur leur zèle pour la patrie et sur leur attachement pour ma personne (1). »

Tandis que Napoléon adressait à M. Bigot cette communication passablement découragée, où se révèle une si sûre intelligence de la manière dont les évêques de son empire allaient apprécier les événemens en voie de s'accomplir, il était non moins intéressant pour lui de se rendre compte de l'effet que la nouvelle de ses revers avait produit sur le souverain pontife, toujours détenu à Fontainebleau.

III.

Est-il besoin d'expliquer à nos lecteurs comment, malgré les ordres de l'empereur, la séquestration à laquelle le pape fut soumis à Fontainebleau après sa lettre du 25 mars 1813 n'avait pu être aussi sévère que celle dont il avait à Savone supporté avec tant de patience les rudes épreuves? L'enlèvement du cardinal di Pietro avait douloureusement affecté Pie VII, car il aimait beaucoup ce membre du sacré-collége et faisait le plus grand cas de ses connaissances doctrinales. C'était à lui qu'il s'en remettait le plus volontiers de la solution des graves difficultés qui tourmentaient sa conscience pontificale; mais depuis sa récente rétractation le saint-père, « soulagé, suivant ses propres expressions, du poids énorme qui l'avait oppressé jour et nuit, » n'avait plus le même besoin de faire appel à la science de son théologien préféré. La société habituelle de ses dévoués partisans les anciens cardinaux noirs, la possibilité de recourir aux avis de Consalvi et de Pacca, ses anciens secrétaires d'état et ses conseillers politiques les plus écoutés, suffisaient à lui procurer une sorte de tranquillité d'esprit relative. Quant à l'absence des prélats français attachés à la cause impériale, elle était plutôt pour lui une délivrance. Il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'une partie des cardinaux logeaient en dehors du palais. Par leur intermédiaire, Pie VII avait pu, en dépit de la jalouse surveillance de M. de Rovigo, communiquer presque régulièrement avec la plupart des diocèses de France et d'Italie. C'est ainsi qu'il avait trouvé moyen, non-seulement de faire connaître à toute la chrétienté le désaveu dont il avait frappé le concordat de Fontainebleau, mais d'envoyer de secrètes instructions aux chapitres troublés où s'agitait, comme à Gand, à Tournai et à Troyes, l'orageuse querelle de l'administration des vicaires capitulaires. Il s'en fallait aussi de beaucoup que, pour l'exactitude des renseignemens et la justesse des observations, la correspondance du commandant de gendarmerie

(1) L'empereur à M. le comte Bigot de Préameneu, Saint-Cloud, 20 novembre 1813. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXVI, p. 450.

Lagorse valût celle que l'habile préfet de Montenotte avait jadis entretenue avec le ministre des cultes. M. Lagorse n'était point d'ailleurs un méchant homme. Il se piquait d'esprit; il n'en eût même pas manqué, s'il n'avait eu le tort de s'exagérer un peu l'importance de ses fonctions. Habitué à garder des prisonniers plus dangereux que ceux qui étaient présentement confiés à sa garde, il était disposé, les trouvant si tranquilles, à les croire tout à fait inactifs, et à s'attribuer à lui-même le mérite de leur sagesse. Voici, sur ce sujet, les curieux passages d'une lettre qu'il adressait le 5 mai 1813 à M. Bigot de Préameneu :

« ...Lorsqu'à Savone et à Fontainebleau mes fonctions près du pape avaient une espèce de forme diplomatique, je m'en félicitais. J'étais un médiateur commun, un agent plus essentiel que brillant, par la voie duquel les communications, sans avoir un caractère officiel, n'en étaient pas moins sûres et moins promptes, et je n'ai jamais rien écrit ni rien dit qui n'eût pour objet la satisfaction des deux souverains et un rapprochement que je désirais avec une sorte de partialité pour l'empereur, partialité qui, vu mon caractère, ma façon de penser et mon état, est et sera toujours invariable. Vous savez sûrement aussi bien que moi quels nuages ont troublé le jour serein dont nous nous étions tous si franchement félicités. Vous en avez conclu avec raison que des ordres nouveaux m'imposent de nouveaux devoirs; mais je crains que vous ne vous soyez exagéré mes relations avec le ministre de la police. Je lui écris à peine tous les quinze jours, et l'une de mes grandes jouissances serait qu'on publiât toute ma correspondance avec lui. Je ne balance pas d'ailleurs un instant à vous initier à des secrets dont vous serez, par mon canal, l'unique dépositaire. L'empereur a voulu en partant que les cardinaux sussent qu'il ne les laisse à Fontainebleau qu'à la condition expresse de ne rien publier ni écrire, et d'être de la plus grande réserve et discrétion. J'ai été chargé de leur faire cette déclaration, et je l'ai faite. Leur intérêt les porte à s'y conformer, et ils écouteront leur intérêt tant que des ordres plus impérieux ne seront pas prescrits à leur conscience et à leur pieuse fidélité. On eût prévenu une pareille inquiétude en les éloignant, et c'était mon avis. J'ai lieu de croire toutefois que le pape n'a aucun projet hostile, et qu'il ne se déterminera à aucun acte qui puisse alarmer les consciences ou troubler la tranquillité de l'état. S'il se mettait en pareilles dispositions et que je les entrevisse, je ne les souffrirais pas. Ma qualité de Français et ma fidélité de sujet sont un double garant de mon empressement à prévenir tout acte d'hostilité. Je ne ferais pas une guerre sourde, qui a toujours été loin de mes principes et de mon caractère. Je me mettrais dans les rangs à découvert, et nul ne prétendrait cause d'ignorance de ma volonté et de mes actions. Commentez ce que je viens de vous dire, monseigneur, et vous aurez une idée de mes conversations

avec les cardinaux et des termes où j'en suis avec eux. Ce qu'ils disent et font chez eux ne m'occupe pas et ne m'a jamais occupé. Je ne veux savoir de leur conduite et de leurs relations que les choses qui peuvent, dans les circonstances impérieuses où nous sommes, être en rapport avec la tranquillité publique. L'extrême franchise de mes discours et de mes opinions est en harmonie avec la publicité de mon caractère. Au surplus, je n'ai aucun motif d'alarme. Jamais nonnain de quatre-vingts ans, bien cagotte et bien caillette, ne se fit dans sa cellule des occupations plus mystiques et plus minutieuses que celles du pape dans le salon où il est confiné (1). »

Le commandant Lagorse, qui d'ailleurs se fait honneur en constatant qu'il avait refusé de se constituer l'espion de Pie VII et des membres du sacré-collége, s'est évidemment trompé en écrivant sur le ton badin les dernières lignes que nous venons de citer. Le pape, qu'il suppose livré à de puériles occupations, était, à l'instant même où cette lettre partait pour Paris, appliqué à rédiger et à transcrire de sa propre main une pièce importante qui, si elle était tombée sous ses yeux, n'aurait pas manqué d'exciter au plus haut point toutes les colères de Napoléon. C'était une allocution nommément adressée aux cardinaux qui habitaient Fontainebleau, mais qui, dans la pensée du souverain pontife, était en réalité destinée à l'église entière. Non-seulement Pie VII y renouvelait la rétractation formelle du concordat signé à Fontainebleau, mais il protestait avec la plus grande force contre le décret du 13 février et celui du 25 mars, insérés tous deux au *Bulletin des lois*. D'avance il s'élevait aussi avec une vivacité extrême contre la consécration canonique qui pourrait, en vertu de ces décrets, être un jour ou l'autre scandaleusement donnée aux évêques récemment nommés par l'empereur, « déclarant expressément nulle toute institution donnée par les métropolitains, les institués intrus, leurs actes de juridiction nuls, la consécration sacrilége, les institués et les consacrans schismatiques et sous le coup des peines voulues en pareil cas par les canons (2). »

Cette bulle toute doctrinale était l'œuvre personnelle du saint-père. Juste à la même date, il adressait à l'impératrice Marie-Louise une lettre relative, celle-là, aux circonstances politiques du temps, et dont la teneur avait sans doute été préalablement concertée avec ses anciens secrétaires d'état, Consalvi et Pacca. A peine avait-elle en effet appris le gain de la bataille de Lutzen que, de son propre mouvement ou par suite des ordres de son époux, Marie-Louise

(1) M. le commandant de gendarmerie Lagorse à M. Bigot, ministre des cultes, 5 mars 1813.

(2) « A nos vénérables et très chers frères en Jésus-Christ, les cardinaux de la sainte église romaine qui demeurent à Fontainebleau. » — Allocution pontificale citée dans les *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. Ier, p. 337.

s'était empressée d'envoyer un page à Fontainebleau pour annoncer cette victoire à Pie VII comme un événement dont elle était assurée qu'il se réjouirait, « connaissant, c'étaient ses propres expressions, les sentimens d'amitié que sa sainteté nourrissait pour l'empereur. » Les convenances exigeaient, dit Pacca, que le pape répondît poliment à une princesse qui gardait à son égard toutes les apparences de la courtoisie. Cependant il était à craindre que cette réponse ne fût insérée dans les journaux; c'est pourquoi il fallait se bien garder d'y rien mettre qui fût de nature, soit à choquer au dehors les puissances étrangères, soit à faire supposer en France qu'il existait encore des rapports bienveillans entre l'empire et le saint-siége. Afin de parer à ce double inconvénient, Pie VII écrivit à l'impératrice une lettre à la fois paternelle et réservée, dans laquelle, pour plus de sûreté contre toute espèce de publication, il eut soin de glisser des plaintes assez vives au sujet des sévices exercés contre sa personne, et de l'enlèvement du cardinal di Pietro (1).

Bientôt une autre circonstance s'était offerte pour le saint-père de témoigner combien il était loin d'être aussi indifférent à son sort et aussi absorbé par les exercices d'une mesquine dévotion que le commandant Lagorse se l'était gratuitement imaginé. Quand parvint à Fontainebleau, vers le milieu de juillet 1813, la nouvelle de l'armistice conclu entre les parties belligérantes et l'annonce du congrès ouvert à Prague, les cardinaux Consalvi et Pacca conseillèrent à Pie VII de saisir une occasion si favorable pour revendiquer à la face de l'Europe les droits du saint-siége sur les états romains. La démarche était certainement hardie, et, si Napoléon demeurait vainqueur, pouvait même devenir périlleuse. Pie VII n'hésita point. Il écrivit de sa main à l'empereur François une lettre dans laquelle il déclarait solennellement n'avoir jamais renoncé à sa souveraineté temporelle, et réclamait hautement la restitution de ses domaines, « comme fondée sur la justice de sa cause et sur les droits sacrés de la religion, qui exigent que le chef visible de l'église puisse exercer librement et d'une manière impartiale sa puissance spirituelle dans toutes les parties du monde catholique (2). » Cette dépêche, mise sous le couvert de M. Severoli, nonce apostolique près la cour de Vienne, fut portée à sa destination par le comte Thomas Bernetti, alors attaché à la personne du cardinal Brancadoro, son oncle, et que nous avons depuis connu à Rome secrétaire d'état des papes Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI. On le voit, le pape, s'il était parfaitement tranquille, comme M. Lagorse avait tout à fait raison de

(1) Lettre de sa sainteté le pape Pie VII à l'impératrice Marie-Louise, citée par le cardinal Pacca, *OEuvres complètes*, t. Ier, p. 413.

(2) Lettre de sa sainteté le pape Pie VII à sa majesté l'empereur d'Autriche. Fontainebleau, 24 juillet 1813. (Citée par le cardinal Pacca, *OEuvres complètes*, t. Ier, p. 415.)

le mander au ministre des cultes, s'il était même beaucoup plus calme d'esprit qu'il ne l'avait été après la signature du concordat de Fontainebleau, était cependant bien loin d'attendre dans l'inaction ce qu'allaient décider les événemens. Il les sentait au contraire venir, non-seulement avec placidité, mais avec une certaine confiance. Peut-être pourrait-on même ajouter que, par des qualités bien opposées à celles de l'homme extraordinaire avec lequel il était entré en lutte, Pie VII se trouvait en cet instant mieux préparé que lui à toutes les éventualités que recélait l'avenir. Le triomphe de Napoléon, s'il fût rentré victorieux à Paris, ne l'eût probablement pas abattu outre mesure; nous doutons que sa défaite lui ait causé une grande joie. Depuis qu'elle avait recouvré sa paix intérieure, cette âme candide, rentrée dans la pleine possession d'elle-même, s'était comme naturellement élevée dans des régions supérieures et sereines où les chances de la bonne ou de la mauvaise fortune n'avaient plus le don de l'émouvoir beaucoup.

Il n'en était point ainsi de l'empereur. Les mêmes motifs ou à peu près qui, avant la guerre d'Allemagne, lui avaient fait si vivement désirer de s'entendre avec le saint-père devaient le porter à substituer, si cela était possible, quelque transaction nouvelle au concordat de Fontainebleau, maintenant hors de cause. Il est notoire que cette pensée traversa plusieurs fois son esprit. Des documens authentiques établissent qu'il agita diverses combinaisons, plus ou moins réalisables, pendant les deux mois, pourtant si occupés, qui furent consacrés à réunir autour de lui à Paris les jeunes recrues et les vieux soldats de toute provenance avec lesquels il allait entreprendre la glorieuse campagne de France. Cependant, si ces plans un peu chimériques aboutirent à quelques commencemens d'exécution, jamais ils ne saisirent très vivement l'imagination de l'empereur, peu habitué à s'éprendre de conceptions dont il ne pouvait attendre un profit immédiat et considérable. Ce n'était pas le cas en ce moment. Il était clair que le saint-père et ses conseillers, sentant tous leurs avantages, se montreraient désormais assez exigeans. Il s'agissait en effet, non plus de leur rien imposer, mais au contraire de tout leur céder. Jamais personne ne fut pressé d'entrer en négociations pour arriver à de semblables résultats. La seule perspective en était odieuse à l'orgueil de Napoléon; mais cet orgueil lui disait aussi qu'il serait bientôt réduit à faire la paix avec les puissances coalisées, et déjà il savait par le duc de Vicence qu'elles exigeraient certainement la restitution des états du saint-siége. Mieux valait alors traiter d'avance et directement avec le saint-père, c'est-à-dire avec un souverain qui était encore son prisonnier, et dont il obtiendrait sans doute, en retour d'un bon procédé, quelques avantageuses concessions. Tels étaient les mobiles qui allaient diriger la

conduite de Napoléon. Les premières paroles d'ouverture furent portées au cardinal Consalvi par une dame italienne liée avec M. de Talleyrand, et qui occupait une grande situation dans la maison de l'impératrice Marie-Louise. Le choix de l'intermédiaire était heureux, car la marquise de Brignole appartenait à une famille connue par ses sentimens catholiques et par les services qu'elle avait toujours cherché à rendre à la cause pontificale. Le nom de son mari, qui venait d'être nommé préfet du département de Montenotte en remplacement de M. de Chabrol, celui de ses beaux-frères et de presque tous ses parens, Génois comme elle, avaient été trouvés par la police impériale (nos lecteurs s'en souviennent peut-être) sur la liste des fidèles qui s'étaient cotisés pour faire parvenir quelque argent à Pie VII lors des premiers temps de sa captivité à Savone. Cependant M[me] de Brignole, malgré ses bonnes intentions, fut doucement éconduite à Fontainebleau. « On lui fit répondre que le temps ni le lieu n'étaient favorables pour négocier un nouveau traité (1). » A cette dame succéda, vers la fin de décembre, un négociateur plus officiel qui avait reçu ses pouvoirs non pas encore de l'empereur lui-même, mais de son ministre d'état, le duc de Bassano. C'était M. Fallot de Beaumont, ancien évêque de Gand, puis de Plaisance, récemment nommé, après le concordat de Fontainebleau, à l'archevêché de Bourges. M. de Beaumont, prélat honorable et distingué, fut invité à se rendre à Fontainebleau pour offrir ses hommages à Pie VII avec mission de dire, comme de lui-même dans la conversation, qu'il ne serait peut-être pas impossible de lever les obstacles qui s'opposaient au retour du pape à Rome. Si Pie VII accueillait bien cette ouverture, M. de Beaumont était autorisé à lui faire savoir qu'il recevrait immédiatement les pouvoirs nécessaires pour traiter. Le pape écouta l'archevêque nommé de Bourges avec affabilité, mais avec une complète indifférence, se bornant à répéter qu'il avait interdit aux cardinaux de lui parler d'aucune affaire. M. de Beaumont prit alors congé, et les choses en restèrent là pour le moment.

A peine M. de Beaumont avait-il quitté Fontainebleau pour aller rendre compte de sa mission à M. de Bassano, que le commandant Lagorse prenait la plume afin d'écrire de son côté au ministre des cultes. Suivant M. Lagorse, « un médiateur comme l'archevêque de Bourges, M. de Beaumont, était un personnage trop en évidence. Il n'aurait pas fallu l'exposer aux chances d'un refus dicté par l'apathie ou par la vanité. » C'est pourquoi M. Lagorse n'hésitait pas à s'offrir lui-même.

« L'application, disait-il, que j'ai mise à étudier les habitudes et le caractère du pape m'a convaincu d'une vérité qui probablement a été con-

(1) *OEuvres complètes du cardinal Pacca*, t. I[er], p. 357.

statée par M. de Beaumont peu de temps après qu'il l'avait déjà entendue de ma bouche. Sans rien préjuger du but de sa visite, je lui disais : Vinssiez-vous offrir Rome et les états de l'église moins restreints qu'ils ne l'étaient avant le traité de Tolentino, je doute que des propositions aussi séduisantes tirassent le pape de sa paisible et trop chère indolence... Persuadé, continuait M. Lagorse, que la perfidie de nos ennemis est l'effet d'un miracle dû à la ferveur de ses prières, Pie VII se borne à ce genre de guerre qui sert la passion de son cœur sans déranger ses occupations domestiques, n'exige aucun calcul politique, n'entraîne à sa suite aucune affaire, et donne un air de prévoyance et de finesse à la plus oisive incapacité. Probablement il vous dira qu'il ne veut traiter que lorsqu'il sera à Rome. Dites-lui de partir, et vous multiplierez ses embarras, et vous vous apercevrez qu'il tient beaucoup plus à conquérir la réputation d'un martyr que celle d'un grand prince, parce qu'il est bien plus facile de faire des prières que des traités... On préfère dire : Non, non, je ne veux pas parler des affaires publiques; laissons faire la Providence. — Eh bien! soit, laissons faire; mais, pour espérer un lot, encore faut-il placer une mise à la loterie (1). »

Après avoir exposé ces considérations de haute politique, M. Lagorse se demandait si ce ne serait pas un trait de dangereuse magnanimité que d'envoyer le pape en Italie sur sa bonne foi, et s'il conviendrait à la dignité de l'empereur d'avoir une explication préalable avec lui. Il ne le pensait pas. C'est pourquoi il proposait de tâter lui-même le terrain adroitement et par des paroles qui auraient l'air de lui échapper. « Si l'on voulait entamer quelque chose, il serait bon d'arriver au but par des causes très minces : répandre par exemple le bruit qu'on se propose de nous changer de place, appeler l'archevêque d'Édesse à Paris, enfin déranger quelques habitudes. Il n'en faudrait pas davantage pour rompre la glace et sortir de la léthargie. » Pendant que M. Lagorse envoyait à Paris ces propos de caserne, les deux anciens secrétaires de Pie VII, les cardinaux Pacca et Consalvi, faisaient demander M. de Beaumont, et lui expliquaient en termes graves et mesurés les véritables raisons pour lesquelles Pie VII ne voulait pour le moment se prêter à aucun traité.

« Nous avons, lui disaient-ils, communiqué à sa sainteté notre conversation avec vous. Elle a été méditée, soumise à une longue et mûre délibération. Voici ce que, dans l'état actuel de l'Europe, nos lumières nous suggèrent. — Par les regrets que le bref de Savone et le concordat de Fontainebleau ont causés au pape et par les résultats qu'ils ont produits, il est facile de voir que des arrangemens sur les affaires spirituelles ne seront immuables que lorsqu'ils seront débattus et terminés dans un état de complète indépendance. Le traité que nous ferions aujourd'hui, si

(1) M. Lagorse au ministre des cultes, 22 décembre 1813.

avantageux qu'il fût, n'aurait pas ce caractère; il serait pour les autres puissances un prétexte de chicane et provoquerait leurs prétentions. Il vaut mieux l'ajourner à une époque plus favorable. L'empereur alors sera satisfait de la justice et de la modération de la cour de Rome (1). »

Il semble qu'après ces deux rapports envoyés de Fontainebleau, l'un par un officier de gendarmerie au ministre des cultes, l'autre par un archevêque au ministre d'état, toute idée de négociations avec le pape devait être indéfiniment ajournée. Il n'en fut rien cependant. Le 18 janvier, c'est-à-dire quinze jours après la réception des pièces qu'on vient de lire, M. le duc de Bassano mandait tout à coup chez lui M. de Beaumont; puis, à la suite d'une assez longue conférence, il lui remettait un projet de traité et la minute d'une lettre qui devait servir à l'accréditer en qualité de négociateur auprès de Pie VII. Par ce projet de traité, malgré ce qu'en a écrit le cardinal Pacca, dont les souvenirs ne sont pas sur ce point fort exacts, tous les états du saint-père lui étaient intégralement rendus, et cela sans aucune espèce de conditions (2). Que s'était-il donc passé dans un si court intervalle? Deux faits considérables étaient survenus, et aggravaient de plus en plus la situation de l'empereur. Le Rhin avait été franchi, le 1er janvier 1814, sur trois points différens, et le roi Murat, après avoir traité avec nos ennemis, venait de s'emparer de la plus grande partie des états romains. Aucune intention généreuse n'avait donc dicté cette démarche inattendue de Napoléon. Elle lui était uniquement inspirée, comme l'explique très bien M. Thiers, par le désir de se venger de son beau-frère et d'opposer à ses projets ambitieux un insurmontable obstacle. Telle était si bien sa pensée qu'il ne prit même point la peine de la dissimuler. La lettre que, d'après ses ordres, M. de Bassano avait dictée à M. de Beaumont pour être remise à sa sainteté, s'exprimait à ce sujet sans aucun ambage. En voici les propres termes :

« Très saint père, je me suis rendu auprès de votre sainteté pour lui faire connaître que, le roi de Naples ayant conclu avec la coalition une alliance dont il paraît qu'un des objets est la réunion éventuelle de Rome à ses états, sa majesté l'empereur et roi a jugé conforme à la véritable politique de son empire et aux intérêts du peuple de Rome de remettre les états romains à votre sainteté. Elle préfère les voir entre ses mains plutôt qu'entre celles de tout autre souverain, quel qu'il soit. Je suis en

(1) Note remise au duc de Bassano, le 3 janvier 1814, par M. de Beaumont, archevêque de Bourges.

(2) Nous avons sous les yeux la minute de ce document, qui est longtemps resté entre les mains de M. de Beaumont. Ce qui explique l'erreur du cardinal Pacca, c'est que le pape ne voulut même pas prendre connaissance du projet de traité qui lui était présenté par l'archevêque de Bourges.

conséquence autorisé à signer un traité par lequel la paix serait rétablie entre l'empereur et le pape. Votre sainteté serait reconnue dans sa souveraineté temporelle, et les états romains, tels qu'ils ont été réunis à l'empire français, seraient remis, ainsi que les forteresses, entre les mains de votre sainteté ou de ses agens; cette convention ne saurait être relative qu'aux objets temporels, et au pape comme souverain de Rome (1). »

La lettre qu'on vient de lire était remise le 20 janvier 1814 à Pie VII. Quel accueil allait-elle recevoir? Chose vraiment étrange, c'était l'empereur qui, de lui-même, offrait au pape, non pas seulement la liberté, non pas seulement la restitution d'une partie de ses états, mais la plénitude intégrale de sa souveraineté temporelle, telle qu'elle avait existé avant toutes les guerres qui depuis la révolution avaient bouleversé la carte entière de l'Europe. Chose plus prodigieuse encore, bizarre interversion des rôles qui avait presque l'apparence du châtiment, c'était maintenant Napoléon qui, après avoir arraché par la violence tant de sacrifices au saint-père, en était réduit à se demander si le pape accepterait ce présent de sa main. Il avait raison d'en douter, car Pie VII le refusa. Ce refus, est-il besoin de le dire? allait être accompagné des plus grands ménagemens. S'il avait eu naguère à se reprocher quelques momens de faiblesse pendant les terribles épreuves de l'adversité, le pape était en effet résolu à ne montrer ni entêtement ni orgueil quand la Providence, tant de fois implorée, venait enfin à son secours. C'est pourquoi il reçut M. de Beaumont avec sa bienveillance accoutumée; mais il lui dit aussi expressément « qu'il ne pouvait se prêter à aucune négociation, parce que la restitution de ses états, étant un acte de justice, ne pouvait devenir l'objet d'aucun traité, et que d'ailleurs tout ce qu'il ferait hors de ses états semblerait l'effet de la violence, et serait une occasion de scandale pour le monde catholique (2). » Durant le cours de l'entretien, le saint-père ajouta qu'il ne demandait qu'à retourner à Rome le plus tôt possible; il n'avait besoin de rien, et la Providence l'y reconduirait toute seule; puis, avec une humilité touchante, il laissa tomber ces paroles singulières, qui restèrent toujours gravées dans la mémoire de son interlocuteur : « Il est possible que mes péchés me rendent indigne de revoir Rome; mais soyez sûr que mes successeurs recouvreront tous les états qui leur appartiennent. » Enfin, comme s'il craignait, en congédiant M. de Beaumont sans lui avoir parlé de Napoléon, de paraître

(1) Projet de lettre au saint-père, remis le 18 janvier à M. l'évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, par M. le duc de Bassano, et contre-signé de la main de ce ministre d'état.

(2) Lettre de M. de Beaumont au ministre des cultes, 23 janvier 1814.

garder un ressentiment qui était bien loin de son cœur, il ajouta en donnant sa bénédiction au prélat : « Assurez bien l'empereur que je ne suis pas son ennemi. La religion ne me le permettrait pas. J'aime la France, et lorsque je serai à Rome, on verra que je ferai tout ce qui sera convenable (1). »

M. de Beaumont, après s'être ainsi acquitté de sa commission, quitta Fontainebleau le 22 janvier 1814 au matin. Tandis qu'il traversait la ville pour s'en retourner à Paris, il aperçut trois voitures qui se dirigeaient vers le château, et bientôt il apprit qu'elles étaient destinées à emmener le saint-père. Voici ce qui s'était passé. Les armées ennemies avaient occupé Dijon. Leurs coureurs d'avant-garde et quelques bandes de cosaques avaient apparu aux environs de Montereau. Napoléon, qui allait partir dans quarante-huit heures pour Châlons (il quitta Paris le 24 janvier 1814 au soir) afin de commencer sur les flancs des armées alliées, entre la Seine et la Marne, ces admirables manœuvres qui ne l'ont point sauvé, ni la France avec lui, mais qui ont arraché les éloges de tous les militaires, ne se souciait pas de laisser le saint-père à portée d'un coup de main de ses adversaires. Il y aurait eu cependant une mesure facile à prendre pour éviter ce péril, mesure simple autant que généreuse : c'était de rendre effectivement au saint-père cette liberté qu'on venait de lui offrir, de lui laisser, comme il le demandait avec tant d'insistance, reprendre seul le chemin de ses états. Napoléon n'y songea pas un instant. Il était de l'avis de son commandant de gendarmerie Lagorse; il jugeait qu'il y aurait une dangereuse magnanimité à s'en remettre à la bonne foi de Pie VII, quelque manque de dignité de sa part à entrer en explication avec son prisonnier sur ses véritables desseins. Ses desseins d'ailleurs, quels étaient-ils? Ne pouvaient-ils pas être à tout moment modifiés? Pourquoi se hâter? Pie VII avait refusé ses offres, était-il bien sûr de n'avoir pas à s'en repentir? Si la fortune venait à favoriser les manœuvres qu'il roulait dans sa tête, si elle lui rendait la victoire, si les ennemis étaient définitivement repoussés hors de France, tout ne serait-il pas remis en question? Et quel avantage d'avoir alors le pape sous la main! Voilà les plans que dans son incorrigible orgueil Napoléon agitait encore le 24 janvier 1814, et c'était dans ce sens qu'étaient

(1) Relation écrite par M. de Beaumont, évêque de Plaisance, nommé à l'archevêché de Bourges, 2 mai 1814. — Cette relation de M. de Beaumont a été écrite, comme on le voit par la date, sous la restauration, pour démentir un récit moins véridique qui avait alors paru dans la *Gazette de France*. Les faits rapportés par ce prélat n'ont jamais été l'objet d'une contradiction; ils sont d'ailleurs confirmés par les dépêches qu'il avait adressées dans le moment même à M. Bigot de Préameneu, et qui ont passé sous nos yeux. M. de Beaumont est mort à Paris en 1835 à l'âge de plus de quatre-vingt-cinq ans.

rédigées les instructions remises à M. Lagorse. Celui-ci devait se présenter au saint-père comme chargé de le ramener à Rome. En réalité, il avait ordre de le promener à petites étapes à travers toute la France, de le conduire lentement, par les chemins les plus détournés, vers la ville de Savone, où d'avance un crédit avait été ouvert au receveur-général du département de Montenotte, afin de pourvoir à l'entretien du souverain pontife sur le pied de 12,000 fr. par mois. Quant aux cardinaux, M. Lagorse devait leur enjoindre d'avoir à quitter Fontainebleau dans quatre jours. Ils partiraient par groupes, à des heures différentes, sous la conduite d'un officier de gendarmerie, pour des destinations qui leur seraient plus tard indiquées; ils paieraient eux-mêmes leurs frais de route et d'escorte, car le gouvernement impérial, qui prenait à la veille de sa chute de si rigoureuses mesures, n'avait même plus à ce moment l'argent nécessaire pour faire les frais de sa police (1).

Il était difficile de mettre plus de mauvaise humeur dans l'accomplissement d'un acte qu'aux yeux du public, surtout du clergé français, on aurait aimé à donner pour l'équivalent de la mise en liberté du pape. A Fontainebleau, Pie VII et les membres du sacré-collége ne s'y trompèrent pas un instant. Ils comprirent qu'il s'agissait uniquement de les transporter dans quelque résidence éloignée du théâtre de la guerre, afin de les y garder avec une plus complète sûreté. Lorsque le commandant Lagorse vint s'acquitter de sa commission, Pie VII demanda vainement d'emmener avec lui deux ou trois des membres du sacré-collége. M. Lagorse répondit que ses instructions s'y opposaient expressément. « Le pape aurait dans sa voiture M. Bertalozzi, et lui-même le suivrait avec les deux valets de chambre de sa sainteté. » Le pape n'insista point. Le lendemain matin, après avoir entendu sa messe, il fit appeler près de lui tous les cardinaux présens à Fontainebleau. Sa physionomie était sereine, le sourire était sur ses lèvres; cependant de graves pensées l'occupaient visiblement. Craignant de ne pouvoir plus faire entendre sa voix aux membres du sacré-collége, il leur adressa ces paroles :

« Sur le point d'être séparé de vous, sans connaître le lieu de notre destination, sans savoir même si nous aurons la consolation de vous voir une seconde fois réunis autour de nous, nous avons voulu vous rassem-

(1) Voici le texte de la lettre adressée aux cardinaux. « Monsieur le cardinal, j'ai l'honneur de vous prévenir que son excellence le ministre de la police générale est chargé de vous notifier des ordres dont l'exécution ne peut être différée. Je ne pourrais donc recevoir aucune réclamation, et dès lors il est inutile de demander un délai pour réclamer auprès de moi. Vous donnerez par votre soumission une nouvelle preuve de votre respect pour les ordres de votre souverain. Agréez, etc. Le ministre des cultes, Bigot de Préameneu. » 31 janvier 1814.

bler ici pour vous manifester nos sentimens et nos intentions. Nous avons la ferme persuasion, — et pourrions-nous penser autrement? — que votre conduite, soit que vous restiez réunis, soit que vous soyez de nouveau frappés de dispersion, sera conforme à votre dignité et à votre caractère. Toutefois nous vous recommandons, quelque part que vous soyez transférés, de faire en sorte que votre attitude, que toutes vos actions expriment la juste douleur que vous causent les maux de l'église et la captivité de son chef. Nous laissons au cardinal-doyen du sacré-collége, pour vous être communiquées, des instructions écrites de notre main qui vous serviront de règles dans les circonstances où vous vous trouverez. Nous ne doutons pas que vous ne demeuriez fidèles au serment que vous avez prêté au moment de votre exaltation au cardinalat, et que vous ne montriez le plus grand zèle à défendre les droits sacrés de l'église. Nous vous commandons expressément de fermer l'oreille à toute proposition relative à un traité sur les affaires spirituelles ou temporelles, car telle est notre absolue et ferme volonté (1). »

Les membres du sacré-collége étaient vivement émus; plusieurs versèrent des larmes, et tous lui promirent fidélité et obéissance. Quelques instans après, s'étant rendu à la tribune de la chapelle, Pie VII y fit une courte prière, puis descendit dans la cour par le grand escalier du château. Le commandant Lagorse l'attendait respectueusement au dernier degré. Aidé de son bras, le pape monta dans la voiture qui allait l'emporter vers une destination inconnue avec cette même attitude tranquille et résignée qu'il avait déjà si bien su garder lorsque, dans des conditions toutes semblables, il lui avait fallu jadis partir de Rome pour Savone et de Savone pour Fontainebleau. Les cardinaux désolés entouraient la voiture; quelques rares spectateurs qui avaient pénétré à travers les grilles du château s'étaient joints à eux, retenant avec peine l'expression de leur indignation et de leur stupeur. Alors, étendant son bras hors de la portière, Pie VII donna sa bénédiction à ce petit nombre de fidèles qui se demandaient avec anxiété à quel sort il était encore réservé.

Le sort du pape, comme celui de tant d'autres souverains, comme celui de toutes les nations de l'Europe, comme celui de la France elle-même, allait se décider maintenant dans les plaines de la Champagne. Trois jours après son départ, la guerre était en effet reprise; le canon retentissait, non plus, hélas! comme autrefois au-delà de nos frontières, loin, bien loin de nos foyers, et sous les murs des capitales ennemies; il se faisait entendre aux portes mêmes de Paris, à quelques lieues de cette résidence impériale tout à l'heure

(1) Allocution du pape Pie VII aux cardinaux réunis au palais de Fontainebleau, citée par le cardinal Pacca, *OEuvres complètes*, t. Ier, p. 363.

habitée par le saint-père, et dont il avait fallu par précaution enlever en toute hâte les meubles les plus précieux (1).

Au début, la fortune était pourtant venue, comme par un reste d'habitude, se ranger sous les drapeaux de son ancien favori. Pendant un rapide et trop fugitif instant, il avait dépendu de Napoléon, vainqueur à Montmirail et à Montereau, de faire preuve de sagesse à la fois et de générosité, de sagesse à l'égard de ses ennemis coalisés en acceptant les propositions de Francfort, de générosité envers son ancien prisonnier en lui rendant sans condition la liberté; mais le succès, nous l'avons déjà trop souvent remarqué, ne rendait Napoléon ni sage ni généreux. Peut-être même faudrait-il ajouter que pour ce joueur effréné il était presque devenu un piége fatal, car il lui ôtait tout d'abord la possession de lui-même et cette merveilleuse clairvoyance qui avait été l'un des attributs de son génie. Les brillantes, mais éphémères victoires remportées dans les derniers jours de février et les premiers jours de mars 1814, si elles ajoutèrent beaucoup à la gloire du capitaine, ne devaient point profiter à la réputation du politique. C'était à coup sûr en tirer un triste avantage et fort peu d'honneur que de s'en prévaloir pour écrire contre tout bon sens, d'un côté au duc de Vicence, afin qu'il se montrât plus exigeant aux conférences de Châtillon, et de l'autre au commandant Lagorse, pour qu'il éloignât encore un peu plus le pape des chemins qui le rapprochaient de l'Italie. Que pouvaient contre le cours des événemens tant d'orgueil insensé, tant de fol entêtement, tant de calculs impuissans et presque puérils, si l'on osait se servir de ce mot quand il s'agit de Napoléon? Dans la seconde quinzaine de mars, la fortune avait de nouveau changé; elle était retournée du côté des alliés, et les négociations entamées à Châtillon étaient rompues définitivement. Chose singulière, et qui n'a peut-être pas été assez remarquée, la dernière pièce émanée de ce congrès avorté avait justement pour but de s'occuper des affaires du saint-père. Une note signée par le comte de Stadion, le comte de Razoumowsky, MM. Cathcart, Humboldt, Charles Stuart et lord Aberdeen, c'est-à-dire par les ministres plénipotentiaires des puissances coalisées, dont la plupart ne professaient pas la religion catholique, avait été remise le 19 mars 1814 au duc de Vicence. Elle était ainsi conçue :

« En insistant sur l'indépendance de l'Italie, les cours alliées avaient l'intention de replacer le saint-père dans son ancienne capitale. Le gouvernement français a montré les mêmes dispositions dans le contre-pro-

(1) « Faites ôter de Fontainebleau tout ce qui est meuble précieux et surtout ce qui pourrait servir de trophée. » L'empereur au roi Joseph, Troyes, 6 février 1814. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXVII, p. 117.

jet présenté par M. le plénipotentiaire de France : il serait malheureux qu'un dessein aussi naturel, sur lequel se réunissaient les deux parties, restât sans effet par des raisons qui n'appartiennent nullement aux fonctions que le chef de l'église catholique s'est religieusement astreint d'observer. La religion que professe une grande partie des nations en guerre actuellement, la justice et l'équité générale, l'humanité enfin, s'intéressent également à ce que sa sainteté soit mise en liberté, et les soussignés sont persuadés qu'ils n'ont qu'à témoigner ce vœu, et qu'à demander au nom de leurs cours cet acte de justice au gouvernement français, pour l'engager à mettre le saint-père à même de pourvoir, en jouissant d'une entière liberté, aux besoins de l'église catholique (1). »

Cette démarche de ses adversaires ne prit point toutefois l'empereur au dépourvu. Il connaissait déjà par les dépêches du duc de Vicence cette disposition favorable des cours alliées à l'égard du saint-père. Maintenant qu'il était à peu près perdu, devenant tout à coup sage et généreux, quand il n'y avait plus de mérite à l'être, Napoléon s'efforça de devancer les événemens en publiant le 10 mars un décret par lequel il annonçait rétablir le pape dans la possession de ses états. Le même jour, il mandait au duc de Rovigo :

« Écrivez à l'officier de gendarmerie qui est auprès du pape de le conduire, par la route d'Asti, de Tortone et de Plaisance à Parme, d'où il le remettra aux avant-postes napolitains. L'officier de gendarmerie dira au saint-père que, sur la demande qu'il a faite de retourner à son siége, j'y ai consenti, et que j'ai donné ordre qu'on le transportât aux avant-postes napolitains (2). »

Le temps avait marché, et le cortége du pape, si lente qu'eût été sa façon de voyager, avait fini par se rapprocher un peu de l'Italie. L'ordre envoyé par l'empereur trouva donc Pie VII rendu à Savone, où il était arrivé vers la fin de février, le commandant Lagorse ayant eu soin, au lieu de prendre la route directe, de le faire passer par Brives, Limoges, Montauban, Carcassonne, Castelnaudary et Montpellier. Ses instructions lui avaient expressément recommandé d'éviter autant que possible le séjour des grandes villes, afin d'épargner au saint-père la fatigue des visites à recevoir, en réalité pour empêcher qu'il ne devînt l'objet d'un accueil trop empressé de la part des populations. M. Lagorse, qui ne paraît pas avoir jamais manqué d'égards pour le pape pendant ce long trajet, commença par le faire arrêter dans une petite propriété qui lui appartenait dans le Limousin, et lui présenta à bénir tous les membres de sa famille. Peu à peu, à mesure que les nouvelles du théâtre de

(1) *Manuscrit de 1814*, par M. le baron Fain, p. 411.

(2) Lettre de l'empereur au général Savary, duc de Rovigo, Chavignon, 10 mars. — *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XXVII, p. 300.

la guerre étaient devenues plus fâcheuses pour Napoléon, le commandant Lagorse s'était relâché chaque jour davantage de la sévérité de ses premières instructions. Les ovations s'étaient en même temps multipliées sur le passage du saint-père. Les villes du midi surtout se signalèrent, comme elles l'avaient déjà fait trois années auparavant, par l'ardeur de leur enthousiasme. Dans quelques endroits, les acclamations prodiguées à Pie VII avaient été mêlées d'imprécations contre l'empereur; mais le prudent M. Lagorse fit avec raison semblant de ne point les entendre. A Savone, le pape avait été reçu par le nouveau préfet de Montenotte, le marquis de Brignole, moins en prisonnier qu'en souverain. M. de Brignole, Génois de naissance, n'en était pas, comme nous l'avons déjà dit, à donner ses premières preuves de sympathie à la cause pontificale, et Pie VII, qui se souvenait de M. de Chabrol, l'appelait en plaisantant *il mio buon carceriere*. Ce fut M. de Brignole qui apporta au pape, le 17 mars, la nouvelle du décret rendu à Paris par l'empereur, et qui eut le plaisir de lui dire le premier : « Votre sainteté est libre, et peut partir dès demain. — Demain, je ne partirai point, répondit Pie VII; c'est la fête de Notre-Dame-de-la-Délivrance, patronne de cette ville, et je veux dire la messe dans votre église métropolitaine. » Le 19 mars, Pie VII quitta Savone. Le 23, c'est-à-dire le jour même où les chefs des armées coalisées prenaient, au château de Dampierre en Champagne, la résolution de marcher sur Paris, il atteignit, près de Plaisance, la petite ville de Firenzuola, qu'occupaient les troupes réunies du roi Murat et de l'empereur d'Autriche. De ce jour-là seulement, le pape fut tout à fait libre. Après avoir attendu dans le nord de l'Italie les cardinaux, qui, toujours retenus par l'empereur, ne furent délivrés qu'après sa chute, après s'être donné le plaisir de séjourner quelque temps dans sa ville natale de Césène et dans son ancien évêché d'Imola, Pie VII s'achemina enfin à petites journées vers Rome.

La captivité du saint-père avait duré à peu près quatre années, pendant lesquelles les états pontificaux avaient été possédés et régis par le gouvernement français. Il suffit de se rappeler les noms du général Miollis et du comte de Tournon pour se convaincre que le régime dont ils avaient été les principaux fonctionnaires n'avait pas dû être inutilement violent ou cruellement vexatoire. Un grand ordre financier, beaucoup de progrès matériels accomplis, avaient mérité à leur sage et honnête administration la reconnaissance d'une assez notable partie de la population; mais, il serait inutile de le dissimuler, le souverain étranger dont ils étaient les agens avait toujours eu contre lui le clergé et les classes inférieures du peuple romain. En Italie comme ailleurs, il s'était peu à peu aliéné la plupart même des hommes qui l'avaient d'abord le plus admiré, et de l'autre côté

des monts son joug était devenu graduellement si odieux que l'état de choses antérieur était universellement regretté. On sait quel est en temps de révolution la vivacité de l'explosion des sentimens populaires, et l'on devine ce que durent éprouver en cette occasion les inflammables habitans de la ville éternelle. Est-il besoin de dire qu'ils firent à Pie VII une réception enthousiaste? Au pont Milvio, la foule détela les chevaux de sa voiture, où le pape, par une attention délicate, avait fait monter le doyen du sacré-collége, le cardinal Mattei, et l'ancien prisonnier de Fenestrelle, le cardinal Pacca. Trente jeunes gens des familles les plus distinguées de Rome traînèrent le carrosse pontifical jusqu'à Saint-Pierre. Pie VII versait d'abondantes larmes de joie, dit le membre du sacré-collége à qui nous empruntons ces détails. L'émotion fut extrême sur tout le parcours du cortége; elle parvint à son comble lorsque le vénérable pontife, descendu de voiture, se mit à gravir lentement, d'un air radieux, les degrés de la magnifique basilique de Saint-Pierre. La foule entière des fidèles, qui, avec une furie toute méridionale, poussait vers le ciel mille acclamations frénétiques, éclatait en même temps en sanglots. Cette scène touchante, qui avait pour théâtre la place du Vatican, se passait le 24 mai 1814. Peu de temps auparavant, le 20 avril, la cour de Fontainebleau avait été témoin d'un autre spectacle qui avait eu aussi son émotion et sa grandeur. Elle avait entendu les vieux soldats de la garde impériale saluer de leurs vivat énergiques le glorieux chef auquel ils avaient été fidèles toute leur vie, dont la voix toujours obéie les avait si souvent conduits à la victoire, et qui maintenant, humilié et vaincu, descendait, la figure contractée et d'un pas rapide, les marches du palais où il venait de signer son abdication. Elle avait vu des pleurs mal retenus sillonner les visages de ces héros de tant de champs de bataille, peu habitués à coup sûr à s'attendrir, mais incapables de maîtriser leur douleur alors qu'ils recevaient les adieux de celui qui avait si longtemps personnifié pour eux l'honneur de la patrie et la foi au drapeau.

IV.

Arrivé au terme de cette série d'études, trop longue peut-être, qui a exigé un certain nombre de recherches et nous a coûté quelque labeur, les réflexions se pressent en foule dans notre esprit; nous nous les interdirons toutefois. Ainsi que nous l'avons dit en commençant, nous ne nous sommes point proposé de soutenir, sous couvert du passé, une thèse qui nous soit propre sur cette question des rapports de l'église et de l'état qui agite et qui partage la génération présente. Produire des documens nouveaux, rectifier les erreurs accréditées, suppléer au silence, peut-être intéressé, des principaux acteurs

que nous avons essayé de mettre en scène, poursuivre la vérité avec passion, n'émettre au contraire sur les personnes et sur leurs intentions que des jugemens froids et équitables, tel a été le but de nos efforts. Qu'il résulte des événemens racontés dans ce travail des enseignemens qui pourraient être mis à profit pour aider, sinon à la solution théorique, du moins à l'apaisement pratique des querelles du jour, nous le croyons d'autant plus volontiers qu'à notre sens il s'agit moins pour les partis opposés de s'accorder en doctrine, ce à quoi ils n'arriveront jamais, que de se comprendre, s'ils le peuvent, et en tout cas de se supporter les uns les autres. Ce n'est point affaire de discussion, on a suffisamment discuté; ce serait plutôt affaire de conduite et de mesure. Pendant les années qui s'écoulèrent entre la conclusion du concordat et la chute de l'empire, quels excès de conduite de la part de l'état, et de la part de l'église quelle absence de mesure! En si peu de temps, que de contrastes! Au début, quelle intimité! à la fin, quelle scission! Voilà sur quoi feraient bien de méditer dans l'un et l'autre camp les partisans d'une alliance trop intime entre ces deux grands pouvoirs. En mettant sous leurs yeux des scènes plus détaillées et plus précises que ne le comportent les histoires générales, nous avons souhaité les mettre surtout à même de consulter un peu l'expérience, qui est, après tout, de quelque utilité dans les affaires de ce monde; mais nous nous garderons d'aller plus loin, ayant appris par l'usage de la vie qu'il ne convient pas de vouloir rien apprendre aux autres, et que personne n'aime dans ce monde à se voir faire sa part. Les leçons les meilleures seront toujours en effet celles que l'on se donne à soi-même.

Avant de prendre définitivement congé de nos lecteurs, peut-être ne trouveront-ils pas mauvais que nous leur disions quelques mots du sort ultérieur des personnages dont ils ont fait avec nous l'intime connaissance, et pour lesquels nous serions heureux de leur avoir inspiré quelque intérêt. A coup sûr, ils ne seront point surpris d'apprendre que, pendant le reste de leur vie, placés dans des situations toutes nouvelles, en présence de circonstances très différentes, ils restèrent la plupart parfaitement semblables à eux-mêmes, car en somme, et tout bien considéré, il se trouve que le fond du caractère des hommes est beaucoup moins changeant que le cours mobile des événemens. La destinée de M. de Broglie en offre un singulier exemple. En arrivant dans son diocèse le 24 mai 1814, il avait rencontré tout le clergé et la plus grande partie de la population de sa ville épiscopale qui venaient, palmes en main, à sa rencontre. La joie était grande parmi ce troupeau fidèle qui se félicitait de voir son pasteur rentrer enfin de l'exil comme un autre saint Hilaire. L'admiration avait redoublé quand le prélat, au lieu

d'agréer tant d'hommages, se mit à confesser publiquement qu'il ne s'en croyait point digne, et qu'il avait eu, lui aussi, ses momens de faiblesse, alors qu'il avait signé sa démission; mais ces momens de triomphe furent de courte durée, et d'autres épreuves attendaient M. de Broglie. De Français, il était devenu Belge, et par conséquent sujet du roi Guillaume de Hollande, la Belgique ayant été cédée ou vendue, comme on voudra, par le catholique empereur d'Autriche au chef protestant de la maison d'Orange. Dès le 8 octobre 1814, l'évêque de Gand avait fait parvenir au congrès de Vienne un mémoire rédigé par ses grands-vicaires sur la situation fâcheuse que cette annexion allait créer pour l'église belge. Le futur roi Guillaume en eut connaissance, et ce fut l'origine de sa haine implacable contre M. de Broglie. Ce prélat, qui n'avait point reculé devant Napoléon pour défendre ce qu'il avait considéré comme les droits de l'église romaine, n'hésita pas davantage à se mettre en avant pour revendiquer contre Guillaume d'Orange ce qu'il appelait la cause de la liberté religieuse en Belgique. Les détails de cette querelle nous mèneraient trop loin. Elle devint bientôt si vive que le 28 novembre 1815 M. de Broglie était cité à comparaître devant le conseil d'état du roi de Hollande par un décret qui le traitait de séditieux. L'évêque de Gand, toujours malade, se rappelant qu'il n'avait pas toujours su résister, sous les verrous, à l'oppression de ses ennemis, rédigea à la hâte une protestation contre toutes les concessions qui pourraient lui être arrachées par la force, et, pour plus de précaution, se réfugia en France. Le 8 novembre 1817, il fut condamné par contumace à la déportation. Par une invention inqualifiable, le gouvernement hollandais trouva opportun de faire dresser un jour de marché, sur la place principale de Gand, un échafaud où figurait, entre deux forçats condamnés au pilori, un énorme poteau où se lisait, imprimée en gros caractères, la sentence portée contre l'évêque de cette ville (1). Le gouvernement impérial, s'il avait eu trop souvent recours à la violence, avait su du moins éviter l'emploi de ces indignes moyens qui, pour atteindre un adversaire, blessent au cœur les plus légitimes sentimens de toute une population. De Paris, l'évêque de Gand continuait à pourvoir, malgré le décret de bannissement, à l'administration de son diocèse par l'intermédiaire de deux vicaires-généraux qui, sans prendre ce titre, gouvernaient cependant au nom du légitime pasteur. Il n'en était pas à faire l'apprentissage de ce rôle singulier d'un prélat qui dirige spirituellement la conscience des ouailles dont il est matériellement séparé. De plus en plus malade, de plus en plus languissant, mais jamais abattu d'esprit, il mourut, en

(1) M. de Gerlach, *Histoire des Pays-Bas*, t. Ier, p. 352.

s'acquittant jusqu'à sa dernière heure de ses fonctions épiscopales, le 21 juillet 1821.

L'évêque de Troyes, M. de Boulogne, ne se mit point dans le cas de souffrir aucune nouvelle persécution. Lorsque, vers la fin de février 1814, l'empereur avait, après la victoire de Montereau, passé quelques jours à Troyes, il avait fait venir les chanoines du chapitre pour les gourmander de leur opposition au nouvel évêque, M. de Cussy. Les chanoines s'étaient excusés sur ce que le siége n'était pas réellement vacant, à quoi l'empereur avait répondu par cette plaisanterie, à coup sûr fort mal placée dans sa bouche : « Eh bien! si je le fais fusiller, votre évêque, le siége ne sera-t-il pas alors vacant? » Là-dessus M. de Boulogne se figura ou à peu près, tant son imagination était vive, qu'il avait été condamné par l'empereur à être fusillé. Son déchaînement contre le régime tombé devint tout de suite égal à l'enthousiasme avec lequel il en avait jadis salué l'avénement. Avec sa facilité merveilleuse de parole, il ne fit que transporter aux princes de la maison restaurée des Bourbons les témoignages de soumission et de docilité qu'il avait prodigués au chef de la dynastie impériale. Le public remarqua surtout un discours prononcé en chaire en 1816, dont le sujet était : *la France veut son Dieu, la France veut son roi.* « Oui, la France veut son roi! s'était écrié l'orateur sacré, mais son roi légitime, parce que la légitimité est le premier besoin des peuples, et un bienfait d'autant plus inappréciable qu'il peut suppléer à tous les autres, et qu'aucun autre ne peut y suppléer... Non, il n'est pas vrai que le peuple soit souverain, ni que les rois soient ses mandataires. C'est le cri des séditieux, c'est le rêve des indépendans, c'est la chimère immonde de la turbulente démagogie, c'est le mensonge le plus cruel qu'aient pu faire nos vils tyrans pour tromper la multitude... » A ceux qui lui rappelaient qu'il avait naguère professé d'autres doctrines et comblé d'éloges un prince qui avait régné au nom du principe de la souveraineté du peuple : « Hélas! oui, répondait M. de Boulogne; mais l'excès de mes louanges n'en prouve que mieux combien était grande son épouvantable tyrannie. »

La situation particulière du cardinal Fesch l'empêcha de donner l'exemple d'une pareille palinodie. Après la chute de l'empereur, il se dirigea, en compagnie de Mme Lætitia, vers l'Italie. Le hasard voulut qu'il arrivât à Césène le jour même où Pie VII faisait son entrée dans sa ville natale. Il demanda s'il pouvait être admis à présenter ses hommages au saint-père. « Qu'il vienne, s'écria Pie VII, qu'il vienne; nous n'avons pas oublié les affectueux services qu'il a toujours cherché à nous rendre. Il nous semble encore voir accourir ses grands-vicaires à Grenoble pour mettre à notre disposition tout ce qu'il avait alors de crédit et de pouvoir. Nos oreilles

retentissent toujours de la courageuse prestation de serment qu'il a osé faire à Notre-Dame dans un moment si solennel et si difficile (1). » Fesch annonça au saint-père l'intention de s'établir à Rome avec sa sœur. « Soyez les bienvenus, dit Pie VII. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre ce séjour agréable. De tout temps, Rome a été la patrie des grands exilés. Elle sera la vôtre à double titre, et comme cardinal et comme oncle de l'empereur. » Deux jours après, Fesch était à Rome, où vinrent successivement s'établir, avec la mère de l'empereur, ses frères Lucien, Jérôme et Louis Bonaparte, qui, de ce lieu d'asile, recevaient fréquemment des nouvelles du prisonnier de l'île d'Elbe. Aux cent-jours, le cardinal retourna pour peu de temps dans sa ville archiépiscopale, puis à Paris; mais il ne s'y occupa nullement de politique. Après Waterloo, il demanda, par une lettre personnellement adressée à Louis XVIII, l'autorisation de continuer à résider dans son diocèse. A cette lettre, remise par M. de Talleyrand, il reçut une réponse qu'avait rédigée Fouché, et qui l'invitait à se retirer soit à Sienne, soit à Rome. Il choisit Rome, et s'y fixa de nouveau. Le gouvernement de la restauration voulut obtenir de lui la démission de son siége de Lyon; le cardinal résista obstinément, comme c'était son droit. En vain Consalvi et Pie VII s'entremirent; il ne leur céda rien. Léon XII, nouvellement intronisé, s'y employa comme eux, mais sans plus de succès. On dit que ce pontife, qui désirait plaire à la France, proposa au cardinal de le nommer au premier siége suburbicaire vacant. « Pardon, saint-père, reprit le cardinal, resté toujours fier dans son adversité, rien ne saurait me dédommager de mon église; après Lyon, je ne vois que la papauté... (2). » Quand éclata la révolution de 1830, Fesch se flatta de rentrer en France. C'était l'intention du roi Louis-Philippe de l'y rappeler; mais le maintien par la chambre des députés de la loi du 2 janvier 1816 prolongea l'exil du cardinal. « Le nouveau gouvernement, malgré ses sympathies pour les Bonapartes, dit le pieux biographe du cardinal Fesch, n'osa pas séparer leur cause de celle des Bourbons de la branche aînée... Depuis, la conspiration de ses neveux, les enfans de Lucien, à Rome, l'échauffourée de son autre neveu, le prince Louis, à Strasbourg, lui ôtèrent tout espoir de rentrer dans son diocèse, cette dernière affaire surtout ayant justifié aux yeux de la France la mesure qui laissait subsister l'exil des Bonapartes (3). » Attentivement occupé à entretenir dans des sentimens de piété sa sœur, qu'il perdit en 1837, distrait de temps à autre par les soins qu'il n'avait cessé de donner à sa galerie de tableaux, plus

(1) *Vie du cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet, t. II, p. 250.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 688.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 689 et 690.

nombreuse que bien choisie, le cardinal Fesch, qui avait également survécu à son neveu l'empereur Napoléon et à son petit-neveu le duc de Reichstadt, s'éteignit doucement à Rome le 13 juillet 1839.

Nous nous reprocherions de paraître oublier, fût-ce un instant, le cardinal Consalvi. Est-il besoin de dire qu'aussitôt remis en possession de sa souveraineté, Pie VII n'eut rien de plus pressé que de rétablir son plus dévoué serviteur et son ami dans son ancien poste de la secrétairerie d'état? Consalvi assista en cette qualité au congrès de Vienne. Son influence y fut considérable. Il avait particulièrement gagné, dans un rapide voyage à Londres, les bonnes grâces du prince régent de la Grande-Bretagne, et le concours de la protestante Angleterre ne lui servit pas médiocrement pour soutenir à Vienne les intérêts temporels du saint-siége. Une autre singularité de sa carrière politique fut d'avoir à défendre contre le gouvernement de la restauration celles des clauses du concordat qu'il avait jadis signées le plus à contre-cœur. Il se tira de cette embarrassante épreuve avec sa dextérité ordinaire et sans jamais tomber dans aucune flagrante contradiction. Il nous serait agréable de pouvoir ajouter que Consalvi, redevenu tout-puissant à Rome, essaya de mettre un terme aux abus d'une administration dont il a fait lui-même une si triste peinture dans les mémoires rédigés à Reims durant sa captivité. Ses efforts, s'il en tenta, demeurèrent absolument infructueux. Consalvi, malgré sa prodigieuse clairvoyance et son incontestable honnêteté, était avant tout, et beaucoup plus que Pie VII, un homme d'ancien régime. En Italie, non plus que dans le reste de l'Europe, à Rome moins que dans tout le reste de l'Italie, le cours de l'opinion ne portait nullement alors aux réformes; un bien petit nombre d'esprits étaient seuls capables d'en comprendre l'opportunité. Le clergé et les classes inférieures réclamaient au contraire le retour le plus complet vers l'ancien état de choses. Consalvi céda volontiers à l'entraînement général, qui ne le contrariait guère. Il exerça pendant tout le pontificat de Pie VII une autorité modérée, et qui n'ajouta rien à sa réputation. Son existence fut à la fois celle d'un favori et d'un ministre tout-puissant. Malheureusement pour lui, les mérites du ministre n'étaient point de nature à faire taire, si grand que fût resté son désintéressement, les mille jalousies qu'excite partout, à Rome encore plus qu'ailleurs, cette position de favori. Au moment de la mort de Pie VII, Consalvi était tombé dans la disgrâce du public. Peut-être y aurait-il été indifférent, il ne le fut point à la perte du maître qu'il avait aimé et si bien servi; il le suivit de près dans la tombe.

Il ne nous reste plus qu'à parler maintenant de Pie VII et de Napoléon, et à montrer comment se sont exprimés sur le compte l'un de l'autre, leur querelle vidée, ces deux personnages « si sin-

gulièrement associés par la destinée, suivant les expressions de M. Thiers, pour se plaire et pour se tourmenter toute leur vie. » Nous ne citerons pas le *Mémorial de Sainte-Hélène*, il ne serait pas juste de mettre à la charge de l'empereur les paroles que lui prête M. de Las-Cases. Elles peuvent indiquer d'une façon générale la tournure de ses pensées, et par exception les termes mêmes dont il se serait servi; mais il n'en est à aucun degré responsable. Il l'est au contraire des notes qu'il a dictées en 1819 à l'occasion de l'ouvrage de M. de Pradt. Dans ces notes, non-seulement l'empereur a notoirement travesti certains faits avérés sur lesquels nos lecteurs savent désormais à quoi s'en tenir, par exemple lorsqu'il assure « n'avoir fait arrêter l'abbé de Boulogne, l'abbé de Broglie et l'évêque de Tournai que parce qu'ils étaient entrés dans des intrigues avec les agens du cardinal di Pietro (1); » mais, chose étrange, il ne regarde pas à maintenir vis-à-vis de son ancien adversaire les imputations les plus fausses, et se plaît, ce qui est non moins choquant, à garder à son égard le ton le plus agressif. De sa part, nul témoignage de sympathie ou de regret. C'est toujours du ton de la plus superbe arrogance qu'il s'explique sur le passé. Parlant de lui-même à la troisième personne, Napoléon s'écrie : « Les discussions qu'il a eues depuis avec Rome proviennent de l'abus que faisait cette cour du mélange du spirituel et du temporel. Cela peut lui avoir causé quelques momens d'impatience, c'était le lion qui se sentait piqué par des mouches... La cour de Rome était en délire... Le saint-père, enfermé au fond de son palais en 1810, avait fait élever des barricades... Les troupes françaises se crurent bravées... L'empereur se proposait de réunir un nouveau concile en 1813... Les choses eussent été menées de manière que le pape eût demandé lui-même à se mettre à sa tête, et, comme il était déjà à Fontainebleau, on lui aurait ainsi fait prendre possession de son palais archiépiscopal de Paris. Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries même. Tout y devait être or, argent, ou tapisserie des Gobelins retraçant des événemens tirés de l'histoire sainte... Le pape comprit parfaitement le piége. Cela n'avait pour but que de faire descendre le saint-siége en le faisant correspondre avec un ministre comme les autres évêques. Il se refusa d'adopter cet expédient, qui empirait sa position; il fit fort bien. Dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le pape ne pouvait rien faire rejaillir sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain, distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang... »

(1) *Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, t. IV, p. 220.

Tandis que l'empereur dictait à Sainte-Hélène ces notes pleines d'orgueil, et savourait méchamment le plaisir d'énumérer les piéges qu'il avait tendus et les humiliations qu'il avait imposées au pape, que faisait Pie VII? Il pensait, lui aussi, à son ancien adversaire, mais dans un bien autre esprit. Rentré en possession de ses états, Pie VII était demeuré fidèle à l'affection jadis éprouvée pour Napoléon; il gardait encore toutes ses illusions sur les dispositions héroïques et, suivant lui, sincèrement chrétiennes du grand homme avec lequel il avait signé le concordat. Voici la lettre touchante et trop peu connue que l'ancien captif de Savone écrivait en 1817 au sujet du malheureux prisonnier de Sainte-Hélène :

... « La famille de Napoléon nous a fait connaître par le cardinal Fesch que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquens. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égaremens de l'ambition humaine. Le concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur. La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité; nous pensons qu'il est juste d'y répondre. Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés et notamment au prince régent. C'est *votre cher* et *bon ami,* et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil. Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne (1). »

Il nous semble que les paroles de Napoléon que nous venons de citer et la lettre de Pie VII marquent d'un trait vif et saisissant le caractère de chacun d'eux. Du représentant de la puissance civile ou du chef de l'autorité spirituelle, auquel en définitive est demeuré l'avantage? Nos lecteurs sont maintenant ou jamais en état d'en décider, car nous n'avons plus d'autres pièces à leur fournir, et ces documens sont les derniers que nous ayons réussi à nous procurer pour expliquer la véritable nature des rapports qui ont existé entre les deux personnages historiques qui font le principal intérêt de notre récit.

D'HAUSSONVILLE.

(1) Lettre du pape au cardinal Consalvi, Castel-Gandolfo, 6 octobre 1817.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 août 1869.

Pendant que le canon des fêtes publiques annonce qu'il y a cent ans, dans une petite île de la Méditerranée, naissait un homme destiné à remuer le monde, à laisser son empreinte sur la France, pendant que sous le troisième Napoléon et dix-sept ans après le coup d'état du 2 décembre 1851 le sénat en est à délibérer sur la métamorphose de l'empire autoritaire en empire libéral, selon le mot de M. Rouher, allons droit au nœud de toutes ces questions qui s'agitent depuis quelque temps et qui ne sont pas près de finir, même quand le sénatus-consulte du 2 août sera voté. Il y a en politique ce qu'on avoue tout haut et ce qu'on n'avoue pas. Les gouvernemens, comme les partis, ont leurs programmes ostensibles, leur manière d'agir apparente, et ils ont aussi leurs réticences, leurs mobiles déguisés. Ni les uns ni les autres ne disent tout ce qu'ils pensent, et ce qu'ils ne disent pas ou ce qu'ils n'avouent qu'à demi n'est pas ce qui a le moins d'importance; en d'autres termes, la question n'est pas dans les propositions d'un message, dans la mesure d'une concession, elle est bien plutôt dans une certaine disposition morale qui donne leur caractère aux actes eux-mêmes.

La vraie question, sait-on où elle est aujourd'hui? Elle est dans cette disposition secrète avec laquelle gouvernement et partis abordent la situation nouvelle qui vient en quelque sorte d'éclater devant eux; elle est dans une équivoque et, pour le dire d'un mot, dans une défiance mutuelle qui s'infiltre partout, qui neutralise tout. Le gouvernement, par son origine, par les principes dont il se prévaut, au moins en théorie, n'a sans doute rien d'incompatible avec la souveraineté nationale. Il a le souci de l'opinion, puisqu'il cherche à la suivre; il ne se raidit pas contre un mouvement qu'il croit irrésistible, et il ne serait vraiment pas fâché de vivre avec ces institutions libérales qui lui échappent des mains. Ce qui lui manque, c'est la foi dans ce qu'il fait. Il y a huit ans déjà, M. de Persigny, passant au ministère, publiait une circulaire où il prétendait

naïvement qu'un régime politique ne pouvait se dessaisir de la dictature tant que son principe était contesté, c'est-à-dire tant que tout le monde n'était pas d'accord. M. de Persigny, quant à lui, n'en est plus là, si nous ne nous trompons, ou du moins il ne croit plus indispensable de proroger la liberté jusqu'à la réconciliation universelle des opinions. Malheureusement il semble toujours rester quelque chose de cette singulière pensée dans la politique du gouvernement. Il se défie visiblement de cette expérience nécessaire dans laquelle il s'engage; il craint qu'on ne se serve contre lui de ces libertés qu'il accorde, ce qui serait en vérité fort possible; il comprend bien qu'il a dans son passé des points vulnérables qui feront sa faiblesse le jour où une discussion sérieuse pourra les atteindre et où il sera désarmé de ses moyens commodes de défense; c'est le secret de ses ambiguïtés, de ses tergiversations. Voilà pourquoi, en donnant beaucoup, il a l'air de garder encore quelque arrière-pensée d'omnipotence, et en outre, comme il n'a rien fait pour se préparer à cette vie nouvelle, pour s'assurer le concours d'hommes formés à la virilité de l'action par l'habitude de la responsabilité dans les luttes publiques, il est encore plus embarrassé; il hésite dans ses choix, il ne sait même pas toujours très bien le nom de ceux à qui il va confier un ministère. Il semble faire du provisoire avec les hommes comme avec les choses.

Les partis de leur côté n'ont pas moins de perplexités intimes et de sous-entendus en face de ce mouvement qui commence. Après avoir peu espéré, ils en sont à savoir ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils ont à faire. Ils ne sauraient nier les progrès qui s'accomplissent, et ils ne sont pas assez aveugles pour les repousser uniquement parce qu'ils émanent de l'initiative du pouvoir; mais à leur tour ils n'osent se prononcer nettement sur la valeur d'innovations qu'ils supposent pouvoir être rétractées ou atténuées dans la pratique. Il est clair que ce qu'ils ont de confiance est tempéré par beaucoup de scepticisme. Ils ne veulent pas s'engager, ils craignent d'être pris pour dupes ou de s'affaiblir en paraissant pactiser avec un expédient de circonstance. Accoutumés à voir l'empire s'identifier avec un système politique qui était d'intention comme de fait la négation hautaine et radicale du libéralisme constitutionnel, ils attendent sans désarmer, sans se livrer, gardant leurs griefs, dont ils se nourrissent, et tous leurs doutes, devant une expérience qu'ils ne considèrent, eux aussi, que comme une expérience. Nous ne parlons pas de ceux qui se sont proclamés des irréconciliables et qui ne demanderaient pas seulement au régime actuel de s'améliorer. Voilà le vrai, voilà le nœud de la situation telle qu'elle est aujourd'hui. Le gouvernement ne croit pas complétement à la sincérité de ceux qui lui demandent des réformes libérales, c'est-à-dire à leur intention de se borner à des réformes. L'opposition, dans son for intérieur, ne croit ni à la sincérité absolue du gouvernement, ni à l'irrévocabilité de ses réso-

lutions, ni même peut-être à la possibilité pour lui de réaliser sérieusement toutes les conditions d'un régime vraiment libre. Il s'ensuit que des deux côtés on est dans une position fausse. Les réformes qui s'accomplissent, au lieu d'être le terrain d'action, ne sont qu'un prétexte; la vraie lutte est entre des arrière-pensées, des préventions, des ressentimens inavoués, des défiances. Il est évident que, tant qu'on se battra dans ces nuages, on ne fera que prolonger cet état où plus que jamais on reste dans l'indécision, et ce qu'il y a de plus grave, c'est que ce sont les libertés mêmes du pays qui peuvent en définitive payer les frais de ces luttes de sous-entendus.

Il faut sortir de là, et on ne le peut, cela est bien clair, que si tous les esprits de bonne volonté se mettent à l'œuvre avec une virilité sincère, sans parti-pris. C'est au gouvernement tout le premier à se demander si c'est une bien sérieuse garantie de sécurité pour lui de paraître toujours flottant et hésitant, même quand il accorde ce qu'on lui demande, d'avoir l'air de douter lui-même de ce qu'il fait et de s'enlever ainsi l'avantage d'une attitude simplement et tranquillement confiante. Sans doute on ne passe pas ainsi d'un régime à l'autre sans difficulté et sans une secrète émotion. L'expérience est grave, et elle implique une renonciation plus ou moins volontaire à bien des prérogatives auxquelles on s'était accoutumé; elle est dans tous les cas désormais nécessaire, et ce n'est pas en s'y engageant avec mauvaise humeur, comme dans une aventure nouvelle d'où on peut revenir, qu'on la rendrait plus sûre ou moins périlleuse. Le gouvernement n'a qu'un bon moyen, c'est d'accepter lui-même sans réserve toutes les conséquences de ses propres réformes, c'est d'entrer sans arrière-pensée défiante dans ce régime dont il rouvre les portes. Qu'ont à faire les partis libéraux quant à eux? Ils sont encore plus intéressés à ne pas s'annihiler dans les préventions et les ressentimens. Ce serait de leur part une faute évidente de sacrifier la réalité à des préoccupations toujours assez vaines, de faire dépendre les progrès possibles de conditions dont on n'est pas maître, et de paraître attacher peu de prix à ce qu'on acquiert, sous prétexte qu'on n'a pas tout ce qu'on voudrait ou que la confiance serait illusoire. La confiance est un salutaire cordial, cela est certain; après tout, on peut encore marcher sans elle, si on le veut bien. Il faut prendre les choses pour ce qu'elles sont et les situations telles qu'elles se présentent. Il ne s'agit pas de courir après l'insoluble, d'ouvrir un concours entre toutes les formes théoriques de gouvernement, et de s'engager dans des guerres de mots. L'essentiel pour le moment est d'assurer le terrain conquis et de se saisir tout simplement de ces moyens d'action qu'on retrouve pour faire rentrer la liberté, les garanties, le contrôle dans toutes les institutions.

Ce n'était pas possible jusqu'ici, puisqu'on était lié par toute sorte de

restrictions et qu'on ne pouvait faire un pas sans rencontrer une barrière. Aujourd'hui l'initiative individuelle ou collective reprend sa force et son rôle par l'indépendance parlementaire, par le droit de présenter les lois ou de les amender, par le droit d'interpellation, par la liberté relative de la presse et des réunions publiques. Avec ces moyens, la politique de la France sera ce qu'on la fera. Les principes de droit public maintenant remis en honneur, fussent-ils reconnus sans enthousiasme, n'auront pas moins leurs conséquences nécessaires; ils réagiront sur tout, ils pénétreront la substance des institutions. La première condition est de ne pas déplacer toutes les questions pour le plaisir d'agiter les esprits, de commencer par le commencement au lieu de courir à la fin, de bien comprendre que, si la liberté n'a pu encore être sérieusement et irrévocablement fondée en France, cela tient à ce qu'on n'a pas pris le bon chemin. Il n'y a désormais qu'une manière d'assurer la liberté, c'est de l'infiltrer dans les mœurs, de l'identifier avec les intérêts, d'en faire une réalité pratique et invincible, en tenant compte de l'état nouveau, des difficultés et même des périls créés par le suffrage universel. Qu'on s'attache à cette œuvre, la plus grande assurément de toutes celles qui peuvent être tentées, qu'on s'applique à chasser jour par jour l'arbitraire de toutes ses citadelles administratives, qu'on accoutume les populations à comprendre leurs droits et à les exercer avec mesure, avec une intelligente fermeté : qu'importe après cela que le gouvernement marche de bonne volonté ou qu'il garde des arrière-pensées? Il sera bien obligé de se plier à la nécessité, et il n'existera qu'à ce prix. Au fond, le pays trouvera toujours le gouvernement qui sera la déduction naturelle d'une situation libéralisée, le couronnement de l'édifice qu'il aura élevé lui-même en le reprenant par la base. Ce ne sera plus le gouvernement qui fera le pays, ce sera le pays qui fera son gouvernement. Alors la liberté sera une chose sérieuse et inexpugnable au lieu d'être sans cesse à la merci des guerres de défiances et de réticences.

Et maintenant revenons au sénat et à ses travaux, à travers lesquels il ne serait pas difficile de discerner ces conflits de préoccupations qui s'agitent en quelque sorte au-dessus des choses elles-mêmes. Qu'a-t-on vu en effet dès l'apparition de l'acte provoqué par l'interpellation des 116, promis par le message du 12 juillet et préparé par le nouveau ministère? Le gouvernement, cela n'est pas douteux, a tenu à se montrer large; il a ouvert la main, et il en a laissé tomber l'initiative des lois pour le corps législatif, le droit d'amendement, la compatibilité des fonctions de ministre et des fonctions de député, l'élection par l'assemblée de son président et de son bureau. Au fond, il s'est visiblement préoccupé de maintenir certains traits originels de la constitution de 1852; il a laissé distinguer que le pouvoir personnel, en se partageant, tenait encore à ne pas abdiquer tout à fait; il a glissé dans des dispositions libérales d'autres dispositions de détail qui peuvent au besoin être une atténua-

tion ou devenir un moyen d'immobilité. Il s'est retenu en faisant le pas décisif, et de leur côté les partis, sans nier absolument la valeur des concessions, sont allés droit tout d'abord aux restrictions; ils ont jugé les réformes constitutionnelles moins pour ce qu'elles étaient que pour ce qu'elles pouvaient laisser craindre. C'est le 2 août que le sénatus-consulte a fait son entrée au Luxembourg, introduit par M. Rouher, commenté par le nouveau garde des sceaux, M. Duvergier, qui en a exposé l'économie en jurisconsulte exercé, et depuis ce moment le sénat est tout entier à son œuvre, qu'il semble prendre fort au sérieux, qui a été l'objet de discussions aussi vives que prolongées dans les bureaux, puis dans la commission. C'est à peine si on vient de nommer le rapporteur, qui est le premier président de la cour de cassation, M. Devienne. Maintenant, à voir l'extension et la vivacité de ces débats préliminaires, à tenir compte de ce qu'exige de travail un rapport compliqué et délicat sur une pareille question, il devient difficile que le vote soit aussi prochain qu'on l'aurait cru. Le rapport ne pourra être fait avant quelques jours. Le 23 août a lieu la session des conseils-généraux, où vont se rendre beaucoup de sénateurs, et qui peut avoir une certaine gravité dans les circonstances actuelles, justement à cause des réformes qui s'accomplissent ou se préparent. Il n'y a donc guère de chances pour que le sénatus-consulte soit publiquement discuté et définitivement voté avant quelques semaines. Dès ce moment cependant, on a pu voir dans le sénat un phénomène assez curieux et assez semblable à ce qui s'est passé au corps législatif. La veille encore, on aurait certainement compté les réformateurs dans la vieille assemblée; le lendemain, le vent a soufflé, on se hâte sur la route du progrès, les amendemens les plus larges se multiplient : c'est le miracle de la multiplication des libéraux. Il en restera toujours quelque chose. Désormais il est plus que vraisemblable que le sénatus-consulte, sous sa forme dernière, ne modifiera pas le projet du gouvernement dans un sens restrictif; il pourrait au contraire en étendre la mesure et la portée, si l'on en juge par l'impression qu'ont causée certaines propositions émanées des sénateurs eux-mêmes. Les amendemens de M. Bonjean ont cela de particulier qu'ils ne s'arrêtent pas aux demi-solutions, ils vont droit au but; s'ils étaient adoptés, ce serait le rétablissement pur et simple du régime parlementaire au moyen d'un partage égal des attributions législatives et constituantes entre les deux chambres, et, comme le sénat ne pourrait plus rester tel qu'il est, il se composerait à l'avenir par moitié de membres nommés par l'empereur et de membres élus par les conseils-généraux. Nous ne savons trop ce que produirait cette diversité d'origines dans une assemblée. C'est pour la première fois que ce système serait appliqué en France. Il est parfaitement certain toutefois que le sénat a besoin de se rajeunir, il le sent lui-même, et l'élection est un moyen indiqué. Telle est la logique de ces métamorphoses constitutionnelles. Les réformes appel-

lent les réformes, et c'est par ce mouvement vivifiant, réglé avec intelligence, qu'un pays marche sans tomber à chaque instant dans l'anarchie ou dans les périlleux conflits de tous les pouvoirs.

Ce que la politique libérale gagne depuis quelque temps, la politique de la paix le gagne-t-elle d'un autre côté, par une conséquence naturelle de ce réveil de l'esprit public? On le dit, nous le croyons. Évidemment toutes les réformes intérieures qui peuvent s'accomplir n'empêchent pas qu'il n'y ait en Europe et sur bien des points du monde une situation générale livrée à mille périls obscurs; elles ne font pas qu'il n'y ait des antagonismes toujours prêts à éclater, des ambitions, des malaises, des troubles, qui rendent la paix laborieuse. Il y a du moins cette chance que les caprices ne sont plus guère possibles, que l'opinion, plus attentive, surveille de près tout ce qui pourrait rallumer des conflits inutiles. C'est bien assez des questions qu'on ne peut éviter, des difficultés qui tiennent à l'enchevêtrement et à la logique des choses contemporaines. Ces difficultés n'ont point assurément disparu de la politique, elles ne dépendent même pas de la France seule, elles peuvent se produire sans qu'on le veuille et sans qu'on y songe. Il y avait longtemps en vérité que l'Orient n'avait fait parler de lui; il y avait bien six mois qu'on n'avait eu à s'occuper ni de la Turquie, ni de la Crète, ni de la Grèce, ni de la Roumanie. Six mois, c'était trop; un nouveau nuage s'est élevé, et cette fois c'est entre le sultan et le vice-roi d'Égypte, Ismaïl-Pacha, connu maintenant dans le monde sous le titre de *khédive*. La querelle n'est pas sans doute des plus graves et n'ira pas bien loin, parce qu'on ne la laissera pas s'envenimer. Elle ne révèle pas moins cet état perpétuel d'incertitude où se traîne l'Orient, elle est surtout l'indice de la difficulté qu'il y a toujours à faire vivre ensemble une suzeraineté ombrageuse et une vassalité assez puissante pour se soutenir par elle-même. Toute la question est là. Le sultan Abdul-Aziz, qui ne ressemble pas à son prédécesseur, qui prend son rôle au sérieux, veut rester maître de l'Égypte comme de toutes les autres parties de l'empire; le khédive, qui n'est qu'un demi-souverain, ne serait pas fâché d'être un souverain tout entier. Dans ces dernières années, il est vrai, le suzerain et le vassal vivaient en paix, parce qu'ils y trouvaient l'un et l'autre un égal avantage. Ismaïl-Pacha fournissait des soldats pour réprimer les insurrections; il était en faveur à Constantinople, il achetait le droit de changer la ligne d'hérédité dans sa famille et d'établir en Égypte la succession directe, comme en Europe; il a même acheté et largement payé ce titre de *khédive* dont il se pare aujourd'hui, qui le met hors de pair entre tous les vassaux de l'empire.

Jusque-là tout était bien. C'est l'inauguration prochaine du canal de Suez qui est venue tout gâter, à ce qu'il paraît. Le sultan, un peu enorgueilli peut-être de ses derniers succès dans les affaires de Crète, dans ses différends avec la Grèce, le sultan s'est offensé en voyant Ismaïl-Pacha parcourir récemment l'Europe, inviter les souverains à l'inaugu-

ration de l'œuvre considérable de Suez; il a vu dans cette manière d'agir une atteinte indirecte à son droit, à sa dignité, et il s'est emporté contre ce vassal toujours prêt à s'émanciper. Il a témoigné sa colère de la façon la plus significative en faisant venir à Constantinople et en appelant au ministère Fazil-Pacha, qui est le propre frère du vice-roi, mais qui est en même temps son ennemi le plus implacable, une sorte de prétendant égyptien, depuis qu'il s'est vu enlever ses droits par l'acte qui a changé la ligne de succession dans la famille de Méhémet-Ali. Le sultan a si bien fait qu'Ismaïl-Pacha, qui était en France aux Eaux-Bonnes, a été obligé de revenir brusquement en Égypte pour faire face à l'orage. S'il était encore d'usage au divan d'envoyer le cordon, Ismaïl l'aurait probablement déjà reçu. En attendant, on met l'embargo sur des convois d'armes qui arrivaient de Berlin au vice-roi et sur des navires qu'il fait construire. La vérité est qu'il y a là toujours deux politiques, deux pouvoirs rivaux ou deux prétentions en présence. Il ne manque certainement pas de gens à Constantinople pour échauffer l'esprit du sultan, pour l'engager à saisir l'occasion d'en finir avec le khédive, de le ramener dans les liens d'une vassalité ordinaire, et le sultan, qui met volontiers la main sur son cimeterre, ne demanderait pas mieux. D'un autre côté, il ne manque pas d'esprits ardens à Alexandrie et au Caire pour conseiller à Ismaïl de lever le masque, de se proclamer indépendant, et Ismaïl, qui a l'ambition de sa race, n'est pas homme à trouver le conseil absurde.

Si ce n'était qu'une querelle de sultan à pacha, on ne sait pas ce qui arriverait; mais entre le suzerain et le vassal il y a les arrangemens européens qui remontent à 1841, il y a les puissances qui ont coopéré à ces arrangemens, qui veulent les maintenir et qui, après avoir apaisé le différend gréco-turc, jetteront un peu d'eau froide sur le différend turco-égyptien. L'Europe soufflera sur cette petite tempête, si ce n'est déjà fait, le khédive trouvera encore une fois dans son trésor le moyen de faire sa paix, s'il le faut, et on n'en parlera plus jusqu'à une occasion nouvelle. Cela ne laissera pas de donner du piquant à ces fêtes prochaines de l'inauguration du canal de Suez, où l'impératrice des Français se dispose, dit-on, à se rendre en passant par Constantinople. Dès qu'on touche à ces pays d'Orient, tout prend une couleur de *Mille et une Nuits*. Une souveraine française, une souveraine chrétienne, se rendant à Constantinople, recevant l'hospitalité du padischa, allant peut-être avec lui inaugurer la grande voie ouverte entre l'Inde et l'Europe, ce sera neuf! Tout arrive, il faut bien se distraire. L'impératrice, avec sa grâce vaillante, ira chercher les traces du général Bonaparte au pied des pyramides pendant que nous serons humblement à débrouiller l'empire autoritaire et l'empire libéral. Il n'y a que l'Orient pour mettre la fantaisie et l'imprévu dans la politique.

Il y a bien aussi en ce moment des fêtes dans le nord de l'Europe. On vient de célébrer à Stockholm le mariage du prince royal de Danemark

avec la fille unique du roi de Suède, la princesse Louise. Ici tout a été simple, naturel et touchant, tant le sentiment populaire des deux pays a semblé se confondre dans cette union dynastique. Suédois et Danois ont pris une part très spontanée à ces noces royales, à ces fêtes qui cachent assurément plus d'un problème, qui déguisent à peine la situation péniblement indécise où est resté le Danemark depuis les événemens qui l'ont démembré, en préparant à l'Europe elle-même ces difficultés, cette paix équivoque et précaire où elle se débat encore aujourd'hui. Il ne faut pas s'y tromper en effet, dans cet ensemble nouveau que la Prusse a eu la prétention de créer à son profit, c'est toujours le Danemark qui est un des points délicats et douloureux; c'est par là, au moins autant que par ce qui peut survenir des rapports du nord et du sud de l'Allemagne, que la paix européenne est toujours menacée, puisque rien n'est réglé, rien n'est définitif, puisque les traités qui consacrent la victoire prussienne ne sont même pas exécutés. Ce que la paix de Prague a établi par un sacrifice presque dérisoire au principe des nationalités, ce que le cabinet de Berlin et le cabinet de Vienne ont sanctionné de leur signature sous la médiation morale de France, n'est qu'une lettre morte. Le Danemark reste en face de la Prusse comme la faiblesse devant la force. Trois ans se sont écoulés, et on ne sait pas plus aujourd'hui qu'au lendemain de la guerre quelle est la signification de l'article du traité de Prague qui réservait aux habitans des districts du Slesvig du nord le droit de demeurer Danois, s'ils en exprimaient le vœu, si le vote populaire se prononçait dans ce sens.

Entendons-nous, la Prusse sait très bien ce qu'elle veut; elle a commencé par s'annexer le Slesvig tout entier avec le Holstein, puis, comme elle était satisfaite, elle a jugé que le Danemark n'avait rien à réclamer. Des pourparlers se sont engagés de temps à autre, il est vrai; un jour même, vers 1867, lorsque la question du Luxembourg devenait pressante, il y eut, sinon une négociation précise, du moins une série de conversations entre un fonctionnaire du ministère des affaires étrangères de Berlin et le représentant du Danemark, M. de Quaade, pour arriver non pas à une solution, mais à des préliminaires qui pourraient acheminer à une transaction quelconque. En définitive, cela n'a conduit et ne pouvait conduire à rien, parce que le cabinet de Berlin, au lieu de s'exécuter purement et simplement, réclamait encore des garanties; il prétendait s'ériger en protecteur de quelques enclaves de la partie du Slesvig qui reviendrait au Danemark, et comme le roi Christian n'a pu consentir à se faire le vassal du roi Guillaume, la Prusse a tout gardé. M. de Bismark est bon prince, il ne décline pas ses obligations; comme Figaro, il aimerait mieux ne les remplir de sa vie que de les nier un seul instant. Il reconnaît donc ses engagemens envers le Danemark, et même dans une circonstance, en plein parlement, il en a fait honneur à l'initiative de la France; seulement il se réserve le droit de faire ce

qu'il voudra, quand il le voudra, et, après tout, de ne rien faire, si telle est sa volonté.

Est-ce à dire que les vœux des Slesvigois soient incertains? Nullement; ils éclatent en toute circonstance et sous toutes les formes. Les députés qu'on a fait nommer dans le Slesvig du nord pour le parlement prussien ont protesté énergiquement; ils ont refusé de prêter serment au roi Guillaume jusqu'à ce qu'un vote populaire eût légalisé l'état de leur pays, et on les a exclus de la chambre, de sorte que le Slesvig n'est plus représenté. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les députés slesvigois n'ont pas moins la faculté de siéger au parlement fédéral et au parlement douanier, où ils n'ont pas à prêter serment au roi de Prusse, mais où leurs protestations sont tout aussi vaines. Les populations elles-mêmes ne cessent de manifester de la façon la plus vive leur volonté de rester danoises; elles opposent à toute assimilation une résistance désespérée; elles émigrent plutôt que de se soumettre, elles n'aspirent qu'à se rattacher au Danemark. Récemment encore, elles tenaient à témoigner de leurs sentimens en envoyant un cadeau touchant à la jeune princesse de Suède qui allait devenir la femme de l'héritier de la couronne danoise. La Prusse ne s'inquiète guère de ce que pensent des populations dont elle s'est engagée à consulter les vœux. Elle s'est réservé le temps, et provisoirement elle s'efforce de germaniser le Slesvig en le séparant le plus qu'elle peut du Danemark. Elle interdit jusqu'à l'introduction des journaux danois, elle remplit toutes les fonctions civiles d'employés allemands, elle bannit la langue nationale des églises et des écoles, elle persécute les familles de ceux qui se réfugient dans le royaume, et c'est ainsi que se poursuit cette conquête du Slesvig, entreprise par la Prusse au nom du droit de nationalité. Que peut le Danemark seul, ne trouvant aucun appui dans la diplomatie européenne?

Le roi Christian s'est consolé de ses revers dans ces dernières années en relevant sa maison par les mariages de ses enfans, par de grandes alliances dynastiques. Il a marié sa fille aînée au prince de Galles, une autre de ses filles au grand-duc héritier de Russie; son fils, le roi George de Grèce, a épousé la fille du grand-duc Constantin. De toutes ces alliances, aucune n'a été aussi bien accueillie que celle qui vient d'unir la jeune princesse de Suède et le prince royal de Danemark. Celle-ci répond à un instinct populaire; elle est comme une vision anticipée de cette union nationale dont se bercent les imaginations dans les trois royaumes du nord. Nous ne savons ce que deviendra cette union scandinave dont on parle souvent; selon toutes les vraisemblances, elle s'accomplira quelque jour librement, spontanément, par l'accord des trois pays et même par l'entente des dynasties, qui ne sont pas insensibles à cette pensée patriotique. Elle rencontre sans doute encore plus d'un obstacle; il n'y a pas moins un travail permanent, patient, obscur, qui ne consiste pas toujours seulement en rêves et en théories. Plus

d'une fois des négociations secrètes ont été engagées. Déjà, dit-on, en 1864, à l'époque de la guerre du Slesvig, le roi Charles XV de Suède prenait personnellement, et en dehors des voies ordinaires de la diplomatie, l'initiative d'un acte d'alliance qui aurait réalisé l'association scandinave en respectant l'autonomie des trois royaumes et en préparant, par certaines combinaisons, la fusion des dynasties. Des hommes considérables de Stockholm et de Copenhague servaient d'intermédiaires, et s'associaient à cette négociation. L'acte émané du roi Charles XV existe. L'idée ne put se réaliser alors, soit que la Suède elle-même, absorbée dans les réformes intérieures qu'elle accomplissait, hésitât à s'engager dans une guerre, soit que le Danemark fût exclusivement occupé de sa défense contre la Prusse et tînt encore à ses duchés allemands, qu'il espérait toujours sauver, soit qu'on craignît d'indisposer la diplomatie européenne, dont on croyait avoir besoin. Cependant l'idée ne s'est pas perdue; elle est restée dans les esprits, elle se propage par des associations, par des journaux où se retrouvent des écrivains des trois pays. Le mariage récent du prince royal de Danemark et de la princesse de Suède est venu la raviver. L'avenir de ces nations du nord est là sans doute, et pour la France elle-même, s'il y a des unités menaçantes, offensives, il y en a aussi certainement qui sont une défense, une garantie dont elle n'a point à suivre la formation avec une inquiétude ombrageuse.

La lutte peut être latente sur bien des points en Europe. Aujourd'hui elle n'est flagrante nulle part. L'Espagne a tout au plus ses feux de paille des mouvemens carlistes. Il ne suffit pas qu'un pays soit dans l'embarras pour que toutes les insurrections y trouvent subitement faveur. Encore faut-il bien choisir l'occasion, encore faut-il avoir quelque avantage à offrir aux populations qu'on cherche à conquérir. Le parti carliste espagnol n'a pas su attendre l'occasion, si tant est qu'elle doive jamais revenir pour lui, et il n'a guère à présenter à l'Espagne qu'un drapeau suranné. Depuis un an, il a retrouvé une ombre de vie et surtout l'espérance, il a cru que la révolution qui venait de renverser la reine Isabelle allait rouvrir à son jeune chef la route du trône; pendant des mois, il s'est préparé, il a voulu enfin tenter la fortune, et comme une insurrection de la légitimité doit avoir sa petite légende, on a raconté que l'infant don Carlos avait pénétré en Espagne, qu'il avait assisté à un banquet mystérieux, qu'il avait tiré un coup de pistolet symbolique en signe de prise de possession de son royaume, — après quoi il ne restait plus qu'à marcher de victoire en victoire, et à faire le plus facile, c'est-à-dire à prendre possession réellement! Il paraît que ce n'était pas aussi aisé qu'on l'avait cru. L'insurrection a éclaté, et n'a point triomphé du tout. Des bandes se sont montrées sur divers points, dans la Manche, du côté de Léon, un peu en Catalogne, fort peu dans la Navarre, nullement dans les provinces basques; par le fait, ces bandes ont gagné plus de victoires sur le papier, dans les bulletins publiés en France, que sur le terrain de l'action en

Espagne même; quelques-unes se sont dissoutes, d'autres se sont réfugiées dans les montagnes; il y a des insurgés qui se sont hâtés de faire leur soumission, il y en a qui ont été fusillés sommairement. En somme, sauf l'imprévu, qui joue toujours son rôle au-delà des Pyrénées, c'est une affaire qui semble manquée pour le moment et qui devait manquer, à bien voir les choses.

Le parti carliste a fait plus de bruit que de besogne, et a montré plus d'impatience que de perspicacité. Il ne s'est pas aperçu que, si une réaction doit se produire en Espagne, elle n'a pas encore sérieusement commencé. La révolution date d'un an, il est vrai, elle n'a pas créé une situation des plus brillantes, elle laisse tout en suspens; elle n'a pas eu cependant de telles conséquences que le pays en soit venu à tout accepter pour s'en délivrer. Jusqu'ici, la révolution, malgré les incertitudes qu'elle entretient, n'est pas essentiellement impopulaire. Elle a commencé par abolir les impôts de consommation, par supprimer ou atténuer la conscription, puisqu'en beaucoup de cas ce sont les municipalités ou les provinces qui ont fait les frais des remplacemens militaires pour ceux qui ne voulaient pas servir. On sera bien obligé de revenir un jour ou l'autre sur ces actes passablement équivoques et provisoires, car enfin il faut bien une armée et de l'argent; on est parvenu jusqu'à présent à éluder cette nécessité rigoureuse, de sorte que les populations n'ont pas eu le temps d'être aigries par les déceptions. D'un autre côté, on aurait pu sans doute autrefois soulever le pays au seul mot de religion, ameuter le fanatisme populaire contre cette maigre liberté des cultes consacrée par la constitution nouvelle. Aujourd'hui cela ne suffit plus, on n'a pas envie de s'insurger parce que quelques douzaines de protestans ou d'israélites iront s'établir en Espagne. Il en résulte que cet appel aux armes des carlistes reste sans écho dans les masses. Chose caractéristique, dans presque toutes les bandes qui courent l'Espagne depuis quelques semaines, ceux qui jouent le principal rôle sont des curés, des chanoines, des séminaristes, des sacristains, toute la clientèle cléricale. Les populations ne les suivent pas, elles les livrent quelquefois. C'est ce qui fait la force du gouvernement de Madrid contre une insurrection qui a eu de plus le désavantage de débuter d'une manière assez décousue, probablement par suite de la division qui paraît s'être mise entre ses chefs dès l'entrée en campagne. Cet essai de guerre civile n'est pas moins une lumière pour le gouvernement et pour le pays. Monarchie ou république, il faut qu'on choisisse, et en définitive par leur prise d'armes les carlistes pourraient bien avoir éclairci un peu les choses et fait sans le vouloir les affaires du prince des Asturies, si, comme on le dirait aujourd'hui, bien des esprits, après avoir parcouru le cercle de toutes les combinaisons possibles, commencent à en revenir tout simplement à la royauté du jeune fils de la reine Isabelle. Les chefs actuels de la révolution n'en sont pas là encore, à ce qu'il paraît; ils ne partagent nulle-

ment ces idées, ils nourrissent toujours l'espérance d'arriver à trouver un roi tout neuf, fait exprès pour eux. L'imprévu tranche bien des nœuds inextricables en Espagne. C'est un problème de savoir si le voyage que le général Prim devait faire à Vichy et qu'il n'a pas fait encore, qu'il ne fera peut-être pas, si les carlistes continuent à lui donner de l'occupation, n'était pas destiné à exercer quelque influence sur la fin de l'interrègne espagnol.

Que la question se dénoue au profit du prince Alphonse ou de tout autre prince inconnu, il y a dans tous les cas une nécessité première qui s'impose au gouvernement de la régence, c'est de raffermir l'ordre ébranlé, c'est surtout de mettre la main à la réorganisation des finances. Ici il n'y a plus vraiment à reculer. L'Espagne ne peut faire un pas sans toucher à quelque catastrophe financière. La révolution espagnole a trouvé jusqu'ici un certain crédit en France et en Europe, elle est tenue de faire honneur à cette confiance qu'on lui a témoignée, au risque de braver l'impopularité qui s'attache souvent au rétablissement d'impôts nécessaires. L'Espagne a besoin aujourd'hui de deux choses essentielles qui se tiennent, une armée et de l'argent; elle en a besoin non-seulement pour sa sécurité intérieure, mais encore pour faire face à ce danger qui la menace de l'autre côté de l'Atlantique, l'insurrection de Cuba. L'abandon de Saint-Domingue, il y a quelques années, n'était que le démenti opportun d'une erreur de politique, à peu près comme a été notre retraite du Mexique; l'abandon de Cuba serait à la fois une diminution de puissance et une perte considérable. La question est de savoir s'il n'est pas déjà bien tard. Le fait est que cette insurrection, au lieu de diminuer, ne fait que grandir. L'armée espagnole semble elle-même fort peu disciplinée. Des mutineries de soldats forcent les généraux à s'embarquer; pendant ce temps, l'insurrection devient une révolution qui réunit une assemblée, qui fait une constitution. De plus, les États-Unis ont refusé jusqu'ici de se mêler de ces affaires, ils ont résisté aux appels des insurgés cubains et des auxiliaires prêts à leur porter secours. Qui peut dire cependant que les États-Unis résisteront indéfiniment? Alors ce serait le commencement de la fin pour la domination espagnole à Cuba.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Traité de Paléontologie végétale, ou la Flore du monde primitif dans ses rapports avec les formations géologiques, par M. W.-Ph. Schimper, professeur de géologie à la Faculté des Sciences de Strasbourg; 2 vol. in-8° avec atlas in-4°. Paris, Baillière et fils, éditeurs.

L'écorce du globe que nous habitons se compose de couches déposées lentement et successivement au sein des océans géologiques, dans les

eaux saumâtres des vastes lagunes qui communiquaient avec eux et dans de grands lacs d'eau douce séparés entièrement de la mer. Les couches inférieures, par conséquent les plus anciennes, ne contiennent pas de vestiges d'êtres organisés, végétaux ou animaux. Le règne organique n'existait pas encore à l'époque où elles se formèrent, ou du moins les êtres qu'il comprenait ont péri sans laisser de traces visibles après eux. Les géologues désignent ces couches sous le nom de *couches azoïques*. Dans les terrains appelés siluriens, qui succèdent immédiatement à ceux-ci, les premiers fossiles se montrent sous la forme de polypiers, de coquilles et de carapaces de crustacés (*trilobites*), dont les parties dures se sont conservées. Des plantes devaient servir de nourriture et de refuge à ces animaux marins; mais les tissus de ces plantes étaient trop mous pour qu'elles pussent, comme les animaux, échapper à la destruction. Dans les couches immédiatement supérieures, le *vieux grès rouge* ou *terrain dévonien inférieur*, le règne animal continue son évolution : de nouveaux polypiers, de nouveaux mollusques, de nouveaux crustacés, apparaissent, et avec eux les premiers poissons, formes embryonnaires des poissons qui peuplent maintenant nos mers, nos lacs et nos rivières. Le règne végétal nous fait toujours défaut, ou n'est représenté que par quelques débris de plantes marines appartenant à la grande classe des algues, mais à des groupes secondaires qui n'existent plus aujourd'hui. Les premiers végétaux terrestres se montrent dans le terrain *dévonien supérieur*. Ce sont les cryptogames vasculaires, c'est-à-dire des végétaux analogues aux prêles, aux fougères et aux lycopodes. D'abord rares et peu variés, ils se multiplient comme nombre et comme espèces pour constituer la formation houillère, dont les couches exploitées sont composées entièrement de leurs débris. La houille, âme de l'industrie moderne, est donc le produit du premier épanouissement de la végétation à la surface du globe. Des arbres gigantesques appartenant à des genres disparus ou représentés aujourd'hui par d'humbles herbes couvraient de vastes espaces du sol à peine émergé; ils peuplaient des forêts marécageuses où les troncs, tombant de vétusté, s'entassant pendant des millions d'années, se sont convertis en houille, comme certaines mousses se transforment sous nos yeux en tourbe combustible. Dans la vase de ces forêts apparurent les premiers reptiles, ébauches grossières des animaux terrestres. Aux formes, inconnues dans la flore aujourd'hui vivante, des stigmariées, sigillariées, annulariées, sphénophyllées, se mêlaient des arbres plus élevés dans la hiérarchie végétale, des conifères et des cycadées, dont les pins, les sapins, les *araucaria*, les *ginckos*, les *cycas* et les *zamia* sont les représentans vivans. Toutefois, par le port, par les caractères, ces arbres fossiles se rapprochaient des fougères et des lycopodes arborescens qui formaient le fonds commun de la végétation houillère.

L'étude des animaux fossiles, précédant celle des végétaux, avait déjà fourni quelques données sur le climat des époques géologiques. Les analogues des formes animales les plus anciennes ne se retrouvent que dans les pays chauds, et les encrines des mers siluriennes, qui couvrirent les premières une surface considérable du globe terrestre, n'ont plus de congénères que dans les eaux chaudes des Indes orientales. Nous devons à la paléontologie végétale des données aussi rigoureuses qui viennent confirmer celles de la paléontologie animale. De nos jours, les fougères arborescentes et les grandes espèces de prêles ou de lycopodes ne vivent que dans les régions chaudes et humides de l'Asie méridionale, de l'Amérique tropicale et des Antilles. Un climat tropical était donc à cette époque celui du globe tout entier, puisque, du Spitzberg à l'équateur et de l'équateur à l'Australie, on a trouvé des couches de houille composée toujours des mêmes végétaux. La température moyenne de notre globe devait être de 22° à 25°, comme maintenant celle des tropiques. L'astronomie, d'accord avec la géologie, nous en donne la raison. Dans l'origine, la terre était un globe incandescent circulant autour du soleil. A l'époque houillère, ce noyau avait sans doute conservé une proportion notable de sa chaleur originaire; de là cette température élevée et régnant uniformément d'un pôle à l'autre. L'air était probablement chargé de vapeur d'eau et le ciel couvert de nuages impénétrables aux rayons du soleil. Ces circonstances météorologiques nous expliquent pourquoi la flore de cette époque se composait exclusivement de plantes amies de l'ombre et de l'humidité, telles que les fougères et leurs analogues, tandis que les végétaux florifères, ayant besoin de lumière pour épanouir leurs fleurs et mûrir leurs fruits, ne faisaient point encore partie de la flore du globe terrestre, où elles sont actuellement dominantes.

Les couches qui succèdent aux dépôts houillers sont infiniment plus pauvres en restes organiques végétaux qu'en débris animaux. Ainsi tandis que les géologues ont pu caractériser chacune de ces couches par des centaines d'espèces d'oursins, de mollusques et de zoophytes, l'herbier géologique ne contient dans ses feuillets qu'un nombre d'espèces végétales très restreint. Les formes sont différentes de celles du terrain houiller, quoiqu'elles appartiennent aux mêmes divisions du règne végétal, savoir aux cryptogames vasculaires, aux conifères et aux cycadées. Signalons, avec M. Schimper, au commencement de l'époque triasique, l'apparition de végétaux de la classe des monocotylédones (palmiers, yucca); elle précède même celle des premiers mammifères, aurore de la création animale dont l'homme fait partie.

Sous le point de vue climatologique, la flore des couches comprises entre la houille et la craie nous apprend qu'une température uniforme régnait encore à la surface du globe; mais cette température était moins

élevée, l'air était moins humide et le sol plus sec que pendant la période houillère. Certaines cycadées (*cycas, dion, encephalartos*) ont des analogues vivans qui croissent sur le flanc des montagnes de l'Afrique australe, de l'Asie orientale, du Mexique et de l'Australie. Les conifères ont remplacé les fougères; mais le caractère général de la flore est toujours bien différent de celui de la végétation qui pare aujourd'hui notre globe. Celle-ci commence, pour ainsi dire, à l'époque crétacée avec l'apparition d'arbres semblables à ceux qui forment les forêts de l'Europe, des chênes, des saules, des lauriers, des myrtes, des érables, des tilleuls, des alaternes. Le nombre des genres et des espèces va toujours en augmentant à mesure qu'on s'élève dans les terrains tertiaires, et les formes deviennent de plus en plus semblables à celles dont nous sommes entourés. Au milieu des débris de feuilles conservés dans le sein de la terre, le géologue retrouve l'empreinte des insectes qui habitaient ces forêts disparues, quelquefois même des os de mammifères lui permettent de reconstituer les grands animaux qui paissaient sous leurs ombrages. La température était d'ailleurs encore plus élevée et plus uniforme qu'à présent. M. de Saporta nous montre qu'à l'époque tertiaire la végétation du midi de la France ressemblait à celle des Canaries et du cap de Bonne-Espérance. M. Heer nous prouve que le Spitzberg et le Groënland, dépourvus aujourd'hui de toute végétation arborescente, étaient couverts de forêts aussi touffues que celles de la Californie et de l'Amérique du Nord.

Des millions d'années s'écoulent de nouveau, le noyau incandescent de la terre achève de se refroidir, la surface terrestre n'est plus échauffée que par la chaleur qu'elle reçoit du soleil. La flore tertiaire se retire des deux pôles pour se concentrer à l'équateur, de nouvelles formes apparaissent et se mêlent aux formes anciennes, des migrations végétales ont lieu de l'Asie vers l'Europe, comparables à la grande invasion des peuples âryens, la surface terrestre se modifie lentement, mais incessamment, et nous nous trouvons en présence du monde organique actuel, continuation et perfectionnement de ceux qui l'ont précédé. Certaines formes fossiles ont persisté, la plupart ont péri; mais déjà la science commence à les distinguer : elle reconnaît que les flores actuelles n'ont pas le même âge; celles de l'Australie, du Japon, de l'Amérique du Nord, sont antérieures à celle de l'Europe; aussi l'hypothèse d'une création subite et simultanée des animaux et des végétaux aujourd'hui vivans, telle que nous la trouvons dans les traditions judaïques, n'est-elle plus scientifiquement soutenable. La période géologique dans laquelle nous vivons est la continuation et la conséquence de celles qui se sont déroulées avant elle, comme les événemens auxquels nous assistons sont la suite nécessaire de ceux qui les ont préparés. De même que l'historien analyse la population d'un pays et y retrouve successivement les habitans

autochthones, puis les mélanges produits par des immigrations, des invasions, des colonisations qui ont altéré le type primitif, de même la botanique moderne devra analyser la flore d'une région et y reconnaître les descendans des végétaux fossiles et les effets des immigrations, des disparitions, des émigrations, résultats nécessaires des changemens correspondans de la surface du sol et des conditions climatériques du pays.

Personne n'était mieux préparé que M. Schimper pour doter notre pays d'un grand traité de paléontologie végétale. Botaniste, paléontologiste, zoologiste et géologue, M. Schimper est un des naturalistes les plus complets que nous possédions. De belles publications sur les végétaux vivans et fossiles, de nombreux voyages, l'examen répété des collections françaises et étrangères, une érudition peu commune, l'ont mis dans les conditions voulues pour élever un pareil monument. C'est un architecte qui a déjà montré sa valeur par des œuvres partielles témoignant d'une connaissance approfondie des matériaux existans et de la manière de les employer. Ces essais préliminaires sont une préparation indispensable pour écrire un traité général avec cette compétence qui ne s'acquiert que par des recherches spéciales et des travaux originaux. Celui qui a fait ainsi ses preuves est classé dans l'estime des naturalistes contemporains, il possède leur confiance, son nom est une autorité, et pendant longtemps le traité dont il est l'auteur reste le manuel de ceux qui savent et le guide de ceux qui veulent apprendre. C'est le caractère des bons traités généraux de ne vieillir qu'avec la science qu'ils résument, bien différens de ces traités éclos sous des plumes novices, écrits par des hommes instruits, intelligens, doués d'une certaine facilité d'assimilation, mais qui n'ont point, avant de les commencer, ajouté une seule pierre à l'édifice de la science. Ceux-ci, et il y en a malheureusement beaucoup, rédigent des traités qui déjà sont arriérés le jour où ils paraissent. Rejetés avec dédain par les juges compétens, ils sont lus avec méfiance même par ceux qui ne le sont pas. Ce sont ces œuvres légères qui propagent des erreurs réfutées depuis longtemps, entretiennent des préjugés surannés, donnent une idée fausse de la science qu'elles veulent enseigner, et arrêtent le progrès intellectuel au lieu de le servir. Tels ne sont pas les traités de paléontologie animale de M. J. Pictet et de paléontologie végétale de M. Schimper : tous deux caractérisent une époque dans la science des corps organisés fossiles, tous deux sont un point de départ pour des conquêtes nouvelles. CH. MARTINS.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XXXIXe ANNÉE.

JUILLET — AOUT 1869

Livraison du 1er Juillet.

Livraison du 15 Juillet.

0.K. m.

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.